







# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE

DE

# CHERBOURG.

---

Religion et Honneur.

---



à CHERBOURG

FEUARDENT, imprimeur-libraire, rues des Corderies et Tour Carrée.

1856





**MÉMOIRES**

**DE LA**

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE**

**DE CHERBOURG.**



**MÉMOIRES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ**  
**IMPÉRIALE ACADÉMIQUE**  
**DE CHERBOURG.**

---

*Religion et Honneur.*

---



**CHERBOURG.**

**FEUARDENT**, imprimeur-libraire, rues des Corderies et Tour-Carrée.

**1856.**





LISTE  
DES MEMBRES

DE LA

Société Impériale Académique de Cherbourg.



**Bureau.**

Années de  
réception.

- 1829 *Directeur*..... M. Noël, ancien maire de  
Cherbourg.  
1831 *Secrétaire*..... M. Pelachapelle, professeur  
de philosophie au collège, doc-  
teur-ès-lettres.  
1832 *Trésorier-Archiviste*. M. de Pontaumont, inspec-  
teur-adjoint de la marine.

**Associés titulaires.**

- 1807 MM. Claston, ancien principal du collège.  
1829 Asselin, docteur en médecine.  
1831 Le C<sup>te</sup> du Moncel, directeur de la ferme-école  
de Martinvast.  
1843 Le Maistre, receveur particulier des finances.

Années de  
réception.

- 1846 Lesdos (Alex.), secrétaire de la société d'agriculture.
- De Bermon, capitaine de frégate.
- Le Jolis, négociant.
- 1850 Jardin, aide-commissaire de la marine.
- 1852 De Rostaing, capitaine de frégate.
- 1853 Denis-Lagarde, inspecteur-adjoint de la marine.
- D'Aboville, capitaine de vaisseau.
- Le Sens (Victor), commis des directions de travaux de la marine.
- Frigoult, régent au collège.
- 1854 Besnou, pharmacien de la marine de 1<sup>re</sup> classe.
- De Lapparent, ingénieur des constructions navales.
- Loysel, docteur en médecine.
- 1855 Mangin, ingénieur des constructions navales.
- Dufour, président du conseil de santé de la marine.
- 1856 Guiffard, docteur en droit.

#### Associés honoraires.

- 1855 De Tocqueville (Hippolyte), ancien officier supérieur, à Nacqueville.
- Digard de Lousta, sous-agent comptable des matières de la marine.

#### Associés correspondants.

- 1810 MM. Cauchy, membre de l'Institut à Paris.
- 1815 Le Tertre, bibliothécaire à Coutances.
- 1829 Le baron de la Gatinerie, commissaire général

Années de  
réception.

- de la marine retraité, à Fontainebleau.
- 1829 Durand, commissaire des poudres et salpêtres  
au Ripault, près Tours.
- Frimot, ingénieur en chef retraité, à Landerneau.  
Travers, professeur de littérature latine à la  
faculté de Caen.
- 1830 M<sup>gr</sup> Daniel, évêque de Coutances et d'Avranches.
- 1832 MM. De Caumont, antiquaire à Caen.
- 1834 Quenault, conseiller à la cour de cassation à Paris.
- De Givency, antiquaire à St-Omer.
- Pelouse, membre de l'Institut à Paris.
- De Tocqueville (Alexis), membre de l'académie  
française, au château de Tocqueville.
- 1836 Bonnissent, (O.), chimiste.
- 1837 C<sup>te</sup> de Montalivet, ancien ministre d'Etat, à Paris.
- 1839 Dufresne, ingénieur en chef des ponts et chaus-  
sées, à Alençon.
- 1841 Menard (abbé), à Falaise.
- Moulin avocat, à Paris.
- Bailhache, professeur de rhétorique, au Mans.
- De Brébisson, naturaliste, à Falaise.
- Fallue, homme de lettre, à Rouen.
- Menant, substitut du Procureur impérial, à Vire.
- 1843 Lauvergne, médecin en chef de la marine, à  
Toulon.
- Charma, professeur de philosophie à la faculté  
de Caen.
- 1844 Pillet, professeur de rhétorique, à Bayeux.
- Mancel, conservateur à la bibliothèque de la  
ville de Caen.
- 1845 Méry, directeur des travaux hydrauliques, à Brest.

Années de  
réception.

- 1843 Laimant, inspecteur en chef de la marine retiré  
à Brest.
- 1846 Le C<sup>o</sup> d'Harcourt, capitaine de frégate, à Paris.  
— Leverrier, membre de l'Institut, à Paris.  
— Thierry (Edouard), conservateur à la bibliothèque  
de l'Arsenal, à Bagnaux (Seine).
- 1847 Chauvin, professeur d'histoire naturelle, à Caen.  
— Decaisne, membre de l'Institut, professeur au  
Jardin-des-Plantes, à Paris.  
— Delisle (Léopold), attaché au département des  
manuscrits de la bibliothèque impériale, à Paris.  
— Le Flagnais, homme de lettres, à Caen.  
— Le V<sup>te</sup> de Kerckhove, président de l'académie  
d'archéologie de Belgique, à Anvers.  
— Broëckx, docteur en médecine, à Anvers.  
— Van den Wyngaërt, conseiller de régence, à  
Anvers.  
— De Candolle, professeur à l'académie de Genève.  
— De Kerckhove (Eugène), ministre de Turquie,  
près de S. M. le roi des Belges, à Bruxelles.  
— Sorbier, procureur général impérial, à Agen.  
— Perreau, numismate, à Tongres.  
— Stroobant (l'abbé), antiquaire, à Bruxelles.  
— Schaepkens, peintre d'histoire, à Maëstricht.  
— Dubose, archiviste paléographe du département  
de la Manche, à Saint-Lo.  
— Castel, à Saint-Lo.  
— Bordes, homme de lettres, à Pont-l'Evêque.  
— Jordan, naturaliste, à Lyon.  
— Le Chr<sup>t</sup> Le Bidart de Thumaille, procureur du  
roi des Belges, à Liège.

Années de  
réception.

- 1817 Ballin, homme de lettres, à Rouen.  
 -- Pezet, président du tribunal civil de Bayeux.  
 1848 De Busscher, secrétaire de la société royale des  
 beaux-arts et de littérature, à Gand.  
 — Roux, chirurgien en chef de la marine, à Toulon.  
 — Bazan, ancien agent administratif des directions  
 de travaux de la marine.  
 1849 Castagne, naturaliste, à Marseille.  
 — Liais, astronome, à l'observat<sup>re</sup> impérial de Paris.  
 — Didron, antiquaire, à Paris.  
 — Jouvin, pharmacien professeur, à Rochefort.  
 — Borgnet, antiquaire, à Namur.  
 1850 Paris, capitaine de vaisseau, à Brest.  
 — Blache, directeur du lazaret de Marseille.  
 — Petit, astronome, à Toulouse.  
 — Moquin-Tandon, professeur à Toulouse.  
 — Joly, id.  
 — Hamel, id.  
 — Colinez, avocat général, à Gand.  
 — Thuret, naturaliste, à Querqueville.  
 — Solier, id. à Marseille.  
 — Du Plessis, président de la société des sciences et  
 des lettres, à Blois.  
 — De Renne, capitaine d'artillerie, à Bruxelles.  
 — Chassay (abbé), professeur, à Bayeux.  
 — De Serry, ingénieur, à Alger.  
 — Bottin, juge de paix, à Carentan.  
 — De Larrignais, directeur au ministère de la ma-  
 rine, à Paris.  
 1854 De Grandpont, commissaire général de la marine,  
 à Toulon.

Années de  
réception.

- Lemarié, avocat, à Coutances.
- De Montrond, capitaine du génie retraité.
- Regnault, bibliothécaire du conseil d'état, à Paris.
- Sauvage, avocat, à Mortain.
- 1852 Delieux de Savignac, second médecin en chef, à Brest.
- Sivard de Beaulieu, à Sauxemesnil.
- Girardin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Rouen.
- Pouchet, id.
- Poullain (abbé), curé d'Alleaume, à Valognes.
- Hébert-Duperron, membre de plusieurs sociétés savantes, à Valognes.
- Lecorps (madame), née Marie Ravenel, à Carneville.
- Catteloup, médecin major, à l'armée d'Orient.
- Latrouette, docteur-ès-lettres, à Caen.
- Hippeau, professeur à la faculté de Caen.
- Lambert, antiquaire, à Bayeux.
- Millard Fillmore, président de l'Institut Smithsonian, à Washington.
- Roger Taney, grand juge des Etats-Unis, à Washington.
- Walter Lenox, maire de Washington.
- Henri Hilliard, sénateur des Etats-Unis.
- 1852 J. Henry, secrétaire de l'Institut Smithsonian, à Washington.
- Le Poittevin de la Croix, président de l'académie belge d'histoire et de philologie, à Anvers.
- Van Achter, homme de lettres, à Bruxelles.
- Louis (l'abbé), curé de Sainte-Marie-du-Mont.

Années de  
réception.

- 1852 Desroches (l'abbé), curé d'Isigny (Manche).  
 — De Beaurepaire (Eng.), antiquaire, à Avranches.  
 — Cochet (l'abbé), antiquaire, à Dieppe.  
 — Le Prévost (Auguste), membre de l'académie des  
 Inscriptions, à Bernay.  
 — Renault, v.-présid<sup>t</sup> du tribunal civil, à Coutances.  
 — Villers, secrétaire de la société d'agriculture,  
 sciences, arts et belles lettres, à Bayeux.  
 — B<sup>on</sup> de Pirch, membre de la société archéolo-  
 gique, à Avranches.  
 — Loyer, secrétaire de la société archéologique, à  
 Avranches.
- 1853 Forgeais, directeur de la société de sphragistique,  
 à Paris.  
 — Don J. Villar y Massias, professeur à l'université  
 de Salamanque.  
 — Tilesius, secrétaire de l'académie des sciences  
 naturelles, à Munich.  
 — Schmidbauer, capitaine au corps franc des  
 étudiants, à Munich.  
 — Don P. Boffarull y Mascaro, président de l'aca-  
 démie des beaux-arts, à Barcelonne.  
 — Jubinal, député des Hautes-Pyrénées, à Paris.  
 — Coueffin (madame), à Bayeux.  
 — De Glanville (Léonce), membre de la société des  
 antiquaires de Normandie, à Rouen.  
 — Feuillet (Octave), homme de lettre, à Paris.  
 — De Roissy, membre de la société des antiquaires  
 de Normandie, à Paris.  
 — S<sup>te</sup>-Beuve, membre de l'académ. française, à Paris.  
 — Vieillard, bibliothécaire du Sénat, à Paris.

Années de  
réception,

- Van der Heyden, historiographe de Belgique, à Anvers.
- Podesta, homme de lettres, à Anvers.
- 1854 De Wind, président de la société des sciences de Zélande, à Middelbourg.
- De Duranville, membre de plusieurs sociétés savantes, à Rouen.
- Avoyne de Chantereyne, inspecteur des forêts retraité, à Lisieux.
- De Peyronny, capitaine du génie.
- Bordeaux (R.), antiquaire, à Evreux.
- Mulsan, président de la société linnéenne, à Lyon.
- Polman Kruseman (Hendrick), secrétaire de la société des sciences de Zélande, à Middelbourg.
- Prou, président de la société archéologique, à Sens.
- Chasseriau, maître des requêtes, historiographe de la marine, à Paris.
- De Galliani, sous-chef de bureau au ministère de la marine, à Paris.
- Périaux, membre de plusieurs sociétés savantes, à Querqueville.
- 1855 Reynaud, professeur au lycée impérial de Nancy.
- Gaspard-Bellin, homme de lettres, à Lyon.
- 1856 Decaisne, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, à Malines.
- Gille, agronome, à Flamanville.
- Comarmond, conservateur du musée d'archéologie, à Lyon.
- Bonnin, antiquaire, à Evreux.
- Fabricius, professeur d'histoire au collège d'Aarhus (Danemarck).

# STATUTS

DE LA

## Société Impériale Académique de Cherbourg,

*Arrêtés en séance le 5 Juin 1854.*



### ARTICLE PREMIER.

La société académique est composée d'associés titulaires, d'associés honoraires et d'associés correspondants.

#### ART. 2.

Les associés titulaires sont ceux qui, domiciliés dans la ville de Cherbourg ou dans l'arrondissement, jusqu'à la distance d'un myriamètre, contractent l'engagement d'assister habituellement aux séances de la société. Si quelqu'un des titulaires fixe son domicile à une plus grande distance, il passe dans la classe des correspondants.

#### ART. 3.

La société confère par privilège le titre d'associé honoraire à ceux de ses membres titulaires qui ont le plus contribué à ses travaux. Les associés honoraires ne sont pas tenus d'assister aux séances et jouissent cependant de tous les privilèges des titulaires.

## ART. 4.

Les associés correspondants sont ceux dont le domicile habituel est éloigné de Cherbourg de plus d'un myriamètre. Ils sont admis aux réunions lorsqu'ils s'y présentent, et peuvent prendre part aux discussions littéraires et scientifiques.

## ART. 5.

Les associés titulaires et honoraires ont seuls voix délibérative lorsqu'il s'agit d'élections ou d'affaires relatives à l'organisation et au régime de la société.

## ART. 6.

Le nombre des associés titulaires est fixé à 25. Celui des associés honoraires et des correspondants est illimité.

## ART. 7.

La société a trois officiers : un directeur, un secrétaire et un trésorier-archiviste.

## ART. 8.

Le directeur préside les séances, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats, porte la parole au nom de la société, et fait tous les ans, en séance publique, un rapport sommaire sur les travaux de l'année.

## ART. 9.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les délibérations de la société; il est chargé de la correspondance.

## ART. 10.

Le trésorier-archiviste a la garde du sceau de la société, des anciens registres, des livres, mémoires, etc. Il forme un catalogue de ces divers objets, et met à la disposition des membres, sur récépissé, les livres dont ils ont besoin, sans toutefois que chacun puisse les garder au-delà d'un mois. Il reçoit les revenus de la société, et paie les dépenses sur un mandat du directeur.

## ART. 11.

Le directeur, le secrétaire et le trésorier-archiviste sont élus à la pluralité des voix, chacun par un scrutin séparé. Ces élections se font après la séance publique de l'année. Le directeur est élu pour un an, le secrétaire et le trésorier-archiviste le sont pour trois ans, et tous trois peuvent être réélus.

## ART. 12.

En cas d'absence du directeur ou du secrétaire, le premier est remplacé de droit par l'associé le plus ancien, et le second par le trésorier-archiviste, ou, en l'absence de ce dernier, par le dernier membre élu, présent à la séance.

## ART. 13.

Les candidats sont proposés par le bureau, composé des trois officiers, dans une séance ordinaire. L'élection a lieu dans la séance suivante après convocation spéciale.

Les candidats au titre de membre titulaire devront adresser ou faire adresser leur demande au directeur et présenter à l'appui un ouvrage manuscrit ou imprimé. Cet ouvrage sera renvoyé à l'examen d'une commission et donnera lieu à un rapport écrit qui sera déposé aux archives.

Toutefois la société peut faire exception à ces dispositions sur une proposition spéciale et motivée du bureau.

ART. 14.

Le candidat reçu membre titulaire doit avant d'être admis aux séances adhérer aux statuts de la société en y apposant sa signature et verser entre les mains du trésorier, une somme de 5 fr. pour droit de diplôme.

ART. 15.

Les séances obligatoires seront au nombre de dix par chaque année et auront lieu dans la première semaine de chaque mois, au jour indiqué d'avance.

Dans chacune de ces séances, les membres présents recevront des jetons auxquels il sera attribué une valeur de 4 fr. Au commencement de l'année, chaque membre devra verser entre les mains du trésorier une somme de 10 fr. soit en argent soit en jetons.

Le membre nouvellement élu versera également cette somme de 10 fr. et il lui sera remis autant de jetons qu'il y aura eu de séances obligatoire depuis le commencement de l'année.

Il n'y aura pas de séance dans les mois de septembre et d'octobre.

ART. 16.

Toutes les délibérations se font au scrutin, à moins que la société n'ait manifesté le vœu contraire. Celles qui ont pour objet *l'élection d'un candidat ou une modification aux statuts, ne peuvent avoir lieu hors de la présence de la majorité des membres titulaires présents à Cherbourg.*

## ART. 17.

Les personnes étrangères à la société ne sont admises à ses séances particulières, que lorsqu'elles sont présentées par quelqu'un de ses membres, et avec l'agrément du bureau.

## ART. 18.

Elle entend dans ses séances particulières la lecture de tous les mémoires qui lui sont soumis; elle admet la discussion sur toutes sortes de matières, en tant qu'elles ont rapport aux belles-lettres, aux sciences et aux arts.

Toute discussion sur la religion et la politique est interdite.

## ART. 19.

Tous les ans, à l'époque fixée par la société, une séance publique aura lieu. Les mémoires destinés à la lecture devront être soumis à la société, dans une des séances ordinaires ou dans une séance spéciale convoquée à cet effet. Ces mémoires seront déposés aux archives jusqu'à la séance suivante où ils devront être admis au scrutin secret.

## ART. 20.

L'auteur de tout ouvrage lu aux séances soit publiques, soit particulières, en remet le texte ou l'analyse à l'archiviste, qui en fait prendre copie sur un registre à ce destiné.

## ART. 21.

Un volume de mémoires sera imprimé toutes les fois que

la situation financière de la société le permettra. Chaque article destiné à l'impression sera lu préalablement dans une séance ordinaire et déposé aux archives jusqu'à la séance suivante, où il devra être admis au scrutin secret.

#### ART. 22.

Si les fonds existant dans la caisse ne sont pas suffisants pour subvenir aux dépenses d'impression des mémoires, il y est suppléé par une cotisation répartie entre les auteurs des mémoires admis à l'impression, proportionnellement à leur étendue.

A mesure qu'il rentrera des fonds dans la caisse, soit par la vente des mémoires, soit par tout autre moyen, il en sera fait, par les soins du trésorier, une répartition proportionnelle, jusqu'à concurrence de la somme avancée par chaque membre.

Les planches, dessins ou tableaux accompagnant les mémoires, soit intercalés dans le texte, soit placés en dehors, seront toujours au compte de l'auteur.

#### ART. 23.

Tous les ans, dans le courant du mois de novembre, une messe mortuaire sera dite pour les membres de la société décédés depuis sa fondation.



# NOTICE

SUR

**M. P.-A. DELACHAPPELLE,**

Associé titulaire.



Je désire réunir ici quelques faits de la vie d'un de nos respectables confrères sur lequel une tombe récente s'est fermée. Je note, dans le souvenir qui m'est resté de cet homme de bien, le trait distinctif de son caractère : un goût inné pour les sciences naturelles, qu'il savait rendre désirable pour l'époque des études projetées en ces années lointaines de retraite et de repos qu'on ajourne toujours et qui souvent ne viennent jamais.

M. Delachapelle (Pierre-Adrien) naquit à Cherbourg le 22 juin 1780 : il était fils de M. Adrien Delachapelle-Marcenville et de M<sup>lle</sup> Thérèse Asselin. Après avoir fait ses études à Cherbourg, sous la direction de M. l'abbé Delacour, il entra fort jeune encore, dans les bureaux de la marine, en

qualité de dessinateur. C'était vers 1794, et, en ces temps difficiles, il aidait déjà de ses minces appointements son père, très avancé en âge, et sa mère, femme d'un rare mérite. M. Augustin Asselin, son oncle, appelé quelques années après au conseil des Cinq-Cents, lui témoigna un intérêt qui ne s'est jamais démenté depuis. Un goût vif pour l'étude de la chimie et des sciences naturelles détermina M. Delachapelle à embrasser la profession de pharmacien. Il alla à Paris étudier les sciences et se former à la pratique nécessaire pour atteindre à son but, puis revint se fixer à Cherbourg en 1802. Il épousa Mademoiselle Adelaïde Macé, et dès lors, voué aux devoirs de son état et de sa position, il vécut honorablement, goûtant la douceur des affections de famille, et formant ou gardant des amitiés que la mort seule a pu briser. L'estime publique ne lui a pas fait défaut, et ses concitoyens, aussi bien que les chefs de l'administration, se sont plu à lui en donner des gages. Il fut, à deux reprises, sous le premier Empire et sous la monarchie de 1830, appelé au conseil municipal de Cherbourg ; il siégea, pendant de longues années, en qualité de juge-suppléant et de juge, au tribunal de commerce, et plus tard devint membre et vice-président du bureau de bienfaisance. Il remplit jusqu'à son dernier jour les devoirs que lui imposait ce titre. M. Delachapelle avait toujours réservé quelques heures de loisir pour l'étude de la botanique, et il se livra surtout à cette science, lorsqu'il eut quitté les affaires. Ses travaux le mirent en relation avec plusieurs savants, parmi lesquels nous citerons seulement MM. Lamouroux, Dubourg d'Isigny, Le Normand, de Brébisson, Delisle, Pelvey, D<sup>r</sup> Le Bel, et, en un temps plus récent, M. Bertrand-Lachênée, qu'il guida dans ses premières études. La botanique, cette science qui retient parmi les plus charmantes productions

de la nature l'esprit et les regards de ceux qui la cultivent, a encore un attrait plus intime : elle forme entre eux un lien, et donne naissance à de fidèles amitiés.

La Société Académique, appréciant les travaux de M. Delachapelle, l'appela dans son sein en 1829, et dès lors, ce fut à elle qu'il consacra les fruits de ses recherches.

Il avait donné, en 1826, un *Catalogue méthodique des Lichens recueillis dans l'arrondissement de Cherbourg; Caen, Chalopin*. Poursuivant ses études et ses herborisations, il publia successivement, dans les mémoires de la Société Académique, les travaux dont voici les titres et les dates :

*Mémoire sur les plantes marines, extrait d'un ouvrage sur la végétation de ces plantes sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg; mém. 1833.*

*Description succincte des Thalassiphytes articulées, recueillies sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg; mém. 1833.*

*Description succincte des Thalassiphytes inarticulées; mém. 1838.*

*Catalogue méthodique des mousses trouvées dans l'arrondissement de Cherbourg; mém. 1843.*

*Catalogue des Graminées qui croissent spontanément dans l'arrondissement de Cherbourg; mém. 1847.*

Quelques-uns de ces mémoires ont été tirés à part, lors de leur publication.

M. Delachapelle savait que les sciences naturelles doivent surtout leurs progrès à des observations exactement faites dans un champ circonscrit, à des catalogues soigneusement dressés et soumis au contrôle de ceux qui, plus tard, doivent les compléter, ou du moins les étendre. C'est dans cette pensée qu'il s'en est tenu, à étudier et à décrire les plantes de notre contrée, dont la flore, très variée, lui offrait

as sez de richesses. Les premiers catalogues qui en ont été publiés sont dûs à M. de Gerville et à lui.

M. Delachapelle a continué jusqu'à la fin de sa vie à se livrer à ces études pleines de charme et d'intérêt : il a laissé en manuscrit deux opuscles terminés, savoir : *Catalogue alphabétique des genres, avec tableau analytique des espèces et des variétés des plantes phanérogames qui croissent aux environs de Cherbourg, 1832; Catalogue méthodique des Lichens recueillis dans l'arrondissement de Cherbourg, 1833.*

Malgré cette application aux études scientifiques, M. Delachapelle ne négligeait pas les devoirs et les affections de famille; il aimait aussi les relations de la société. On appréciait en lui la droiture du caractère, et les ressources d'une instruction variée. Avec un caractère vif et une physionomie parfois un peu sévère, il avait une bonté parfaite et une sensibilité profonde.

M. Delachapelle a succombé à Cherbourg le 20 avril 1854 aux suites d'une affection du cœur, maladie qui ne lui avait rien ôté de la vivacité de ses sentiments, ni de la clarté de son intelligence. Quelques jours avant sa mort, il avait puisé dans l'acte le plus solennel de la religion, au pied même des autels, la force et la consolation dont le chrétien sent le besoin, laissant ainsi à son digne fils et à son petit-fils une mémoire toute d'honneur et un noble exemple à suivre.

L. DE PONTAUMONT.



# NOTICE

SUR

## M. L'ABBÉ AUGER.

---

Messieurs, le 3 décembre 1834 est mort dans une verte vieillesse un de nos associés correspondants, un professeur dont le nom est un souvenir vénéré parmi ses anciens élèves, et qui resta doué jusqu'au dernier jour d'une intelligence élevée, étendue et sérieuse, d'un esprit ferme et distingué.

Auger (Jean-Baptiste-Amand) naquit à St-Valery-en-Caux le 26 octobre 1784. Elève à l'école centrale de Rouen, il y obtint, le 13 thermidor an VIII, le grand prix de la classe de mathématiques et, le 15 thermidor de l'année suivante, le prix de celle des lettres.

Agé de 17 ans, il se rendit à Paris, subit avec distinction, le 2 messidor an XII, l'examen pour le grade de chef d'institution et ouvrit à cette époque, rue d'Assas, sous le nom d'institution Bernard et Auger, un pensionnat qui ne tarda

pas, à cette date de régénération morale inaugurée par le Consulat, à obtenir toute la confiance des familles. En 1812, il quitta cette position pour aller au séminaire de Rouen recevoir les ordres sacrés; dans le courant de 1813, il fut nommé vicaire de Saint-François au Havre et y resta jusqu'en 1821.

Ce fut en cette année qu'il revint à Paris fonder une nouvelle institution (1) qui, comme la première, donnait un soin spécial aux principes religieux et monarchiques. Peu de temps après, en 1822, je fus placé dans cette maison, où je ne tardai pas à vouer à M. Auger un attachement que j'ai été heureux de conserver toujours.

En 1825, Mgr Frayssinous appela M. Auger au poste de proviseur du collège royal de Versailles. En 1829, il passa à la cure de St-Antoine de Compiègne, où le roi Louis-Philippe le nota plusieurs fois pour un évêché. Malgré cette désignation honorable, M. Auger ne parvint point à l'épiscopat, bien qu'il réunit certainement toutes les qualités à la fois solides, sérieuses, distinguées et même prudentes et mitigées qui sont si nécessaires dans l'administration d'un diocèse. L'autorité ecclésiastique se borna à lui conférer le titre de chanoine honoraire à Beauvais et à Bayeux et à lui promettre, dans les derniers temps de sa vie, une place de chanoine de second ordre au chapitre impérial de St-Denis.

En 1843, il donna sa démission de la cure de Compiègne et revint à Paris se livrer exclusivement aux études qu'il aimait et à la prédication. Les sermons qu'il prononça avec succès dans les diverses églises de Paris ne montent pas à moins de cent cinquante. Il devint secrétaire de la société de Saint-Grégoire de Tours et vice-président de l'Institut historique.

(1) Rue du Bac, n° 88, au coin de celle de Varennes.

*L'Investigateur*, journal de cette société, contient de nombreux et savants articles historiques dus à la plume de M. Auger. On y sent un esprit sûr, préparé à loisir par la réflexion et par l'habitude des fortes lectures.

C'est sur ces titres, Messieurs, et à ma demande, que vous avez bien voulu conférer, le 7 mai 1847, à mon vénérable maître et ami le diplôme d'associé correspondant.

J'ai vu M. Auger pour la dernière fois en juin 1853 à Paris. Sur lui la trace des années était légère : à soixante-neuf ans sa santé était parfaite; il était resté grand, bien fait de taille, d'une physionomie forte et spirituelle. Pendant les heures de causerie intime que je passai alors avec lui, il me parla avec un vif intérêt de Cherbourg, qu'il avait visité pendant les fêtes impériales d'août 1813, et de quelques-uns de nos confrères avec lesquels il s'était trouvé en rapport à cette époque.

L. DE PONTAUMONT.



# NOTICE

## SUR M. OBET,

Ancien médecin en chef de la marine.



Louis-Jean-Marie Obet, ancien médecin en chef de la marine, est né à Morlaix le 13 janvier 1777. Son père, issu lui-même d'une de ces familles bretonnes, forte race qui voue presque tous ses enfants à la mer, parvint au grade de chef de division, après s'être fait remarquer par une intrépidité froide et des talents qui l'avaient rangé parmi nos meilleurs marins avant la révolution et devaient plus tard attirer sur lui l'attention, alors que du camp de Boulogne l'empereur Napoléon menaçait les côtes d'Angleterre, car plus d'une fois il parvint à dégager et à conduire à travers les flottes ennemies les convois qui, de tous nos ports de l'océan, venaient se réunir au rendez-vous commun.

Le temps, la fortune et les circonstances ne lui permettaient pas de donner à ses enfants cette éducation qui plus tard est

devenue une nécessité absolue. Ce n'était pas d'ailleurs l'époque des études fortes et suivies : période orageuse de nos annales, tout enseignement semblait désorganisé, et ce ne fut qu'à son amour du travail, à la distinction naturelle de son goût et de ses habitudes que le jeune Obet dut l'instruction classique qu'il acquit et suppléa aux lacunes que laissaient dans l'éducation l'absence de toute école au milieu de la confusion générale, plus tard les essais d'une restauration incomplète des études. Combien peu ont eu ce courage ! Et pourquoi ne pas le dire : les hommes de cette génération qui firent de si grandes choses au commencement de ce siècle, étaient généralement peu lettrés. Il leur manquait cette forte instruction première que le vieux système d'éducation avait donné à leurs prédécesseurs et que l'université reconstituée devait donner à ceux qui vinrent après eux. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'infériorité littéraire si souvent reprochée aux années qu'illustraient tant de haut faits, et que devait suivre une renaissance véritable, fille de plus tranquilles destinées. Pour lui, ce qu'on ne lui avait pas enseigné, il sut le conquérir par son travail, bientôt devenu maître par une voie personnelle et plus courte de ces connaissances qui lui manquaient, il en conserva l'amour pendant sa vie entière, délassément et charme de ses vieux jours.

Sa famille le destinait à la médecine navale. Il débute à Brest comme chirurgien auxiliaire; assiste en cette qualité au combat du 13 prairial; devient entretenu en 1796; embarque successivement sur ces vaisseaux aux noms retentissants : le *Terrible*, le *Hoche*, l'*Intrépide*, le *Formidable*. Là et depuis lorsqu'il fut nommé chirurgien de 2<sup>e</sup> classe et servit sur le vaisseau l'*Impérial*, il put voir tout ce que laissait à désirer le service de santé. Plus tard il mesurait

les progrès de notre hygiène navale, et aimait à comparer l'état des vaisseaux de cette époque avec celui qu'ils offrent de nos jours. Cette merveilleuse propreté, ce luxe de précautions, cet art ingénieux qui tire parti de tout, ces hôpitaux de bord où tout est réuni pour le bien-être des malades, l'ordre et la méthode qui président aujourd'hui au traitement des hommes, quel que soit l'encombrement, les ressources enfin dont on dispose et qu'on sait mettre en œuvre, tout contraste en effet avec ce qui existait alors. Aussi, quelle mortalité quand sévissait une épidémie ! quel affaiblissement des équipages devant lequel les médecins restaient impuissants.

Nous retrouvons M. Obet en 1802, chirurgien de 1<sup>re</sup> classe, et en 1810 nommé professeur d'anatomie à l'hôpital Saint-Bernard dans ce port d'Anvers créé par les Français, arsenal immense que le génie de Napoléon destinait à un si grand avenir. Le corps des chirurgiens de la marine n'était pas encore réellement constitué, et le concours ne présidait pas à l'avancement. Depuis, les chaires de professeurs n'ont plus été chez eux que le prix de lettres sérieuses et de travaux scientifiques éprouvés. Mais parmi les professeurs et les chefs sortis de la 4<sup>re</sup> institution, il en est qui ont laissé leur trace dans le corps : tel fut M. Obet, tel le médecin en chef Fleury sous les ordres duquel il servit à Anvers et qui devait succomber à Toulon, pendant le choléra, victime d'un zèle et d'une ardeur que l'âge et les infirmités n'avaient pu glacer.

Anvers présentait à cette époque une animation extraordinaire. Là, se confondaient les ouvriers du pays et ceux que fournissait nos ports : le calme des populations brabançonnaises était animé par la vivacité française ; les édifices maritimes, les casernes s'élevaient comme par enchantement ; les bassins de carénage se creusaient ; à peine une cale se

dessinait-elle, qu'un nouveau bâtiment apparaissait, pendant qu'une flotte déjà formidable stationnait dans l'Escant et que tout obéissait à l'impulsion de cette volonté créatrice, dont les destins étaient alors si brillants. Depuis, cette œuvre des Français a été anéantie; nos immenses bassins ont été comblés ou transformés en docks pacifiques; tout mouvement militaire a disparu: qu'on se figure Brest devenant port de commerce.

L'escadre et l'armée envoyaient tous leurs malades, et ils étaient nombreux, à l'hôpital St-Bernard qui recevait également les ouvriers du port et les prisonniers anglais. Placés sur ce vaste théâtre, les médecins de la marine devaient promptement acquérir une grande expérience. Les épidémies s'y succédaient, les plus graves opérations s'y pratiquaient journellement, toutes les misères humaines s'y donnaient rendez-vous, triste et lamentable spectacle: mais c'est là que se formèrent plusieurs chirurgiens éprouvés, qui furent disséminés dans les ports de France, lorsqu'il nous fallut abandonner cette conquête aux jours de nos revers. Les tendances de M. Obet l'inclinaient du côté de la médecine, proprement dite, plutôt que vers les opérations, et lorsqu'il fut envoyé à Cherbourg en 1841, il servit dans notre port on sait avec quelle distinction, et de combien de considération et d'estime il avait su s'entourer. Il pouvait prétendre à un légitime avancement: on le lui offrit même, mais il le refusa pour rester dans notre ville, qui était devenue sa patrie adoptive. Il y avait été nommé officier de la légion d'honneur.

Cette retraite dont il avait marqué l'heure en refusant de se déplacer, ne fut cependant pas le repos: il se livra à l'exercice de la médecine civile, et y déploya toutes les qualités d'un véritable praticien. Nature peu brillante, mais

exacte, méthodique, tenant très grand compte de la tradition, il souriait parfois, quand on exagérait devant lui les merveilles des découvertes modernes, au courant desquelles il savait se tenir : mais il les jugeait et ne se laissait entraîner qu'à bon escient. Peu enthousiaste, il croyait à la grande part que prend la nature dans la guérison des maladies, disposé quelquefois même à l'exagérer un peu et à s'en rapporter à sa puissance. Hâtons-nous de dire qu'il était trop éclairé pour s'y abandonner aveuglément, et qu'il trouvait un terme judicieux entre cette activité intempestive et inquiète, qu'il qualifiait de désastreuse et une expectation par trop optimiste. C'est là, en effet, qu'est le vrai. Il parlait peu de ce qu'il faisait et ne possédait pas l'art de se faire valoir : peut-être dédaignait-il de le montrer. Il ne provoquait le suffrage de personne, ce suffrage venait le trouver.

Qu'on ne croie pas cependant, qu'à l'occasion, il ne sut sortir de sa réserve modeste et silencieuse. Mais il ne parlait que lorsqu'il avait quelque chose à dire, n'écrivait que lorsqu'il avait quelque observation nouvelle et utile à faire connaître. Il lui aurait fallu un peu plus d'initiative pour révéler sa valeur réelle. Le bagage littéraire et scientifique d'un pareil homme, doit toujours être léger. C'est souvent un mérite : et il est si facile de le rendre plus lourd ! voyez quelle sobriété de développement, et pourtant quelle netteté, quelle précision il a apporté dans la description de l'angisse couenneuse dont il avait observé une grave épidémie à Cherbourg même. Il dit tout ce qu'il faut, rien de plus. C'est le praticien exact, qui raconte scrupuleusement et simplement ce qu'il a vu et a su bien voir. Avant que l'anatomie pathologique de cette redoutable affection fût aussi généralement connue qu'elle l'est aujourd'hui, il la décrit minutieusement, signale son développement rudimentaire,

le mode d'apparition de cette exsudation transparente, inoffensive en apparence, qui recouvre les amygdales, le voile du palais, l'arrière-gorge, qu'il faut savoir reconnaître, combattre dès le début et détruire sur place; car elle va s'organiser en véritable membrane, gagner de proche en proche, atteindre les voies aériennes ou se propager dans les voies digestives. Personne n'a mieux fait ressortir le caractère spécifique de cette maladie, et en prouvant que cette espèce de formation nouvelle n'est pas toute l'affection, démontré que comme dans le croup, ce fléau des mères, si rapproché de l'angine couenneuse, il y a au-dessous de ce caractère anatomique grossier, un état particulier d'inflammation et de spasme, qui fonde une grande partie du danger.

De même lorsqu'il insiste sur le caractère contagieux de l'angine couenneuse. On le conteste, que ne conteste-t-on pas? Mais là, comme pour les fièvres typhoïde, on suit de proche en proche l'influence contagieuse. Seulement il faut savoir la reconnaître; ce qui n'est pas toujours si facile qu'on pourrait le penser. Etrange maladie, à laquelle certaines familles semblent prédisposées! On cite une race princière, dont cinq générations ont payé un tribut fatal à l'angine et au croup. Personne enfin n'a mieux que M. Obet, démontré quelle doit être l'activité du traitement et la lumière, doute la spécificité de la maladie l'éclair.

En 1835, il publie une notice sur le choléra qui avait sévi à Cherbourg en 1832. En 1837 il insère dans les annales maritimes une esquisse biographique sur M. Fleury. C'est dans cet opuscule qu'il sait trouver, pour parler de son premier maître, des accents partis du cœur, et qu'on reconnaît tout ce qu'il y avait d'affectueux et de sensible chez cet excellent homme si réservé d'habitude et si peu expansif.

Dans l'infinité variété des caractères, on en rencontre de pareils qui vivent beaucoup en eux-mêmes pour ainsi dire, qui par une sorte de pudeur native sont aussi soucieux de cacher les témoignages de leur émotion que d'autres le sont d'en jeter l'expression à tous les vents. Qui dira de quel côté se trouvent la force et la profondeur des affections ? M. Obet couvrait sa vie privée d'ombre et de silence. Epruvé par de cruels malheurs de famille, jamais sa sérénité n'en parut altérée ; il fallait enfin qu'il rencontrât une parfaite communauté de vues et d'opinions pour qu'il se laissât entraîner à quelque épanchement, et se souciant fort peu de contredire, il semblait assister à tout comme un témoin désintéressé.

Et pourtant il était fidèle à ses affections ; il suivait avec intérêt et l'œil de la sympathie ces générations qui se succédaient devant lui et dont il avait successivement soulagé les douleurs. Il était resté l'ami de tous ceux qui l'avaient approché ; ils lui conserveront un souvenir de cœur et de reconnaissance ; le temps enfin n'emportera pas dans son cours souvent oublieux et ingrat la mémoire de cet homme de bien qui nous laisse l'exemple d'une vie pure et honorable, consacrée tout entière à l'accomplissement du devoir.

Docteur DUFOUR.



# NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG,

PAR

**M. NOEL, Directeur.**

---

Lue à la séance publique du 1<sup>er</sup> mai 1855 (*centième anniversaire!*).

---

MESSIEURS,

Un siècle nouveau commence aujourd'hui pour la Société Académique de Cherbourg. La première séance dont les registres des procès-verbaux nous ont conservé le souvenir, porte la date du 4<sup>er</sup> mai 1755. Déjà plusieurs réunions

avaient eu lieu, mais elles avaient pour but la constitution de la Société et la rédaction des statuts, et ce n'est qu'à cette époque que commencent les séances où se firent des lectures scientifiques et littéraires. Chose digne de remarque, Messieurs, Cherbourg comptait alors 6000 âmes à peine, et cette ville se montrait plus avancée que la plupart des grandes cités du royaume qui n'avaient point encore d'académies. Il n'y en avait que deux dans toute la Normandie, à Rouen et à Caen. Point de grandes administrations comme dans ces deux dernières villes, peu de commerce, aucun de ces grands travaux qui lui amenèrent plus tard des hommes laborieux et instruits. Cherbourg était donc réduit à sa population sédentaire et c'est dans ce petit nombre d'habitants que se rencontrèrent *quelques amateurs des sciences, de la littérature et des arts, qui résolurent d'ériger en cette ville une assemblée philosophique*. Telles sont les expressions consignées dans le procès-verbal de la première réunion, qui remonte au 14 janvier de la même année.

La rédaction des statuts primitifs et les noms des fondateurs attirent d'abord notre juste attention. Déjà, j'ai eu l'occasion de parler des uns et des autres et je serai obligé de répéter quelquefois ce que j'ai dit dans des articles séparés. Mais dans cette séance, qui emprunte quelque solennité au souvenir séculaire qui nous occupe, vous avez désiré un tableau historique de la Société depuis son origine, et ce tableau manquerait d'ensemble, si je n'y comprenais les hommes honorables qui fondèrent cette Société et les statuts qui nous révèlent l'esprit dans lequel eut lieu cette création.

La première pensée des fondateurs est pour la religion : « On aura pour elle, disent-ils, un profond respect et on n'entrera jamais en dispute sur ses mystères. »

Les statuts veulent ensuite qu'on honore le Roi et l'État et

qu'on n'en parle jamais qu'en très bons termes. Telle est la simplicité de rédaction avec laquelle ces sentiments sont exprimés.

L'article 3 est remarquable par la naïveté du style et de la pensée. « On évitera, dit-il, toute cabale et l'on conservera » la meilleure union possible dans la Société; sans disputes, » termes fâcheux, ni railleries à l'égard les uns des autres, » au sujet des vices d'esprit et de corps. »

Ainsi la prévoyance ne se borne pas aux difformités physiques qui d'ailleurs s'accordent souvent avec les plus brillantes qualités de l'esprit; mais elle s'étend encore aux singularités, aux bizarreries qu'on rencontre quelquefois chez les hommes de science et de travail. Tout est donc prévu dans le dessein d'une union durable. Les discussions religieuses et politiques, qui divisent si profondément les hommes, n'ont pas lieu. Les railleries qui blessent, les propos qui humilient, les vérités même qui peuvent offenser, sont bannies de la réunion. Les paisibles discussions sur les sciences et la littérature sont seules permises, et celles-là doivent engendrer une union qui ne fera qu'augmenter avec l'habitude de se voir, de se communiquer ses pensées et de concourir ensemble, dans une proportion si petite qu'elle soit, aux progrès de l'esprit humain.

Il me tarde, Messieurs, de vous faire connaître ces hommes simples et studieux à qui nous devons l'existence de notre Société. Voici d'abord quels étaient leurs noms et leurs titres : L'abbé Anquetil, premier directeur; Voisin, professeur d'hydrographie, premier secrétaire; Delaville, médecin; Groult, procureur de l'amirauté; Avoine de Chantereyne, receveur de l'amiral; et Pierre Fréret, artiste.

Deux de ces noms ont disparu et n'ont guère laissé de traces que celles de leur inscription sur le tableau des

fondateurs. Ce sont MM. l'abbé Anquetil et Voisin de la Hougue. On doit cependant à ce dernier une histoire de Cherbourg assez estimée, et qui a été éditée en 1835, avec continuation jusqu'à cette époque par M. Vêrusmor.

Quant aux autres, ils sont encore vivants parmi nous, et ils ont conservé pendant longtemps d'honorables représentants dans cette enceinte académique.

M. Delaville était un médecin distingué. L'Académie lui dut de fréquents rapports sur l'art qu'il professait, des mémoires sur la botanique; il s'occupa beaucoup des soudes et du varech. Les registres de votre Société nous apprennent aussi qu'il s'occupait de poésie et citent avec éloge une épître de sa composition sur l'Indépendance.

M. de Chantereyne était également un des membres les plus zélés de la Société. L'histoire de Cherbourg et de la presqu'île a été le principal objet de ses travaux. On lui doit une chronologie des grands baillis du Cotentin, un catalogue du gouvernement de Cherbourg depuis Henri 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, et divers mémoires non moins intéressants.

Quel que soit le mérite des travaux dûs aux membres que je viens de citer, leurs noms s'effacent, au moins en partie, devant celui de M. Groult, qui paraît avoir eu la plus grande part dans la formation de la Société et qui, pendant tout le cours de sa longue et laborieuse existence, n'a pas cessé d'en être un des plus fermes et des plus constants appuis.

M. Groult n'était pas seulement un travailleur infatigable, un magistrat intègre, un savant d'une réputation européenne; c'était mieux que cela encore, c'était un homme de bien d'une admirable simplicité de mœurs, d'une bienfaisance inépuisable, aussi actif à secourir les pauvres et à chercher tout ce qui pouvait adoucir leur misère, qu'à étendre ses investigations dans le vaste champ des connaissances humaines.

M. Groult était versé dans les sciences exactes et dans l'histoire naturelle; mais ce fut la législation maritime qui occupa particulièrement tous ses instants. En 1770, il présenta à l'académie de Rouen un nouveau commentaire sur l'ordonnance de 1681, composé de 6 volumes in-4°. Il paraît que, pour arriver à ce résultat, l'auteur avait passé en revue plus de 50,000 ordonnances, arrêts ou réglemens concernant cette branche de la législation.

A ce long travail, M. Groult en ajouta un autre qui ne lui demanda pas moins de recherches et de patience; il composa des tables extrêmement étendues des lois de la marine, qui étaient et avaient été en vigueur chez tous les peuples maritimes, anciens et modernes. « La réputation de M. Groult, » dit une note rédigée peu de temps après sa mort, « se répandit dans toute l'Europe. » Il obtint du gouvernement le titre de docteur en droit maritime et la faveur d'être remboursé, sur mémoires, des dépenses que lui occasionnaient chaque année ses travaux et ses recherches.

Le dernier des fondateurs dont j'ai indiqué les noms était un artiste du nom de Fréret. Depuis un siècle, cette famille est en possession de fournir aux beaux-arts des hommes de mérite. Plusieurs de ses membres, peintres ou sculpteurs, ont laissé dans Cherbourg des travaux estimés.

M. Louis Fréret, fils du fondateur et membre lui-même de cette Société, se distingua surtout dans la peinture des fruits et des fleurs. La reine, en 1785, le nomma son peintre de fleurs étrangères. Une copie du brevet a été déposée dans nos archives par notre confrère M. Victor Lesens.

Tels furent, Messieurs, les fondateurs de notre Société. Tel fut le noyan autour duquel vinrent se grouper un certain nombre d'autres membres. Toutefois ce nombre fut restreint dans les premières années, ce qui n'empêcha pas les séances

d'être multipliées et bien remplies. Il en est peu où on ne retrouve le nom de M. Groult, traitant des questions d'astronomie, de mécanique, de philosophie, de gnomonique et de géographie. En 1758, il lut un mémoire détaillé sur la descente des Anglais à Urville.

De 1761 à 1767, on remarque une interruption dans les séances de la Société, réduite à un petit nombre par la mort de quelques uns de ses membres. On sentit alors le besoin de faire appel à tous les hommes zélés et studieux, habitant la ville ou les environs, capables de donner aux séances un nouvel aliment. Quinze noms nouveaux furent inscrits sur le tableau de la Société.

Parmi ces noms, on remarque celui de Guillaume de Bricqueville, ancien major de la milice du Val-de-Saire, qui habitait son château de Bretteville, à peu de distance de Cherbourg. Ce nom se retrouve à diverses pages de notre histoire depuis les croisades jusqu'à la célèbre bataille de la Moskowa, et le buste du petit-fils de Guillaume de Bricqueville orne une de nos places publiques.

Le but qu'on s'était proposé par cet accroissement de la Société fut atteint. Les séances devinrent très multipliées; on en compte quelquefois une par semaine, souvent deux ou trois par mois. Les statuts voulaient qu'à la première entrée d'un membre nouvellement élu, le récipiendaire fit un discours de remerciement et que le président lui répondît. Cette disposition fut exécutée, comme elle l'avait été dans la première année de l'existence de la Société.

L'année 1763, vit inscrire parmi ses membres un nom illustre, celui de l'abbé de Beauvais, qualifié dans le procès-verbal, de prédicateur du roi, licencié ès-lois et vicaire général du diocèse de Noyon. Plus tard, il devint évêque de Senz. Ses talents oratoires lui laissèrent encore une grande

place après les princes de la Chaire. Mais c'est surtout, par la hardiesse de son langage devant les Puissances de la terre, par sa courageuse persévérance à flétrir leurs désordres, par l'énergie avec laquelle il s'éleva contre les scandales de la Cour, en présence de Louis XV lui-même, qu'il attira sur lui l'attention de ses contemporains, et qu'il s'est ainsi préparé l'admiration de la postérité.

Je ne puis m'empêcher de répéter ici ces mémorables paroles qu'il prononça devant le roi, dans un sermon sur la Cène (1) : « Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. »

C'est encore à lui qu'on doit cette grande pensée, dont la présence royale n'arrêta pas davantage la courageuse expression : « Le peuple n'a pas le droit de murmurer, mais il a le droit de se taire, et son silence est la leçon des rois. » (2)

J'ai cru devoir citer ces deux passages remarquables parce qu'on les trouve dans un bien petit nombre de biographies, et que le sermon lui-même d'où ils sont tirés manque dans les œuvres de l'auteur imprimés en 1807.

M. de Beauvais était né à Cherbourg. Il se trouvait dans cette ville à l'époque de sa réception, et le procès-verbal de la séance où il fut admis porte sa signature. Il y vint ensuite comme évêque, en 1776, et il assista à la seconde séance publique qui eut lieu le 25 septembre. Le compte-rendu de cette séance dit qu'il la termina par un discours éloquent, dicté par l'amour de la religion, de la patrie et de l'honneur, devise de cette Société.

(1) *Biographie moderne*, publiée par Eymery en 1816.

(2) *Dictionnaire de la Conversation*, — Edit. 1852. Tome II, p. 633.

La Société académique ne se bornait pas à des lectures souvent stériles. On trouve dans le registre des procès-verbaux à la date du 3 juin 1769 : « La Compagnie s'est transportée à la pointe d'Equedreville, sur le fort Choiseul, pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, avec deux télescopes de réflexion, de 16 pouces, deux lunettes de 4 pieds, un octant de réflexion et plusieurs montres et pendules qui avaient été réglés sur la méridienne de M. Groult, le même jour et la veille.

Dans les séances suivantes, M. Le Vallois communique des observations sur le passage d'une comète. M. de Bricqueville fait connaître un nouveau procédé pour pressurer les pommes. M. Desnoëttes annonce une gratification qui vient de lui être accordée par le contrôleur général pour la réussite de son troupeau de moutons anglais.

La Société, comme on le voit, faisait marcher de front la théorie et les applications de la science.

En 1774, M. Tillet, membre de l'Académie des Sciences, fut envoyé par le gouvernement pour prendre des renseignements sur les avantages et les inconvénients de la fabrication des soudes. Ce fut à la Société Académique qu'il s'adressa. Il assista à plusieurs de ses séances et reçut de MM. Groult et Delaville, de nombreux documents sur l'objet de sa mission.

Peu de temps après, M. Voisin de la Hongue, présenta à la Société une carte hydrographique des côtes de la Hague et du Val-de-Saire, qu'il avait dressée à l'aide des capitaines, pilotes et marins pratiques du port de Cherbourg, et M. Blondeau, professeur d'hydrographie à Brest, consulte la Société, de la part de l'Académie royale de marine, sur un ouvrage qui se prépare et qui doit porter pour titre : *Le Nouveau Flambeau de la Mer*.

La Société Académique jusqu'en 1773 n'avait eu, pour ses réunions publiques et privées, d'autre autorisation que celle de l'administration locale. A cette époque son existence fut consacrée par le roi Louis XV, ainsi qu'il résulte d'une lettre de M. Bertin, ministre secrétaire d'Etat, ayant le département de la Normandie, qui fut transmise par l'intermédiaire de M. l'intendant de la généralité de Caen. Dans cette lettre, qui fut enregistrée sur le plunitif de l'Hôtel-de-Ville, le roi permet deux séances publiques chaque année.

Il paraît que M. Tillet, membre de l'Académie des Sciences, dont nous venons de parler, et M. de Brequigny, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait eu aussi des rapports avec la Société eurent une assez grande part dans la faveur qui lui était accordée. Aussi les voit-on, peu de jours après la réception de la lettre du ministre, admis comme membres de la Société, sous le titre d'associés libres.

La séance publique du mois de septembre de cette même année donne lieu à deux remarques, qui touchent à la constitution et aux habitudes de la Société. Le R. P. Don Blanchard, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, demeurant à Beaumont-en-Auge, lut une ode latine en l'honneur de la Société.

Les étrangers étaient donc admis au même titre que les habitants. Ils se déplaçaient souvent et de loin pour assister aux séances de la Société. On voit au registre des procès-verbaux la signature de M. Corbet, vicaire supérieur de la grande maison des Cordeliers, à Valognes; Thierry, prêtre gradué de l'Université de Caen; Beziers, curé de Saint-André de Bayeux; Moysant, docteur en médecine à Caen; Hue de Caligny, ingénieur en chef à la Hougue, et d'autres noms encore étrangers à la ville.

La Société avait donc une importance qui s'étendait au loin, puisqu'elle attirait à elle, malgré la difficulté des communications, un certain nombre d'étrangers qui ne craignaient pas de franchir des distances assez grandes pour prendre une part active à ses travaux.

Nous venons de voir qu'à la 2<sup>e</sup> séance publique de l'année 1773, Don Blanchard lut une ode latine. On y fit d'autres lectures qui n'étaient pas bien plus à la portée d'un grand nombre d'auditeurs. On entendit, par exemple, une dissertation de M. Delaville sur la matière qui sert de nourriture et d'accroissement aux plantes, et un mémoire sur la Méridienne par M. Groult.

La Société inspirait donc autant d'intérêt au dedans qu'au dehors, puisque malgré le caractère sérieux qu'offraient ses séances publiques, elle trouvait le moyen d'attirer des auditeurs deux fois chaque année.

Tous les procès-verbaux qui précèdent la séance publique dont je viens de parler sont écrits de la même main, qui était sans doute celle de M. Voisin de la Hougue, premier secrétaire. Cependant il paraît qu'il assista encore à une séance d'octobre. Il mourut le 24 novembre suivant, et fut remplacé par M. de Chantereyne auquel fut donné le titre de secrétaire perpétuel, et qui, d'après l'identité des écritures, remplissait déjà ces fonctions depuis quelque temps.

Dans l'année 1774, une lettre de M. de Boynes, ministre de la marine, adressée à M. Dienis, directeur de la Société, imprima à ses travaux un nouveau cachet d'utilité. Elle avait arrêté qu'elle donnerait chaque année un prix au jeune marin qui aurait le mieux répondu aux questions les plus difficiles sur l'hydrographie. Puis, elle avait demandé au gouvernement la faveur d'exempter ce jeune homme, soit d'une campagne au service, soit d'une année de navigation

au commerce, ou enfin d'une année d'âge. Le ministre annonce que le roi accorde à la Société cet honorable privilège, sous réserve toutefois d'examiner dans chaque cas particulier, si l'accomplissement de cette promesse peut s'accorder avec l'intérêt du service.

Conformément à cette disposition, plusieurs marins furent examinés dans chacune des trois années qui suivirent. Des prix furent distribués publiquement et des dispenses accordées. Les deux premiers à qui cette faveur profita, et dont les noms sont consignés au registre, furent MM. Mauger et Postel. Plus tard, il eut encore une session d'examens, mais non plus de dispenses. La guerre avec l'Angleterre augmenta les nécessités du service et donna lieu sans doute à l'application des réserves faites par le roi.

La lettre du ministre de la marine est postérieure de quelques jours seulement à la mort de Louis XV, et quand il dit qu'il a rendu compte au roi de la demande faite par la Société, il est probable qu'il s'agit encore de ce monarque.

La Société Académique lui devait trop pour ne pas payer à sa mémoire un juste hommage. Aussi désigna-t-elle un de ses membres, M. l'abbé Postel, pour prononcer son oraison funèbre le jour du service solennel qui devait être célébré en l'église de cette ville, peu de temps après.

Par une coïncidence remarquable, ce fut encore un membre de la Société, Monseigneur l'évêque de Senez, qui fut chargé de prononcer le même discours devant ce jeune roi, dont les précoces vertus commençaient un règne si plein d'espérances et que les passions révolutionnaires devaient terminer par de si affreuses réalités.

L'orateur sacré, dit un de ses biographes, rappelle, dans l'exorde de son discours, une circonstance frappante qui en rend le début imposant et presque bossuétique. Dans son

sermon sur la Cène, dont il a déjà été question, M. de Beauvais, paraphrasant ce passage de l'écriture : Encore quarante jours et Ninive sera détruite : avait paru prédire au roi Louis XV une mort prochaine, contrairement aux apparences qui lui promettaient une plus longue vie et cependant la prédiction fut littéralement accomplie. Le roi mourut quarante jours après.

C'est à cette circonstance que fait allusion l'illustre évêque dont le nom honore à un si haut degré la Société Académique de Cherbourg : « Sire, dit-il au roi, dans l'oraison funèbre de Louis XV, quand j'annonçais, il y a peu de temps, la divine parole devant votre auguste aïeul ; qui eût prévu le coup terrible dont il était menacé ? Déjà le glaive invisible de la mort était donc suspendu sur sa tête. Hélas ! qui eût pensé que nous aurions pu lui dire alors dans un sens si littéral : Encore quarante jours, *adhuc quadraginta dies*, encore quarante jours et vous serez porté dans le sépulcre de vos pères ; et cette même voix, que vous entendez en ce moment, sera l'interprète du deuil de votre peuple à vos funérailles. »

Vous me pardonnerez, Messieurs de m'être étendu si longuement et à deux reprises différentes sur un seul de nos prédécesseurs, mais il s'agit du plus illustre, et en rappelant ses titres à l'admiration de la postérité, nous faisons rejaillir peut-être quelque honneur sur la ville qui fut son berceau et sur la Société dont il voulut bien être membre.

Les années qui suivent ne présentent rien d'important. On remarque la mort de M. de Bricqueville arrivée dans le mois de novembre 1775 et la résolution prise par la Société de se transporter toute entière en la commune de Bretteville pour assister à ses funérailles. Il est remplacé quelques jours après par son fils Claude-Marie, mestre de camp de cavalerie, dont la réception est constatée par sa signature à la date du 18 avril suivant.

La Société, voulant encourager les études, décide qu'elle donnera des prix aux élèves des classes de latin, et chaque année son directeur préside à la distribution générale des prix.

Les séances continuent sans interruption jusqu'en 1779 où de nouveaux statuts sont adoptés. Les modifications introduites ne sont pas assez importantes pour être mentionnées ici; j'y remarque seulement une indication plus nette du but que se propose la Société. Les sciences, les lettres et les arts, mais principalement l'histoire naturelle et civile du pays, le commerce, la navigation et l'agriculture, tel est son programme. Elle doit se réunir tous les vendredis de chaque semaine et deux séances publiques doivent avoir lieu, l'une le premier vendredi après la Quasimodo et l'autre le premier vendredi de septembre à 3 heures du soir.

Parmi les signatures qui consacrent l'adoption de ce nouveau règlement, on remarque un nom qui a acquis une grande célébrité, et qui réveille en nous des souvenirs à la fois tristes et glorieux : le souvenir des événements qui préparèrent le règne sanglant de la Convention et celui de la bataille de Jemmapes, qui fut comme le prélude de cette longue série de victoires qui illustrèrent nos armes pendant vingt ans. Ce nom est celui de Dumourier.

Dans une notice sur les anciens membres de la Société, j'ai parlé longuement de cet homme célèbre, qui fut successivement et souvent à la fois, militaire, écrivain, diplomate, captif à l'étranger, prisonnier à la Bastille, orateur dans les clubs, allié des démagogues, défenseur d'une royauté expirante, soumis immédiatement à la République qui lui succède, général de ses armées, vengeur du nom français contre l'agression étrangère et ternissant sa gloire par les circonstances coupables d'une défection, qui mit fin à sa carrière politique.

De nombreux détails ne peuvent entrer dans le cadre qui m'est tracé aujourd'hui. C'est principalement comme membre de la Société Académique que je dois parler du général Dumourier. J'y ajouterai seulement quelques circonstances qui se rattachent à son séjour dans cette ville.

L'enceinte d'une modeste réunion scientifique était assurément un théâtre bien étroit pour l'homme qui s'éleva plus tard à de si hautes positions et qui exerça une si grande influence sur de si grands événements. Cependant le registre de nos procès-verbaux révèle déjà les qualités qui se développèrent plus tard, sous l'empire des circonstances graves au milieu desquelles la France fut bientôt entraînée. C'est que l'homme supérieur porte partout, dans les petites choses comme dans les grandes, le cachet de son génie.

Dumourier, peu de temps après sa nomination, fut nommé directeur de la Société, et à partir de ce jour son nom se retrouve à chaque page du registre. La géographie, la statistique, la guerre, la politique, la marine, le commerce, les mœurs des peuples au milieu desquels il avait vécu, furent successivement l'objet de ses études et de ses communications à la Société.

On remarque particulièrement : un mémoire sur la position de Cherbourg et de la Hougue relativement à l'établissement d'un port royal dans la Manche; des considérations sur la marine marchande à Cherbourg, les manufactures et l'agrandissement de ce port; puis enfin, dans le même ordre d'idées, un mémoire sur le commerce ancien et nouveau de cette ville et sur les nouvelles branches qu'il serait intéressant d'y établir.

Les séances de la Société furent interrompues en 1783, et on doit s'en étonner avec un membre aussi zélé que Dumourier, qui, il faut le dire, avait puissamment contribué

à donner aux travaux académiques la suite et l'importance qu'ils avaient acquis depuis plusieurs années.

Cet homme, dont le corps aussi bien que l'imagination ne pouvait souffrir un instant de repos, n'en continua pas moins de se livrer à une foule de conceptions qui furent toutes l'objet de mémoires, la plupart adressés au gouvernement. Il n'y eut pas un projet concernant les travaux de la rade et du port auquel il ne prit part, et cependant il n'était ni ingénieur ni marin; mais son génie, secondé par son infatigable activité, suppléait en lui aux connaissances acquises. Observateur attentif, il étudiait avec soin tous les phénomènes que la mer offrait sans cesse à ses regards, bravant les dangers d'une tempête pour en connaître mieux les effets, interrogeant les marins pour juger par la pratique des assertions de la théorie, suivant les ouvriers dans leurs travaux afin de n'ignorer aucun détail, parcourant tous les lieux de la presqu'île pour en bien apprécier les ressources; puis, réunissant ces idées, les fécondant par son imagination, discutant ses projets avec chaleur et luttant pour leur adoption contre les préjugés des masses ou l'opposition jalouse des supérieurs.

Tel fut Dumourier, pendant un séjour de onze ans dans cette ville. Dans ses mémoires, il parle beaucoup de ce qui s'est passé à Cherbourg au commencement de la Révolution et de la part qu'il a prise aux événements.

Il était important de rechercher dans les souvenirs contemporains une mesure de la confiance que doivent inspirer ses assertions. J'ai donc interrogé les personnes âgées qui l'avaient connu et qui avaient été témoins des faits, et je dois dire qu'elles n'ont pas toujours reconnu l'exacte vérité dans les récits de Dumourier. Je renvoie au 2<sup>e</sup> volume de nos mémoires publié en 1835 pour de plus amples détails à ce sujet.

J'ajouterai seulement que les rapports privés du comman-

dant de Cherbourg avec les habitants ont laissé des souvenirs peu favorables. Indépendamment de l'opinion qui le faisait considérer comme auteur des troubles qui avaient affligé la ville, on le trouvait fier, d'un abord difficile, et agissant toujours à la manière d'un despote.

On rapporte qu'un bourgeois passant un jour à côté de lui sur le quai, il lui jeta son chapeau dans le port, parcequ'il ne le saluait pas. Plus tard lorsque le peuple acquit une certaine autorité, ce caractère impétueux s'adoucit. On lui reprocha sa noblesse, et il vint un jour de parade sur la place, prouver aux officiers de la milice qu'il n'était pas noble.

Ce sont là de ces faiblesses qu'on rencontre souvent à côté des plus hautes qualités et qui semblent avoir été placées au cœur de l'homme pour lui rappeler que la perfection n'appartient pas à l'humanité.

Quoiqu'il en soit, Dumourier n'en est pas moins une des grandes figures de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et un des souvenirs qui honorent le plus la Société Académique de Cherbourg. Je terminerai cette digression, peut-être un peu longue, sur notre illustre collègue, en répétant que tous les historiens sont d'accord sur la supériorité de ses talents, sur l'étendue et la variété des connaissances dont son esprit était orné; que plusieurs d'entre eux admirent son intrépidité en face des boulets de l'ennemi, son calme au milieu des orages de la place publique, sa persévérance à lutter contre un torrent qui ravageait tout sur son passage, et qu'enfin l'un de ces écrivains, à la fois homme d'état et grand orateur politique, après avoir blâmé son indécision sous le rapport des principes, loue chez lui une vertu qui peut excuser bien des torts, l'amour de la patrie.

Nous sommes à l'époque où l'attention du gouvernement fixée sur Cherbourg, comme position maritime, provoque

des études et fait éclore des projets dont la réalisation doit accroître la grandeur et la puissance du pays. La Société Académique ne pouvait manquer de prendre part à ces travaux. Outre le parallèle entre la Hougue et Cherbourg, par Dumourier, dont j'ai déjà parlé, on remarque un discours de M. de Colleville sur l'utilité d'un port de roi dans cette dernière ville; un mémoire, par M. Noël, sur la construction et sur la meilleure disposition des digues pour les rendre capables de résister aux efforts de la mer, mémoire qui avait déjà remporté le prix proposé en 1778 par l'académie de Caen, et qui avait valu à l'auteur une place d'associé de cette compagnie.

J'ai déjà dit que les séances de notre Société furent interrompues en 1783. La dernière indiquée est à la date du 30 mai; la cause de cette interruption n'est pas connue. Peut-être doit on l'attribuer au petit nombre de membres auquel la Société était réduite. Un des procès-verbaux qui précèdent ne porte que cinq signatures parmi lesquelles se trouve celle d'un officier de marine qui probablement ne tarda pas à abandonner Cherbourg.

La Révolution qui survint bientôt, et qui emporta avec elle toutes les Sociétés littéraires, ne pouvait permettre à celle de Cherbourg une promptre reconstitution; aussi ce ne fut qu'en 1807 qu'elle reprit ses travaux.

A cette époque il existait cinq membres résidant à Cherbourg parmi lesquels se trouvait encore M. Groult, un des fondateurs de la Société. Les quatre autres membres étaient : MM. Vastel, Noël, Postel et Lambert. Ils se réunirent de nouveau et s'adjoignirent un certain nombre de membres parmi lesquels on remarque M. Delaville, fils du fondateur, alors maire de Cherbourg et plus tard député, à qui l'on doit l'organisation de l'administration municipale sur les bases

dont les principales subsistent encore aujourd'hui, qui a laissé à ses successeurs une voie ouverte aux perfectionnements et leur a marqué un but que les circonstances n'ont malheureusement pas permis d'atteindre encore complètement. M. Delaville était, comme son père, un médecin distingué et très suivi. Malgré ses doubles occupations qui lui prenaient un temps considérable, il trouva encore le moyen de travailler pour la Société, et le registre des procès-verbaux indique souvent des lectures faites par lui sur divers objets scientifiques.

La Société admit à la même époque M. Asselin alors sous-préfet de Vire et qui avait administré la ville de Cherbourg dans les temps les plus difficiles de la Révolution. On lui doit une édition originale des poésies d'Olivier Basselin, chansonnier de ce pays, dont les *Vaudevires* ont probablement donné naissances aux Vaudevilles. Tout en cultivant la poésie, M. Asselin s'occupait encore de l'histoire, des antiquités, de la numismatique. Nos séances comme nos mémoires ont souvent été enrichis de ses travaux. Il a légué en mourant sa bibliothèque à la ville de Cherbourg.

On remarque encore parmi les noms de cette époque, celui de M. Delaroque, à qui on doit un grand nombre d'observations météorologiques; celui de M. Cachin a qui fut confiée la direction supérieure des travaux du port militaire et de la rade et qui nous a laissé un mémoire sur la digue comparée au Breakwater de Plymouth; celui de M. l'abbé Demons, savant modeste et laborieux à qui nous devons une histoire manuscrite de Cherbourg déposée à la bibliothèque, et enfin le nom de M. Duchevreuil dont le cabinet d'antiquités et d'histoire naturelle, ainsi que la bibliothèque, achetés après sa mort, ont formé le noyau des collections qui existent aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville.

La Société, dans sa constitution nouvelle, arrêta qu'une cotisation annuelle serait payée par chacun de ses membres pour faire face à ses dépenses au nombre desquelles se trouve l'impression d'un résumé sur les principaux ouvrages présentés à la Société depuis le 9 septembre 1807, et d'une notice sur chacun de ses membres. En lisant ce résumé, on regrette que la Société n'ait pas conservé dans ses archives plusieurs des ouvrages qui ne sont connus aujourd'hui que par leurs titres. Je citerai, outre ceux que j'ai précédemment indiqués, un mémoire, par l'abbé Demons, sur un ancien monument élevé du temps de Charles VII, roi de France, dans l'église de la Sainte-Trinité de Cherbourg, qui s'y voyait encore avant la Révolution et qui exprimait, dit la notice, la piété de ses habitants, leur patriotisme et leur aversion pour la domination anglaise.

Depuis la reprise des séances jusqu'en 1814, M. Groult, malgré son âge avancé, fut encore un des membres les plus zélés et les plus laborieux de la Société. Dans cet intervalle, il présenta, entre autres travaux, vingt cartes qu'il appelle polygraphiques et qui comprennent la statistique de la presqu'île du Cotentin; un plan de la descente des Anglais dans l'anse d'Urville, en 1758, dont il avait été témoin oculaire; un mémoire sur la ligne de démarcation à établir entre la navigation au long-cours, au grand et au petit cabotage; des remarques sur la direction, l'obliquité et le parallélisme de certains climats comparés avec la production végétale et animale, et enfin un tableau barométrique de l'indigence accompagné d'observations en ce qui concerne la ville de Cherbourg.

L'année 1813 qui précède celle de sa mort est la seule où l'on remarque l'absence de son nom. Accablé sous le poids du travail et des années, son zèle dut céder sans doute à

l'affaiblissement de ses forces, et les séances de la Société s'en ressentirent, car il n'y en eut que cinq dans le cours de cette année. Celles qui suivirent jusqu'en 1817 offrent encore plus de vide et semblent prouver que M. Groult fut jusqu'à la fin de sa vie l'âme de la Société qu'il avait contribué à fonder 59 ans auparavant.

En 1817, le 21 août, M. Vastel lut un discours tendant à rendre les séances plus régulières et où il fit vivement sentir la perte de M. Groult et de quelques autres membres. Mais cet appel eut peu de succès et les séances furent très rares jusqu'en 1824, où elles furent interrompues de nouveau pendant plusieurs années.

Avant d'arriver à l'époque où cessa cette interruption, je dois mentionner encore le testament de M. Groult en ce qui concerne la Société. Dans cet acte de dernière volonté, il légua à l'Académie un exemplaire de tous livres, cahiers, notes, papiers, mémoires, etc., qui se trouvent en double, sur la législation de la marine, le surplus devant être remis à la bibliothèque de sa famille. Il exprime encore le désir que toute sa collection en imprimés et manuscrits soit rassemblée dans un même lieu, qui pourrait être distrait et séparé de celui de l'Académie, le tout à la volonté de ses héritiers.

Malheureusement ce vœu n'a pas reçu jusqu'ici d'exécution, l'extrême difficulté de faire un dépouillement dans cette immense quantité de papiers et de les classer ensuite en a été la cause.

Après une interruption de huit années, la Société reprit ses travaux, le 27 avril 1827, sous la direction de M. Duchevreuil. Il n'y avait plus alors que huit ou dix membres qui s'adjoignirent bientôt de nouveaux collègues. Une année s'était à peine écoulée qu'elle perdait son savant et respectable président. M. Duchevreuil était naturaliste aussi bien

qu'antiquaire distingué. Il avait réuni une collection de coquilles, d'antiquités, de médailles, de fossiles, et une bibliothèque qui furent l'objet d'une délibération prise par la Société. Elle émit le vœu que cette collection fût achetée par la ville et transmit ce vœu au maire qui à son tour le référa au conseil municipal. Une commission fut nommée pour faire l'inventaire de ces diverses collections, et le conseil, sur sa proposition, vota les fonds nécessaires pour l'achat du cabinet tout entier, les médailles exceptées.

Un des membres de la Société voulut bien se charger gratuitement des fonctions de bibliothécaire et il la remplit exactement jusqu'à sa mort.

L'année suivante, la Société fut encore l'heureuse intermédiaire d'une offre qui enrichit la ville d'une autre collection bien précieuse et qui cette fois ne devait occasionner que des frais d'installation. Un généreux inconnu fit écrire à l'un de nos collègues qu'il avait l'intention d'envoyer de bons tableaux si on voulait bien leur réserver une salle convenable. La Société émit à ce sujet un vœu pressant et motivé et le transmit à l'administration qui s'empessa de l'accueillir. Toutefois quand le nombre des tableaux envoyés et annoncés fut assez grand pour exiger la construction d'un local plus étendu, le conseil municipal, pressé qu'il était par une foule de dépenses urgentes, hésita, et la Société, dont plusieurs membres appartenaient à l'administration et au conseil, ne fut pas sans influence sur la détermination qui mit en notre possession une belle collection de peinture, qui ferait honneur à des villes beaucoup plus considérables que la nôtre.

Cette importante acquisition, Messieurs, a un double titre pour arrêter nos regards; d'abord, par la part qu'y prit la Société et, en second lieu, par l'honneur qui résulte pour elle d'avoir compté parmi ses membres l'auteur modeste et désintéressé d'une munificence sans égale.

J'ai cité des noms illustres, des noms qui ont retenti au loin sur la scène du monde et que le burin de l'histoire associera dans un long avenir aux grands événements dont ils furent contemporains; mais aucun d'eux ne doit inspirer, dans la ville de Cherbourg, un aussi grand intérêt; aucun de ces noms, quelques grands qu'ils soient, ne devra exciter chez nos neveux des sentiments de reconnaissance pareils à ceux qui s'attachent au nom de Thomas Henry.

La donation faite par lui à sa ville natale est l'effet d'une générosité qui n'a sans doute pas beaucoup de précédents, qui trouvera peu d'imitateurs et qui, par cela seul, offre en elle-même un titre suffisant au sentiment que je viens d'exprimer; mais les circonstances qui ont accompagné cette donation en portent le mérite à un degré tellement élevé qu'il est permis de dire qu'on chercherait en vain un exemple semblable d'une aussi grande action, et qu'au sentiment de la reconnaissance il faut joindre celui de l'admiration.

On a vu des hommes riches faire un noble usage de leur fortune; on en voit qui ont le légitime amour propre d'associer leur nom à un grand bienfait; d'autres enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, se réservent pendant la vie la jouissance de leurs dons.

Ici, rien de pareil; M. Henry n'était pas riche, il avait acheté la plupart des tableaux qu'ils nous a donnés, et après une dépense aussi considérable, il lui restait à peine une modeste aisance. M. Henry n'agissait sous l'influence d'aucun sentiment personnel, car il voulait rester inconnu, et pendant plus d'une année nous n'avons pu que soupçonner la main qui s'ouvrait sur nous avec une si grande libéralité. Enfin M. Henry n'a pas hésité à se dépouiller de son vivant, afin d'assurer à ses concitoyens la jouissance immédiate d'une collection destinée à répandre parmi eux le goût des beaux-arts.

Tout nous parle de lui dans cette enceinte (1), son œuvre en couvre tous les murs. Le buste que nous apercevons au milieu de cette galerie est l'expression fidèle de ses traits et on ne pouvait lui donner un plus digne vis-à-vis que celui de l'abbé de Beauvais.

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir m'étendre d'avantage sur ce sujet ; de ne pouvoir, par exemple, faire connaître plusieurs passages de la correspondance qui s'établit pendant plusieurs années entre M. Henry et le chef de l'administration municipale : mais j'en ai dit assez, je crois, pour justifier ce que j'ai avancé, en citant M. Thomas Henry comme étant de ceux dont le nom honore le plus notre Société.

En 1832, la Société Académique reçut pour la première fois une subvention du conseil général et elle s'empressa de l'utiliser en préparant l'impression d'un volume de mémoires qui parut l'année suivante. Ce fut pour ses travaux une ère nouvelle; jusque là les faibles ressources provenant de la cotisation de ses membres suffisaient à peine à ses autres dépenses quelque fût leur peu d'importance. Le vote éclairé du conseil prouvait qu'à ses yeux les intérêts matériels n'étaient pas les seuls qui fussent dignes de son attention. La Société y répondit en redoublant d'efforts et en publiant bientôt un second volume. Depuis lors ces publications se sont succédé à des intervalles plus ou moins rapprochés, suivant l'état financier de la Société et l'abondance des matériaux qu'elle jugeait dignes de l'impression.

Ces mémoires constituent aujourd'hui et seront désormais l'histoire de la Société. Dans les volumes déjà publiés les

(1) Cette lecture a été faite dans le musée Henry. Sur le milieu d'un des côtés se trouve le buste du fondateur et en face celui de l'abbé de Beauvais.

sciences exactes avec leurs applications diverses, les sciences naturelles, la philosophie, la littérature du moyen âge, l'histoire et particulièrement celle du pays, la statistique, la marine, l'administration et la poésie ont fourni leur contingent. Parmi les auteurs de ces divers articles je citerai seulement ceux dont il ne nous reste plus que le souvenir ; MM. Asselin, Javain, Pinel et Lefebvre qui ont été appelés successivement à l'honneur de présider vos séances ; M. Couppey qui en a été longtemps le secrétaire et qui a toujours été un de nos plus laborieux collaborateurs ; M. Delachapelle à qui l'on doit plusieurs articles sur la botanique ; M. Ragonde enlevé jeune encore à ses doubles fonctions de professeur et de bibliothécaire et aux travaux archéologiques dont il faisait une étude spéciale ; M. Lemonnier, professeur d'hydrographie ; MM. Laurent de Choisy et Lamarche, capitaines de vaisseau. Ce dernier s'était livré pendant plusieurs années à des observations météorologiques dont il a consigné les résultats dans nos mémoires.

Ces honorables collègues ont été presque tous l'objet de biographies particulières également publiées. Je suis heureux de trouver ici une occasion nouvelle de rendre à leur mémoire l'hommage de nos souvenirs et de nos regrets.

Depuis le commencement de ce siècle, époque à laquelle un gouvernement réparateur permit à la Société de se reconstituer, ses réunions offrent à peine un vide de quelques années.

Depuis 26 ans, les séances se sont succédé sans la moindre interruption. Indépendamment des travaux auxquels la Société s'est livrée et que je viens d'énumérer, elle a été souvent consultée par l'administration sur des objets qui rentraient dans ses attributions et elle s'est toujours empressée de répondre à ce témoignage de confiance. Parmi les souve-

rains et les princes qui ont visité notre ville et qui lui ont fait l'honneur de la recevoir, il en est plusieurs qui lui ont donné des marques d'estime et d'intérêt.

Quelques modifications ont eu lieu dans les statuts de la Société depuis 1837. J'ai dit que la première pensée de ses fondateurs, en posant les bases de leur association, avait été pour la religion. La Société, un siècle après, a voulu prouver qu'elle était restée fidèle à cette pensée et elle a décidé que dans le mois de novembre de chaque année une messe mortuaire serait dite pour les membres décédés depuis sa fondation.

Tout récemment, voulant donner à ses travaux une nouvelle impulsion, elle a introduit dans son règlement une disposition qui institue des jetons de présence et qui assure à ses séances une plus grande assiduité. Ces jetons qui sortent des ateliers de la Monnaie, où la matrice est restée en dépôt, sont frappés avec un soin qui leur permet de prétendre à une place dans la meilleure collection numismatique.

J'ajouterai encore, avant de terminer, que la Société, en relation avec un grand nombre de compagnies de l'Europe et même de l'Amérique, a reçu d'elles beaucoup de communications qui sont venues enrichir ses archives.

Messieurs, cette lecture a dépassé de beaucoup les limites ordinaires, et je crains que, depuis longtemps déjà, elle ne fatigue la bienveillante attention dont elle est l'objet. Mon excuse est dans le désir que vous avez exprimé de voir reproduire dans cette séance anniversaire l'historique de la Société aussi complet que possible, pendant le premier siècle de son existence.

Le simple exposé qui précède, quelque abrégé, quelque incomplet qu'il soit, prouvera, je l'espère, que si les académies

de province ne peuvent jeter un grand éclat, elles ont cependant un degré d'utilité qui leur mérite quelque intérêt. N'eussent-elles pour effet que d'unir dans un lien commun un certain nombre d'hommes, de dissiper des préventions, de rapprocher des dissidences, d'éteindre peut-être des inimitiés sans cause sérieuse, d'exciter dans les esprits la noble émulation du travail, d'adoucir par l'étude les chagrins de la vie, de reproduire aux yeux de la génération présente les exemples de patriotisme et de vertu que peut fournir l'histoire du pays; assurément, Messieurs, ce serait déjà un résultat dont personne ne pourrait méconnaître l'importance.

Mais là ne se borne pas la tâche des sociétés académiques. Elles peuvent contribuer dans une certaine mesure au progrès des connaissances humaines; favoriser chez de jeunes hommes, qui s'ignorent eux-mêmes, le développement des facultés qui doivent un jour honorer le pays tout entier; elles peuvent apporter à l'administration un concours utile, et je vous en ai cité plusieurs exemples; enfin c'est à elles surtout qu'appartient l'étude du pays au centre duquel elles sont placées, et c'est avec cette quantité de matériaux divers préparés par elles et arrivant de toutes parts, que les grands historiens, que les savants laborieux peuvent élever à la science des monuments complets et durables.

Poursuivons donc, Messieurs, l'œuvre de nos devanciers. Si leurs travaux ont brillé par le reflet qu'a répandu sur eux l'éclat de noms illustres, nous pouvons revendiquer aussi pour l'époque actuelle de glorieuses confraternités, qui appartiennent à cette contrée aussi bien qu'à la Société. Déjà elles ont contribué à enrichir nos mémoires (1), et nous ne

(1) Voir, entre autres, un *Mémoire sur le Paupérisme*, par M. A. de Tocqueville, membre de l'Académie Française, vol. de 1835.

ferons pas en vain un appel nouveau à leur science et à leur patriotisme. Avec le concours de ces hommes éminents, avec les efforts persévérants du plus grand nombre, avec le zèle de tous, nous conserverons le dépôt qui nous est confié et nous le transmettrons à nos successeurs avec cet espoir fondé que le second siècle de la Société Académique ne sera pas indigne du premier.





# DISCUSSION HISTORIQUE

SUR LA

## DIGUE DE CHERBOURG,

PAR

**M. NOEL, Directeur.**



Lue en séance publique, le 3 avril 1854.



**MESSIEURS,**

Une discussion s'est élevée dans le sein de votre Société sur un fait historique relatif à la digue de Cherbourg, et a donné lieu à un travail rédigé par un de nos collègues ainsi qu'à des recherches dont le résultat n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer, mais qui suffit cependant, dans mon opinion, pour arriver à la connaissance de la vérité.

Vous vous rappelez que la discussion a eu pour origine un document émanant d'une source qui lui donnait quelque importance, et qui faisait remonter jusqu'à l'illustre Vauban le projet de la digue telle qu'elle existe aujourd'hui.

On sait que ce grand homme, qui a eu la gloire si rare d'unir à la vertu la plus pure le plus vaste génie, est venu à Cherbourg; que, non seulement, il s'est occupé des fortifications, dont il existe à la mairie un plan signé de sa main, mais qu'il a porté son attention sur la marine et sur tout ce qui pouvait ajouter à la puissance et à la prospérité de son pays.

Il est donc naturel qu'on lui ait attribué l'idée d'une œuvre gigantesque, qui répondait si bien à la grandeur de ses conceptions et à l'ardeur de son patriotisme.

Si Vauban est effectivement l'auteur de ce projet, il aura acquis un nouveau titre à la reconnaissance du pays, mais un titre qui paraîtra peu à côté de tous ceux que lui ont déjà mérité ses immenses services.

Si au contraire cet honneur doit revenir à un autre, il est plus important encore de le constater et de dissiper tous les doutes, car la France aura droit de s'enorgueillir en ajoutant à ses grandes supériorités intellectuelles une supériorité de plus, et si cet autre appartient à notre contrée, ce sera pour nous un devoir de le signaler à la reconnaissance du pays tout entier.

Pour atteindre ce but, le moment actuel m'a paru opportun, et les considérations que je viens d'exposer me serviront d'excuse, si je donne quelque étendue à cette discussion.

Le document qui se présente naturellement à notre premier examen est un mémoire attribué à Vauban, existant dans les archives du génie militaire à Cherbourg, et qui a été inséré dans le dernier volume de vos mémoires.

Malheureusement ce travail ne porte aucune trace assurée de cette illustre origine, et n'est pas signé. M. de Tocqueville, que nous aurons l'occasion de citer plus tard, pense que son style est inférieur à celui du célèbre ingénieur.

Quoiqu'il en soit, ce travail a été composé à l'époque où Vauban vint à Cherbourg, et s'il n'a pas été écrit par lui, tout porte à croire qu'il exprime au moins ses idées et ses vues sur ce port de mer. Le plan, portant sa signature, qui existe à la mairie, vient à l'appui de cette opinion; car il existe d'évidents rapports entre ces deux documents, et l'un paraît en référer entièrement à l'autre.

Ce mémoire contient une description de la presqu'île du Cotentin, principalement sous le point de vue stratégique; il expose l'état de la ville, des fortifications, du port et de la rade, et enfin il indique les travaux à faire et les vues de l'auteur sur l'avenir probable de Cherbourg; or, il ne résulte pas de l'ensemble de ce mémoire que Vauban eut l'intention de proposer sur ce point de la côte la fondation d'un arsenal militaire. Il considérait le port comme très bien situé pour la course, et il pensait qu'avec des travaux on pourrait le mettre en état de recevoir des navires marchands de 4 à 500 tonneaux et des frégates d'un rang inférieur, mais sa pensée ne va pas au-delà.

Quant à la rade, non seulement le mémoire ne fait aucune mention d'une digue, mais il exprime implicitement l'idée que ce travail serait inutile: car, dit-il, « la rade, quoiqu'un peu foraine, est de si bonne tenue que, de mémoire d'homme, au dire des gens de mer les plus entendus de ce pays-ci, n'y a péri un vaisseau, quoiqu'il y en ait eu de mouillés des onze mois de temps. »

Il ne peut être douteux que Vauban n'ait considéré comme très important l'établissement dans la Manche d'un grand

arsenal en face des côtes anglaises, et qu'il n'en ait fait l'objet de ses rapports au gouvernement. Mais il paraît qu'il accordait la préférence à la Hougue, et que même il a existé un projet de sa main sur ce point du littoral. En 1756, des commissaires envoyés sur les lieux reprirent ce projet et lui donnèrent même une extension plus grande, mais la paix qui survint fit bientôt oublier la nécessité qui lui avait donné naissance. Ces faits résultent d'un rapport fait à l'Académie des Sciences en 1819 sur un mémoire de M. Cachin, relatif à la digue de Cherbourg.

Le dépôt des cartes et plans de la marine renferme plusieurs documents qui ne sont pas complètement d'accord avec ce qui précède, car il en résulterait que Vauban se serait aussi occupé de travaux à faire pour améliorer la rade de Cherbourg.

D'après M. de Tocqueville, deux plans attribués à cet ingénieur indiquaient plusieurs projets : le premier consistait dans la construction de deux digues, l'une de 200 toises, partant du Hommet, l'autre de 600 toises, partant de l'île Pelée ; le deuxième projet avait seulement pour objet de couvrir la fosse du Galet par une digue de 250 toises.

Des recherches que j'ai faites depuis peu dans les archives de la direction des fortifications prouvent que ce n'est pas sans raison qu'on attribue ces plans ou au moins l'un d'eux à Vauban.

Parmi un grand nombre de pièces, dont aucune malheureusement n'émane de cet homme illustre, j'ai trouvé une lettre de M. Saint-Germain, ministre de la guerre en 1777, où il s'exprime ainsi en parlant de Cherbourg :

« J'ai vu que ce point important avait attiré l'attention de  
» Vauban, et qu'il avait eu l'idée de couvrir la rade au nord  
» par deux môles partant du Hommet et de l'île Pelée.

» On m'a fait voir un 2<sup>e</sup> projet de Vauban, auquel il  
 » paraissait donner la préférence. Il consiste à creuser dans  
 » le Pré du Roi un bassin qui communiquerait par une  
 » écluse avec la fosse du Galet. »

Ainsi en admettant comme émanant bien de Vauban le mémoire cité plus haut, il s'ensuivrait que cet ingénieur aurait changé d'idée sur Cherbourg.

Dans ce mémoire, la rade n'a pas besoin d'être fermée, et le port ne doit être amélioré que dans la vue de recevoir des navires marchands d'un moyen tonnage ou des bâtiments de guerre qu'il appelle frégates, et auxquelles il donne de 12 à 30 canons.

D'après la lettre du ministre, il s'agit d'un établissement maritime propre à recevoir des vaisseaux de guerre.

Quoiqu'il en soit, ce dernier document ne paraît pas fixer d'une manière précise la part qui doit être attribuée à Vauban dans les projets sur Cherbourg, et jusqu'ici rien n'indique la pensée audacieuse d'une digue jetée en pleine mer à une lieue du rivage.

Pour achever de faire pénétrer dans tous les replis de cette question une vive lumière, il faudrait connaître tout ce que Vauban a écrit sur Cherbourg, et malheureusement on n'en retrouve aucune trace. Les recherches les plus minutieuses et les plus persévérantes faites par M. de Tocqueville, aux ministères de la marine et de la guerre, et jusque chez les héritiers du célèbre ingénieur ne lui ont rien appris. M. Meunier, officier du génie très distingué, employé à Cherbourg vers l'époque du commencement des travaux, a vu un travail de Vauban sur la position de Cherbourg caractérisée par cette épithète d'*audacieuse*, qui, depuis, a été reproduite si souvent. Ce précieux travail n'a été retrouvé dans aucun dépôt public ni ailleurs : Il est à craindre qu'il n'ait été

conservé par cet officier ou par quelqu'autre ingénieur jusqu'au moment où la mort les a surpris, et qu'il ne soit resté enseveli et oublié dans des papiers de famille comme propriété privée.

Il existe encore un document qui a été seulement indiqué par M. de Tocqueville et qu'il serait utile de consulter. C'est un procès-verbal du 13 avril 1665, constatant qu'une commission nommée par Louis XIV s'était transportée à Cherbourg et qu'après avoir reconnu la nécessité d'une digue de 600 toises, elle avait reculé devant l'énormité de la dépense et l'incertitude du succès.

Il ne serait pas impossible que Vauban fit partie de cette commission et qu'il n'eût émis l'idée de cette digue. Nous avons fait des démarches pour obtenir une copie de ce procès-verbal, et nous espérons l'obtenir. Mais en admettant qu'il réalise la supposition purement gratuite que je viens de faire relativement à Vauban, nous savons déjà que le travail projeté à cette époque était bien éloigné de présenter un développement aussi considérable que la digue dont nous venons de voir l'achèvement, et il est à remarquer que la longueur de 600 toises dont parle le procès-verbal de 1665, est la même que celle indiquée dans le plan mentionné plus haut, ce qui semblerait établir l'identité entre ces deux documents.

D'ailleurs ce n'est pas comme le dit notre collègue, avec une grande raison, ce n'est pas à ces courtes jetées que l'on pourrait appliquer les expressions de la note récemment insérée au *Moniteur*, et à laquelle nous devons cette discussion.

*Ce travail est gigantesque*, dit la note. Il ne fallait rien moins que les travaux et les tentatives les plus hardies du génie humain pour rester victorieux dans cette lutte acharnée

des éléments. *Cette œuvre n'a d'égale ni dans les temps anciens ni dans les temps modernes. Elle assure aux flottes de la France un abri contre la mer et contre l'ennemi.*

Certes, Messieurs, ces expressions n'ont rien d'exagéré, et quand on s'y arrête un instant, on se laisse aller facilement à cette croyance, qu'il ne fallait rien moins que le génie de Vauban pour concevoir une pensée aussi grande et aussi hardie.

Mais, quelque légitimes que puissent être nos préventions à cet égard, elles doivent s'incliner devant l'histoire, et nous sommes obligés de reconnaître que cette pensée n'a laissé aucune trace dans les documens historiques de l'époque parvenus à notre connaissance jusqu'à ce jour.

S'il reste encore quelque chose d'obscur sur les projets conçus sous Louis XIV relativement à Cherbourg, et sur les hommes auxquels ils doivent être principalement attribués, il n'en est pas ainsi quand nous nous rapprochons du moment où ces travaux ont été définitivement arrêtés et suivis d'un commencement d'exécution.

Ici, la lumière jaillit de toutes parts. Les documens abondent, accompagnés de caractères qui ne permettent pas de révoquer en doute leur authenticité, et tous sont d'accord pour attribuer à M. le capitaine de vaisseau La Coudre de la Bretonnière, et la pensée de la digue telle qu'elle existe, et la prévision des moyens les plus propres à l'exécution, qui n'attestent pas un moindre génie.

En 1777, pendant la guerre d'Amérique, l'idée d'un établissement dans la Manche se réveilla. MM. de la Bretonnière et Méchain furent chargés de reconnaître la côte depuis Dunkerque jusqu'à Granville.

Le rapport de M. de la Bretonnière reporta sur Cherbourg l'attention que Vauban et la commission de 1756 avaient attirée sur la Hougue. C'est ce que nous apprend le rapport de l'Académie des Sciences déjà cité.

Cherbourg fut définitivement adopté, et, en 1780, une commission y fut envoyée pour arrêter les travaux à faire dans la rade.

Deux projets furent discutés : l'un consistait à construire une digue ou plutôt une longue jetée partant du Hommet, dans la direction du N.-E., conformément aux anciens projets, ce qui ne mettait qu'une petite partie de la rade à l'abri des vents du N.-O. Le deuxième projet couvrait la rade entière et présentait un rempart de pierres perdues d'une grande étendue, dans la direction de l'île Pelée à la pointe de Querqueville. Ce projet était de M. de la Bretonnière, qui l'avait déjà présenté deux ans auparavant.

En vain lui objecta-t-on les difficultés de l'entreprise, l'incertitude du succès, l'énormité des dépenses : il sut répondre à tout et porter la conviction dans l'esprit des hommes qui tenaient alors les rênes du gouvernement.

Le projet de M. de la Bretonnière fut adopté.

Cet officier, dit notre collègue, avait navigué dans les grandes escadres de la guerre d'Amérique. Il avait été attaché à la plus grande flotte connue, à *l'armée navale franco-espagnole de 100 bâtiments de guerre, dont 66 vaisseaux de ligne, qui parut en maître dans la Manche et sur les côtes d'Angleterre.*

De plus, M. de la Bretonnière, qui avait fait, avec l'astronome Méchain, l'hydrographie des côtes de Normandie, possédait ainsi des éléments qui étaient inconnus du temps de Vauban, et ces éléments formaient la base préalable et nécessaire sur laquelle devait s'élever, pour être solide, le

travail des projets qui occupaient depuis longtemps l'attention des hommes d'Etat.

Cet officier de marine pouvait donc mettre au service de sa haute intelligence, et son expérience de la navigation et des guerres maritimes, et ses connaissances spéciales en ce qui concernait les côtes de la Manche.

Le travail de notre collègue s'appuie sur plusieurs mémoires ou rapports, la plupart officiels, et dont il a transcrit des extraits, qu'il importe d'indiquer ici d'une manière sommaire.

C'est d'abord un rapport fait en 1791, à l'Assemblée nationale, par M. de Curt, député de la Guadeloupe, sur l'établissement maritime de Cherbourg ;

Puis un précis historique inséré, par ordre du gouvernement, au *Moniteur* de 1801 ;

Un travail descriptif des travaux hydrauliques en 1808, par l'ingénieur en chef M. de Cessart, l'inventeur du système des cônes, dont la pratique démentit tout ce que la théorie offrait d'ingénieux ;

Un mémoire de 1820 sur la Digue, par M. Cachin, inspecteur général, et qui dirigea les travaux pendant 20 ans ;

Un précis des travaux jusqu'en 1830, par M. Lamblardie, également inspecteur-général des ponts-et-chaussées ;

Enfin, une notice historique par M. A. de Tocqueville, en 1848, insérée dans la collection des villes de France.

J'ai ajouté à toutes ces autorités celle d'une commission de l'Académie des Sciences, et toutes se réunissent pour attribuer à M. La Coudre de la Bretonnière, l'honneur de la grande pensée dont la France recueille aujourd'hui les fruits.

D'autres documents qui m'ont été remis il y a peu de temps, viennent donner un nouveau poids à cette masse de

preuves déjà convaincantes. Ce sont des mémoires, les uns imprimés, les autres manuscrits, émanés de M. de la Bretonnière lui-même. Il y a aussi des instructions données par le ministre de la marine, dont une porte la signature autographe de Louis XVI, et prouve tout l'intérêt qu'il portait à ces travaux.

Le plus important de ces mémoires a pour but de justifier la préférence de Cherbourg sur la Hougue, et de démontrer la nécessité de fermer la rade par une digue isolée, dans la direction de l'île Pelée à la pointe de Querqueville.

Sur la première question, l'auteur invoque l'autorité de Vauban qui, comme je l'ai déjà dit, après avoir balancé entre la Hougue et Cherbourg, paraissait avoir définitivement adopté cette dernière position pour y asseoir un grand établissement maritime.

Sur la deuxième question, M. de la Bretonnière ne prononce pas le nom du célèbre ingénieur, et cependant il eut de grandes luttes à soutenir pour faire triompher son opinion. C'est là que cette grande autorité lui aurait été surtout nécessaire, et certes il n'aurait pas manqué de l'invoquer en faveur de la deuxième partie de son projet, comme il l'avait fait pour la première. Cette circonstance remarquable suffirait à elle seule pour prouver que Vauban n'a pas eu l'idée de la grande digue, et que même, s'il l'a eue, M. de la Bretonnière n'en a eu aucune connaissance, ce qui lui laisserait encore intact l'honneur de l'invention joint à celui de l'exécution.

Les autres documents fournissent également des preuves, mais qui rentrent dans celles que j'ai déjà énoncées. Je me bornerai à citer un arrêt du conseil qui accorde à M. de la Bretonnière un domaine situé près de Cherbourg, sur une requête présentée au roi, indiquant qu'il avait été assez

heureux pour fixer la première opinion de S. M. sur les travaux à faire et sur la préférence à donner à Cherbourg.

Parmi les graves témoignages que j'ai cités, il en est deux sur lesquels je crois devoir arrêter quelques instants votre attention.

M. de Cessart et M. de la Bretonnière avaient différé d'avis sur les moyens d'exécuter la Digue. Celui-ci voulait la fonder en pierres perdues : le premier avait inventé ces immenses machines de bois, d'une forme conique, qui devaient être immergées sur toute la ligne et remplies de pierres, de manière à former une base qu'on croyait à l'abri de tous les mouvements de la mer.

Le premier moyen parut trop simple, le second séduisit et fut adopté : mais l'expérience ne tarda pas à prouver toute l'impuissance des calculs et des prévisions théoriques en présence du mouvement capricieux et terrible de l'élément qu'il s'agissait de dompter. Dix-huit cônes furent successivement construits, et cinq à six ans après l'immersion du premier, il en restait à peine quelques vestiges. La mer avait tout détruit.

On fut obligé de revenir au projet de M. de la Bretonnière. Ce ne fut pas sans peine, on le croira facilement, que l'ingénieur, d'ailleurs fort éminent, qui avait imaginé les cônes, se vit trompé dans le résultat de combinaisons qui lui avaient coûté tant de travaux et qui avaient été adoptés avec tant d'enthousiasme.

Cette circonstance ajoute un grand prix au témoignage qui résulte de son mémoire en faveur d'un rival plus heureux. Dans ce travail, il se livre à beaucoup de critiques sur les détails du service dont était chargé M. de la Bretonnière. On voit qu'il ne lui pardonne pas d'avoir vu plus juste que lui ; mais il ne lui conteste pas la pensée du projet, et certes si

cette pensée fût venue à Vauban il n'aurait pas manqué de le dire.

Le second document sur lequel je demande la permission de fixer vos regards, émane de M. de Tocqueville, que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos membres correspondants. Tout le monde connaît le talent de l'éminent écrivain, mais tout le monde ne sait pas assez peut-être dans quel esprit de consciencieuse exactitude sont dirigées toutes les recherches que nécessitent ses travaux historiques. Dans cette circonstance, il a multiplié ses recherches ; il ne s'est pas contenté des dépôts publics, il s'est adressé aux héritiers de l'illustre ingénieur, qui possèdent encore de lui une masse considérable de papiers, et c'est après ces études approfondies, après ces investigations suivies avec la plus grande tenacité, qu'il n'hésite pas à dire dans sa notice historique.

« C'est au capitaine de la Bretonnière que revient l'honneur » d'avoir conçu le premier l'idée d'une digue isolée des terres » et jetée à une lieue du rivage.

» Ce fut lui également qui mit le premier en avant l'idée » de faire la digue en pierres perdues. »

En résumé, Messieurs, dans tous les documents produits jusqu'à ce jour, rien n'indique chez Vauban la pensée d'une digue isolée, continue et insubmersible comme celle que nous voyons aujourd'hui.

Tous les témoignages se réunissent au contraire pour attribuer au capitaine de la Bretonnière l'honneur de cette magnifique conception et des moyens les plus propres à la féconder.

Dans ce parallèle, à l'avantage de ce dernier, nous ne pouvons craindre, Messieurs, de dérober quelque chose à la gloire d'un des plus grands hommes dont s'honore la France, et, pour ajouter, l'humanité tout entière.

Le vif éclat dont brille la gloire nous éblouit toujours de manière à nous cacher des taches quelquefois bien sombres. Les grandes actions sont souvent inspirées par de misérables passions et accompagnées d'actes qui abaissent l'homme en même temps qu'ils élèvent le héros.

Ici, rien de semblable. La vertu est partout à la hauteur du génie.

L'homme qui, à 18 ans, fut chargé par le grand Condé de remplir les fonctions d'ingénieur; qui, à 25, commande les attaques les plus difficiles; qui, dans les années suivantes, crée un nouvel art des sièges; qui répare et construit, d'après des principes nouveaux, la plus grande partie des places de France; qui s'occupe en même temps des ports, des canaux, de l'agriculture, de l'économie politique; dont les nombreux écrits attestent une variété de connaissances, une profondeur de vues, une ardeur au travail qui sont encore au-dessous de son patriotisme et de son dévouement à la prospérité de la France; cet homme, dis-je, naquit sous le chaume et passa les 17 premières années de sa vie au milieu des grossières occupations d'une ferme.

A 18 ans, son génie lui révéla ce qu'apprennent aux autres, dans le cours d'une longue vie, des études profondes, fortifiées par les enseignements de l'expérience, et ce génie lui resta fidèle jusqu'à la dernière heure.

Et cet homme, que l'exercice de son art aurait dû familiariser avec la destruction, faisait sans cesse une étude de la conservation des hommes; sacrifiait l'éclat de sa gloire à l'amour de l'humanité; ne craignait pas, dans ce noble intérêt, de dire la vérité au grand roi et de se faire des ennemis parmi les hommes puissants. Cet homme, pendant le cours d'une longue vie, toute consacrée au service de son pays, ne cesse de s'occuper du soulagement du peuple. Les grandes libéra

lités dont le couvre la reconnaissante munificence de Louis XIV, il les donne aux malheureux, il les répartit parmi les officiers qui, comme lui, n'avaient reçu de leurs nobles aïeux d'autre héritage que l'exemple de leur dévouement à la France. Sa modestie et son désintéressement révèlent partout en lui le grand citoyen ; à 66 ans, il refuse le bâton de maréchal, parce qu'il craint, dans cette position élevée, de ne plus pouvoir servir utilement son pays. A 74 ans, après 57 ans de service, couvert de blessures, courbè sous le poids des fatigues et de l'âge, il n'a pas fait encore assez pour son pays ni pour sa gloire. L'armée française est devant Turin ; éloigné du commandement par l'intrigue, le grand homme s'élève au-dessus d'un légitime ressentiment, demande à servir comme volontaire et répond au roi, qui lui objecte sa dignité : « Sire, » ma dignité est de servir l'Etat, je laisserai mon bâton de » maréchal à la porte, et j'aiderai peut-être La Feuillade à » prendre la ville. »

Ce dernier trait de la plus noble vie, est assurément le sublime de la vertu.

Après ce peu de mots, on peut dire avec conviction : si Vauban vivait, il serait le premier à reconnaître que la comparaison entre ses idées sur la rade de Cherbourg et la pensée du capitaine de la Bretonnière est à l'avantage de ce dernier ; il proclamerait hautement que la France doit à cet illustre marin l'honneur d'avoir fondé le plus grand monument hydraulique qui existe.

Je ne dois pas abandonner ce sujet sans constater ici, en très peu de mots, la part qu'ont pris à la construction de la digue deux anciens membres de cette société, MM. Cachin et Duparc. Tous deux ensemble et ensuite M. Duparc seul, pendant près de quarante ans d'une habile et laborieuse direction, ont eu à vaincre les difficultés premières et de tout

genre que présentait un travail sans précédent dans l'histoire de l'art. C'est au dernier qu'est dû le système des constructions en maçonnerie, qui a été suivi jusqu'à la fin ; système qui avait été entrevu par l'Empereur, dont le génie pénétrait les détails comme il embrassait l'ensemble, et qui fut le véritable créateur du port, par la suite active et féconde qu'il donna aux projets arrêtés par la commission de 1792, dont M. Cachin faisait partie. C'est M. Duparc enfin qui a préparé l'achèvement de cette digue, dont la pensée appartient à la Bretonnière et dont l'exécution, due à l'initiative du roi Louis XVI, compte parmi les titres qui recommandent la mémoire de cet infortuné monarque à la reconnaissance et à la vénération de la France.





# PALÉOGRAPHIE

DE CHERBOURG

ET

DE SES ENVIRONS,

PAR

**M. DE PONTAUMONT,**

Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,  
Membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de celles  
de Middelbourg et de Munich.



On se ferait une idée incomplète de l'histoire, si l'on n'y voulait trouver que des événements et des considérations philosophiques sur la naissance, la virilité et la vieillesse des peuples. L'histoire a un autre but. Dans notre siècle, où les liens du foyer se relâchent, ce but doit être d'inviter l'homme à rechercher et à aimer l'histoire, souvent bien modeste et

limitée, du lieu où ila pris naissance. La véracité des histoires générales n'aurait qu'à gagner au contact de ces histoires partielles, car il est bien démontré que le sol des communes, bien plus que le territoire des empires, conserve les traces des usages produits dans les mœurs par l'influence des grands événements. Mais ces sortes de petites histoires ne me paraissent pas devoir être écrites comme celles des peuples. Si l'on pouvait avoir pour chaque commune un simple journal, dans son jet sincère et primitif, il vaudrait mieux que des histoires écrites avec solennité. Ce journal, rédigé au moyen des archives pour les faits anciens et des souvenirs pour les faits contemporains, ne manquerait pas d'intérêt.

Des enseignements dans ce genre ont été donnés par MM. Le Prévost, G. Mancel et de Lérue. Le savant évêque de Coutances et d'Avranches vient de concourir à cette œuvre en conseillant à chaque curé de son diocèse d'ouvrir, pour l'histoire de sa paroisse, un registre-journal contenant les faits locaux anciens et récents dignes d'attention.

Un semblable travail, entrepris dans chaque commune de l'Empire français, serait un asile pour les traditions si fécondes de la religion, de la famille et du foyer. Il ramènerait au cœur ces sentiments paisibles qu'éveillent le clocher de l'église, la rivière ou le ruisseau, sources de commerce ou de fertilité; le presbytère et l'école où bien des générations ont appris à prier et à lire, le champ où l'enfant jouait ou travaillait près de son père, les voûtes sacrées sous lesquelles le mariage et le baptême ont été célébrés, et enfin cet enclos mystérieux où les ancêtres et souvent un enfant chéri dorment gardés par la pieuse vénération des vivants.

A part les impressions salutaires que l'âme et le cœur pourraient tirer de ce modeste journal, les intérêts matériels

de la famille y trouveraient aussi parfois quelques renseignements profitables. Dans des circonstances particulières, il pourrait dissiper des doutes, faciliter des enquêtes en reproduisant la date d'un vieux titre, l'indication de quelque droit ancien revendiqué vainement sur la foi d'une tradition orale ou de la mémoire flottante des octogénaires de la commune.

C'est par suite de ces considérations que j'ai ouvert pour Cherbourg et ses environs un registre semblable à ceux qui sont mentionnés plus haut. J'y ai porté, au fur et à mesure de lectures ou de communications paléographiques, des notes sommaires sur chacune des communes de cette circonscription. Les savantes recherches de M. Léopold Delisle, de la bibliothèque impériale, et de M. Dubosc, archiviste paléographe du département de la Manche, m'ont été de la plus grande utilité pour ce petit travail.

**Cherbourg.** — On voit dans la charte latine, sans date, qui contient plusieurs vœux de Guillaume-le-Conquérant en faveur de Cherbourg, qu'il fit bâtir une église hors du château. Cette charte est conçue en ces termes : « *Aliam quoque ecclesiam jussit fieri extra castellum ad cujus fundamentum incivendum Mathildis, comitissa dedit centum solidos.* » En 1167, l'impératrice Mathilde, fondatrice de l'Abbaye du Vœu de Cherbourg, fut inhumée dans le sanctuaire de l'abbaye du Bec. (Dom Bourget, *Hist. de l'Abbaye du Bec.*) — Une Charte latine de Henri II, roi d'Angleterre, contient le passage suivant sur cette fondation : *Abbatiam de voto quam Mathildis imperatrix mater mea proprio censu fundavit.* — Au temps de cette impératrice, il y avait un Osborn de la Heuse qui était connétable de cette ville. (Charte citée, f° 80.)

Sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, le Hommet à

Cherbourg portait dans les chartes le nom de *Insula Hulmi in qua abbatiam sitam esset*.

On constate le séjour du roi Jean-sans-Terre à Cherbourg, aux dates des 19 décembre 1199, 18 et 20 février 1200, 6 et 23 septembre 1203. Il partit de Cherbourg le 4 décembre de cette dernière année pour retourner en Angleterre.

En septembre 1278, le roi de France Philippe III séjourna au château de Cherbourg.

En 1220, l'église de Cherbourg était collégiale, et ses prébendes étaient réunies à celles de la cathédrale de Coutances. (Toustain de Billy, mss. Hist. eccl. p. 213.)

Pour réparer les pertes que l'abbaye de Cherbourg avait éprouvées durant les guerres avec les Anglais, Philippe VI réunit en 1330 à cette abbaye les églises de Sideville, de Sainte-Geneviève, du Theil, et la plus grande partie de celle des Pieux. (Toustain de Billy, p. 363.)

On sait que les habitants du vieux Cherbourg avaient reçu le titre de *pairs à barons*. Ce titre, qui leur fut donné, dit-on, par Charles-le-Mauvais, en 1366, pour encourager leurs efforts commerciaux, n'était pas nouveau dans les anciennes institutions anglo-normandes. Il avait été concédé depuis longtemps aux notables commerçants des cinq ports de l'Angleterre. Le passage suivant en est la preuve : « Les » bourgeois des cinq ports portent le titre de barons, et il » paraît qu'à des époques antérieures, ils possédèrent une » dignité plus grande et prirent rang parmi la noblesse du » royaume. Ces habitants étaient toujours sur leurs gardes » pour empêcher l'invasion. Leur milice était constamment » prête à combattre, et leurs vaisseaux étaient tellement » solides et organisés si militairement qu'au temps d'Edouard » I<sup>er</sup>, ils équipèrent seuls une flotte de 100 voiles. » (Beautés de Kent, p. 1012.)

Le recueil des bulles des papes donne, à l'article de l'abbaye de Cherbourg, sous la date de 1330, une bulle de Jean XXII qui confirme le patronage qui était attribué à cette abbaye sur les églises de Sideville, des Pieux, du Theil et de Sainte-Geneviève. Elle est datée d'Avignon du 3<sup>e</sup> jour des Ides de janvier, 14<sup>e</sup> année du pontificat.

En 1380, Guillaume de Melun, comte de Tancarville, était capitaine des châteaux de Cherbourg et de Rouen.

En 1404, Charles VI rendit aux abbés de Cherbourg une chapelle et un manoir qu'ils possédaient dans l'intérieur du château et que les Anglais leur avaient pris.

En 1418, le roi d'Angleterre Henri V établit Guillaume Hungerfort capitaine de la ville et du château de Cherbourg, avec droit de punir les malfaiteurs. (*Rolles normands*, R. 1, p. 266.)

1420, *Radulphus Hillary habet litteras regis* (Henri V) *de donacione capellæ infra castrum de Cherburg*. (Rolles cités, p. 335.)

1450, appointment fait entre le connétable de Richemont et le comte de Clermont, d'une part, et le capitaine anglais Thomas Glower, d'autre part, pour la remise de la ville et du château de Cherbourg au roi de France. (Extrait d'un vidimus du 29 décembre 1468, déposé aux archives départementales à St-Lo.)

En 1470, Jean Dufou était capitaine de Cherbourg; sa fille, Robine Dufou, épousa Nicolas Du Moncel.

En 1514, les Anglais descendent à la fosse du Gallet à Cherbourg, et en 1520, aux Rases-Bannes à Urville.

En 1562, suivant Toustain de Billy, f. 591, Robert Boutran, docteur en théologie et chanoine de Coutances, était curé de Cherbourg; Voisin-la-Hougue ne le mentionne pas.

En 1692, Guillaume de Mons, sieur du Broc, était lieute-

nant-général de la vicomté de Cherbourg, Valognes et Barfleur. (Minutes de M<sup>e</sup> Langlois, notaire à Valognes.)

Le 12 janvier 1694, Jean Postel, curé d'Octeville, est mis en possession de la chapelle Saint-Sauveur-sur-Cherbourg. (Minutes de M<sup>e</sup> Langlois.)

En 1722, la population de Cherbourg était de 800 familles; en cette année 1853, elle est de 28,012 habitants.

En 1793, Cherbourg est mis en état de siège par le représentant Le Carpentier; la famine s'y fait sentir avec force. (Lettre dudit représentant à la Convention, en date du 11 novembre.)

Une élégante église, moitié romane, moitié ogivale, a été bâtie par souscription dans le quartier de la Poudrière. Elle est sous le vocable de Notre-Dame-du-Vœu. Un beau tableau, dû à la pieuse générosité du pinceau de M<sup>lle</sup> de Beudrap, y représente la scène si connue qui a donné naissance à l'antique chapelle du Vœu que cette église remplace. Elle a été érigée en paroisse par décret du 2 septembre 1850, et inaugurée le 21 mars 1852. Une autre église, sous le vocable de saint Clément, patron des marins, s'élève en ce moment dans le quartier des Mielles.

On élève en 1854, rue Loysel à Cherbourg, une salle de spectacle sous les fondations de laquelle on a scellé l'inscription qui suit : « Dans la deuxième année du règne de l'Em-  
 » pereur Napoléon III, le XII juin MDCCCLIV, sous l'admi-  
 » nistration de M. Joseph-Etienne Ludé, chevalier de la  
 » Légion-d'Honneur, maire de la ville de Cherbourg et  
 » membre du conseil général du département de la Manche,  
 » la première pierre de ce théâtre a été posée par le proprié-  
 » taire, M. Alexandre-François-Gervais Loysel, docteur en  
 » médecine, en présence de M. Dominique Geufroy, architecte,  
 » et de MM. Bienaimé Gros et Auguste Lehot, entrepreneurs.

» Sous cette pierre sont déposés , dans une boîte en plomb :  
 » un exemplaire du présent et une série de monnaies jusqu'à  
 » un franc, au millésime de MDCCLIV et à l'effigie de  
 » l'Empereur régnant. »

Les hauteurs qui avoisinent Cherbourg sont de grès dur ou de schistes. Elles sont élevées au-dessus du niveau du quai du commerce, savoir : le Roule de 108 mètres; la Fauconnière, sa partie Sud, de 95 mètres, sa partie Nord, dite la roche Martel, de 39 mètres; Saint-Sauveur, de 68 mètres.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on comptait parmi les habitants notables de Cherbourg la famille de la Haye, qui portait d'argent chargé d'un cœur de gueules accompagné de sept hermines au chef d'azur ; celle de Le Berseur, qui avait d'azur à la fleur-de-lis d'or soutenu d'un croissant d'argent (en 1666 Hervé Le Berseur, alors âgé de 22 ans, était commandant du château de Cherbourg); celle de Le Fillastre, qui portait d'argent au hêtre de sinople soutenue d'un croissant de gueules.

### **Etat des revenus de l'abbaye du Vœu de Cherbourg.**

*(Titulaire M. l'abbé Dampierre, 1753.)*

1<sup>o</sup> La ferme du Manoir abbatial et ténements des Fourches, affermés à Charles Laniépce, dit Lerouillois, par bail passé devant M<sup>e</sup> Nicollet, notaire à Cherbourg, le 5 août 1753, au prix annuel de 4,440 livres. 2<sup>o</sup> Les pièces des Greniers et de la Perruque, avec les prés d'Enfer et de l'Isle, affermés à Guillaume et Jean Rommy, frères, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 410 livres. 3<sup>o</sup> La maison, le jardin et les prés Gaudeboust, les vergers et les clos de la chapelle de Notre-Dame-du-Vœu, affermés à Guillaume

Quoniam, par bail devant le même notaire, le 6 août 1753, au prix de 450 livres. 4° Les prés de la Chaussée et de la Queue-des-Prés, affermés à Louis-Nicolas Noël, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 187 livres. 5° Le pré Bouillon, affermé à Charles Legangneur, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 180 livres. 6° Le pré d'Enfer, affermé à Pierre Lair, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 60 livres. 7° Le clos et le pré du Maçon, avec le pré du Bas-de-la-Chaussée, affermés à Guillaume Claston, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 325 livres. 8° Une pièce en herbe nommée la Commune, avec les deux petits prés y attenants, affermée à Simon Fleury, par bail devant le même notaire, le 6 août 1753, au prix de 350 livres. 9° Le clos de la Vieille-Chapelle, affermé à Jacques Lefebvre, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 100 livres. 10° Quatre pièces de terre, nommées les Quenêches, affermées à Pierre Lefranc, par bail du 5 août 1753, au prix de 200 livres. 11° Trois pièces de terre, nommées les Daiziers, affermées à Jean Leclerc, par bail du 5 août 1753, au prix de 75 livres. 12° La pièce du Gallet, affermée à Jean Hélaine, par bail du 5 août 1753, au prix de 70 livres. 13° Cinq champs de terre en la campagne d'Equereudreville, affermés à Pille-moy, par bail du 11 avril 1753, au prix de 44 livres. 14° La ferme de la Baronnie de Ste-Geneviève, gage pleige, casualités et dîmes dans ladite paroisse et celle de la Pernelle, affermées à Barbe-Françoise Martin, veuve de Pierre Langlois, par bail devant ledit M<sup>e</sup> Nicolle, notaire à Cherbourg, le 4 août 1753, au prix de 5010 livres. 15° Ferme et gage pleige de la baronnie de Neuville-au-Plain, affermée à Nicolas Simon, par bail devant le même notaire, le 5 août 1753, au prix de 1020 livres. 16° Le moulin seigneurial du Bas du

Roule, affermé à Guillaume Lepetit, par bail du 5 août 1753, au prix de 1200 livres. 17° La dîme de la paroisse d'Octeville-sur-Cherbourg, affermée au curé dudit lieu, par bail du 6 août 1753, au prix de 660 livres. 18° Les dîmes des paroisses de Sideville, Nacqueville et Notre-Dame d'Alleaume, affermées à François Vastel, par bail du 6 août 1753, au prix de 880 livres. 19° Les dîmes des paroisses de Vasteville, les Pieux et le Theil, affermées à Nicolas Simon, par bail du 5 août 1753, au prix de 2750 livres. 20° Les dîmes des paroisses de Jobourg, Beaumont et Urville-Hague, affermées à Nicolas Simon, par bail devant M<sup>e</sup> Roger, notaire à Paris, le 16 juillet 1753, au prix de 1150 livres. 21° Les dîmes de la paroisse de Gatteville, affermées à Bon-Pierre Lamache, par bail devant M<sup>e</sup> Nicollet, notaire à Cherbourg, le 6 août 1753, au prix de 1580 livres. 22° La dîme de la paroisse du Rozel, affermée à Jacques-Antoine Lecomte, curé dudit lieu, par bail notarié du 5 août 1753, au prix de 75 livres. Le total de ces fermages s'élevait à 18,203 livres. Les rentes foncières en argent dues à ladite abbaye montaient annuellement à 4,867 livres 11 sols. Les rentes seigneuriales en grains et autres denrées, dues à la même abbaye, se payant annuellement au terme de Saint-Michel, consistaient en 600 boisseaux de froment (mesure de 12 pots), 4 boisseaux d'orge (même mesure), 3 pains, 40 poules, 2 chapons et 12 œufs, savoir : dans la paroisse de Cherbourg, 70 boisseaux et 8 pots de froment; dans celle d'Octeville, 306 boisseaux 2 pots de froment; dans celle de Digosville, 15 boisseaux 9 pots de froment; dans celle d'Acqueville, 6 boisseaux 9 pots de froment. Ces denrées étaient évaluées, savoir : le pot de froment, à 2 sols 6 deniers, et l'orge au tiers, suivant le prix commun et ordinaire des grains dans le pays; le pain, à 3 deniers la livre; la poule, à 5 sols; le chapon, à 10 sols; la

douzaine d'œufs, à 1 sol 6 deniers, suivant les anciens prix et l'usage de percevoir. Le total de ces rentes en denrées, converties en argent, revenait à 945 livres 10 sols 6 deniers. Les droits casuels, seigneuriaux et féodaux des paroisses d'Octeville et d'Equerdreville, ceux des autres paroisses étant compris dans les baux des fermes de Sainte-Geneviève, Neuville-au-Plain et le Theil, pouvaient produire, année commune, 45 livres. Le total du revenu de l'Abbaye de Cherbourg était donc en ladite année 1753, de 21,031 livres 3 sols 10 deniers.

**Equerdreville.** — Dans le XII<sup>e</sup> siècle, l'église d'Equerdreville était sous le patronage de l'abbaye de Saint-Lo.

En un acte latin de septembre 1226, on lit le passage suivant : « Nous, Mathieu Bristout, prêtre, et Quentin, mon » frère, avons assigné et concédé à l'abbé et aux religieux de » Cherbourg une pièce de terre située au *Mont-Estein*, dans » la paroisse d'Octeville-sur-Cherbourg, lequel champ » Robert Bristout, notre père, a eu de Gaudefroy, l'Anglais, » et lequel champ a fait partie du fief de Bonvassal. Nous » avons fait l'assignation et la concession auxdits religieux » de deux champs en enclave, qui sont situés entre les » marais d'Equerdreville et le *chemin royal*, lesquels deux » champs Durand, notre frère aîné, avait donnés en aumône » aux mêmes religieux. »

L'abbaye du Vœu de Cherbourg avait beaucoup de dîmes à Equerdreville, qui, dans les chartes latines, porte le nom de *Esquerdrevilla* ou celui de *Scheldrevilla*.

En 1598, messire de Sainte-Marie d'Equilly habitait Equerdreville (Roissy f<sup>o</sup> 69), et Jean Lesceillière en était curé en 1692.

L'église d'Equedreville, dont la nef a été allongée depuis 1818, contient des inscriptions tumulaires qui ont été restaurées par M. Duchevreuil, antiquaire distingué, qui possédait en cette commune une habitation où il avait réuni une bibliothèque précieuse par rapport à l'histoire de la Normandie.

**Hainneville.** — Le nom paléographique de Hainneville est *Haynevilla*. Louis XI, en 1465, donna à l'abbaye de Saint-Sauveur le patronage de l'église de cette commune, qui était sous le vocable de Notre-Dame. En 1692, maître Jean Mahieu en était curé.

En 1625, M. Louis Gigault, écuyer, était seigneur et patron de Hainneville. Il portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges en argent. Sa famille compta, dans la suite, au nombre de ses membres Bernardin Gigault, créé en 1668 maréchal de France, et Jacques Gigault, archevêque de Paris en 1746.

On remarque en cette commune, à peu de distance de la route impériale qui conduit au fort de Querqueville, une petite chapelle avec une statue de sainte Anne. Cette chapelle a remplacé une statuette qui, en 1816, était placée si près de la mer, que j'ai vu le flot battre au pied de la niche qui contenait cette statuette. Depuis cette époque, la mer a fait de si rapides progrès sur cette plage, qu'on a dû enlever ce petit monument et le remplacer par celui qui existe aujourd'hui.

**Querqueville.** — Querqueville est désigné sous le nom de *Kerkavila*, dans une charte du XII<sup>e</sup> siècle, par laquelle le comte de Sussex fait des donations à l'abbaye de Lessay. (*Archives du département de la Manche.*)

En 1420, après la reddition du château et de la ville de Cherbourg, ordre est donné au bailli du Cotentin et au vicomte de Valognes de laisser jouir paisiblement de son fief Guillaume de Querqueville. (*Règ. de Henri V, édit. Vaultier, p. 64.*)

En 1540, Guillaume de Saussey donne la cure de Querqueville à Robert Bavent. (*Toussain de Billy, Hist. eccl., f° 566.*)

Le 27 août 1813, l'Impératrice-reine et régente visita la côte de Querqueville. On prétend qu'en 1811 l'Empereur avait manifesté l'intention d'élever sur cette côte un palais pour le prince impérial, roi de Rome.

Sur cette côte est un fort qui peut tenir garnison.

Dans le chœur de l'église de Querqueville, on lit l'inscription tumulaire de Pierre-Augustin Barbou, mousquetaire gris, et patron du lieu, décédé le 7 mai 1753. Cette église est sous le vocable de Saint-Germain, et formait autrefois prieuré.

Non loin de cette église, on remarque une chapelle dite de Saint-Germain, qui paraît remonter aux temps mérovingiens. M. Asselin, directeur de la Société Académique de Cherbourg, a donné, dans le tome I<sup>er</sup> des mémoires de cette Société, un article sur cette ancienne construction. En septembre 1847, M. Léopold Delisle découvrit dans la même chapelle une pierre tumulaire plate sur laquelle est figurée une longue croix, à l'un des côtés de la quelle on lit ce mot isolé JUUSQUH.

La mer a fait de grands ravages sur la côte de Querqueville, où l'on a trouvé à mer basse des traces d'habitations et de forêts. En 1840, on découvrit dans cette commune, au milieu du chantier aux granits préparés pour la digue de Cherbourg, une douzaine de belles médailles de Faustine jeune, Antonin et Marc-Aurèle.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on comptait parmi les notables habitants de Querqueville MM. de Bazan.

**Teurthéville-Hague.** — Cette commune compte 1200 habitants et a une superficie de 1221 hectares.

Il y a à Teurthéville un castillon sur une élévation voisine de la lande de Héauville, et dominant l'ancienne voie romaine d'Omonville-Hague à Portbail. En 1833, on trouva une assez grande quantité de tuiles romaines en faisant des terrassements près de ce castillon. M. Dubosc, archiviste paléographe du département, a levé le plan de ce monument. A la fosse du Châtel, qui en fait partie, on a découvert beaucoup de briques et deux poids très-anciens. De ce point la vue est très étendue.

En creusant le canal d'un moulin à huile, à Teurthéville, M. Gosselin, capitaine de la garde nationale de la commune, découvrit une quantité considérable de fers à mulet et une meule romaine. Dans la pièce nommée les Tots, proche l'église, on a trouvé plusieurs cercueils en tuf.

Teurthéville a trois foires considérables chaque année, le 3 mai, le 30 septembre et le 16 octobre.

Cette commune était renommée par ses associations de sorciers et par les faits surnaturels qui s'y passaient à l'époque où le marquis de Saint-Simon-Beuzeville en était seigneur.

Une voie romaine conduisait de Portbail à Omonville-Hague, qui sont les deux plus anciens ports dont il soit fait mention dans l'histoire du département. Cette voie passait près du castillon de Teurthéville-Hague.

Non loin du hameau de Houlbec, près du bras de la Divette qui sépare Teurthéville de Sideville, dans un terrain bas, on a trouvé, en 1823, trois tertres très rapprochés et portant le nom de Hongues. Ils étaient jadis séparés par des

fossés d'eau courante qui ont été comblés pendant la jeunesse de Jacques Diesnis, vieillard de ce hamceau, qui, en 1823, donnait ces détails avec beaucoup d'intelligence. Il disait que son père, mort à 85 ans, avait vu tirer beaucoup de terre du sommet de cette hougue pour la porter dans un fossé voisin, qui n'est encore qu'imparfaitement comblé. On y a trouvé du charbon, une ancre et beaucoup de poutres de chêne, disposées en palissades. La tradition les fait remonter à l'occupation anglaise (1418-1450). Il est probable que ce terrain, aujourd'hui propriété privée, avait été autrefois confisqué sur les Anglais, car les propriétaires payaient une rente à l'administration des domaines.

Sur la ferme de Launay à Teurthéville, en une pièce de terre élevée nommée la Grande-Croûte, M. Le Blond, maire de Sideville, vit découvrir, en 1797, en relevant un fossé, une centaine de coins romains en bronze. Dans divers travaux que j'ai fait exécuter sur ce domaine, de 1848 à 1854, je n'ai rien trouvé qui pût faire suite à cette trouvaille.

Dans le bois de Néret, on remarque deux menhirs et une fontaine dite des Fées.

Il existe, en cette commune, une maison fort ancienne du nom de Boguenville, qui serait peut-être le *Bojoredivilla* de la charte de Richard II, quatrième duc de Normandie, en 997. Teurthéville porte le nom de *Tordevilla* dans les chartes latines de cette date et des époques postérieures.

L'église de Teurthéville est sous le vocable de Notre-Dame. Les abbés de Montebourg et de Saint-Sauveur, et en dernier lieu la famille de Saint-Simon-Beuzeville, en avaient eu le patronage. On voit encore dans les vitraux de la fenêtre sud du chœur, la plus voisine de l'autel, quelques traces des armes de cette famille, qui sont de sinople à trois lions d'argent rampants. Au sud du chœur, on remarque trois

gargouilles qui appartiennent au XV<sup>e</sup> siècle, et au nord, une porte murée et en partie disparue dans le sol qui paraît être de la même époque. Deux chapiteaux du chœur conservent encore des restes d'anges en prière. Dans le cimetière on voit un calvaire qui, par son ornementation, rappelle l'époque de la mission à Cherbourg, en 1821,

Cette commune eut, en 1693, un curé nommé messire Sibran, dont l'abbé Trigan nous a laissé un bel éloge. Il mourut et fut inhumé à Teurthéville, en avril 1700.

Au lieu dit de Gristot existait une chapelle dans laquelle saint Thomas de Cantorbéry officia plusieurs fois.

**Sideville.** — Le nom paléographique de cette commune est *Sidevilla*. Son église est sous le vocable de Saint-Ouen, et les abbés de Cherbourg étaient ses patrons. On note parmi ses curés, aux dates de 1366 et de 1692, Nicolas de Boulbert et messire Etienne Rualem.

Jean Blondel, natif de Sideville, était grand bailli du Cotentin en 1337. Il avait eu pour bisaïeul Jean Blondel, possédant en 1216 une vavassorie (en Normandie c'était un ténement qui tenait le milieu entre les fiefs et les rotures) à Sideville, et 20 livres tournois de rente au droit de Perrine d'Ecaillegrain, son épouse.

Sideville eut pour seigneur, en 1528, Michel Lecoq, qui portait d'azur au chef d'argent chargé d'une molette de gueules et de deux boutons de conterie (verroterie de Venise). On compta au nombre de ses successeurs Julien de Ravalet, qui était originaire de Bretagne et attaché à M. le duc d'Estouteville. Une branche de cette famille Ravalet avait acheté la seigneurie de Tourlaville. M. Ravalet de Sideville mourut à Bayeux en 1733; son frère, qui portait le nom de Tourlaville, habitait aussi Bayeux, et mourut, vers la même

époque, sans laisser de descendance. Leurs armes étaient d'azur à la fasce d'argent chargée de trois croix de gueules et accompagnée en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose de même.

Le sable doré de Sideville est excellent pour mouler.

**Martinvast.** — En 1283, le patronage de l'église de Martinvast était en litige; plus tard, ce patronage demeura au seigneur du lieu. (*Toussain de Billy, Hist. eccl. f° 311*).

Le chœur de cette église est roman. Elle est sous le vocable de Notre-Dame.

Il existait autrefois à Martinvast deux chapelles dédiées à saint André et à saint Eloy.

Non loin de l'église sont les restes du vieux château de Martinvast, qui se trouvent aujourd'hui enclavés dans la belle ferme modèle de M. le général comte du Moncel.

Au lieu dit de l'Oraille est une roche à trois pieds, qui passe dans le pays pour un reste de dolmen.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on comptait parmi les habitants notables de Martinvast François du Moncel, chevalier de Malte, et Antoine du Moncel, cornette au régiment du marquis de Marines; ils portaient de gueules à trois losanges d'argent. On y remarquait aussi la famille d'Yvetot, qui avait d'azur à la bande d'or accompagnée de deux coquilles de même.

**Octeville-sur-Cherbourg.** — En 1140, Roger de Magneville vendit à l'impératrice Mathilde les terres qu'il possédait à Octeville-sur-Cherbourg. (*Recueil des Chartes, reg. 4, f° 66.*)

En 1420, Henry V, roi d'Angleterre, confirma aux abbés du Vœu de Cherbourg la donation qui leur avait été faite du bois du Fay, à Octeville. (*Rolles normands, reg. 1, f° 319.*)

En 1583, Gilles Avoye, et en 1692, Jean Postel étaient curés d'Octeville-sur-Cherbourg.

L'église d'Octeville est romane. Elle est sous le vocable de saint Martin, et avait pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg. Son chœur et son clocher sont remarquables. Sur le mur extérieur, au sud, est un bas-relief représentant la cène. A son chevet on remarque des corbeaux bizarres.

Cette commune présente de plus une petite chapelle dite de Saint-Sauveur, qui a appartenu autrefois aux abbés de Cherbourg. Le bienheureux Barthélemy Picqueray y a un tombeau vénéré par les populations de la localité.

La construction du fort d'Octeville remonte à 1793. On avait aussi établi à cette époque une batterie sur le mont du Tronquet, qui domine à l'est la route des Pieux.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on comptait parmi les notables habitants d'Octeville la famille de Cabourg, qui portait de sable à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules.

**Tourlaville.** — En 1145, une chapelle des Flamands, à Tourlaville, avait été accordée par le pape Eugène III à Algare, évêque de Coutances. Elle était probablement située entre la redoute et le rocher des Flamands, où est aujourd'hui un établissement de pyrotechnie.

Une charte de 1256 indique dans ces parages un fief nommé Grossum Fossatum; c'est peut-être le lieu dit Longuemare. Le fief aux Flamands, les noms de Trottebecque et de Bourg-bourg sont autant de souvenirs de la colonie de Brabançons qui, bien avant 1308, trafiquaient à Tourlaville. Il y avait aussi des Juifs qui ont laissé leur nom à une rue de cette commune. Pour ces marchands, le terme de la foire de Montmartin était une époque de paiement. Le fief aux Flamands s'étendait depuis le pont aux Charettes jusqu'à celui

de Cherbourg et à l'eau de la Divette. Suivant l'extrait de charte, qui est cité ci-après, on serait porté à croire que ce fief faisait partie de celui de Senoville. « Le jeudi devant la Saint-Michel 1308 (17 octobre), Mgr Yon Dubuisson, chevalier, seigneur de Senoville, donne à l'abbaye de N.-D.-du-Vœu jouxte Cherbourg, pour le salut de son âme et de celle de Jeanne, sa femme, de Jean Dubuisson, son père, et de Luce, sa mère, demi-livre de poivre à prendre à Tourlaville sur Denis Grosparmy, au fief que l'on nomme le fief aux Flamands, et une paire d'éperons de fer et le cuir dus à cause du moulin dudit Jean Dubuisson, assis sur l'eau de Trottebecque, vers le bois du Mouchel. »

En 1400, les Anglais pillèrent Tourlaville.

En 1495, Jeanne de France, femme de Louis XII, donna à Robert d'Anneville le fief-ferme de Tourlaville, pour en jouir ainsi que l'avait fait Guillaume Dufou, capitaine du château de Cherbourg.

En 1502, Guillaume Porphyre, curé de Tourlaville, permute avec Richard Lelouey, chanoine de Coutances, dont les neveux furent plus tard bienfaiteurs de l'église de Brillevast.

En 1536, Jean Vippart, écuyer, était seigneur de Tourlaville, Ozeville et Silly (Arch. du château de Bricquebec).

Dans un aveu rendu au roi Henri II, en 1549, les religieux de l'abbaye de Cherbourg parlent de leur droit de gravage « depuis la rivière d'Yvette (*sic.*), passant près et joignant la muraille et enclos de Cherbourg, jusqu'au pont aux Charettes qui soulait être l'endroit et voie à venir du grand chemin venant de la place de Tourlaville, et passant par devant la maison qui fut à Pignard et de présent à Jean Guiffard. » Les mêmes religieux avaient, suivant ledit aveu, une saline à Tourlaville.

Les détails relatifs au crime commis, en 1602, par deux

enfants de la famille des Ravalet, qui était à cette époque titulaire du fief seigneurial de Tourlaville et propriétaire de son beau château, ont été en partie extraits d'un livre intitulé : *Histoire tragique de notre temps*, par F. de Rosset, Rouen, 1700, in-12, page 112. Le fils et la demoiselle de Ravalet, condamnés à être décapités par sentence du 2 décembre 1603, s'appelaient Julien et Marguerite. Rosset ne les désigne que sous les pseudonymes de Lizaran et de Doralice, noms que M<sup>lle</sup> Scudéry avait mis à la mode. Ils subirent leur peine en place de Grève. Julien mourut le premier, et sa sœur quelques mois après, parce qu'elle était enceinte au moment de son arrestation à Paris, où elle était allée pour se dérober aux poursuites de son mari et de sa famille. Leur condamnation est mentionnée dans un ouvrage qui se trouve à la bibliothèque municipale de Cherbourg, et qui a pour titre : *La connestablie et maréchaussée de France, ou recueil de tous les édicts, déclarations et arrêts*, par Pinson de la Martinière, Paris, Rocolet, 1661, in-f<sup>o</sup>, p. 1009. Un Ravalet de Tourlaville était alors abbé de Hambie et grand chantre de la cathédrale de Coutances. Il résigna ces dernières fonctions en 1602, et fonda le collège de Coutances avec plusieurs autres établissements d'utilité publique.

La redoute de Tourlaville fut construite pour la première fois en 1692, et fut démolie par les Anglais en 1758. Celle qui existe aujourd'hui a été faite en 1778.

A la descente de 1758, les Anglais frappèrent une forte contribution sur la manufacture des glaces de Tourlaville.

Messire Faulain, curé de Tourlaville, rebâtit la nef de l'église à ses frais. Il mourut le 17 janvier 1739, après avoir été pendant un demi-siècle curé de cette commune. (*Vie de M. Paté, curé de Cherbourg, par l'abbé Trigan, p. 466.*)

L'île Pelée, où est aujourd'hui le fort impérial, était, en 1560,

suivant l'opinion de M. de Gerville, le point le plus avancé d'un promontoire qui tenait à la côte de Tourlaville. Ce promontoire disparut, dit-il, sous les invasions de la mer, dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1700 on ne pouvait plus y parvenir qu'à cheval, en suivant une ligne de rochers devenus sous-marins. Cette opinion peut être contestée, parce que des ouvrages qui datent du XV<sup>e</sup> siècle présentent déjà ce rocher comme une île. On opposerait aussi à cette assertion la citation suivante extraite d'un livre en caractères gothiques, imprimé à Rouen en 1483, et ayant pour titre : *Le Grand Roulier du Pilotage*, par Pierre Gracie dit Ferrande : « Se tu pauses en lest nordest de *lisle* Pelée qui est devant Chenebourg en amot de luy a unze brasses a beau fons cest assavoir coquail e caillouches et dessòubs lille et nulle maree ny court ne de flux ne de jurent. » (Page 116, §. 4.) On opposerait encore à l'opinion de M. de Gerville le passage suivant extrait du *Petit Flambeau de la Mer*, par Bougard, lieutenant sur les vaisseaux du roi : « Au proche de Cherbourg au N. E. de la ville environ une demi-lieue est une rangée de rochers qui vont le long de la terre bien trois longueurs de câble que l'on nomme l'île Pelée, ils sont presque toujours sur l'eau si ce n'est de grand mer (f<sup>o</sup> 18.) » Ces deux ouvrages sont à la bibliothèque de la ville de Cherbourg.

En 1777, MM. Decaux et de Ricard firent le premier plan du fort actuel, qui fut terminé en 1784.

En 1780, une école de canonniers garde-côtes existait à Tourlaville, et avait pour commandant M. d'Héricy.

En 1824, on trouva au hameau Quevillon 50 médailles romaines. A la même époque, on découvrit deux médailles d'or à la ferme du Maupas, et plusieurs autres médailles romaines en bronze aux Mielles et à la Pierre-Butée.

En 1829, on a trouvé près de la redoute des poids romains,

des tuiles, des meules, des médailles et une épingle d'ivoire. Non loin de cette redoute, il avait existé autrefois une chapelle dite de la Madeleine.

En 1831, à la ferme de la Boissaye, dans la pièce de la Meulette, on trouva des traces d'habitations, des tuiles romaines et des débris de meules.

En 1832, dans une pièce sablonneuse appartenant à la famille Godelle, et située proche de la redoute, on a trouvé une petite figurine en pierre ollaire et une meule romaine. La figurine est au cabinet de la ville de Cherbourg.

En 1834, on a découvert, en défrichant le bois des Meulettes à la Boissaye, des fondations à ciment romain, dont la partie supérieure était formée de briques posées à plat et cimentées. Un appartement, qui fut déblayé avec soin dans cette construction, a offert beaucoup de petits compartiments de la même maçonnerie. Un côté de cette pièce avait 6 mètres de longueur. La tradition de la localité rapporte qu'une *route des Romains*, venant par Sauxemesnil et par les Ecocheux où elle croisait la route de l'Arche, arrivait à la Glacerie et de là à Cherbourg.

Tourlaville donne, comme on le voit, des preuves de son ancienne importance. Aucun lieu de l'arrondissement de Cherbourg n'en offre une aussi grande quantité, notamment en la partie qui est entre le hameau Quevillon, la redoute et le bassin du commerce. Cette série de découvertes a commencé en 1741, où, pour début, on mit à nu, en travaillant sur la pente de la montagne du Roule, un tombeau avec une urne, beaucoup de médailles et des ornements d'or. Dans les mêmes parages, on trouva cette belle figurine en bronze qui enrichit aujourd'hui le cabinet de la ville de Cherbourg, et ces hausse-col d'or qui, tombés en des mains ignorantes, ont été fondus, à l'éternel regret des antiquaires. Beaucoup

de traces romaines ont été découvertes dans la direction du lieu dit de Grandcamp, où l'on remarque encore aujourd'hui les lignes d'un camp très vaste. De ce camp, la vue plane sur la baie de Cherbourg et sur le lieu où était la station du Corialum romain. Il y a 70 ans, on voyait encore un pavé romain long d'un kilomètre, et qui, sous le nom moderne de Chaussée d'Adam, passait dans les bois de la Pierre-Butée. Il a été détruit en 1782, dans les défrichements faits par MM. Doumerc et Baillio, qui venaient d'acheter ces bois de la maison de Bourbon. Ce pavé se reliait à la voie romaine du vieux Cherbourg à Coutances, en passant par Sottevast.

Sur les différentes hauteurs de Tourlaville, la minéralogie est très variée. A la Roque-Luce et à la Glacerie, on trouve le poudingue quartzeux et la baryte; à l'église de Tourlaville, le stéaschiste; à la lande Saint-Maur, la baryte.

On remarque sur la lande Saint-Gabriel un beau cromeleck. Je l'ai dessiné en 1847, Il y a près du village de la Glacerie deux roches druidiques remarquables; on les nomme dans le pays la Roque-Risbec et la Roque-Luce.

Le château de Tourlaville date en grande partie du XVI<sup>e</sup> siècle. Il appartient aujourd'hui à la famille Clérel de Tocqueville. M. Th. du Moncel nous a donné, sous le titre de *Manoir de Tourlaville (Paris, 1850, grand-aigle)*, un album remarquable, qui contient les principales vues de ce curieux château et quelques-unes des déplorables scènes de féodalité dont il a été le théâtre. Il existe aussi sur ce vieux manoir une petite publication qui a pour titre : *Histoire mystérieuse du château de Tourlaville*.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on comptait parmi les habitants notables de Tourlaville, la famille de Franquetot (de Coigny), qui portait de gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur, accompagnée de trois croissants d'or. Ces armes se

voient encore dans une des salles du château de Turlaville, où elles sont peintes sur les boiseries au milieu de diverses allégories. A la même époque, les familles de Hennot et de Houtteville habitaient aussi Turlaville.

**Gatteville.** — Suivant une charte latine du roi d'Angleterre Henri III, en date de mars 1268, concession est faite à l'abbaye de Montebourg du côté droit de tous les poissons à lard qui seraient pris ou qui échoueraient sur les côtes comprises entre les confins de l'évêché de Coutances et l'église de Gatteville, sur le fief de Gautier Broc, avec toutes les redevances et dîmes y affectées. Cette donation ne fut pas maintenue; car nous retrouvons au Livre blanc, f° 49, que pendant le XIV<sup>e</sup> siècle l'église de Gatteville dépendait des chanoines de Coutances et des abbés du Vœu de Cherbourg. Il y avait alors deux cures auxquelles ces autorités nommaient séparément.

En 1372, Robert de Bazan, de Virandeville, se rendit adjudicataire, par suite de décret, du fief de Gatteville qui avait été saisi sur le seigneur du lieu. L'année suivante, Colin Bazan, fils de Robert, épousa Jeannette de Gatteville, fille dudit seigneur dépossédé, et adopta pour lui et les siens les armes de Jeannette, qui étaient d'azur à deux jumelles d'argent surmontées d'un lion de même passant, armé, lampassé et couronné d'or. Leur fils Nicolas épousa Guillemette, fille de Jean de Beuzeville-sur-le-Vey. Le fief de Gatteville demeura dans la famille de Bazan jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il passa dans la famille Le Tellier de la Luthumière. Nous avons sous les yeux un bail par lequel ce dernier afferme ledit domaine, en 1575, à un nommé Jacques Bourel. Nous notons, comme autre pièce justificative de propriété, une lettre du 10 mars 1615, par

laquelle un la Luthumière, seigneur de Gatteville, éerit à M. de Crosville, de Gouberville, pour convenir du jour de la *rômpure* de la mare de Gattemare. Henri de Matignon, ayant épousé une héritière des Le Tellier de la Luthumière, devint propriétaire du fief de Gatteville, dont il rendit aveu au roi Louis-le-Grand en 1678. Sa veuve présenta le même aveu en 1685. M. le duc de Valentinois-Matignon vendit, en 1747, ce domaine à M. Hoock, qui l'a transmis à sa descendance, représentée aujourd'hui par MM. de Saincenne et de Gérardô.

L'église de Gatteville date du XII<sup>e</sup> siècle, et avait autrefois pour patrons les abbés du Vœu de Cherbourg, qui, en cette qualité, touchaient encore en 1753 les petites dîmes de cette paroisse, affermées au prix de 4580 livres.

Gatteville possédait aussi un prieuré dont les bâtiments existent sur la place de l'église. Ce prieuré, qui était à la nomination du chapitre de Coutances, sur présentation royale, valait 6000 livres de revenu, en y comprenant les grandes dîmes. Avant 1789, un abbé de Saint-James, ancien capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, qui avait servi avec distinction aux journées de Fontenoy et de Lawfelt, était titulaire de ce prieuré.

L'église de Gatteville est sous le vocable de saint Pierre et de saint Lubin. On y voit trois inscriptions; l'une qui est dans le chœur, porte ces mots en caractères gothiques : *Priez pour les bienfaiteurs de céans*, et deux autres qui sont près de l'autel de la Vierge et qu'on ne peut plus déchiffrer.

Non loin de cette église est une petite chapelle fort ancienne, qui est dédiée à la Vierge. Cette chapelle n'est ouverte qu'à certaines fêtes de l'année.

Il existe à Gatteville une ancienne ferme connue sous le nom de Broc. C'était probablement la résidence de Gautier

Broc, que nous avons vu figurer plus haut, à la date de 1268. Il y avait jadis une chapelle domestique, qui sert aujourd'hui de grange. Devant la porte à créneaux de granit de cette ferme est un poirier séculaire appelé vulgairement *Poirier de Chicane*. Je soupçonne que ce vieil arbre n'a rien de commun avec le chêne de Vincennes, sous lequel Louis IX rendait la justice.

Autour de l'église de Gatteville on a trouvé beaucoup de cercueils creusés dans le roc granitique, et qui devaient remonter aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Au village de Denneville, en démolissant une vieille cheminée dans une maison appartenant à M. Loysel, avocat, on trouva, il y a 35 ans, une série d'anciennes monnaies, dont les plus récentes étaient de Louis XIII.

Il y a à Gatteville deux phares qui sont visités chaque année par un grand nombre de touristes parisiens.

On comptait autrefois en cette commune, parmi ses notables habitants, M. de Hennot (1666); M. Hooek (1747); M. de Bonvalet, sieur de Durécu (1789.)

Nicolas Dairaux, proviseur du lycée Charlemagne à Paris en 1814, naquit à Gatteville le 31 juillet 1759.

**Le Rozel.** — Il est parlé d'un Hugues du Rozel dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, rendue en 1077 en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. (*Gall. Christ.*, XI, inst., col. 67.) En 1082, ce même Hugues fait en ces termes une donation à ladite abbaye : Ego Hugo de Rozel trado canobio B. Stephani terras de Grainvilla (lieu cité, col. 74).

Le Livre noir, au f<sup>o</sup> 224, signale un Patrice du Rozel qui tient de Roger Baron un fief dans le Nottingham, à la condition de fournir un soldat armé au roi d'Angleterre.

Le cartulaire de Saint-Sauveur, au f° 13, mentionne un Robert du Rozel, Adivise, sa femme, Raoul et Malvesin, leurs enfants, qui rendent un acte, en présence de Roger-le-Vicomte, à une date qui peut être reportée au commencement du XI<sup>e</sup> siècle.

Les chartes de l'abbaye de Blanchelande ne mentionnent pas encore aux années 1154 et 1157 les dîmes du Rozel, qui, ainsi que nous le verrons ci-après, appartinrent dans la suite à ce monastère.

Par accord fait en 1207 entre le chapitre de Coutances et l'abbé du Vœu de Cherbourg, il fut convenu que les fruits des églises du Rozel, de Gatteville et de Barfleur seraient partagés entre les contractants, qui feraient leur possible pour se défendre mutuellement. (Toustain de Billy, *Hist. des Evêq.*, f° 207.)

Le livre des fiefs de Philippe-Auguste, au f° 2, parle d'un Robert de Malvesin qui tient au Rozel un demi-fief à charge de service. Ledit Robert donne au chapitre de Coutances un quartier de froment de rente à prendre au Rozel sur Guillaume de Cléville, fils Anquetil.

Le cartulaire de Saint-Sauveur mentionne, au f° 63, sans date, un Guillaume de Malvesin qui donne à l'abbaye de ce lieu une *mine* de froment de rente à prendre sur son fief de Vaindil au Rozel. Plus tard, cette donation fut confirmée par Hugues de la Haye et par Luce, sa femme, héritière dudit Malvesin.

En 1222, Luce du Rozel, veuve de Hugue de la Haye, chevalier, donne à l'église de Coutances six quartiers de froment à prendre sur son moulin du Rozel. (Billy, *Hist. eccl.*, f° 236.)

Parmi les chevaliers et écuyers qui reçurent l'ordre de se trouver à Saint-Germain-en Laye en 1236, pour le service du

roi, sont mentionnés Guillaume et Raoul de Malvesin ; mais leur résidence n'est pas indiquée. (Laroque, *Arrière-ban*, rôles 20 et 21.) Guillaume de Malvesin figure dans ce ban en 1242. A peu près dans le même temps Raoul, son frère, paraît parmi les chevaliers normands qui comparurent à Chinon. (Idem, p. 29.)

En 1238, Eustache, évêque de Coutances, confirme aux religieux de Blanchelande les portions de dîmes du Rozel qui avaient été concédées par Vivien. (Billy, f° 342.)

En 1260, accord est passé entre l'abbé du Vœu de Cherbourg et le chapitre de Coutances pour le patronage alternatif du Rozel. (Billy, f° 289.) En 1270, le curé, nommé Sanson, est installé par ce chapitre.

Laroque, à la page 49 de l'arrière-ban, année 1271, parle de Mathieu du Rozel, chevalier de la baillie de Constantin, qui fait sa part du service de Guillaume de Vernon, son suzerain.

En 1280, à la fête de saint Clément, le chapitre de Coutances mande au doyen des Pieux d'installer Pierre, fils Richard Pernelle, en la cure du Rozel, vacante par le décès de Robert de Héauville.

En 1383, Eustache, évêque de Coutances, confirme à l'abbaye de Blanchelande des dîmes au Rozel. (*Call. Christ.*, coll. 882.)

Le cartulaire de Saint-Sauveur fait mention, à l'année 1288, d'un Richard de Pierreville, présenté à la cure du Rozel par le chapitre de Coutances, et à l'année 1292, par Johanac, femme de Monseigneur Robert Rosel.

Par acte passé en mars 1293, Robert Bertran, baron de Bricquebéc, donne à l'abbaye du Vœu jouxte Cherbourg le patronage de l'église de Saint-Paul du Rozel avec les droitures et appartenances. (Billy, f° 324.) Ledit baron donna en même

temps à cette abbaye les patronages du Mesnil-au-Val et de Hardinvast.

Vers la même époque, Jourdain de Barneville donne à ladite abbaye l'église de Saint-Pierre du Rozel (ecclesia sancti Petri de Rosello), et le prieuré de la Taille. (Arch. de l'Empire, cart. de la Taille, n° 307.)

Roissy, dans son *Armoirial*, mentionne dans le vicomté de Valognes, à l'année 1598, une famille du Rozel qui avait d'argent à la fleur de lys de sable accompagnée de trois rameaux de sinople.

L'aveu rendu à Louis XV, en 1723, par M. de Matignon au sujet de sa baronnie de Bricquebec, déclare que les barons de ce lieu ont donné et aumôné à l'abbaye du Vœu de Cherbourg les églises et presbytères du Rozel, de Saint-Paul des Sablons et de Vasteville.

Les états de la même baronnie pour les années 1723 et 1787 indiquent que le Rozel était un fief tenu de Bricquebec par moitié de haubert. Il appartenait alors à la famille de Hennot et passa ensuite par mariage dans celle de Bignon.

En 1839, on découvrit, en exécutant des terrassements sur la ferme de Becdoisel, douze disques romains en marbre.

Dans le cimetière, on remarque un tombeau en granit qui, par sa forme, rappelle celui de Châteaubriand. Ce tombeau porte l'inscription funéraire de M. Armand-Jérôme Bignon, né en 1769, mort en 1847.

Au chevet de l'église on lit cette autre inscription : Cette sacristie a été faite bâtir par M. Jean-Charles Vaultier, sieur du Vivier, curé du lieu, en l'an 1763, et Jacques Vilot étant trésorier en charge.

L'église du Rozel est petite et n'a qu'une simple campanille, mais elle possède sept tableaux, dont trois sont fort remarquables. Au premier coup-d'œil, on reconnaît que ces

trois tableaux appartiennent à l'école de Rubens. Celui qui se présente aux regards en entrant dans l'église, est haut de 4 mètre 50 centimètres et long de 2 mètres 50 centimètres, et retrace la scène qui suivit la décollation de saint Jean-Baptiste. On saisit de suite, à la pompe du coloris et à la richesse de la composition, la manière du noble maître anversois. De tout temps le génie flamand a excellé dans la peinture d'intérieur. Il a su donner une lumière sans égale à ces meubles d'ébène où le jour miroite dans de riches ciselures, sur les sièges de cuir de Cordoue aux pieds tors, aux tables recouvertes de tapis de Turquie, où s'épanouissent les radieux fruits de l'automne. La scène se passe à Jérusalem dans le palais d'Hérode-Antipas, tétrarque de Galilée pour les Romains. Hérode, coiffé d'un bonnet à calotte rouge et à bandeau de fourrure, porte une ample robe de velours gris à pélerine d'hermine, que couvre à moitié une riche pelisse de cette même fourrure. Une massive chaîne d'or pend à son cou, et une cordelière à large torons suspend à son côté un sabre arabe incrusté de pierreries. Des brodequins en maroquin orange et à bordure de pourpre défendent sa jambe dont le genou est nu. Le tétrarque est assis au haut bout d'une table de banquet; sa main droite, passée dans sa barbe brune et touffue, soutient sa belle tête.

Sa femme Hérodiade est assise à sa droite, sous un dais de velours vert à franges d'or. Elle est coiffée de cette toque de velours noir qu'on retrouve dans tous les tableaux de Rubens, et porte la robe de satin orange qui était adoptée au XVII<sup>e</sup> siècle par toutes les dames des grandes maisons des Pays-Bas. L'éclatante blancheur de son cou, qui n'a rien de galiléen, mais qui rappelle les beaux types flamands, est rehaussée par un petit collier et par une rivière de grosses perles et de pierres précieuses qui voilent à demi son sein.

En face du tétrarque s'avance Salomé, fille de sa femme. Elle est vêtue d'une robe écarlate brodée d'or. Sa pose est majestueuse, et sa belle tête blonde se penche capricieusement vers Hérode avec un voluptueux sourire. Elle lui présente un plat d'argent qu'elle découvre, et qui contient la tête livide de Jean-Baptiste.

Comme personnages accessoires dans le tableau, on remarque derrière Salomé un nain à rapière au côté, qui tient un tambour de basque et éloigne avec une baguette un lévrier aussi haut que lui. Au bas de la table est assis un vieillard qui, dans sa surprise de la scène qui s'offre à lui, tient élevée, sans la porter à ses lèvres, une coupe dont le vin, d'une couleur riche et limpide, donne lieu à un heureux effet de lumière. Près de lui est une matrone qui paraît partager son étonnement. Le fond du tableau est occupé par le personnel de service en la salle du banquet, où tout retrace non l'ordonnance des palais de l'empire romain, mais bien celle des châteaux des Pays-Bas ou d'Espagne au temps de Rubens. Deux valets apportent, l'un un paon rôti auquel on a restitué son brillant plumage, et l'autre, qui est africain, une corbeille de fruits. Derrière Hérodiade se tiennent deux soldats romains et une camériste prête à lui donner une assiette d'argent. La table, vide de plats, attend un nouveau service, et ne laisse voir qu'un homard à l'une de ses extrémités.

Dans le chœur, on remarque un tableau de la même école, qui représente l'adoration des Mages. Au seuil d'une étable en ruines, une vierge blonde et fraîche, vêtue d'une robe écarlate dont la partie inférieure disparaît dans un manteau gris, tient, debout sur ses genoux, l'enfant Jésus potelé et souriant. Près d'eux est saint Joseph, à barbe argentée, enveloppé dans un manteau gris qu'il ramène sur sa poitrine. Deux mages, nu-tête, sont prosternés aux pieds du divin

enfant : l'un, qui lui présente une coupe d'or, est drapé dans un manteau orange et blanc rehaussé d'or; l'autre est vêtu d'une sorte de damatique de pourpre, dont la queue traînante est portée par un petit page à pourpoint espagnol et à fraise. Le troisième mage, dont le visage africain est ombragé d'un épais turban, est resté debout, et semble exprimer des actions de grâce. Les gens de la suite des mages forment groupe au deuxième plan. Ce tableau a les mêmes dimensions que celui dont nous venons de parler.

Dans la nef, en face du tableau d'Hérode, est une autre toile, haute de 2 m. 50 c. et large de 1 m. 60 c. On y voit, au premier plan, un évêque renversé sur le sol; sa mitre et sa crosse sont tombées près de lui. Un bourreau l'a saisi et lui a coupé la langue; le sang coule sur la barbe blanche du prélat. Un autre bourreau tient cette langue avec une tenaille et la jette à un chien. Au second plan, on aperçoit la rude figure d'un cavalier romain, dont le cheval se cabre malgré les efforts d'un soldat qui cherche à le maintenir. Au ciel est une troupe d'anges qui apportent la palme due au martyr. Dans le lointain est un paysage montagneux. Cette toile représente le martyr de saint Liévin, patron de Gand. Irlandais de naissance, Liévin venait d'être élevé à l'épiscopat dans son pays, lorsque son saint zèle le porta à quitter son siège pour se livrer à la conversion des païens. Il se rendit en Flandre en 635, et fut honorablement reçu à Gand par saint Florbert, abbé du monastère de Saint-Pierre, que l'illustre saint Amand avait fondé dans cette ville naissante. Liévin prêcha l'évangile dans les environs d'Alost, et opéra de nombreuses conversions parmi les populations de cette contrée, où régnait un culte mélange barbare des superstitions romaines et germaniques. Le martyr attendait Liévin au milieu des succès de sa parole éloquente. Par ordre d'un proconsul, on

le saisit à Esschen, village de la Flandre orientale ; on lui arracha la langue qu'on jeta aux chiens. Il mourut le 12 novembre 657. Ses reliques furent transférées en 1007 par Erembold, abbé de Saint-Bavon. Sa fête est célébrée à Gand le 12 novembre de chaque année. (Félix Bogaerts, *Hist. du culte des saints en Belgique*, p. 401 ; — Juste et Caillau, *Hist. de la vie des Saints*, t. 4, p. 257.)

Cette toile est une copie du magnifique tableau de Rubens qui existe au musée de Bruxelles, et qui a été gravé, au temps de ce grand maître, par Bolsmert et P. Pontius. — (Lettre de M. Félix Bogaerts à l'auteur, en date d'Anvers du 2 juillet 1850.)

Les trois tableaux décrits ci-dessus et plusieurs autres ont été donnés à l'église du Rozel au commencement de ce siècle, et proviennent d'Anvers, où le donateur (1) occupait alors des fonctions du gouvernement français. Ce don avait été fait à l'église du Rozel en considération de son curé, M. Vaultier-Desaulnais. Ces tableaux sont travaillés sourdement par l'humidité des murs de cette petite église et souffrent depuis longtemps.

On remarquait autrefois parmi les notables habitants du Rozel les lords Russel, plus tard ducs de Bedford ; les maisons Girot des Moustiers (1464) ; de Hennot et Blondel (1666) ; et la famille Bignon, qui comptait au nombre de ses membres le vertueux Jérôme Bignon, avocat général au parlement de Paris (1626), qui portait d'azur à la croix de calvaire d'argent cantonnée de quatre flammes de même et accolée d'un cep de vigne de sinople, et l'abbé Terray, intendant-général des bâtiments sous Louis XV.

1 Père de l'auteur de ces notes.

**Flamanville.** — Cette commune porta d'abord le nom de Saint-Germain-de-la-Mer, parce que son église, dédiée à Saint-Germain d'Ecosse, fut dans le principe bâtie près de la mer. C'est ainsi que le vicomte Néel la désigne dans la charte qui commence par ces mots : *In nomine S. Trinitatis ecclesiam S. Germani de Mari...* Depuis, cette église fut appelée S. Germain-de-Direthaimi, à cause du fief de *Direth*, appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur, sur lequel elle était bâtie. Au verso du 40<sup>e</sup> feuillet du Livre noir on lit : *Et hec terra est apud S. Germanum de Direth.* Dans la confirmation donnée par le roi d'Angleterre, elle porte le même nom. Enfin elle reçut celui de Flamanville, que portait un de ses hameaux.

Pendant la domination normande en Angleterre, un Roger de Flamanville avait dans le Yorkshire un fief qu'il tenait de Roger de Mowbray. (*Livre noir*, f<sup>o</sup> 309).

En 1201, accord est fait entre Lehoud de Flamanville et Raoul Desmonts, qui réclamait la moitié du moulin de Cantereyne à Flamanville. (*Rolles normands*, t. 1, f<sup>o</sup> 242.)

L'église de Flamanville était primitivement sous le patronage des abbés de Saint-Sauveur. En 1417, Raoul Dugail en était curé; il eut pour successeur Jean Lemoine, qui permuta avec Guillaume Desmoitiers, chapelain de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Vers 1483, Jean de Bazan était seigneur de Flamanville, et son fief relevait de la baronnie d'Orglandes. Il prétendit que son père avait été patron de Flamanville avant 1417, mais que ses titres avaient été détruits pendant les guerres. En 1503, après de longues procédures, Jean de Bazan transigea avec l'abbaye de Saint-Sauveur et renouça à ses prétentions de patronage. Mais en 1533, les trois fils de Jean de Bazan achetèrent de Jacques de Pouilly, seigneur de Tréauville, une part de patronage à Flamanville. Cela fait,

Jacques de Bazan, profitant de ce droit, nomma curé Jean, son frère; l'abbé de Saint-Sauveur, de son côté, nomma à la même fonction Jean Troussey, son frère, qu'il fit passer de la cure de Brix à celle de Flamanville. En 1524, Jacques de Bazan transigea avec Jean Troussey et se désista. (*Archives de l'abbaye de Saint-Sauveur.*)

L'ancienne église de Flamanville était à Diélette. M. Hervé de Bazan, marquis de Flamanville, grand bailli du Cotentin, légua une somme pour construire celle qui existe aujourd'hui, et qui date de 1669. L'abbé de Saint-Sauveur donna son consentement à cette translation, à la condition que l'abbaye ne serait tenue à aucune dépense pour l'entretien du chœur de l'ancienne église qui fut convertie en simple chapelle.

Les archives de Saint-Sauveur contiennent un dossier qui présente les noms de quelques curés de Flamanville. On y note Hugues Lemoine, curé au temps de la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur; Pierre de Grosville, qui lui succéda. Après ce curé il n'y eut que des moines jusqu'au concile de Latran. Guillaume de la Hougue fut curé en 1280; Raoul du Gal, en 1417; Simon Boisard, qui résigna au suivant, Jean Leproux; Jean Lemoine, qui obtint ce bénéfice du pape Clément XI, étant à Rome lorsque Jean Leproux mourut (1444); Guillaume Desmoitiers, qui permuta avec le précédent; Jean Delabarre, qui fut nommé par le roi en 1490 pendant la durée du litige dont nous avons parlé; Jean Troussey, curé en 1522; Nicolas Troussey, par résignation de Jean, son frère; Thomas Lebarbanchon, curé, mort peu de temps après sa nomination. Eustache Lebouet, religieux de Saint-Sauveur, obtint du pape le bénéfice *per obitum*, tandis que Pierre Lebouet, son frère, se faisait nommer par l'abbé de Saint-Sauveur. Ce dernier conserva le bénéfice. Après un long procès entre Nicolas Passart, nommé par Jean

de Bazan, et Pierre Bouet, nommé par l'abbé de Saint-Sauveur la question reste pendante sur la possession du bénéfice en 1532.

On remarquait à Flamanville plusieurs monuments druidiques, que les exploitations de granit ont fait disparaître en grande partie. Il y en avait au lieu nommé le *Cotil*, au *Gros-Nez* près de la vigie, aux *Castias*, et un autre à la *Grizelée*.

Près de la falaise nommée le *Mont-du-Roc*, on remarque les restes d'une galerie druidique dont quelques jambages sont encore en place, mais dont les tables sont tombées.

En 1833, on trouva, entre les hameaux de Cabres et de Siautot, quelques coins en bronze.

En mars 1406, eut lieu la vente du fief de Flamanville, par l'abbé de Blanchelande à Colin de Bazan. L'acte fut passé par devant Jehan Breton, garde du scel des obligations de la vicomté de Coutances, par Guillaume Tolissac, clerc tabellion juré du siège de la Haye-du-Puits, en présence du père en Dieu l'abbé de Blanchelande et de frère Thomas de Saint-Lo, procureur du couvent, et de Colin Bazan, écuyer du lieu de Flamanville. Le prix de cette vente demeura fixé à 1,200 écus d'or et un écu pour vin. Lesdits religieux tenaient ce fief de Robin de Benois, écuyer. Cette vente comprenait tous les droits et honneurs attachés à cette terre.

En 1654, au mois de mars, Louis-le-Grand érigea le fief de Flamanville en marquisat en faveur de Hervieu de Bazan, baron de Flamanville, grand bailli du Cotentin. Les motifs de cette concession seraient les services rendus : 1° par l'impétrant, en qualité de volontaire dans l'armée française en Hollande, et aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, Clarac, Montauban, Saint-Antonin, la Rochelle et l'île de Rhé, et à la défaite des Anglais, où il aurait été blessé ; 2° par Jean de

Bazan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui aurait été tué sur le gallion de Malte lors de la bataille navale de la Rochelle ; 3<sup>o</sup> par Guillaume de Bazan-Flamanville, capitaine à la bataille de Sedan, commandant les enfants perdus de l'armée. Lesdites lettres reconnaissent comme mouvances du nouveau marquisat les fiefs de Grosville, Ipeville, Prestreville, Siouville, les Pieux et Tréauville.

Le château de Flamanville, bâti par la famille de Bazan, appartient aujourd'hui à M. de Sesmaisons.

**Biville.** — L'église de Biville (*Binivilla*), qui date du XIII<sup>e</sup> siècle, est sous le vocable de saint Pierre et avait autrefois pour patrons les prieurs de Vauville.

Il existe à la bibliothèque impériale (Saint-Germain, Résidu 96, n<sup>o</sup> 5), deux chartes curieuses relatives à Biville ; elles ont été découvertes par M. Léopold Delisle. (*Histoire de Marmoutier*, part 2, t. I<sup>er</sup>, n<sup>os</sup> 296 et 297.) On voit figurer dans ces chartes Guillaume, roi d'Angleterre, qui se qualifie de comte du Cotentin, Robert Bertran, vicomte du même territoire, Richard, vicomte d'Avranches, Hendon, frère de Néel de Saint-Sauveur, plus tard vicomte du Cotentin, Onfroy de Bohon et autres héros de Hasting.

Biville fut le berceau de Thomas Hélye, chapelain de Louis IX. Quelques auteurs ont établi que Jean de Beaumont, chambellan de Saint-Louis, mentionné dans la chronique du sire de Joinville, était seigneur en totalité ou en partie de Beaumont en la Hague. Ils concluent de là que ce fut ledit chambellan qui présenta Thomas Hélye à Louis IX ; car s'il en était autrement, disent-ils, comment expliquer que le roi eût pu découvrir le saint homme dans sa solitude de Biville ? Les adversaires de cette opinion répondent que le chambellan cité par Joinville tirait son nom de la ville de Beaumont-sur-

Oise, dont la généalogie se trouve dans l'histoire de la maison de France par le père Anselme; qu'il paraîtra prochainement à Amiens un volume in 4° relatif à l'histoire de Beaumont-sur-Oise, et qu'un chapitre y est réservé au chambellan de saint Louis. Nous trouvons en effet qu'au règne de ce prince, Beaumont en la Hague avait pour seigneur un chevalier nommé Juhel; mais rien ne dit qu'il en fût seigneur en totalité.

On trouve à l'église de Biville, dans un petit *ordo* en parchemin format in-12 lacéré en partie et qui paraît remonter au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, la note suivante : « *Anno eodem* » (1259) *die IV januarii arripuit iter ad curiam roma-* » *nam honoratus vicarius altaris B. Marie Constanc.* » *pro canonizacione beati Thome de Binivilla de man-* » *dato dni J. de Essay, Const. epi.* »

Thomas Hélye mourut au château de Vauville le vendredi 19 octobre 1257, dans une chambre située au-dessus de la porte cochère dudit château. Cette porte a été abattue en 1785. Le tombeau de ce saint personnage se trouve dans l'église de Biville. Il est en marbre blanc et porte latéralement cette inscription : « Ce marbre a été donné par messire Jacques- » François Dugardin, écuyer, chevalier de l'ordre royal et » militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au corps royal » d'artillerie, seigneur et patron de cette paroisse. » Cet officier supérieur était en effet, en 1786, seigneur de Biville, du chef de sa femme, née de la Haye. Le tombeau a été fait par M. Pierre Fréret, sculpteur à Cherbourg.

En septembre 1845, M. l'abbé Lebriseux, alors vicaire de Biville, me montra en détail la chasuble et l'étole de Thomas Hélye. Cet ornement, dont toutes les histoires de notre localité donnent la description, était renfermé dans une boîte en chêne portant intérieurement cette inscription : « Boîte

» donnée par J. H. Adonbedan, capitaine garde coste, seigneur de Rouville et des Pieux en sa partie 1764. »

Thomas Hélye a eu plusieurs biographes. Clément, presque son contemporain, et qui avait été témoin de l'enquête faite par l'évêque de Coutances Raoul Desjardins, nous a laissé sa vie. L'auteur dédie son ouvrage au curé de Biville, son ami. Il s'étend beaucoup sur les études d'Hélye à Paris et sur son voyage en Terre-Sainte. Cet ouvrage de Clément se trouvait dans un volume en parchemin, conservé dans les archives de l'église de Biville. C'est le premier document visé en l'enquête faite par M. de Blanger, grand vicaire de Mgr Loménie de Brienne, évêque de Coutances en 1692. Ce manuscrit comprenait en outre deux autres vies de Thomas Hélye : l'une en prose, sans nom d'auteur ; l'autre en vers par Jean Hélye, parent du bienheureux. M. Leverrier, curé de Biville avant 1789 et auteur d'une notice latine manuscrite sur Thomas Hélye, déclare que le registre qui comprenait les trois biographies ci-dessus indiquées a été perdu. Suivant M. l'abbé Demons, auteur d'une histoire manuscrite de Cherbourg, un savant anglais, M. Dybdin, aurait laissé de ce vieux registre une copie qui serait aujourd'hui à la bibliothèque impériale. Toustain de Billy, en son histoire ecclésiastique, f° 304, et M. Couppey, dans les mémoires de la Société Impériale Académique de Cherbourg (tome de 1843), ont donné des détails intéressants sur Thomas Hélye.

Entre deux monticules appelés les Huches, on remarque encore les restes de deux tombelles qui ont été coupées par la route de Ste-Croix à Biville.

Près du village de Vinebus, en un lieu nommé la Mine, appartenant à la famille Groult, on a trouvé un assez grand nombre de monnaies de Trajan, petit bronze.

On aperçoit sur le chemin qui mène de Ste-Croix à Biville

une croix de granit qui porte cette inscription : cette croix fut reconstruite par Couet de la Haye et son épouse en 1807.

On remarque dans le cimetière de Biville les tombeaux de la famille Coquoin et d'un curé mort en 1815.

Biville passe pour être une des communes les plus salubres du département de la Manche. Les centenaires y ont été fréquents, et l'on cite même une femme du nom de Renep qui y mourut en 1697, à l'âge de 116 ans.

On comptait autrefois parmi les notables habitants de Biville la famille Dugardin, qui portait d'azur chargé d'un aigle d'argent becqué et griffé d'or et au soleil d'or, et celle de Beudrap, qui avait d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'or posées en chef et au croissant d'or en pointe.





# MÉDAILLES ET MONNAIES

RECUEILLIES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE,

PENDANT LES ANNÉES 1852 ET 1853,

PAR

**M. DENIS-LAGARDE,**

Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,  
Membre titulaire de la Société Académique.



Le sol du département de la Manche s'est toujours montré fécond en enfouissements numismatiques : si l'on consulte les notes laissées par l'honorable M. de Gerville, on peut se convaincre qu'il n'est pas, pour ainsi dire, une seule localité, dans les six arrondissements qui le composent, qui n'ait fourni son contingent aux collections particulières formées dans le pays.

Plusieurs fois déjà, les mémoires publiés par la Société Académique de Cherbourg ont donné le récit des principales découvertes qui avaient été successivement opérées : nous venons aujourd'hui fournir quelques renseignements de plus à ceux qui tenteraient un jour d'écrire l'histoire numismatique du département.

**La Feuillie. — Canton de Lessay.** — Dans les premiers jours du mois de mai 1852, un cultivateur du village de La Feuillie, canton de Lessay (Manche), rencontra, en exécutant une tranchée dans son jardin, un vase en terre de mince épaisseur d'où s'échappa une masse considérable de petites pièces de monnaie.

Recueillies presque en totalité par une personne arrivée sur les lieux assez à temps pour en empêcher la dispersion, ces monnaies purent être examinées à loisir et il fut constaté que le trésor se composait d'environ 8,000 pièces de billon, comprises entre le règne de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France et celui de Philippe-le-Hardi, ainsi qu'il résulte de l'inventaire ci-après :

#### **Monnaies royales.**

- 1 — *Philippe I<sup>er</sup>*. — Monnaie frappée à Etampes.
- 22 — *Louis VI*. — Au type d'Orléans, 17; — de Mantles, 4; — d'Etampes, 2; — de Pontoise, 2.
- 4 — *Louis VII*. — Chateaulandon et Bourges : les trois dernières avec l'effigie du prince.
- 563 — *Philippe-Auguste*. — 249 appartenaient à l'atelier d'Arras dont il y avait deux variétés; les autres à ceux de Paris, au nombre de 406; — de Montreuil, 15; — de St-Omer, 4; — de Péronne, 7; — 182 offraient au revers le châtel et la légende *S C S Martinus*.
- 483 — *Louis VIII*. — Ces pièces qui peuvent indistinctement appartenir à Louis-le-Gros et à son fils, aussi bien qu'à Louis VIII, étaient toutes des Parisis.
- 4215 — *Louis IX*. — Avec la légende *Turonus* ou *Turonis Civis* ou *Civis*: en général d'une bonne conservation, on y remarquait d'assez nombreuses variétés dans la forme des lettres.

- 637 — *Philippe-le-Hardi*. — 624 deniers tournois et 13 oboles au même type : sur un assez grand nombre de ces pièces le nom du roi est écrit avec l'h cur-sive.

### Monnaies seigneuriales.

- 950 — *Saint-Martin de Tours*. — Deniers de type uniforme, mais de fabrique différente.
- 393 — *Herbert I<sup>er</sup>*, comte du Mans — 1016 à 1035; — ou *Herbert II* — 1051 à 1062. — Monogramme varié : il est vraisemblable qu'un grand nombre de ces pièces appartient au règne de l'un et de l'autre Herbert; mais il est constant aujourd'hui que l'émission de ces pièces a été continuée après eux et c'est ce que confirme le bon état de conservation de beaucoup d'entre elles.
- 10 — *Robert*, comte de Dreux — 1132 à 1184. — C'est ce prince qui fut la souche des ducs de Bretagne, à partir de Pierre Mauclerc.
- 2 — *Sanson de Mauvoisin*, archevêque de Reims. — 1138 à 1162. — L'une de ces pièces était d'une conservation parfaite.
- 6 — *Henri*, 3<sup>e</sup> fils de Louis-le-Gros, archevêque de Reims de 1162 à 1176.
- 25 — *Guillaume de Champagne*, aux blanches mains, cardinal-archevêque de Reims, oncle maternel de Philippe-Auguste et régent du royaume en 1190, pendant la troisième croisade — 1176 à 1202.
- 2 — *Albéric de Hautvillers*, archevêque de Reims de 1207 à 1219.
- 16 — *Eléonore de Vermandois* — 1167 à 1211.

- 11 — *Guillaume III*, comte de Ponthieu — 1191-1221 — monnaies frappées à Abbeville.
- 14 — *Raymond*, comte de Toulouse — 1194-1222.
- 5 — *Renaud de Dammartin*, comte de Boulogne — 1190 à 1214, — fait prisonnier en 1214 à la bataille de Bouvines et mort au château de Péronne en 1227.
- 4 — *Thibault*, comte de Champagne — 1201 à 1253.
- 2 — *Simon*, vicomte de Chateaudun — 1264. — Les deux exemplaires recueillis de cette rare et curieuse monnaie offrent dans la légende du droit une légère différence avec l'exemplaire mentionné à la page 102 du *Manuel de Numismatique* de M. A. de Barthélémy : au lieu de *Simon*, on y lit : *Simonis vicomes* — au revers : *castrî Duni*; châtél avec croissant au-dessus et au-dessous.
- 451 — *Alphonse*, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de St-Louis — 1241 à 1271. — Il existait un assez bon nombre de variétés dans les monnaies de ce prince dont le nom est écrit, tantôt *Alfumsus*, tantôt *Anfours*, ou seulement indiqué par son initiale; 2 sont au monogramme d'Herbert, 56 portent au revers la légende *Pictaviensis*, 55 celle de *comes Tolose* et sur 38 autres, on lit de *Riomensis*.
- 24 — *Charles d'Anjou*, autre frère de St-Louis, comte d'Anjou, de Provence et roi de Sicile — 1245 à 1285; — des deniers de ce prince, les plus remarquables dans la trouvaille sont : un exemplaire sur lequel Charles prend la qualification de roi de Sicile avec le monogramme d'Herbert; un autre avec celle de comte d'Anjou, roi de Sicile, au revers de la clef et du lys : un 3<sup>e</sup> où se voit le monogramme d'Herbert

avec la légende *Angerinus dobles* ; trois avec le même monogramme et la désignation de *Fil. regis Francie* : un seul enfin avec le monogramme de Foulques et la légende *Carol comes Andegav<sup>s</sup>*

15 — *Jean le Roux*, 1<sup>er</sup> du nom, duc de Bretagne — 1237 à 1286 — le revers porte un écusson triangulaire avec l'échiqueté de Dreux au quartier d'hermines.

En résumé, le dépôt trouvé à La Feuillie se composait de

Monnaies royales	5625
Id. seigneuriales	1627
	<hr/>
Total.	7252

et n'en devait pas comporter moins de 8,000, si l'on tient compte de celles qui, au premier moment, ont été nécessairement dispersées.

Les pièces les plus intéressantes de ce dépôt sont entrées pour la plupart dans le cabinet de l'un des membres de la Société Académique de Cherbourg.

Il existait jadis à Lessay une abbaye considérable dont le territoire du village de La Feuillie était une dépendance. Le trésor découvert en 1852 aurait-il quelques rapports avec les anciens habitants de l'abbaye ? — On peut raisonnablement le supposer. La date de son enfouissement paraît devoir remonter au règne de Philippe-le-Hardi (1270 à 1285), cependant, à en juger par la forme de certaines lettres dans un bon nombre de pièces signées du nom de Philippe, il serait possible qu'il eût été pratiqué dans les premières années de son successeur Philippe-le-Bel dont il ne contient néanmoins aucune monnaie qui puisse lui être attribuée avec certitude.

**Sainte-Mère-Eglise.** — Le 26 mai 1853, le sieur

Lerouge, journalier à Sainte-Mère-Eglise, travaillant à défoncer un terrain pierrenx, trouva sous sa pioche, à 50 c/m de profondeur, un grand vase en terre de couleur bleuâtre qui contenait environ 4500 monnaies d'un poids total de 16 kilogrammes.

Le champ dans lequel les pièces furent trouvées et qui appartient au sieur Lemenissier est connu dans le pays sous le nom de Clos-le-Hatrel; il est situé à l'entrée même du bourg de Sainte-Mère-Eglise, à 8 mètres environ de la route venant de Valognes; il n'y existe, du reste, aucune trace de murs ou de fondations qui puissent faire soupçonner l'existence d'un établissement ancien.

Ces monnaies furent d'abord dispersées comme étant de nulle valeur, mais un propriétaire des environs en ayant fait demander quelques-unes qu'il paya largement, l'éveil fut donné et le propriétaire du champ s'empressa de recueillir celles qui étaient déjà passées en d'autres mains.

Toutes ces pièces étaient du module connu sous le nom de *petit bronze* et, à très peu d'exceptions, appartiennent au siècle de Constantin, c'est-à-dire au commencement du IV<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne; elles sont en général d'une belle conservation; un grand nombre même est à fleur de coin.

Mis en mesure d'examiner environ 4200 de ces pièces, nous avons pu constater parmi elles l'existence de monnaies frappées au nom des empereurs ou Césars dont la désignation suit :

- 1 *Alexandre-Sévère*. — Médaille en billon restituée par Gallien.
- 4 *Gallien*.
- 4 *Victorin*.
- 4 *Aurélien*.
- 2 *Probus*.

2 *Constance-Chlore*, dont une consécration ou médaille commémorative.

4 *Galère Maximien*.

32 *Maximin Daza*.

3 *Maxence*.

900 *Constantin-le-Grand* : la majeure partie avec le revers : *Soli invicto comiti*.

160 *Licinius*, père, collègue de Constantin.

35 *Crispus*, César, fils de Constantin et de Minervine.

42 *Constantin-le-jeune*, premier fils de Constantin et de Fausta.

Un examen ultérieur de toutes les pièces recueillies n'a pas modifié sensiblement les proportions mentionnées ci-dessus.

D'après cette énumération, il n'est pas possible de mettre en doute que l'enfoncement du vase trouvé à Sainte-Mère-Eglise a eu lieu sous le règne même de Constantin-le-Grand : le nombre si considérable des pièces frappées au type de cet empereur en est une preuve que nous croyons concluante. Constantin, déclaré César, dans l'année 306 de Jésus-Christ, fut élevé au rang d'Auguste, et par conséquent à la souveraine puissance qu'il partagea avec Licinius, son beau-frère, deux ans après en l'année 308. De ce moment jusqu'à sa mort arrivée en 337, il figura sur les monnaies avec la qualification de *Pius felix Augustus*, ou simplement de *Augustus*, appellation usitée pour les empereurs seuls, et c'est en effet sous ce titre que nous le montrent les pièces de Sainte-Mère-Eglise, sauf une seule où il est décoré du titre de *Nobilis cesar*.

Ce serait donc dans l'intervalle écoulé de l'an 308 à l'an 337 que le vase dont il s'agit aurait été enfoncé par le possesseur du trésor; toutefois, le rapprochement des monnaies

qui composaient ce dépôt permet de lui assigner une date plus précise.

Des quatre fils de Constantin, Crispus fils de Minervine, sa première femme, et Constantin-le-Jeune, l'aîné des enfants issus de son mariage avec Fausta, furent seuls déclarés césars en l'an 317 et admis dès lors aux honneurs monétaires ; les deux autres, Constant et Constance, ne reçurent ce titre, le premier qu'en 323 et le second, dix ans après. — Il ne fut trouvé dans le dépôt aucune monnaie à l'effigie de ces derniers, d'où il est rationnel de conclure qu'au moment où il fut confié à la terre, ces princes ne jouissaient pas encore du droit de figurer sur les monnaies et, par suite, que la date de l'enfouissement doit être placée, avec toute vraisemblance, entre 317 et 323, époque où Constant, le 3<sup>e</sup> des fils de Constantin, fut investi du titre de César, ce qui réduit les conjectures que l'on peut faire sur cette date à une période de six années.

Le nombre relativement considérable de pièces au nom de Licinius vient encore confirmer, suivant nous, cette assertion : il prouve que les deux collègues vivaient encore en bonne intelligence et ce fut en effet seulement dans l'année 323 que Constantin, cédant au désir d'une domination sans partage, se débarrassa de son beau-frère et resta par sa mort seul maître de l'empire.

L'effigie juvénile de Constantin-le-Jeune apporte une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion que nous avons émise : ses traits et ses vêtements sont ceux de l'enfance ; ce prince, en effet, n'avait qu'un an, lorsque son père l'éleva à la dignité de César. Crispus, au contraire, âgé déjà de 17 ans, porte le bandeau impérial et est revêtu d'une armure. L'étude attentive des monuments numismatiques, principalement dans la période romaine, atteste, d'une manière évidente, le soin

qu'apportaient les ouvriers monétaires à reproduire les traits caractéristiques des personnages au nom et à l'effigie desquels se frappait la monnaie.

Tout porte à croire que ces pièces sont de fabrication exclusivement gauloise, ou, pour mieux dire, qu'elles sortent des ateliers établis dans les Gaules par les Romains. On trouve au revers de la plupart d'entre elles les différents monétaires des villes de Trèves, de Lyon, de Milan et d'Arles et il est très digne de remarque qu'aucune d'elles ne présente ceux d'Aquilée, d'Antioche, et surtout de Constantinople, si fréquents sur les monnaies de Constantin et de son siècle.

**Tourlaville-près-Cherbourg.** — Dans le courant de l'été de 1853, il fut présenté à un libraire de Cherbourg, qui en fit l'acquisition, une masse compacte de monnaies en billon, pesant environ deux kilogrammes; la personne qui les avait apportées se refusa obstinément à faire connaître d'une manière précise le lieu où elles avaient été découvertes; diverses circonstances cependant donnèrent à penser que ces monnaies avaient été trouvées dans les environs du fort des Flamands, sur le littoral de la commune de Tourlaville où la marine fait exécuter de grands travaux de déblais pour la construction d'un parc destiné à l'enfouissement des bois.

Ces monnaies étaient fortement adhérentes l'une à l'autre et en grande partie rongées par l'oxyde. Sur 2,000 pièces environ dont se composait le dépôt recueilli, 400 à peine se trouvaient dans un état relativement assez bon pour être conservées; tout le reste était à jeter à la fonte, mais, par une heureuse compensation, le petit nombre de celles dont les types et les légendes avaient été préservées offrait un vif intérêt au point de vue numismatique.

Passées entre les mains d'un savant numismatiste de la Vendée, M. Poey d'Avant, celles de ces monnaies qui sont inédites seront sans aucun doute un jour publiées par lui. Nous ne pouvons devancer ici la publication qu'il s'est réservé d'en faire et qui, donnée avec toute l'autorité de son talent, ne peut manquer d'être accueillie avec intérêt; toutefois, nous ne croyons pas manquer à la discrétion que cette circonstance nous impose en disant que ces monnaies, presque toutes en billon noir, appartenaient en grande partie aux dynastes de la Flandre et du Brabant qui vivaient au XIV<sup>e</sup> siècle et que, parmi elles, se trouvaient aussi quelques monnaies royales dont la plus récente était de Jean-le-Bon.

**Valognes.** — Au mois de décembre 1833, deux journaliers qui, profitant d'un beau clair de lune, labouraient une pièce de terre dans le quartier connu sous le nom du Bourg-Neuf à Valognes, trouvèrent à peu de profondeur sous le sol un vase en poterie commune contenant 340 monnaies romaines. Apportées à l'ancien domestique de M. de Gerville, ces pièces furent acquises par un antiquaire zélé de Cherbourg, à l'obligeance de qui nous en avons dû la communication; le dépôt comprenait :

- 1 Julia Domna.
- 2 Gordien-le-Pieux.
- 3 Philippe, père.
- 1 Philippe, fils.
- 2 Otacilie.
- 3 Trajan Dèce.
- 1 Etruscille.
- 1 Herennius Etrusens.
- 3 Trébonien Galle.
- 1 Volusien.

48 Valérien, père.

76 Gallien.

28 Salonine.

48 Salonin.

182 Postume.

Toutes ces pièces, pour la plupart en bon état de conservation, étaient en billons à bas titre et n'offraient d'ailleurs aucune rareté numismatique.

**Saint-Pierre-Eglise.** — Nous terminerons cette revue des découvertes de monnaies qui, à notre connaissance, ont été faites dans le département de la Manche, en 1852 et en 1853, par la mention d'une petite pièce de l'époque mérovingienne trouvée, à la fin de cette dernière année, dans le canton de St-Pierre-Eglise, en plantant un pommier.

Cette pièce, en or un peu pâle et à bas titre, n'a pas encore reçu, que nous sachions, d'attribution déterminée et le bon état de conservation où elle se trouve permet d'en donner la description suivante : au droit, † BODRICASONO, (retrograde) croix à pied long, fourchu et perlé, accostée de deux symboles assez semblables à des champignons renversés; — au revers : DOBVALOM, (rétrograde) croix avec un petit globe au-dessous — cette légende doit se lire ainsi LAYBODO. MO. *Laubodo monetarius.*





# FRAGMENTS

## D'HISTOIRE LOCALE,

PAR

**M. VICTOR LE SENS.**



### **BOURGEOIS DE CHERBOURG. — PAIRS-A-BARONS.**

Cherbourg jouissait dès le X<sup>e</sup> siècle d'une certaine renommée. Son port, comme son château, était, sans contredit, après celui de Rouen, le plus important de la Normandie. En 940 Aigrold, roi de Danemarck, vint en cette ville avec une flotte de soixante voiles. Deux ans plus tard, ce même prince y arriva de nouveau avec vingt-deux vaisseaux. Ces deux faits seuls démontrent, suffisamment, l'existence d'un port à Cherbourg, dans ces temps reculés.

Nous allons maintenant rechercher ce que l'on entendait au moyen-âge par le titre de baron, et quelle est l'époque probable où les bourgeois de Cherbourg reçurent ou prirent le titre de pairs-à-barons.

En France, le nom de baron exprimait un état de liberté, d'homme libre. En effet, ce mot est dérivé du vieil allemand *bar*, libre. En Angleterre, il se rendait par le mot *freeman*, en Belgique et en Hollande par celui de *poorter*. L'expression toute Flamande, *poort*, indiquait dans les provinces de la Belgique (comme en Hollande et en Angleterre), une ville ceinte de murailles et dont *la bourgeoisie, libre et armée, se gardait et se gouvernait elle-même*, sauf les droits réservés au souverain (1).

Ceci posé, il est clair que le titre de baron qui, comme on vient de le voir, équivalait à celui de bourgeois libre, de franc bourgeois, ou franc tenancier, fut donné à nos ancêtres dès le moment où ils obtinrent la faveur de garder eux-mêmes leur ville et leur château. Il est certain, d'après tous les historiens de Cherbourg, que la milice de cette ville fut constituée dès le XI<sup>e</sup> siècle, par Guillaume-le-Conquérant, pour la garde de la ville et surtout du château. Or, la garde du château de Cherbourg étant confiée aux seuls habitants de cette ville, indique pour eux, dès cette époque, un état de liberté. L'existence de ce fait se trouve mieux prouvée dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, où nous voyons, pour la première fois, le mot de *commune* appliqué à Cherbourg, ainsi qu'il

(1) *Belgique monumentale*, ville de Gand, pages 28 et 36, tome I<sup>er</sup>. — De Gerville, *Etudes sur le département de la Manche*, au mot Cherbourg. — Dès le X<sup>e</sup> siècle, les bourgeois de cinq ports d'Angleterre, portaient le titre de barons et prenaient rang parmi la noblesse du royaume. Primitivement, il n'y en avait que cinq, mais leur nombre fut, dans la suite, porté à 8. Ce sont 1<sup>o</sup> dans le comté de Kent : Douvres, Hythe, Romney, Sandwich; 2<sup>o</sup> Dans celui de Sussex : Hastings, Rye, Seaford et Winchelsea. (Bouillet, *Diction. hist.*). Voy. aussi l'ouvrage intitulé : *Beauties of Kent*, page 1612.

résulte de ce passage tiré des recherches sur les anciens châteaux de la Manche, par feu M. de Gerville : « Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dit-il, le seigneur de la paroisse de Martinvast, faisait, avec *la commune de Cherbourg*, le service dû à Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre. » *cum comuniâ de Caesarisburgo cum equis et armis* (1).

Ainsi, les bourgeois de Cherbourg furent rendus libres par Guillaume-le-Conquérant, pour garder le château et la ville et pour les engager à se tenir toujours prêts à repousser les invasions et les tentatives de la France. Dans le siècle suivant, Cherbourg fut érigé en commune. Cette ville depuis lors eut un état de prospérité toujours croissant. Henri I<sup>er</sup> fit augmenter les fortifications du château. Sa fille, l'impératrice Mathilde, vint souvent à Cherbourg et le règne de son fils Henri II, fut pour cette ville, dit un historien (2), un temps de paix et de splendeur. Ce prince y séjourna fréquemment et y passa souvent les grandes solennités de l'année avec la reine Eléonore et une cour nombreuse et brillante. Enfin, ce même prince, lorsqu'il n'était encore que duc de Normandie, vers 1150, afin d'encourager les efforts commerciaux des négociants cherbourgeois, leur accorda le privilège de commercer une fois l'an avec l'Irlande. Lorsqu'il fut devenu roi d'Angleterre (1174), il le leur confirma par une seconde charte. Jean-sans-Terre, en 1200, et Philippe-Auguste, en 1207, imitèrent ce souverain anglo-normand, en ratifiant cette concession par de nouveaux actes.

Voici l'extrait de la charte de 1150, concernant le port de

(1) *Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville, page 48. Caen 1825.

(2) *Idem* — article : *Château de Cherbourg*.

Cherbourg: « *Nulla navis de totâ Normanniâ debet eschippare ad Hiberniam nisi de Rothomago, cexceptâ unâ soldâ, cui licet eschippare de Cæsarisburgo semel in anno.* » C'est-à-dire : « La ville de Rouen pourra seule, dans toute la Normandie, équiper des navires pour l'Irlande; une seule fois par an, Cherbourg pourra en expédier un pour cette contrée. » (1). Du temps de nos ducs-rois, Cherbourg avait des relations maritimes avec l'Angleterre et la Flandre; les croisades développèrent aussi son commerce et son industrie.

D'après ce qui précède, nous avons vu que le titre de pairs-à-baron existait anciennement dans les institutions de la Belgique et de la Hollande; que les expressions de *baron* en français, *freeman* en anglais et *poorter* en hollandais, équivalaient, pour ceux à qui on les donnait, à celles d'homme libre ou de franc-bourgeois; que les habitants de Cherbourg ont joui, dès le XI<sup>e</sup> siècle, du privilège de se garder eux-mêmes, ce qui constituait pour eux un état de liberté, état qui leur donnait la prérogative de s'intituler *barons* ou *francs-bourgeois*; que le nom de commune est appliqué à Cherbourg, d'une manière absolue, dans le XII<sup>e</sup> siècle; qu'enfin le port de Cherbourg jouissait dès 1150 du privilège de commercer une fois l'an avec l'Irlande. Par conséquent, il résulte de ces faits, que le titre de pairs-à-barons, donné à nos ancêtres, remonte au moins au XII<sup>e</sup> siècle, et que les prérogatives soi-disant accordées aux Cherbourgeois, selon les uns, par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et seigneur de Cherbourg, en 1366, et selon les autres par Charles VII, roi de France, n'étaient que la confirmation de privilèges beaucoup plus anciens.

(1) Le *Vidimus* de cette charte se trouve aux Archives municipales de Rouen.

**ÉGLISE DE LA SAINTE-TRINITÉ. — FONTS BAPTISMAUX.**

Dans leurs ouvrages intitulés : *Guide du Voyageur à Cherbourg*, MM. de Berruyer et Fleury ont donné la description des objets remarquables de l'église Sainte-Trinité. M. Th. Dumoncel a aussi décrit savamment, dans la *Revue Archéologique du département de la Manche*, les curieuses particularités architectoniques de cette même église, mais aucun de ces auteurs n'a parlé des fonts baptismaux qui cependant offrent de l'intérêt, tant sous le rapport de leur configuration que par les sculptures qui s'y trouvent.

Voici la description de ce petit monument avec l'explication de ses mystérieux symboles : la piscine, de figure octogone, est en pierre calcaire et a la forme d'une coupe antique ; sa hauteur est de 4 m. 2 c. Le périmètre de la partie supérieure mesure 3 m. 40 c. A la partie inférieure, on remarque une inscription en relief, sur une bande octogone, dont le périmètre est de 2 m. 6 c. La hauteur des lettres, est de 0 m. 08 c. Le pourtour est orné de diverses sculptures ; on y voit des dragons, des sirènes dont l'une a le visage d'une femme et le corps d'un oiseau (1) et l'autre, la figure d'une

(1) Tous les peintres et les sculpteurs représentent les sirènes comme moitié femmes et moitié poissons, mais à tort, dit Napoléon Landais, car les poètes et les auteurs les plus recommandables les dépeignent moitié femmes et moitié oiseaux. Pline les place parmi les oiseaux fabuleux, et Ovide leur donne des visages de filles, avec des plumes et des pieds d'oiseaux.

femme et le corps d'un lion. Enfin, on y remarque un personnage velu luttant contre deux griffons.

Dans le dragon chacun reconnaît l'ennemi du genre humain. Il est représenté sur les fonts baptismaux pour marquer que l'homme, étant, par le péché originel, soumis à l'empire du démon, est régénéré par la grâce sanctifiante et les vertus infuses que lui communique le baptême.

Quant aux griffons et aux sirènes, il ne faut pas s'étonner de les voir figurer sur un monument consacré au culte. Le griffon avait été adopté comme ayant les qualités qui conviennent à un gardien, et comme doué du pouvoir d'éloigner les mauvais esprits; aussi remarquons-nous, sur nos fonts baptismaux, deux griffons luttant contre le prince des ténèbres. Le bec acéré du griffon, disent certains auteurs, marque la prudence; les ailes, tout en exprimant la diligence, signifient aussi le pouvoir spirituel s'élevant sur les ailes de l'esprit au-dessus des temporalités terrestres. La sirène était l'emblème de la vie spirituelle et de la vie naturelle du chrétien (1). Son image placée sur les fonts baptismaux rappelait, comme le poisson, les eaux du baptême, où les fidèles, disent les Bénédictins, sont régénérés et acquièrent la vie spirituelle de la grâce, comme le poisson est engendré dans l'eau et ne peut vivre hors de cet élément. » La sirène, sous la forme du lion, marquait sans doute que le chrétien devait combattre l'esprit malin avec force et courage.

Les lettres de l'inscription, fleuries et d'un genre fort gracieux, annoncent le XV<sup>e</sup> siècle. L'inscription est ainsi conçue : *Aqua regenerans. Fons salutis et veritatis*, C'est-à-dire : Eau régénératrice. Source de salut et de vérité.

(1) *Vocabulaire des symboles et des attributs religieux*, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers.

Les fonts baptismaux sont, avec la chaire, le tableau représentant la visite des saintes femmes au tombeau de Jésus, et la cloche qui est aujourd'hui la seconde, les seuls objets qui aient échappé au vandalisme révolutionnaire. Le baptistère de notre église était anciennement placé sur la droite de la grande nef, en entrant par le portail principal, entre les deux premiers piliers et en face de la seconde fenêtre dont le vitrail, en verres de couleurs, représentait le baptême de notre Seigneur.

Les fonts baptismaux avaient été ensevelis sous les débris provenant de la dévastation de l'église, et c'est à cette particularité que l'on en doit la conservation.

---

### MM. FRERET, ARTISTES.

Notre premier devoir est de recueillir et de conserver pour l'histoire locale, les faits contemporains dignes d'attention, afin de dissiper des doutes, soit en reproduisant de vieux titres, soit en faisant connaître les noms d'hommes distingués dont la mémoire ne manquerait pas de tomber dans l'oubli, si l'on n'en consignait le souvenir.

C'est donc pour parvenir à ce but que nous donnons la copie d'un diplôme aussi intéressant au point de vue historique, qu'il est honorable pour celui qui en est l'objet. Cet

acte est relatif à un artiste cherbourgeois, aujourd'hui inconnu ou oublié, qui s'occupait d'art avec assez de zèle et de talent pour être nommé, en 1783, peintre de la reine Marie-Antoinette.

Nous voulons parler ici de feu M. Louis-Barthélemy Freret, artiste peintre. Cet homme distingué fut élu membre de la Société Académique en 1808 (1). Il a peint plusieurs sujets de nature morte, (2) et quelques tableaux de fruits qui ont été gravés; l'un de ceux-ci existe encore dans les appartements autrefois occupés par Marie-Antoinette, à Versailles. Il composa aussi les plans des jardins de Trianon. Cet artiste excellait surtout dans l'art de peindre les fleurs. Le goût le plus délicat, le coloris le plus brillant, le pinceau le plus moëlleux, joints à une imitation parfaite de la nature, le firent distinguer de ses rivaux; et la reine, pour le récompenser de son zèle et de ses travaux, le nomma son peintre de fleurs étrangères.

Voici la copie du brevet que Sa Majesté lui accorda :

« Aujourd'hui premier jour de juin mil sept cent quatre-vingt-cinq. La reine étant à Versailles, désirant favorablement traiter le sieur Louis-Barthélemy Freret, sur le rapport qui lui a été fait de sa personne et de ses talents, Sa Majesté lui a accordé et lui accorde, par le présent brevet, le titre de son peintre de fleurs étrangères, voulant qu'il puisse s'en qualifier dans tous actes publics et particuliers, et qu'il jouisse du dit titre aux honneurs, prérogatives et autres avantages qui peuvent y être attachés. Et pour assurance de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'expédier au sieur Freret, le

(1) M. Pinel a donné la biographie de M. L. B. Freret.

2. La Société académique possède deux de ces tableaux.

présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi conseiller d'Etat, conseiller secrétaire des commandements de la reine et de ses maison et finances. »

Signé : « Marie-Antoinette. »

Signé : « Beugeard. »

La famille de cet artiste a encore donné à la ville de Cherbourg plusieurs hommes de mérite.

1° M. Pierre Freret, père du précédent, l'un des fondateurs de la Société Académique de Cherbourg, est auteur du tombeau élevé dans l'église de Biville (Hague) en l'honneur du bienheureux Thomas-Hélie et de la chaire de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg (1).

2° M. François-Armand Freret, sculpteur. Le musée naval de Brest, conserve plusieurs de ses œuvres. Les travaux de cet artiste sont comparés, à juste titre, à ceux de Puget. Les magnifiques sculptures du maître-autel de l'église Sainte-Trinité, sont de cet artiste, ainsi que l'élégante et gracieuse vierge qui décore l'une des chapelles latérales de cette même église. On lui doit aussi la statue et les divers ornements du canot construit à Cherbourg en 1811 pour Napoléon I<sup>er</sup>, les ciselures de la fontaine des Caveliers et le frontispice du fort impérial.

3° M. Pierre Freret, peintre de marine et de genre, a composé divers tableaux qui ont été gravés, entre autres, ceux qui représentent les mémorables combats de notre compatriote, le contre-amiral Troude.

4° M. Louis-Victor Freret, ancien maître sculpteur de la

(1) Cette chaire pleine de goût et d'élégance, est le seul morceau de sculpture qui ait échappé à la main dévastatrice et sacrilège des vandales de 1793. Ils la conservèrent pour y faire la lecture des journaux, les jours de décade.

marine au port de Cherbourg, fils de François-Armand, est auteur de la statue de sainte Anne placée dans la chapelle des fonts de l'église Sainte-Trinité. Cet artiste, qui habite actuellement l'Angleterre, a ciselé en 1850 des candélabres destinés au prince royal de Suède. Ces magnifiques pièces d'art ont été reproduites dans le journal intitulé : *The illustrated London News*, du 23 novembre 1850.

5° M. Léon-Louis Freret, fils du précédent, pensionnaire du Conservatoire impérial de musique, est jusqu'à présent le seul de nos concitoyens qui ait obtenu ce titre.

6° Enfin, M. Armand-Auguste Freret, frère du précédent, ex-pensionnaire de la ville de Cherbourg et ancien élève de l'Ecole des beaux-arts, se distingue aujourd'hui par de charmants travaux et promet de devenir, comme ses pères, un artiste de mérite. Quoique très jeune, le jury de l'Exposition générale des produits de l'industrie et des arts du département de la Manche, lui a accordé en 1852 une médaille de bronze. Il a encore obtenu le succès le plus brillant à l'Exposition des beaux arts, ouverte à Avranches le 19 juillet 1854 ; le jury de cette Exposition lui a décerné une médaille d'or.

---

NOTICE HISTORIQUE

SUR

**BARTHÉLEMI PICQUEREY,**

PRÊTRE DE CHERBOURG AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE,

ET SUR

**LES ERMITAGES**

**DE SAINT-SAUVEUR ET DE SAINT-ACHARD,**

PAR

**M. A.-E. LESDOS,**



La ville de Cherbourg peut, à juste titre, revendiquer l'honneur de compter parmi ses citoyens, et à diverses époques, des personnages qui se sont rendus illustres par leurs vertus et par leurs talents. A une époque, riche en

tout genre de gloire pour la France, au XVII<sup>e</sup> siècle, il en parut un, surtout, dont la vie fut consacrée spécialement et uniquement à la bienfaisance. Il rechercha toutes les infortunes pour les soulager, mais il se montra d'une manière toute particulière l'appui et le consolateur des pauvres. Ce fut un ange que le ciel donna pour un temps à nos ancêtres; ils ont admiré ses vertus et nous en ont légué le souvenir, tâchons aussi de le transmettre à nos descendants afin que son nom soit éternellement béni.

Messire Barthélemi Piequerey naquit à Cherbourg, le 10 octobre 1609, dernière année du règne de Henri IV. Son père, Thomas Piequerey, et sa mère, Perrette Le Pesqueur, vivaient dans cet état de fortune que l'on appelait alors la bonne bourgeoisie. Leur mérite personnel était reconnu et proclamé d'une voix unanime par les habitants de notre cité. Ils jouissaient par conséquent, au milieu de leurs contemporains, de la considération et de l'estime qui rendent la réputation solide.

En 1621, la peste se déclara à Cherbourg. Soit quelle y eût été apportée par un navire marchand revenu de Larochele, soit que l'on ne sût pas réellement comment elle s'y était introduite, il est toujours certain qu'elle fit de grands ravages, non seulement dans l'intérieur des murs de la ville, mais encore dans les campagnes, puis enfin par toute la province de Normandie. Cherbourg semblait être un lieu de prédilection pour ce fléau. Des rues étroites, tortueuses et malpropres; des passages sombres et plus sales que les rues, sous des maisons agglomérées et mal bâties, où l'air et la lumière pénétraient à peine; un port vaste et informe, offrant, à mer basse, un receptacle de boues puantes et par conséquent insalubres; enfin, autour de la ville et du château, des fossés remplis d'eau stagnante et d'immondices, tout cela contri-

buait indubitablement au retour fréquent de la contagion. Aussi, était-ce pour la sixième fois qu'elle venait décimer la population, seulement depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, et dans un intervalle de 117 années. Elle avait paru en 1504, 1517, 1546, 1554 et 1592, mais en 1621 elle séjourna plus longtemps, jusqu'en 1623, et fit périr un plus grand nombre de victimes. Un capucin de Cherbourg, le frère Claude, qui s'était dévoué au service spirituel et corporel des pestiférés, mourut alors en remplissant cette sublime fonction.

Croyant trouver un préservatif contre le fléau, beaucoup de Cherbourgeois se retirèrent dans les campagnes. Thomas Picquerey fut de ce nombre. Il conduisit sa femme et six enfants qu'il avait à Martinvast, où il possédait une petite ferme. Mais ce fut en vain, le mal qu'ils cherchaient à fuir les atteignit dans leur retraite. Le père, la mère et quatre enfants en moururent. Barthélemi et une sœur aînée, nommée Catherine, furent les seuls qui revinrent en santé.

Cet événement changea d'une manière étonnante le jeune Picquerey. Précédemment on avait remarqué en lui un enfant vif, étourdi, ardent jusqu'à la colère, fuyant comme un supplice l'application aux choses sérieuses, et cependant d'une sensibilité excessive, mais alors on le vit devenir tout-à-coup doux, sage et studieux. Il s'adonna même à la pratique de la piété avec une ferveur que l'on rencontre rarement à cet âge. Sa sœur lui servit de mère. Elle se maria et eut plusieurs enfants.

Dans ce temps brillait à Cherbourg un professeur de belles-lettres, élève de l'université de Caen, et qui avait été reçu avocat au parlement de Rouen. Il s'appelait M. Pierre Leroux. Par sa conduite irréprochable et son savoir étendu, il s'était acquis la confiance des familles, et beaucoup de

jeunes gens suivaient ses leçons. Ce fut auprès de cet excellent maître que Barthélemi commença ses études, pour les continuer à Montebourg, et les achever à Caen. A seize ans, il suivait le cours de philosophie dans cette ville. S'étant lié avec les capucins, il prit la résolution d'entrer dans leur ordre. Il quitta donc la philosophie pour la règle de saint François. L'année du noviciat expirée, sur le point d'accomplir sa profession, il balança, puis quitta la communauté, pour reprendre ses études, et devenir prêtre séculier. Il était dans sa dix-huitième année. Mais, pour être plus libre, il revint à Cherbourg mettre ordre à ses affaires temporelles. Il donna sa fortune à sa sœur, et ne se réserva qu'un revenu indispensable pour n'être à charge à personne. Délivré de soins et de soucis, il retourna continuer son cours de philosophie à Caen.

En 1628, il se rendit à Coutances pour recevoir la tonsure, mais Mgr Bourgoïn, mort depuis trois ans, n'avait pas encore de successeur réel. Car Léonor de Matignon, abbé de Lessay, nommé par Louis XIII, évêque, au siège vacant, n'était pas encore prêtre, et n'était âgé que de 21 ans. Les vicaires généraux, administrateurs du diocèse, adressèrent Barthélemi Picquerey à Mgr François de Péricard, évêque d'Avanches, qui lui donna la confirmation et la tonsure. En 1631, il fut fait sous-diacre à l'abbaye de Montebourg, par l'abbé, qui était évêque du Puy.

Un prêtre de Saint-Malo, M. Buisson, avait, à cette époque, une réputation de sainteté justement méritée qui s'étendait au loin. Il consacrait son temps et sa fortune au soulagement et à l'instruction des enfants pauvres. Barthélemi voulut le connaître afin de se former à son école. Il alla près de lui, et y passa trois mois. En 1632 il retourna à Montebourg pour être ordonné diacre. Enfin, en 1633, après avoir été

sacré à Alençon, Mgr. Léonor I<sup>er</sup> de Matignon fit son entrée solennelle à Coutances le 15 décembre, et, le 17, il célébra sa première ordination dans la cathédrale. Barthélemi y fut fait prêtre, et, le jour de Noël, il dit sa première messe à Cherbourg. Tout aussitôt il reçut de l'évêque le pouvoir de confesser.

Bientôt il fit un nouveau voyage à Saint-Malo, et y séjourna encore trois mois. Ayant complété son instruction dans l'exercice des vertus évangéliques, il revint à Cherbourg mettre sa science en usage, afin de s'amasser ces trésors que la rouille n'attaque point, et que les voleurs ne peuvent enlever.

Ce fut une bonne fortune pour Messire Raoul Grisel, curé de l'église Sainte-Trinité, de rencontrer un coopérateur tel que Barthélemi Picquerey. L'enfance attira d'une manière spéciale sa sollicitude. Il savait que les principes de vertu gravés dans l'esprit et dans le cœur, dès la plus tendre jeunesse, y prennent racine, et se développent pour porter des fruits dans l'âge viril, et voilà pourquoi il s'appliqua, dans le commencement, et toujours, sans perdre jamais courage, à l'auguste fonction de prédicateur des enfants. A l'exemple de Jésus-Christ, il était heureux au milieu d'eux. Il aimait à y jouir de la pureté et de l'innocence qui font, de ces faibles et intéressantes créatures, les anges de la terre et la joie des familles. C'est ce souvenir, resté dans notre population, qui a rendu son tombeau précieux aux mères, surtout quand elles redoutent les maladies auxquelles les enfants succombent fréquemment.

L'église n'était pas le seul endroit où Barthélemi catéchisât. Lorsque le temps était beau, tout lieu lui devenait propice. On rapporte qu'il fit ériger à ses frais une belle croix en pierre sur une place qui se trouvait entre les murs fortifiés

de la ville et le faubourg, c'est-à-dire à l'emplacement que la rue de la Fontaine occupe aujourd'hui, et qui, pour cette raison, fut appelée longtemps rue Croix-de-Carreau. Barthélemi voyant là de fréquentes réunions dont le but lui paraissait blâmable, voulut, par l'érection du signe sacré, imposer le respect, et détruire tout rassemblement dangereux pour les mœurs. Il y venait de temps en temps avec ses petits disciples, ou bien il les conduisait à Octeville, sur la hauteur de Bellevue, où était une petite chapelle en ruines, autrefois sous le patronage de Sainte-Honorine, et qui a laissé son nom à la rue qui descend de cette hauteur vers la rue du Faubourg. Une autre chapelle en ruines était parfois aussi le but des promenades et des instructions de notre prêtre. Elle se trouvait entre la rue de l'Abbaye et la mer, non loin de Chantereyne, où la tradition nous apprend que débarqua la reine Mathilde. Elle était sous l'invocation de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. (1)

Les instructions de Barthélemi Picquerey, sa bienfaisance, sa vie austère ne tardèrent pas à éveiller l'attention des habitants de Cherbourg, et à populariser son nom. Il n'avait point de recherche dans son langage. Il s'étudiait à être simple, vulgaire même pour être bien compris. Possédant la lettre et l'esprit de l'Écriture sainte, il savait mettre à la portée des intelligences le moins développées les sublimes enseignements que renferme ce livre divin. Mais ce qui le rendait persuasif, c'est qu'il pratiquait rigoureusement lui-même tout ce qu'il disait. Dans le tribunal sacré il avait une telle onction pour reprendre et pour conseiller, que l'on entrait en participation de l'amour qu'il éprouvait pour Dieu et de l'horreur qu'il ressentait pour le vice. Mais où il paraissait surtout pénétré de la grandeur de son ministère,

(1) On en trouvera plus loin la notice

c'était à l'autel. On dit que souvent il entraît dans une contemplation si profonde au moment où la présence de Dieu s'effectue réellement et mystérieusement, qu'il fallait le prévenir afin que le sacrifice ne fût pas interrompu. Il ne célébra jamais la messe par habitude. On peut du reste dire que sa vie fut une communion continuelle avec Dieu.

J'ai dit les ravages de la peste en 1624; en 1626, elle était encore revenue désoler pendant six mois la population de Cherbourg, qui ne s'élevait peut-être pas au-dessus de 5,000 âmes, et au nombre des victimes fut le curé, Messire Gratien Bouillon, qui mourut le 13 du mois d'août, jour de l'assomption de la sainte Vierge. Par suite de cette longue réapparition du fléau destructeur, on voulut purifier l'Hôtel-Dieu; le feu y prit par accident, et il fut réduit en cendres. Privés de ressources, les habitants ne purent s'occuper de sa reconstruction avant l'année 1639, et son achèvement n'eut lieu que longtemps après. Les pauvres malades étaient donc réduits à la position la plus affreuse que l'on puisse se figurer. On en voyait quelquefois d'étendus dans les rues ou dans ces passages sombres et malpropres dont il nous reste des vestiges assez nombreux. Là, les malades étaient en danger de périr si la pitié ne parlait pas pour eux. Frappé de ce triste spectacle, Barthélemi, comme un autre Vincent de Paul, fut ingénieux à les secourir. Il sortait silencieusement de sa maison, parcourait les rues, visitait tous les recoins où il croyait trouver des malheureux délaissés. Si le succès répondait à son attente, il les emmenait chez lui où ils trouvaient tout ce qui leur était nécessaire. Il se privait même de son lit pour ne pas perdre l'occasion de soulager ou de sauver un infortuné. Savait-il une famille dans la détresse, des ouvriers sans travail, des chagrins sans consolation, des querelles dont les suites pouvaient être funestes, il avisait

aux moyens de remédier à tout. Rien n'échappait à ses investigations : sa charité était inépuisable. On l'appela *le bon messire Barthélemi*.

Les paroisses de la Hague et du Val-de-Saire ressentirent aussi les effets de son zèle apostolique. A la demande des curés, il y faisait de temps en temps des missions, ou bien il prenait part à celles que d'autres prêtres y établissaient. En quelque lieu qu'il parût, son genre de vie était toujours le même. On ne le vit jamais s'asseoir à une table splendide : la nourriture la plus commune lui suffisait.

Après vingt-quatre années de travaux, d'austérités et de bonnes œuvres, sa santé s'affaiblit à tel point que Messire Michel Groult, curé de Cherbourg, crut devoir lui adresser de paternelles réprimandes, pour avoir porté si loin l'excès de son zèle et de sa ferveur. Il avoua son tort, et, ne se croyant plus utile, il prit la résolution de vivre désormais dans la retraite. Déjà il avait éprouvé quelque attrait pour la solitude, et peut-être les ermitages de la montagne du Roule où il allait de temps à autre lui en donnèrent-ils l'idée.

Dans cette intention, il projeta la réédification de la petite chapelle de Bellevue dédiée, comme on l'a vu, à la vierge sainte Honorine. Quoi que ce simple et modeste monument fût un témoignage respectable de piété, peut-être même de reconnaissance, personne ne tenait à honneur d'en réclamer la propriété. Cependant elle devait dépendre de l'église paroissiale d'Octeville, et être du ressort des seigneurs abbés de Notre-Dame-du-Vœu. Cette chapelle était tombée en ruines, parce qu'elle n'avait aucune espèce de revenus pour être entretenue et desservie. Barthélemi ne rencontra pas d'obstacles pour accomplir son projet. Il fit venir de Caen cinq statues en pierre calcaire pour les placer contre le mur du fond, et l'autel en avant. La principale, celle du

Christ sous le nom de Saint-Sauveur, de grandeur à peu près naturelle, fut placée au milieu; les autres, plus petites, représentant Notre-Dame, sainte Honorine, saint Eutrope et saint Sulpice, sur les côtés. Ce sont ces mêmes images que l'on voit encore aujourd'hui. En 1659, comme le porte l'inscription placée au dessus de la balustrade du chœur, la chapelle étant complètement réédifiée reçut le nom de Saint-Sauveur qu'elle a conservé jusqu'à présent. Barthélemy fit en outre construire auprès un petit ermitage pour sa résidence, puis entoura de murs le terrain qui était en avant, comme pour en former un cimetière.

Le voilà donc qui s'installe dans sa solitude. Désormais tranquille, indépendant, il peut, au sein de l'oisiveté, voir couler des jours heureux, sans soucis et sans regrets. Il peut recourir à tout ce qui contribue au bien-être, user des choses avec modération, en un mot, mettre en pratique tous les préceptes d'une sagesse douce et pliante. Telle ne fut pas sa manière de vivre. Pendant 23 ans environ qu'il séjourna à Saint-Sauveur, son application constante fut de marcher sur les traces des anachorètes dont l'histoire de l'Église nous retrace les austérités. Il dormait peu, et encore, souvent la terre était son lit de repos. Il jeûnait continuellement, et quand l'heure de ses repas était venue, du pain sec et de l'eau lui suffisaient, à moins que, sur l'avis des médecins, ses supérieurs n'exigeassent de lui qu'il apportât de l'adoucissement à ce régime. Son vêtement ne se faisait remarquer que par la grossièreté du drap dont il était formé. Il était fréquemment en prière et en contemplation. Toutefois, il ne négligea point de faire servir son ministère à l'utilité du prochain. Ayant obtenu la permission de célébrer publiquement l'office, et de prêcher dans sa chapelle, on y vint de toutes parts. Ses instructions et ses catéchismes étaient suivis

aussi bien par les grandes personnes que par les enfants. La difficulté des chemins n'arrêtait pas le zèle. Les prêtres des paroisses environnantes y allaient aussi célébrer les saints mystères.

Dans son ermitage Barthélemi recevait souvent des personnes de Cherbourg, et d'ailleurs, qui venaient lui exposer leurs chagrins, leurs inquiétudes, et recueillir ses consolations et ses conseils. Des marins avaient recours à ses prières pour se mettre en voyage, ou venaient, après une navigation prospère, le charger d'en rendre grâces pour eux à Dieu. Des mères de famille réclamaient son intercession pour obtenir du ciel la santé de leurs époux ou de leurs enfants chéris. Il était, comme on le voit, un prêtre dans lequel on avait une grande confiance, il était l'ange protecteur de Cherbourg. Cependant on ne vit jamais d'homme plus humble. Fidèle à la parole du Maître, il se regarda toujours comme un serviteur inutile. Il était courtois pour les hôtes qui venaient partager son logement et sa table. Les privations étaient pour lui, l'abondance pour eux. Sa sœur, ses nièces ou quelque autre femme pieuse avaient soin de pourvoir à ce qui lui était nécessaire, mais aucune ne résidait dans sa maison.

Il lui arrivait de temps en temps de quitter sa solitude pour remplir les devoirs de son état en ville, visiter sa famille, ses supérieurs ecclésiastiques, les ermitages de la montagne du Roule et renouveler ses courses apostoliques dans les campagnes. Il parcourut de nouveau, et avec succès, les paroisses de la Hague. Il accompagna dans le Val-de-Saire le célèbre Père Eudes, fondateur de la congrégation connue dans ce temps sous le nom de missionnaires, qui, plus tard, porta celui d'Eudistes, et rendit des services incontestables, non seulement dans la chaire, mais encore dans l'enseignement.

Barthélemi était un très dévot serviteur de la Vierge, c'était ce qui lui faisait entreprendre de temps en temps le pèlerinage des deux chapelles de la montagne du Roule, dont elle était la patronne. Il y avait à l'ermitage du bas de la Montagne, dit de Notre-Dame-de-Grâce, un cordelier dont la conduite était peu en rapport avec son état. Barthélemi lui adressa plusieurs fois des remontrances, afin de prévenir le scandale qui résulte toujours pour le public, et au détriment de la religion, de l'opposition que l'on rencontre entre la doctrine et la conduite. Barthélemi reconnut en vain à tout ce qu'un zèle charitable lui suggéra, le religieux ne tint compte de rien. Impliqué dans un procès criminel qui fut intenté contre un juge du pays, il fut décrété de prise de corps, et s'enfuit de la province.

Enfin parut le temps où Barthélemi devait donner des preuves irrécusables de l'accord qui existait entre ses paroles et ses actions, et faire voir un esprit ferme et un cœur noble.

Se déclarer hautement et sincèrement pour le parti de la vertu, faire de la vertu la plus pure le mobile de toutes ses actions, s'élever dans la pratique de la vertu à un degré tel que l'on se trouve au-dessus du commun des hommes, c'est s'assurer dans tous les temps des chagrins et des inimitiés. Non que la vertu ne soit en elle-même un bien, et le meilleur de tous, mais, d'après le cours ordinaire des choses humaines, l'idéal a plus de prix que la réalité. Le caprice et l'intérêt personnel jouent un si grand rôle dans les faits moraux, qu'il ne faut pas être surpris de toutes les contradictions que rencontrent les hommes les plus vertueux. Ceci devrait être un paradoxe, mais l'Évangile l'a prédit, et l'histoire l'a confirmé par des arguments que l'on ne peut réfuter, à moins que de nier les faits les plus authentiques. Barthélemi dont la vie était toute de désintéressement et de sacrifices,

Barthélemi qui montrait constamment l'Évangile en pratique, fut aussi soumis à de pénibles épreuves. Railleries, calomnies, outrages, persécutions, rien ne lui fut épargné. Sa foi ardente, sa candeur, son humilité, lui attirèrent la haine de deux sortes de personnes, des hypocrites et des libertins. Sa conduite, pour les premiers, contrastait d'une manière trop frappante avec la leur propre, de sorte qu'ils se déchainèrent contre lui avec l'apparence du zèle. Les autres, ennuyés de l'entendre toujours faire la guerre aux vices qui leur étaient chers, l'accablèrent, à leur tour, sous le poids des humiliations et des opprobres. Il y avait bien des honnêtes gens qui ne croyaient pas tout ce qu'on lui prêtait de mal, mais pusillanimes, comme le sont ordinairement les honnêtes gens, ils n'osaient prendre à cœur sa justification. Jusque dans le sein du sanctuaire il rencontra l'ingratitude pour prix de ses bienfaits. Sa réputation fut tellement ternie par ses ennemis, que, par prudence, il reçut ordre de ses supérieurs, de ne plus entendre de confessions. Ils étaient bien convaincus de son innocence, mais ils crurent, par cette concession, apaiser les rumeurs, et ce fut un tort. Cet homme paraissait incapable de se relever désormais.

Cependant rien n'annonçait en lui la moindre impression pénible. Il était resté inébranlable, sans toutefois affecter des sentiments qui fussent l'indice d'un amour propre blessé. Au milieu de ses tribulations, il conserva tout l'esprit de la charité chrétienne, non seulement il ne voulait pas que l'on parlât mal de ses ennemis en sa présence, mais encore il était prêt à les bien servir, Sous des dehors négligés, grossiers si l'on veut, il avait l'âme grande comme celle de Fénelon. Il refusa de se défendre, se reposant sur Dieu seul du soin de sa justification. Son espérance ne fut pas déçue ; le jour de la justice parut, et cette épreuve montra sa vertu

dans tout son éclat. Reconnu et proclamé innocent, il reprit sans ostentation les travaux augustes de son ministère. Il reçut ses nouveaux pouvoirs de l'official de Valognes.

Tant de douceur et tant de grandeur d'âme ne peuvent se rencontrer que chez un disciple de Jésus-Christ. Jamais la philosophie, même à ses époques les plus brillantes, au point de vue moral, n'a enfanté de tels caractères et de tels actions. C'était là aussi ce qui servait puissamment à Barthélemy pour obtenir des succès dans ses instructions et dans ses controverses.

Les rapports commerciaux de Cherbourg avec l'Angleterre contribuèrent à y porter le nom et la sainteté de Barthélemy. Des prêtres de ce pays vinrent pour le connaître, et ils s'en retournèrent remplis d'admiration, après avoir été témoins de ses grandes vertus, et principalement de sa conduite envers ses ennemis.

Vers la fin de juillet 1685, il faisait paver le sanctuaire de sa petite chapelle, et ne pouvant, jusqu'à ce que ce travail fût terminé, y dire la messe, il résolut d'aller à l'église d'Octeville. Il était déjà souffrant, et la fatigue se joignant au mal qu'il ressentait, il tomba en faiblesse. On le rapporta à Saint-Sauveur, et il ne se releva point. Il sentit que sa maladie était mortelle : la crainte s'empara de son esprit. Sa foi vive, son amour ardent lui faisaient regarder sa vie entière comme dépourvue d'actions méritoires pour le ciel. Des soins continuels lui furent prodigués pendant sa maladie, par l'une de ces nièces, et beaucoup de personnes le visitèrent. Il fut 32 jours malade, et dix jours avant sa mort, il était devenu complètement aveugle. Il se prépara à paraître devant Dieu avec une attention scrupuleuse, et il eut confiance dans sa justice équitable et miséricordieuse. Enfin, muni des derniers sacrements, après avoir encore pardonné à ses enne-

mis tout le mal qu'il en avait reçu, ce vénérable prêtre passa du temps à l'éternité, le 2 septembre 1685, dans sa 76<sup>e</sup> année et dans la 52<sup>e</sup> de son sacerdoce.

Aussitôt que la nouvelle de sa mort fut connue à Cherbourg et dans les environs, on vint en foule à Saint-Sauveur, pour contempler une dernière fois ses traits. Le lendemain un nombreux clergé, tant de la ville que de la campagne, se réunit afin de lui rendre les honneurs funèbres. La chapelle étant trop petite, et l'affluence des fidèles considérable, on exposa le corps du défunt, revêtu des habits sacerdotaux, en dehors, vis-à-vis de la porte, à l'endroit même où il avait demandé qu'on l'enterrât. Là, chacun pouvait le voir facilement. Sa figure était découverte, et semblait être, ont rapporté les témoins, celle d'une personne calme et endormie. Le curé de Cherbourg, Messire Jacques Gaudebout, et ses vicaires auraient voulu le faire transporter dans le chœur de l'église Sainte-Trinité, mais on respecta ses dernières recommandations. L'office fut célébré par le curé de Tonneville, M. Grisel, qui fit aussi l'éloge du *bon Messire* que l'on appela dès lors *le bienheureux Barthélemi*. On lui érigea le tombeau de pierre calcaire qui existe encore aujourd'hui. Autant il avait apporté de précautions pour cacher ses vertus, autant s'empessa-t-on de les rechercher et d'en publier les mérites. Il fut reconnu qu'un homme qui avait observé aussi fidèlement les préceptes et les conseils évangéliques devait être un puissant intercesseur auprès de Dieu. Son tombeau attirant de jour en jour une plus grande affluence de pèlerins, et particulièrement de mères de famille avec leurs petits enfants, on ne tarda pas à agrandir la chapelle afin de le mettre à couvert. Cet agrandissement se fit avant l'année 1700 par les parents du *bienheureux Barthélemi* aidés de la générosité publique. Depuis ce temps

jusqu'à la Révolution, la chapelle de Saint-Sauveur a toujours été ouverte aux fidèles. Etant alors propriété privée, elle a pu échapper au vandalisme révolutionnaire, et nous être conservée telle que nous la voyons présentement, après avoir été toutefois entretenue et restaurée par les propriétaires. Ils ont été heureux de la rendre au culte, et ils ont acquis des droits à la reconnaissance du public. Dans le temps des Rogations, on s'y rend en procession de diverses paroisses, le 24 août, fête de saint Barthélemi, apôtre, on y célèbre l'office du jour, et, à la demande des personnes pieuses, qui regardent le *bienheureux Barthélemi* comme l'égal des saints que l'on honore dans l'église, on y dit quelquefois la messe et on a recours à son intercession.



## L'ERMITAGE DE SAINT-ACHARD OU SAINT-THOMAS ET LA LÉPROSERIE DE CHERBOURG.

Entre la rue actuelle de l'Abbaye et la mer, non loin du lieu appelé Chantereyne, il existait au XII<sup>e</sup> siècle, sinon avant, un ermitage qui avait pour patron saint Achard. Dans la plaine qui entourait cet édifice religieux, et où l'on a fondé les magnifiques établissements du port militaire, il se tenait à la saint Martin d'hiver, le 11 de novembre, une foire qui s'appelait foire Achard, *feria Achardi*, selon les anciens documents historiques. Le ruisseau, dit de Chantereyne, était la limite de Cherbourg et d'Equedreville : la partie de la plaine qui se trouvait en deçà s'appelait *commune de Cherbourg*, et celle qui était au delà *commune d'Equedreville*. L'ermitage de saint Achard se trouvait dans *la commune de Cherbourg*.

Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et l'épiscopat de Geoffroy de Montbray, la lèpre était connue dans le Cotentin, et, dans le siècle suivant, elle devint beaucoup plus commune. Dans le but de soulager, autant qu'il était possible, les malheureux atteints de cette maladie horrible et incurable, on reconnut la nécessité d'établir à l'écart, des maisons de refuge que l'on appela léproseries, ladreties ou maladreties.

La ville de Cherbourg eut sa léproserie, et on la construisit auprès de l'ermitage de saint Achard. Les deux établissements n'en formèrent plus, dès lors, qu'un seul. Il fut arrêté que le chapelain aurait pour lui les oblations ; qu'il partagerait la moitié du terrage de la foire avec la chapelle et que l'autre moitié reviendrait aux lépreux. Le chapelain était obligé de rendre à ces infortunés tous les devoirs que la religion prescrit à ses ministres. Près de la chapelle était le cimetière des lépreux.

Quand on se reporte au temps où la lèpre étendait ses ravages, et que l'on arrête ses yeux sur les règles qui étaient imposées aux personnes affectées de ce mal, on éprouve de tristes émotions. Dès que les premiers symptômes se manifestaient, l'individu était sur le champ séparé de ses semblables. Il devenait un objet d'horreur pour ses parents et pour ses amis. Mais la religion le prenait sous sa garde tutélaire, et plus il était à plaindre, plus cette fille du ciel s'efforçait de lui offrir ses consolations et de l'entourer de soins. C'était au curé du lieu où demeurait le malade qu'était dévolue la charge de le séquestrer, et de le conduire à la léproserie. Là, personne n'était admis sinon ceux qui, par état, étaient obligés de rendre aux malades les devoirs spirituels et corporels. Lorsque le chapelain célébrait la messe, à l'offertoire, il se tournait vers les lépreux pour leur adresser quelques paroles de consolation, et leur rappeler en même temps toutes les prescriptions sévères qui leur étaient imposées, et auxquelles il fallait rigoureusement se conformer. Chez les Israélites, les prêtres étaient aussi chargés du soin des lépreux.

Tout le monde sait le parti que M. Xavier de Maistre a tiré de cette situation pénible à laquelle se trouvaient réduits ces infortunés. M. de Maistre a reproduit de trop réelles douleurs,

et, son talent, d'accord avec la vérité, a fait souvent répandre des larmes aux lecteurs sensibles.

C'est indubitablement par suite des précautions sévères qui furent prises au moyen âge, et de la séquestration des malades atteints de la lèpre, que ce fléau a fini par disparaître de notre pays. Malheureusement il n'en est pas ainsi pour d'autres contrées où il paraît revenir avec son intensité d'autrefois. On dit qu'il jette aujourd'hui la désolation dans la Norwège.

L'ermitage de saint Achard fut annexé par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, à l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu qu'il acheva, et dont l'inauguration eut lieu en 1181.

Possesseurs de l'ermitage de saint Achard, les augustins de Notre-Dame du-Vœu en changèrent bientôt le patronage. Ce fut Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, et chanoine régulier de leur ordre qui en devint le nouveau patron. Il était en grande vénération dans le Cotentin et dans le Bessin; on se rappelait le séjour qu'il y avait fait, la vie sainte dont il avait donné l'exemple, et son récent martyre intéressait vivement en sa faveur.

Il est probable que les augustins ne mirent pas saint Thomas à la place de saint Achard sans l'assentiment du roi Henri, cause directe ou indirecte de la mort du prélat. La chose arriva indubitablement après la pénitence qu'il fut forcé d'accomplir au tombeau du saint, pour lui faire amende honorable, et se racheter du crime dont il était l'auteur. D'après le cardinal Baronius, Thomas fut martyrisé le 29 décembre 1175, et, d'après le bréviaire du pape Clément VIII, ce fut le même jour, mais en 1174, ce qui est reconnu plus exact. Très peu de temps après sa mort Alexandre III le canonisa. Il ne serait pas impossible que le nom de saint Thomas de Cantorbéry eût été donné à la chapelle saint

Achard lors de l'inauguration de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, dont l'église fut consacrée, en 1181, par Henri, évêque de Bayeux, assisté des évêques d'Avranches et de Bath, le diocèse de Coutances étant alors sans évêque.

Ce que j'ai rapporté sur les revenus de la chapelle saint Achard ou saint Thomas et de la léproserie de Cherbourg se trouve confirmé par Jean de Lessey qui occupa le siège épiscopal de Coutances dans la seconde moitié XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'année 1274, époque de sa mort, et qui fit rédiger une statistique de tous les établissements religieux de son ressort. Il en reconnaît l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu pour propriétaire.

Depuis l'année 1293, elles durent éprouver les mêmes malheurs que l'abbaye et ne plus être relevées. Au XVII<sup>e</sup> siècle la chapelle saint Thomas se voyait encore, mais abandonnée; au XVIII<sup>e</sup> on n'en connaissait plus que l'emplacement. Ses ruines réunies à celles de la léproserie et recouvertes de sables ou de terres, qui, avec le temps, s'y étaient amassées, portaient le nom de *buttes saint Thomas*. Il y avait près de là un cimetière pour les personnes étrangères à la religion catholique et un lieu réservé pour déposer les restes de celles qui se suicidaient.





# NOTICE

SUR L'ORIGINE ET L'ÉTABLISSEMENT

DE LA

# FOIRE SAINT-CLAIR,

DE QUERQUEVILLE.

PAR

**M. Auguste LE JOLIS.**



La foire Saint-Clair attire chaque année dans la plaine de Querqueville un si grand concours de monde, elle est devenue une fête si populaire pour les habitants de Cherbourg, que peut-être on ne lira pas sans intérêt quelques détails sur l'origine et l'établissement de cette foire. Ces détails sont d'ailleurs entièrement inédits, et je dois commencer par dire de quelle manière ils sont venus à ma connaissance.

Lorsque, à la fin du siècle dernier, les châteaux des nobles furent pillés et leurs chartriers lacérés et détruits par les paysans, qui voulaient ainsi anéantir jusqu'à la trace des redevances féodales, — les archives du château de Nacqueville subirent le sort commun, et furent brûlées en grande pompe par les anciens vassaux de la seigneurie ; mais parmi les nombreux papiers et parchemins que l'on jetait au feu, quelques feuillets portant en tête des pages ces mots *Foire Saint-Clair*, attirèrent les regards d'un des assistants, et durent à sa curiosité d'échapper aux flammes. Plusieurs fois j'avais entendu des vieillards de Nacqueville raconter ces détails : je parvins à découvrir le possesseur actuel de ces parchemins et m'empressai de les lui acheter. Ils se composent de quatre feuillets qui ont évidemment fait partie d'un volumineux recueil de titres relatifs aux seigneuries des Marestz et de Fourneville, et contiennent les copies de divers actes, copies collationnées par deux tabellions au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, autant du moins que je puis en juger par le caractère de l'écriture.

Parmi ceux de ces titres qui concernent la foire Saint-Clair, le plus important est la charte d'établissement de cette foire, concédée au seigneur de Nacqueville par le roi Philippe-le-Long, en l'an 1318.

Il est à remarquer qu'un grand nombre de foires de notre pays ont été instituées vers cette époque ; ainsi, nous en trouvons une vingtaine qui datent de 1310 à 1330 : quelques autres sont plus anciennes, mais à cet égard on ne rencontre plus de documents antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle.

On comprend assez, sans qu'il soit besoin d'insister sur ce point, de quelle nécessité étaient surtout alors, pour le commerce et les échanges, ces grandes assemblées de marchands venus de contrées diverses et souvent lointaines.

Outre ces avantages d'utilité générale, les foires offraient encore des profits assez considérables au seigneur du territoire où elles avaient lieu; aussi la concession d'une foire, c'est-à-dire la permission de l'établir, était-elle une faveur vivement sollicitée du souverain, et quelquefois même achetée : c'est ainsi qu'en l'an 1200, Raoul de Bandritot donna au roi treize besans ou pièces d'or, pour obtenir une foire d'un jour à la Saint-Michel près la chapelle Saint-Michel d'Etoublon. (1)

La foire Saint-Clair fut établie à Nacqueville, et non à Querqueville, à la demande du seigneur des Marestz, Herbert Carbonnel, de la puissante et ancienne famille des Carbonnel, qui conservèrent la seigneurie de Nacqueville depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, possédèrent tant de fiefs dans notre presqu'île, devinrent plus tard marquis de Canisy, et portaient pour armes : *Coupé de gueules sur azur, à 3 besans d'hermine, 2 en chef sur gueules, et un en pointe sur azur.* La charte d'érection est rédigée en latin comme toutes les ordonnances de cette époque; je vais en donner une traduction entièrement littérale (2) :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français et de Navarre. Entre les titres de gloire par lesquels il convient que la dignité royale se manifeste, nous pensons que ce n'en est pas un des moindres que de se montrer libérale et bien-faisante en tout ce qui regarde l'utilité publique. Ainsi, de la

(1) Notes sur les anciennes foires du département de la Manche, par M. Léopold Delisle (Annuaire de la Manche, 1850, p. 537.

(2) Voir le texte à l'appendix n° 1, page 137. — M. Léopold Delisle a eu l'extrême obligeance de collationner nos vidimus sur le registre de la Chancellerie, *Archives nationales*, reg. J. LVI, no 114 et no 115.

part de notre amé maître Herbert Carbonnel, clerc, seigneur pour la plus grande part du village de Saint-Laurent de Nacqueville, nous a été présentée une humble supplique à cette fin que nous daignons concéder de notre bonté royale l'établissement d'une foire devant se tenir dans cette paroisse chaque année à venir, la veille et le jour de la fête de Saint-Clair; c'est pourquoi, nous, considérant qu'il en pourra résulter un grand avantage pour tout le pays et que nous pouvons accorder cette foire sans qu'il en résulte aucun préjudice ou dommage pour nous ni pour autrui, et de plus, que par là le fief qu'il tient de nous dans la susdite paroisse peut être amélioré et augmenté, selon qu'il nous est apparu clairement par l'enquête faite à notre demande et à nous rapportée, — ordonnons, statuons, et concédons de notre autorité royale, par les présentes lettres, l'établissement de ladite foire qui devra se tenir chaque année à l'avenir auxdits jour et veille de la fête de Saint-Clair; — et, tous et chacun des marchands qui viendront à cette foire, ainsi que les marchandises qu'ils y amèneront ou apporteront, et feront amener ou apporter, nous les prenons sous notre royale sauvegarde et protection spéciale, pendant le temps qu'ils viendront à cette foire, qu'ils y séjourneront et qu'ils s'en retourneront de ladite foire; et voulons et ordonnons qu'ils soient protégés contre toutes injustices, violences, oppressions et dommages, par les soins du bailly du Cotentin qui sera alors en fonctions. Et afin que ce soit chose ferme et stable à l'avenir, nous avons fait apposer notre seel aux présentes lettres, sauf toutefois notre droit et le droit d'autrui en toutes choses. Fait à Paris l'an de notre seigneur mil trois cent dix-huit, au mois de mai.

Pour le roi notre sire et à la relation du trésorier de Rheims, *signé* : J. Du Temple. »

Cette lettre-patente était scellée de cire verte, avec laes de soie verte et cramoisie.

Il ne sera sans doute pas inutile d'expliquer ici ce que l'on entendait par le *conduit* des foires, cette expression *sub conductu regio*, étant employée dans la charte du roi Philippe. En ces temps de troubles et de désordres où les vols à main armée étaient chose commune, il était nécessaire, afin d'engager les marchands à s'exposer aux chances d'une longue route, de leur offrir une garantie pour leur sûreté personnelle et celle de leurs denrées. On leur accorda donc le privilège d'être indemnisés de toutes les pertes de cette nature qu'ils pouvaient éprouver, soit dans le cours de leur voyage, soit pendant leur séjour au lieu de la foire. Ainsi, s'ils étaient volés en chemin, le seigneur de la terre où le vol avait été commis, était obligé de rembourser le dommage; si le vol avait lieu dans une hôtellerie, c'était à l'hôte à tenir compte au marchand de la soustraction faite chez lui; et s'il arrivait que l'hôte ne fût pas solvable et que le marchand se trouvât dans une ville de loi, ce dernier pouvait encore avoir recours contre le hautjusticier de la ville. Ces privilèges, comme on le voit, étaient d'une grande importance.

D'un autre côté, pour prévenir les abus, pour empêcher que sous la protection du *conduit*, des ventes et transactions n'eussent lieu avant que les denrées fussent parvenues sur l'emplacement de la foire, tout marchand qui les portait ailleurs, ou les déployait et vendait en route, était saisi et mis entre les mains du seigneur, et l'on confisquait ses marchandises au profit du roi. Telle était la nature du *conduit* des foires, ainsi que nous le voyons par un manuscrit de la Cour des comptes de Paris, cité par Ducange dans son Glossaire de la basse latinité (1); et ces privilèges se trouvaient

1. Voir le Glossaire de Ducange, à l'article *Nundine*.

accordés aux marchands de la Saint-Clair, en vertu de la charte royale.

Pourquoi le jour de la fête de saint Clair fut-il choisi par Herbert Carbonnel pour l'établissement d'une foire à Nacqueville? Le motif en sera facilement compris par les personnes quelque peu familières avec l'histoire de notre pays. On sait en effet, qu'après être venu d'Angleterre à Cherbourg vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, saint Clair se retira dans la forêt existant alors à Nacqueville, où il vécut deux années avant de se rendre au monastère de Madwin. Après son martyre, les divers lieux qu'il avait habités et rendus célèbres par ses miracles, reçurent la visite de nombreux pèlerins, et la grande vénération vouée à son culte y fit bientôt établir des chapelles sous son invocation. La chapelle Saint-Clair de Nacqueville fut sans doute une des premières qui furent élevées en son honneur; du moins elle existait déjà au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'en l'an 1231, elle fut assurée aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu près Cherbourg, à condition qu'ils paieraient 40 sols au chapitre de Coutances (1). J'ai trouvé dans les archives de l'église de Nacqueville, une charte latine datée du vendredi d'avant la fête Saint-Pierre-ès-Liens de l'année 1235, par laquelle Richard de Saint-Martin donne à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame-du-Vœu, 48 deniers de rente pour le salut de son âme, et en outre, donne et concède à Dieu et à la chapelle du bienheureux Clair de la paroisse de Nacqueville, un boisseau de froment de rente annuelle, à prendre

(1) Voir l'histoire manuscrite de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, par l'abbé Demons, p. 66. (*Bibl. de Cherbourg.*)

sur le moulin de Nacqueville, pour entretenir le luminaire dans ladite chapelle (1). De semblables dons devaient être fréquents, car en l'an 1264, l'évêque de Coutances, Jean d'Essey, termina un procès entre les chanoines réguliers de Cherbourg et le curé de l'église Saint-Laurent de Nacqueville, au sujet des offrandes faites à la chapelle de Saint-Clair (2). Le *Livre noir* (3) nous apprend que le curé de Nacqueville avait dix sols sur cette chapelle; d'après le *Livre blanc* (4), il recevait vingt sols le jour de la fête de saint Clair. L'abbé du Vœu, patron de la chapelle Saint-Clair, en percevait les revenus, et y faisait célébrer l'office divin deux fois par an, aux fêtes de saint Clair et de sainte Catherine.

On voit par ce qui précède, qu'au moyen-âge cette chapelle était un lieu de pèlerinage très fréquenté, particulièrement le jour de la fête du saint martyr; c'était donc une circonstance des plus favorables pour y établir une foire à cette même époque, et c'est ainsi du reste qu'ont pris naissance la plupart des assemblées qui ont lieu dans nos paroisses le jour de la fête patronale. Mais on comprend qu'en cette circonstance les religieux de l'Abbaye de Cherbourg, qui jouissaient déjà

(1) Voir le texte à l'appendice n° 2. page 138.

(2) ROUAULT, abrégé de la vie des évêques de Coutances, p. 219.

(3) *Ecclesia de Naquerilla; patronus Ep. Const. Abbas Cæsarisburgi percipit duas garbas, rector terciam cum altalago et habet decem solidos in capella S. Clari et valet XIV libras, abbas Cæsarisburgi IV libras, capella ibidem XL solidos.* Livre noir (1278).

(4) *In parrochia (de Nacquevilla) est quedam capella. Dictus abbas (de Voto) percipit fructus scilicet offertorum et ibi facit celebrare bis in anno die S. Clari et S. Katerine. Dictus abbas est patronus dicte capelle, rector percipit in dicta capella XX solidos in festo S. Clari et solvit pro circata VII solidos et pro capa episcopi I solidos.* Livre blanc.

du revenu de la chapelle et tiraient un grand profit de l'immense concours des pieux visiteurs, devaient se trouver intéressés dans cette affaire; c'est ce que prouve un acte inséré dans le manuscrit que je possède.

En effet, les religieux de Cherbourg prétendirent d'abord que Herbert Carbonnel ne pouvait établir une foire près de la chapelle Saint-Clair, où ils possédaient certains droits, entre autres le droit de haute justice; cependant, comme en définitive cette foire devait leur être avantageuse à eux-mêmes en attirant en cet endroit un plus grand nombre de personnes et par conséquent plus de chances de dons et profits, ils prirent enfin un arrangement avec le seigneur des Marestz, et à ce sujet un compromis fut passé aux assises de Valognes tenues par Robert Jacob, lieutenant du bailli du Cotentin, le mardi d'après le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem* de l'année 1317, entre Guillaume Carbonnel, chevalier, agissant au nom de son frère Herbert, et frère Roger Le Rous, *attorney*, c'est-à-dire avocat de l'abbé de Notre-Dame-du-Vœu près *Chiresbours* (telle était alors l'orthographe du nom de notre ville). L'abbé consentit à ce que le seigneur des Marestz tint la foire autour de la chapelle, et si l'emplacement ne suffisait pas, sur les terrains environnants, sans préjudice toutefois des droits de haute justice et autres que l'abbaye y pouvait exercer, et à cette condition que le seigneur des Marestz ne pût jamais éloigner l'assemblée des alentours de la chapelle; en outre, Herbert Carbonnel devait s'engager, pour lui et ses successeurs, à donner en héritage à l'abbaye du Vœu, cinq sols tournois de rente à prendre sur les émoluments ou taxes de la foire (1).

1 Voir le texte à l'appendix n° 3, page 138.

Quelles étaient ces taxes? Quelles étaient les impositions prélevées par les seigneurs sur les marchands qui venaient aux foires? Ces redevances connues sous le nom général de Coutumes des foires, étaient de diverse nature et variaient suivant les localités. Dans un aveu de l'an 1465 relatif à une autre foire de notre pays, la Saint-Nazaire de Gréville, nous voyons que le seigneur de cette paroisse avait « droict » prendre sur chacun estallier deux deniers tournois; sur » chacun mercier venant à cheval, deux escheveaulx de fil, » et des aultres à pied, deux eguilles; sur chacun verrier, ung » voirre à pied et un sans pied; sur chacun saulnier, de la » chartée ung boisseau et de la somme ung quarsonnier; et » de chacun potier, ung pot à anee et l'aultre sans anee; et de » chacun tavernier, ung gallon de boire, tel qu'il aura » apportée à la dicte foire, fors le premier arrivé qui ne paie » rien. » (1) Je ne sais si le seigneur des Marestz percevait ces diverses taxes, mais il prenait certainement un denier de chaque marchand entrant dans la foire, ce qui était spécialement nommé le droit de coutume; puis en outre un second denier était exigé des étaleurs, comme droit de siège ou terrage. Je vois par un acte du 17 juillet 1556 (2), qu'en cette même année plusieurs étaleurs se refusèrent à payer ce second denier sous prétexte qu'ils étalaient à terre et non sur des tables, et prétendirent ne devoir acquitter que le denier de coutume. Une enquête fut ouverte à ce sujet par le sénéchal de la seigneurie des Marestz, et comme il fut prouvé que de tout temps le droit de terrage avait été requis aussi bien de ceux qui déposaient leurs marchandises à

(1) Notes sur les anciennes foires du département de la Manche, par M. Léopold Delisle (Annuaire de la Manche, 1859, p. 538).

2 Voir le texte à l'appendix, n° 1, page 110.

terre que de ceux qui se servaient de tables ou étaux, ces marchands furent condamnés à payer le droit aux fermiers de la foire.

Tels sont les documents que j'ai pu recueillir sur la Saint-Clair au moyen-âge. A partir de l'an 1318, cette foire s'est tenue le 17 et le 18 juillet de chaque année, sur le territoire de la seigneurie des Marais, aux alentours de la chapelle Saint-Clair de Nacqueville. En ces jours, les religieux de l'abbaye du Vœu y célébraient les offices, et lisaient l'évangile sur la tête des personnes qui venaient implorer l'intercession du Saint, particulièrement dans l'espoir de recouvrer la vue : cérémonie qui devait, comme on le pense bien, être accompagnée d'une offrande. Cet état de choses dura jusqu'à l'époque de la révolution du siècle dernier ; alors, en vertu d'un décret dont je n'ai pu connaître ni la date, ni la teneur, ni les motifs, la foire Saint-Clair fut enlevée à la commune de Nacqueville, et transférée sur le territoire de Querqueville au lieu où elle se tient actuellement le 16 juillet ; mais, malgré ce changement, elle a encore conservé son ancienne dénomination dans nos campagnes ainsi qu'aux îles Anglo-Normandes, où elle est toujours connue sous le nom de *la Saint-Clair-des-Marais*.

---

## APPENDICE.

## N° 1.

Philippus dei gracia francorum et navarræ rex. Inter cetera virtutum præconia quibus regalem excellenciam concedet venustari illud credimus esse nec minimum si ad ea quæ reipublicæ utilitatem prospiciunt se liberalem exhibeat et benignam. Sane ex parte dilecti nostri magistri Herberti Carbonelli clerici domini pro majori parte villæ de sancto Laurencio de Naquevilla nobis extitit humiliter supplicatum ut nos in villa ipsa nundinas ibidem tenendas anno quolibet de cetero in vigilio et in die festi sancti Clari de benignitate regia concedere dignaremur Nos igitur attendentes quod exinde utilitas non modica toti patriæ provenire poterit ac eciam quod ipsas nundinas sine nostri et alterius prejudicio ac eciam incommodo possumus concedere quodque eciam feudum nostrum quod in villa prædicta tenet a nobis meliorari poterit et eciam augmentari prout per informationem de mandato nostro factam nobisque reportatam nobis evidenter apparnit prædictas nundinas in villa prædicta tenendas de cetero in prædictis vigilio et die festi sancti Clari anno quolibet ordinamus statuimus et auctoritate nostra regia concedimus per presentes ac omnes et singulos mercatores quos ad dictas nundinas venire contigerit una cum mercaturis eorundem quas ad dictas nundinas adducunt vel aportabunt adduci vel aportare facient sub conductu regio ac speciali garda regia suscipimus veniendo ad dictas nundinas et in ipsis morando et de eis redeundo ipsosque ab omnibus injuriis violentiis oppressionibus et jacturis per ballivum Constantini qui pro tempore fuerit defendi volumus et mandamus. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum presentibus literis nostrum fecimus apponi sigillum salvo tamen in omnibus jure nostro et eciam quolibet alieno. Actum Parisiis anno domini millesimo trecentesimo decimo octavo mense maii.

Per domnum regem ad relacionem thesaurarii Remensis.

J. DE TEMPLE.

N<sup>o</sup> 2.

Notum sit omnibus presentem cartam inspecturis quod ego Ricardus de sancto martino tilius quondam Radulfi de sancto martino militis pro salute anime mee et antecessorum meorum dedi et concessi in puram liberam et perpetuam elemosinam viris religiosi abbati et conventui beate marie de voto iuxta cesaris burgum decem et octo denarios annui redditus ad festum beati michaelis super domum quam Willelmus boistard tenebat de me sitam apud naquavillam inter duas vias ante domum Willelmi pepin. cum homagio dicti Willelmi boistard qui dictis abbati et conventui reddet redditum supradictum. volo siquidem et concedo quod predicti abbas et conventus super dictam domum et situm ipsius possint facere plenam iusticiam cum necesse eis fuerit pro redditu supradicto vel super campum de siquet iuxta domum thome sansonis situm in parochia supradicta. Iterum dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam deo et capelle beati clari de parrochia de naquavilla unum bussellum frumenti annui redditus ad luminare dicte capelle. habiendum et percipiendum in portione mea molendini de naquavilla. in quo molendino dicti religiosi plenam possunt et debent facere iusticiam si necesse fuerit pro predicto frumento. hec autem supradicta tenementa ego et heredes mei garantizare manutenere et defendere contra omnes absque ulla reclamacione a me vel heredibus meis super hiis facienda. datum et actum anno dominij M<sup>o</sup>. CC<sup>mo</sup>. L<sup>mo</sup>. quinto die veneris ante festum beati petri ad vincula.

N<sup>o</sup> 3.

Es assises de Valloignes devant Robert Jacob tenant le leu au bailliy de Costentin le mardy continue du lundy d'apres le dimanche que ton chante Letare Jerusalem lan mil trois centz dix sept furent presentz frere Roger le Bous actorne d'hommes relligieux labey de

nostre dame du Vou jouxte Chiresbours et procureur au couuent dicelluy leu dune part et monsieur Guillaume Carbonnel cheualtier seigneur de Canisi disant que il estoit pour maistre Herbert Carbonnel clerc son frere Auec ceu quil auoit debat entre lesdictz relligieux et lediet maistre pour une foire que lediet maistre vouloit esleuer par la vertu dyne grace que le Roy nostre sire lui auoit donnee dauoir foire et de leuer coustume au jour saint Clair a vne assemblee qui assemble a la chapelle saint Clair en la parroisse de saint Laurens de Nacqueuille lediet actorne et procureur mettant debat quauoir ne lui pouuoit par plusieurs raisons qu'il proposoit Et apres plusieurs raisons proposez entre lediet actorne procureur dyne part et lediet cheuallier dautre Ilz firent accord sur ce en la maniere qui ensuit Cest a scauoir que lediet actorne et procureur saccorda que la foire fust en leu dessus diet et saccorda sy ainsy estoit que la place ne fust assez grande pour suffire la foire que ladiete foire se puisse estendre es prochains lieux dillec entour de ladiete paroisse saouf le droiet de la haulte justice et des appartenances qui appartiennent et peuuent appartenir ausdictz relligieux et saouf ce que lediet maistre Herbert puisse remuer ne trestourner lassemblee dentour ladiete chapelle ne laport dicelle chapelle Et pour cest accord lediet cheuallier au nom susdict maistre Herbert saccorda tous contant et sobligea pour luy et pour ses hoirs que lediet abey et couuent et tous successeurs eussent a heritage cinq soulz de tournois dannuelle rente sur ladiete foire sy foire y a et que eulx y puissent faire justice sur ladiete foire et sur les emolumentz dicelle et ensemment lediet cheuallier sobligea pour luy et pour ses hoirs acquicter lesdictz cinq soulz se lediet mestre allant ne vouloit aller allencontre Et promist et sobligea lediet cheuallier faire faire et confesser audict maistre Herbert assignement de tenir les choses dessusdictes fermes et estables sans aller encontre et sy lediet maistre Herbert ne vouloit faire et tenir eulx reuendront au poinet et en lestat a la prochaine assise de Vallongnes cen que cest accord face ne netorge en preiudice a nulle des partz Et a ceu fut present Robert du boys escuier qui sobligea a faire accorder et tenir laccord dessusdict esdictz relligieux sy lediet maistre Herbert le vouloit tenir.

Donne comme dessus sans signes et apparoist auoir este scelle en queue.

---

N<sup>o</sup> 4.

L'an mil cinq centz cinquante et six le dix huit<sup>me</sup> jour de juillet au foirage saint Clair deuant moy Jean Anquetil lieutenant du seneschal de la seigneurie des Marestz pour noble homme Jean de Grymouille sieur dudict lieu Fourneuille et Tournebu Sest presente Jacques ouistre pour luy et Olliurier pigeon son compaignon fermiers de la coustume de ladicte foire lequel en la presence dudict sieur a dict et remonstre que les estalleurs du mestier de teneur et cordonnier estoient refusantz payer chacun ung denier pour le siege et place ou ils auoient chacun deulx estalle leur marchandise au controire de lusage accoustume par cy devant fait par leurs semblables Et que cejourdhuy les estalliers tant du mestier de boucher de serrenrier que autres estalliers ont cejourdhuy fait le payement de chacun ung denier pour ledict siege demandant ledict sieur pour lui donner adjonction Sur quoy apres que par lesdictz gens desdictz mestiers de teneur et cordonnier parlant par Jean letellier Jean chymenel Thomas de saint germain Germain le scelliere Thomas feronnet Guillaume baubigny Guillaume dancel Jean Lenepueu Guillaume perier Thomas le maingnen pour eulx et les autres cejourdhuy estalliers qui se viendront nommer eust este dict quilz se vouloient deffendre et soustenoient quilz ne debuoient aucune chose pour ledict siege que seulement chacun ung denier de coustume Et que par ledict sieur de ouistre eust este requis estre presentement informe de la maniere de payement fait par cy deuant du droiet dudict siege tant par lesdictz tenneurs et cordonniers que aultres estalliers a y ordonne que presentement sera procede a enquerir lesdictz estalliers suiuant ce presence des dessusdictz tire le rapport seanoir est a Cardin rose Germain laquesne Louis guillemelles du mestier de boucher Nicollas leuesque Henry feuillye du mesnil Denis le carpentier de fibonnier lesquelz font et ont fait leur estat contre terre comme font lesdictz tenneurs et cordonniers et reserue lesdictz bouchers qui se garnissent de tables ainsy quilz voient bon estre lesquelz ont dict et rapporte sur ce deubment jurez qu'ils ont accoustume payer chacun ung denier pour la place de leur estal et ung denier de coustume Duquel rapport a este accorde lettre audict sieur de ouistre et ordonne que les personnes auantz fait la cueillette de ladicte coustume et estallage

par cy deuant seront faictz venir pour estre de ce inquis saoul ce fait ordonner quil appartiendra et la matière partant mise aux prochains ples de ladicte seigneurie lesquelz gens de mestier ont paye audict ouistre le denier de coustume saouf la question dudict denier destallage Et donne en mandement a chacun des prouostz de ladicte seigneurie adjourner telles personnes que du party desdictz sieurs dOuytre leur seront requis a comparoir auxdictz prochains ples et aultres ensuyuantz tant que mestier sera a la fin dessusdicte Faict comme dessus.

Signé ANQUETIL.





# VOYAGE D'ALGER A SMYRNE

EN 1830,

PAR

**M. le D<sup>r</sup> DUFOUR,**

Président du Conseil de Santé de la Marine à Cherbourg.

Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur.

---

Embarqué en 1830 sur une corvette de l'Etat la *Bonite*, je venais d'assister à l'expédition d'Alger. Ses préparatifs, le mouvement de l'opinion publique si agitée à cette époque, les péripéties de toute sorte que l'armée avait eu à traverser avant de mettre le pied en Afrique, ses combats, la grandeur du but, enfin le triomphe de nos armes et les premiers tâtonnements de l'établissement français, tout m'avait vivement préoccupé. Chaque jour, je réunissais mes impressions et le jugement que je portais sur les faits dont j'étais témoin ou dont l'écho arrivait jusqu'à moi, et sur les hommes qui jouaient alors un rôle.

C'est une page de ce souvenir que je détache aujourd'hui.

Au commencement du mois d'août nous étions encore devant notre nouvelle conquête : moment de crise où l'autorité vacillait entre les mains du maréchal de Bourmon, au bruit des premiers et vagues détails qui se répandaient sur les grands évènements qui s'accomplissaient dans la mère-patrie, et qui bientôt allaient lui faire abandonner en fugitif cette terre qu'il venait de donner à la France.

Pour nous, alors que nos regards interrogeaient l'étendue de cette mer qu'allaient traverser les nouvelles si impatiemment attendues, il nous fallut subir une destination imprévue. Notre corvette, avec la frégate la *Thétis* et le *Rhône*, reçut l'ordre de déporter à Smyrne les plus dangereux des anciens janissaires d'Hussein-Pacha.

Cette milice, presque entièrement composée d'asiatiques, et qui jusqu'à la capitulation avait fait assez bravement son devoir, passait pour très hostile. C'était, pensait-on, le principal noyau autour duquel pouvaient se grouper les résistances des Maures et des Arabes; la politique voulait qu'on les renvoyât à ces régions éloignées d'où la plupart étaient venus, encore enfants, chercher une fortune que bien peu avaient rencontrée à Alger.

C'était débiter par une faute que l'organisation des corps de zouaves et la création des bureaux arabes n'ont réparée que tardivement. Nous étions déjà loin de l'époque où ces hardis flibustiers qui rançonnaient le commerce de la Méditerranée se recrutaient presque exclusivement parmi les serviteurs les plus rapprochés des pachas d'Alger. Fort dégénérés, ces soldats mal armés, sans discipline, presque sans solde, presque tous mariés et menant de front les occupations d'un métier ou d'un commerce de détail et les devoirs militaires, avaient aux yeux de ces peuples où s'immobilisent les traditions, conservé le prestige de ces

anciennes milices turques qui suivaient et faisaient la fortune des vieux pachas.

Jusqu'au règne d'Hussein et surtout de son prédécesseur, quelques Turcs avec leur attirail de guerre, plus gênant pour eux que redoutable à l'ennemi, sillonnaient la régence, et suffisaient au recouvrement des impôts. Ceux que nous rencontrions, sans affection pour un pouvoir qui ne stimulait plus les hardies entreprises et oubliait souvent de solder ses serviteurs, n'intervenant que par secousses convulsives dans le gouvernement, ne demandaient pas mieux que de devenir les janissaires de la France qui les aurait bien payés et qui était victorieuse. Leurs relations avec les Arabes de la plaine et les habitants du massif des montagnes, leur communauté de religion avec ces populations de tout temps à demi soumises, leur habitude enfin de servir fidèlement le plus fort, et qui dans les premiers temps pouvait nous faire contester ce titre ? tout nous conseillait d'utiliser cet élément de puissance indigène que nous avions sous la main, nous n'en fîmes rien, et nous restâmes sans intermédiaires en présence d'un peuple hostile dont nous ignorions la langue, les usages et l'organisation sociale.

Quoiqu'il en soit, le 2 août, de la Casba qui occupe le sommet du triangle que représente Alger et du haut des rues qui presque toutes descendaient vers la marine avec leurs irrégularités et leurs pentes rapides, on fit marcher plusieurs bataillons qui chassèrent devant eux tous les miliciens. Beaucoup de Maures et quelques Juifs étaient entraînés dans cette razia, et adressaient de vaines réclamations à nos soldats peu familiarisés encore avec ces diverses races. Cette masse effrayée, haletante, poussée vers le port était immédiatement entassée sur les bâtiments de guerre : nous en reçûmes plus de trois cents.

Avec quelque mystère qu'on eût préparé cette opération, il en avait la veille transpiré quelque chose, et un certain nombre de Turcs avaient pu sortir d'Alger. La plupart de ces derniers finirent par atteindre Constantine, où nous les retrouvâmes plus tard sur la brèche.

J'étais à bord lorsque les premiers miliciens y furent embarqués. Une jeune femme, qui avait suivi son mari, gravit l'échelle et sans dire un mot, sans faire un geste, vint s'asseoir au pied du grand mât en s'enveloppant de ses longs voiles. Son mari déposa sur ses genoux un petit enfant qui se mourait de soif et pleurait : nous fûmes émus à l'aspect de ce tableau des misères de l'exil. Cette femme accompagnant son époux qui la conduisait vers une destinée inconnue, livrée à la merci du vainqueur dont on n'avait pas encore mesuré la générosité, était un objet de pitié. Nous lui fîmes porter des aliments et de l'eau qu'elle donna à son enfant après nous avoir remerciés par un signe de la main.

Cependant nous examinions ces hommes, qui, persuadés qu'on ne les avait dirigés vers la marine que pour se défaire d'eux plus commodément, suivant les vieilles habitudes de la régence, paraissaient frappés de terreur. Leurs belles figures étaient pâles et consternées ; on les désarmait, puis on les faisait descendre à fond de cale. Ils devaient croire que là s'accomplirait leur immolation. A leur honneur, nous remarquâmes que beaucoup paraissaient moins émus de leur danger personnel que désespérés d'abandonner leurs familles dont on venait de les séparer violemment.

Ils demandèrent l'autorisation, aussitôt accordée, de leur écrire. Au milieu de la confusion on avait entraîné quelques Juifs. L'un de ces derniers se débattait comme une victime qu'on mène au sacrifice, en criant qu'il était le meilleur ami des Français. Il me supplia de lui fournir le moyen de se

réclamer du consul anglais qu'il prétendait connaître. Mais aussitôt qu'il en eut fini avec sa missive personnelle, il se mit à exploiter le reste de son papier en écrivant pour les Turcs des lettres qu'il ne livrait qu'en échange d'un douro d'Espagne. Depuis j'ai su qu'on l'expulsait parce qu'il avait fait à la fois le métier d'espion du dey et des Français, et qu'il était signalé comme un homme dangereux. Nous conservâmes donc jusqu'à Smyrne cet étrange personnage qui, fidèle à sa vocation, renseigna jusqu'au bout la police du bord. Véritable type de ces enfants d'Israël, répandus sur la côte d'Afrique depuis leur expulsion de l'Espagne, également méprisés partout et partout remuant, intrigant, en définitive gagnant de l'argent là où Maures et Turcs se ruinaient. Au reste, dès les premiers jours de la conquête nous pûmes le remarquer : les Israélites de l'Algérie se sentant protégés par les mœurs et l'autorité française, relevèrent la tête et manifestèrent de nouvelles allures et des semblants d'indépendance. Ils furent les premiers à se dire Français; depuis leur dignité morale s'est relevée. Ce n'est pas un des moindres résultats de notre occupation.

Le maréchal de Bourmon s'étant ravisé, nous débarquâmes une partie de nos passagers et les familles de ceux que nous conservions purent se réunir à eux. Quelques tapis, des coussins composaient avec un grand coffre le mobilier de ces ménages : quelques-uns de ces coffres renfermaient, disait-on, des valeurs considérables. De cette simplicité primitive en fait de confort, il résulta que chaque famille se trouva en quelques instants presque aussi bien installée à bord que dans sa maison d'Alger. Il semble que les Turcs campent toujours, même dans leurs villes.

La rigueur des premières dispositions fut adoucie, quelques vieillards qu'on voulait débarquer s'y refusèrent;

d'autres retournèrent à terre pour mourir là où ils avaient vécu.

Au moment où nous allions appareiller arriva un brick du commerce qui apportait des nouvelles de France, nouvelles sans suite, exagérées. En attendant, le drapeau blanc flottait encore sur les bâtiments et les forts. Nos instructions nous prescrivaient de le conserver et à notre retour d'arborer celui que nous découvririons à terre; arrivés dans le Levant avec ces singulières recommandations, nous devions recevoir les ordres de l'amiral de Rigny que nous trouvâmes tout aussi peu précis. La corvette le *Rhône* et la *Thétis* partaient avec nous, accomplissant la même mission.

Les plus grandes précautions étalaient leur luxe aux yeux de nos passagers pour leur ôter toute velléité de révolte : deux canons chargés à mitraille dans la batterie et braqués sur eux, la nuit, factionnaires placés au grand panneau, le pistolet chargé au poing, chacun de nous armé jusqu'aux dents; prudence bien gratuite et qui attestait notre ignorance du caractère musulman. Ce sont les prisonniers les plus faciles à conduire et les plus disposés à s'incliner devant la destinée quand elle a parlé.

De temps en temps on les laissait venir sur le pont; là ils passaient des heures entières à fumer avec une gravité que n'altéra jamais la pétulance de notre équipage, composé presque en entier de provençaux. Rarement ils nous jetaient un regard et ne manifestaient d'émotion que lorsque ils nous voyaient jouer avec leurs enfants. Quelquefois encore, lorsque de loin ils apercevaient leurs femmes mal voilées ou sans voile, leurs yeux s'allumaient d'indignation et de jalousie. Le soir arrivé, chaque mari ramassait les tapis, les coussins de sa femme, soutenait ses pas chancelants jusqu'au faux-pont qui leur était réservé et se retirait, non toutefois

sans avoir fait payer par quelque correction brutale les petites coquetteries du jour, s'il s'en était commis. Il fallut même quelquefois intervenir pour ramener la paix dans ces ménages égarés au milieu des infidèles.

Quant aux femmes elles s'étaient si vite et si bien résignées à leur sort que la batterie dans laquelle elles se tenaient pendant le jour retentissait de leurs éclats de rire ; plus de cent parlaient à la fois. Couchées toute la journée, quelques-unes étaient remarquablement belles ; leurs mains et leurs pieds surtout étaient modelés avec une rare perfection.

Cette dignité dans l'infortune que savent si bien conserver les musulmans n'abandonna pas un instant les nôtres. Sauf quelques exceptions, ils continuèrent sous nos regards leurs prières. Trois fois par jour, tournés vers la Mecque, ils répétaient leurs génuflexions. Pas un seul ne nous donna la satisfaction de l'entendre se plaindre de l'obstination de leur dernier souverain, cause de tous leurs malheurs.

Retardés par les vents contraires, nous n'étions au 23 qu'en vue de Cérigo; Vénus avait abandonné son île, car nous cherchions vainement un coin de la moderne Cythère qui présentât une apparence de végétation à nos yeux désappointés. C'est là une déception commune au milieu de ces îles dont la fertilité a été tant célébrée par le génie antique. C'est que le souffle de la barbarie a tout desséché ici : les forêts qui couvraient ces pentes aujourd'hui arides ont été arrachées ; les eaux ont entraîné toute terre végétale, cessé elles-mêmes de couler et de féconder les vallées. Cherchez pourtant quelque retraite abritée du vent de la mer, humide de quelque source cachée, et vous verrez reparaître les vestiges de cette fertilité dont se vantaient les Cyclades. Mais ce que l'homme n'a pu ravir à cette terre privilégiée jadis, ce sont les contours adoucis et harmonieux

des montagnes, la couleur de leurs roches de marbre dorées par le soleil, et cette étrange transparence de l'air qui rapproche toutes les distances et qu'on retrouve, dit-on, dans la campagne romaine.

Au moment où nous nous trouvions au milieu de l'Archipel, l'administration de Capo-d'Istrias soulevait un mécontentement général. Hélas! il en a été de même de toutes celles qui ont suivi. Les insulaires les plus éclairés avoient qu'ils avoient peu gagné à recouvrer leur indépendance. La Turquie respectait leurs libertés municipales et a toujours agi ainsi avec les peuples conquis. Mais c'était là un respect inerte, sans initiative, laissant se développer les germes de vitalité là où quelques-uns avoient survécu, et périr ce qui ne se soutenait pas de lui-même. Malgré tout, des diverses parties de la Grèce, l'Archipel, pépinière de matelots pour la flotte du sultan, donnant d'autre part 45,000 marins au commerce, était la plus ménagée. Chaque année le capitana-pacha faisait une tournée inoffensive, recueillait l'impôt de capitation, produit des douanes; tout le reste était abandonné aux îles qui s'administraient avec une parfaite indépendance.

Menacés d'une de ces tempêtes si fréquentes dans ces parages, il nous fallut relâcher à Paros, et bientôt nous mouillâmes dans cette même rade où la flotte du comte Orloff, guidée par un Anglais, vint se réunir pour aller à Tchesmé détruire une première fois la flotte turque à laquelle dans notre imprévoyance nous étions destinés à porter, à Navarin, un coup dont elle ne s'est plus relevée.

Depuis l'époque dont je rappelle ici les souvenirs, le passage de milliers de bâtiments a répandu une aisance relative dans ces lieux qui me paraissoient si désolés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'alors, sauf dans les points qui comptaient

au nombre des *Echelles du Levant*, régnait partout une misère qu'égalait seule l'ignorance des choses de l'Europe.

Dans un cadre de rochers stériles s'élevait Naousa, pauvre assemblage de maisons qui, à peine bâties, prenaient la physionomie de ruines s'harmonisant avec quelques restes de ces fortifications que les Vénitiens avaient semées partout.

Nous nous hâtâmes de descendre à terre. Sur le rivage même roulaient à nos pieds d'énormes fragments de ce marbre blanc, orgueil de Paros, réservé jadis pour les statues des dieux et qui ne sert plus aujourd'hui qu'à faire des mortiers et des salières qui s'exportent dans la Grèce continentale.

Comme dans les autres îles, les vallées donnent un vin très aromatisé et assez de céréales pour les besoins de la population. Sur les terres plus élevées croissent à grand'peine des cotonniers rabougris, et le long des rares cours d'eau s'élèvent de grands roseaux qu'on utilise pour la couverture des maisons. Ça et là de petites chapelles desservies par les moines des couvents voisins, papas aussi ignorants que leurs compatriotes. Ceux que nous interrogeâmes avaient tous joué un rôle dans la lutte de l'indépendance, et l'un d'eux nous montrait sa main que les tyrans avaient horriblement mutilée. De fait, c'était une de ces déformations qu'on apporte en naissant et dont il faisait remonter la responsabilité à la barbarie musulmane.

Marmara, le chef-lien de l'île, est à deux lieues de Naousa et sur la côte opposée. C'est presque une ville. Notre arrivée fit sensation. En un instant apparurent aux fenêtres les gracieuses figures des jeunes grecques, et nous fîmes entourés par une quantité d'hommes qui nous parlèrent de Napoléon et de la France et d'Ibrahim-Pacha.

Pour arriver à une petite église de mauvais style, bâtie en marbre et scrupuleusement blanchie à la chaux en dehors et en dedans, nous passâmes au milieu de ruines qui chaque jour disparaissent. Que n'a-t-on pas dit du vandalisme des Anglais et des Français arrachant aux Grecs les débris de leur glorieux passé pour les exiler sur les rives de la Tamise et de la Seine! La vérité est que les Hellènes conspirent ici avec les étrangers et le temps. Ils scient les colonnes, mutilent les chapiteaux pour bâtir des maisons de marbre et de boue. Capo d'Istrias avait défendu sous des peines très sévères de toucher aux ruines : vaines défenses! trois mois avant notre arrivée on avait abattu le portique d'un temple d'Appollon parce que pour arriver à une petite chapelle voisine il fallait faire un détour de quelques pas.

Paros était renommée pour ses beaux temples. Tout le monde se rappelle que c'est parmi ses ruines que l'on a découvert les célèbres inscriptions dites *marbres d'Arundel*, conservées à Oxford en Angleterre.

M. de Choiseul-Gouffier a décrit les grottes d'*Antiparos* qui fournissaient le plus beau marbre. Ne pouvant les visiter nous dûmes nous contenter de celles de Paros même.

La première que nous visitâmes a peu d'élévation et est peu considérable. Le temps a revêtu d'une teinte brune ces marbres négligés depuis tant de siècles et qu'on ne visite qu'à la lueur de torches dont la fumée laisse sur les parois des carrières comme de funèbres sillons; en grattant légèrement on voit apparaître leur éblouissante blancheur. Il faut remarquer cependant que ce marbre n'a pas plus d'éclat, de finesse et n'est pas susceptible d'un plus beau poli que celui de Carrare; par exemple, ce qui le caractérise c'est une sorte de transparence, et la couleur légèrement fauve et dorée qu'il prend avec le temps et sous les rayons du soleil.

Près d'une des ouvertures de la carrière apparaît un petit bas-relief sans importance, que les Grecs appellent les *Nymphes* et qu'un anglais avait voulu enlever en creusant tout autour une rainure profonde.

Mais la carrière qui suit, bien plus exploitée jadis, attira tout autrement notre attention. L'entrée en est majestueuse et de chaque côté s'étendent de longues et vastes galeries. En avançant nous nous trouvâmes bientôt dans une obscurité profonde, mais les moines d'un couvent voisin, guides ordinaires de ces solitudes, apportèrent d'énormes torches dont nous suivîmes la lumière. Nous marchions sur une terre fine et noire. Sur nos têtes s'élevaient des voûtes dans les parois desquelles il était facile de reconnaître la trace des derniers travaux et pour ainsi dire des derniers coups de ciseau. De distance en distance étaient ménagées des ouvertures soit dans les flancs, soit au sommet de la montagne, véritables puits de la profondeur desquels des machines puissantes enlevaient les blocs. De chaque côté des galeries les travailleurs avaient amoncelé des débris qui embarrassaient la voie.

L'eau qui découle, chargée de calcaire, à travers les fissures des voûtes, a fini par réunir tous ces débris en une masse compacte. Celle qui filtre plus lentement a couvert toutes les parois de stalactiques. Vers le milieu de notre promenade souterraine nous vîmes la voûte s'élever à droite au point d'être presque hors de vue. L'obscurité qui régnait dans cette profonde crevasse nous fit penser qu'elle devait atteindre le milieu de la hauteur de la montagne dans les flancs de laquelle les carrières ont été creusées.

La pâle lueur de nos flambeaux qui venait troubler la nuit de ces retraites, la vue de ces moines si différents de leurs pères, le retentissement de nos voix donnaient à cette scène

une singulière émotion. De tous côtés on voyait des noms gravés sur les parois, traces du passage des voyageurs lointains, nous y lûmes une foule de signatures vulgaires parmi lesquelles quelques noms célèbres apparaissaient. C'est ainsi que nous y trouvâmes ceux de Thomas Moore et de Strafford Canning; parmi ceux des Français existait celui de M. Desrotours. Mais c'étaient ceux des Anglais qui étaient en majorité. Nous dessinâmes les nôtres avec la fumée de nos flambeaux, après huit jours l'humidité les aura effacés.

En voyant inscrits sur les monuments de l'ancienne Grèce ces noms de voyageurs presque tous venus de l'Occident, comment ne pas être frappé de la bizarrerie du destin qui pousse vers ces vestiges les enfants des régions encore barbares lorsque florissait la civilisation hellénique? Qui aurait dit aux brillants athéniens qu'un jour les habitants de la Gaule, héritiers de leur propre génie, viendraient sur leur terre natale rechercher la trace de leur passage, les témoignages de leur grandeur, et enseigner leur passé à leurs fils dégénérés?

Nous quittâmes avec regret ces cavernes qui se prolongeaient bien au delà, mais qui, interrompues par des éboulements, n'anraient pu au prix de beaucoup de fatigue, nous offrir d'autres aspects.

Notre séjour se prolongeait à Paros. Nous dûmes au calme qui s'obstinait à régner d'assister à une scène biblique. Un jour nous remarquâmes parmi les femmes turques un grand mouvement et nous les vîmes s'avancer vers le commandant et se jeter à ses pieds, puis elles se mirent à parler avec volubilité et presque toutes ensemble; quelques-unes montraient tour à tour leur sein et leurs enfants. L'interprète aussitôt appelé expliqua que ces pauvres femmes s'étant imaginé que si nous restions à Paros c'est que nous nous y

trouvions bien, venaient supplier le capitaine de les conduire au plus vite en Asie. Voyez, disaient-elles, nos mamelles sont desséchées et nos enfants dépérissent. On leur fit entendre avec beaucoup de peine qu'il fallait accuser le calme du retard dont elles se plaignaient.

Le 5 septembre nous pûmes cependant reprendre la mer.

Le lendemain traversant lentement le canal qui sépare Scio de l'Asie, nous pûmes reconnaître sur cette île si fertile et si belle dont le terrain s'élève par une pente adoucie des rivages de la mer aux montagnes de l'intérieur, nous pûmes reconnaître les traces d'une récente dévastation. L'île s'était en effet révoltée peu de temps avant notre arrivée et la porte avait confié le soin de la châtier à un de ses généraux les plus cruels. Les maisons étaient noircies par l'incendie, à moitié renversées par les boulets au milieu d'immenses champs d'oliviers et de forêts d'orangers. Le soleil versait sa lumière sur cette scène de meurtre et de pillage.

Nous détournions nos regards de cette terre si récemment arrosée de larmes et de sang pour les reporter vers la côte de l'Asie mineure. Là se trouvait le terme de notre mission et nous débarquâmes nos passagers sur les îles d'Ourlac que trois lieues seulement séparent de Smyrne. Plusieurs de ces turcs parurent vivement émus en nous quittant et s'efforçaient de faire comprendre la reconnaissance dont la généreuse conduite des Français les avait pénétrés; quant aux femmes ne craignant plus de se dévoiler elles saisissaient nos mains et les pressaient en pleurant.

En quelques heures ils eurent improvisé un petit camp. Nous les y visitâmes le lendemain et nous pûmes recueillir encore des protestations qui devaient être sincères.





# NOTICE

SUR LES

## ANCIENNES FABRIQUES DE DRAPS

DE CHERBOURG,

PAR

**M. Auguste LE JOLIS.**



(Lue à la Société académique de Cherbourg, dans sa séance  
publique du 3 avril 1854.)



MESSIEURS,

Dans le cours de l'existence d'une ville, il est des institutions qui, après avoir duré un certain nombre d'années, quelquefois des siècles, disparaissent sans laisser d'autres traces de leur passage que quelques lignes dans les annales de la cité. De ces institutions, les unes sont de nature à nous faire mieux comprendre les mœurs et les usages d'un temps

déjà loin de nous; elles présentent ainsi un intérêt tout spécial à l'historien. D'autres furent utiles et concoururent au bien-être du pays; de quelque modeste importance qu'elles puissent paraître, il est juste d'en conserver le souvenir.

C'est surtout aux académies de province qu'il appartient d'enregistrer ces faits, de rassembler ces matériaux de l'histoire locale, de recueillir avec un soin pieux les traditions de nos ancêtres. Si donc il arrive à notre connaissance quelque particularité de l'histoire de notre ville qui ait échappé jusqu'alors aux recherches de nos devanciers, il est de notre devoir de la tirer de l'oubli, et de lui restituer une place dans les récits du passé.

C'est ce motif, Messieurs, qui m'engage à vous entretenir aujourd'hui d'une branche de commerce autrefois importante à Cherbourg, inconnue maintenant, et sur laquelle aucun des historiens de notre ville n'a donné de détails circonstanciés : je veux parler des manufactures de draps qui florissaient dans nos murs au XVII<sup>e</sup> siècle.

On lit dans la *Vie de M. Paté, curé de Cherbourg* :  
 « Sa plus grande curiosité était de savoir si les draps se  
 » vendaient à Paris, et aux foires de Caen et de Guibray,  
 » car c'était cette marchandise qui faisait subsister les pauvres  
 » de Cherbourg.... et on le voyait affligé et inquiet quand  
 » ce commerce n'allait pas bien. » — Dans son histoire  
 manuscrite de Cherbourg, M. de Chantereyne se borne à  
 dire qu'il y avait dans notre ville *une bonne manufacture  
 de draps*. Une citation tout aussi laconique se voit également  
 dans un manuscrit de notre bibliothèque. Enfin, on lit le  
 passage suivant dans l'*Annuaire de la Manche* pour l'an XI :  
 « On fabrique dans cette ville (Cherbourg) des draps et des  
 » toiles de lin. » Voilà, Messieurs, les seules indications

que l'on rencontre chez nos chroniqueurs sur l'existence de cette industrie à Cherbourg.

Mais dans une liasse de chartes et autres pièces historiques recueillies autrefois par M. de Chantereyne, et qui ont été dernièrement offertes à notre bibliothèque communale en même temps que les mémoires inédits de ce savant sur l'histoire de notre pays, j'ai remarqué un cahier portant ce titre : « Statuts de la manufacture de draps de la ville de Cherbourg, du 10 avril 1668 »; et par la lecture de ses statuts, j'ai pu me rendre compte de l'organisation et de l'importance que présentaient ces fabriques voilà bientôt deux siècles. C'est une analyse rapide de ce document que je vais avoir l'honneur de vous présenter; mais auparavant, je crois devoir, Messieurs, indiquer ici en peu de mots à quelle occasion ces statuts avaient dû être rédigés.

Sous le règne de Louis XIV, le conseil royal de commerce, grâce surtout à l'initiative de Colbert, porta une attention toute spéciale sur les manufactures d'étoffes de laine, et prit diverses mesures pour régler la fabrication et la vente des draps dans toute l'étendue du royaume. Des statuts, homologués par le conseil d'Etat, furent mis en vigueur dans la plupart des villes manufacturières, et, sur un nouveau rapport de Colbert, le conseil royal de commerce rendit un arrêt, en date du 14 mai 1667, portant que ces réglemens seraient exécutés rigoureusement en tous lieux, « afin que toutes les pièces de même étoffe fussent uniformes dans tout le royaume en leurs longueur, largeur et qualité ». Pour arriver à ce résultat il fut ordonné que chaque pièce de draperie, avant d'être mise en vente, serait soumise à l'examen de maîtres jurés, qui en constateraient la qualité et le métrage, et ensuite y apposeraient le plomb royal indiquant que cette pièce satisfait aux conditions exigées par les statuts.

L'exécution de ces mesures rencontra des obstacles dans certaines contrées, notamment en Normandie et dans d'autres provinces avoisinantes, où l'on continuait à fabriquer des étoffes plus étroites que ne le comportaient les réglemens : ce qui motiva un nouvel arrêt du conseil, et une ordonnance royale, en date du 14 avril 1669, enjoignit de rechef l'ordre aux maires, échevins et juges de police, de tenir exactement la main à l'exécution de l'arrêt du 14 mai 1667, de faire visiter les pièces d'étoffes exposées en vente dans les foires et marchés, et de saisir et confisquer celles qui ne porteraient pas l'empreinte du sceau royal. Au mois d'août de la même année, le roi attribua exclusivement aux maires et échevins, la juridiction des manufactures de draperies ; mais, dans certaines villes, les officiers des présidiaux cherchèrent à empiéter sur les pouvoirs ainsi conférés aux échevins, et il fut nécessaire qu'une nouvelle ordonnance intervint pour mettre fin à ces conflits. Cet arrêt, rendu en conseil d'Etat présidé par le roi à Saint-Germain-en-Laye, le 27 juillet 1770, confirme aux maires le droit de juridiction sur les manufactures, et défend aux officiers des présidiaux, ainsi qu'à tous autres justiciers, « de rien entreprendre sur ladite juridiction, »  
» troubler ni empêcher lesdits maires et échevins en l'exer-  
» cice d'icelle, directement ou indirectement, à peine d'inter-  
» diction et de 100 livres d'amende, ..... enjoint auxdits  
» maires et échevins de vaquer incessamment à l'exercice de  
» ladite juridiction et de tenir la main à l'exécution des  
» réglemens généraux des manufactures ; et aux maîtres des  
» requêtes départis par Sa Majesté dans les provinces, de  
» leur donner toute protection nécessaire, ..... ordonne qu'à  
» la diligence des maires et échevins, tous les contrevenants  
» au présent arrêté seront assignés en conseil en vertu d'icelui,  
» pour voir déclarer lesdites peines encourir contre eux ; etc. »

De plus, le roi se réservait exclusivement la connaissance, en son conseil royal de commerce, des appels qui pourraient être formulés à cette occasion.

Il m'a paru utile, Messieurs, de rappeler ces faits généraux qui peuvent servir à l'intelligence de ce qui va suivre.

Pour obéir à l'ordonnance du 11 mai 1667, les maîtres drapiers de Cherbourg se réunirent, le 40 avril 1668, par devant Philippe Lohier, sieur de Noiremare, et Jean Samson, sieur de Saint-Jean, maires et échevins de cette ville, et arrêtèrent des statuts et règlements contenus en 43 articles. Le début de ces statuts est tellement remarquable par la naïveté de la rédaction et par l'esprit religieux qui y domine, que je crois devoir le reproduire ici textuellement :

« Statuts et règlements pour les manufactures de  
 » draperies qui se fabriquent dans la ville et faux-  
 » bourgs et banlieue de Cherbourg, pour être observés  
 » à l'avenir sous le bon plaisir du Roy et de sa jus-  
 » tice, par les marchands et maîtres dudit état,  
 » comme ensuit :

« Art. 1. Il est expressément défendu à tous maîtres de  
 » manufactures de draperies de travailler ou faire travailler  
 » aucuns ouvriers pour quelque sujet ou prétexte que ce  
 » soient, les jours de dimanche, fêtes annuelles, fêtes de la  
 » Vierge et des Apôtres, à peine de 10 livres d'amende, ni  
 » d'aller au cabaret pendant le service divin, sous les mêmes  
 » peines.

« Art. 2. Comme aussi à tous maîtres de moulins et à tous  
 » les foulons, de faire travailler aucun moulin à drap, les  
 » jours de dimanches et fêtes spécifiées, depuis un minuit  
 » de la veille jusqu'à l'autre, à peine de 4 livres d'amende.

« Art. 3. Défenses très expresses sont faites à tous maîtres  
 » de manufactures et à tous ouvriers d'exposer en vente,

» comme aussi à tous marchands de cette ville et des faux-  
 » bourgs et environs d'icelle, et à tous marchands forains,  
 » d'acheter ou de faire acheter par qui que ce soit aucunes  
 » pièces de marchandises les jours de fêtes ci-dessus, à  
 » peine de confiscation d'icelles au contrevenant et de 100  
 » livres d'amende.

» Art. 4. Tous maîtres travaillant ou faisant travailler  
 » seront obligés de se trouver à l'église la veille du jour et  
 » fête de Monseigneur saint Nicaise, en octobre, où se  
 » diront les premières vêpres, et le lendemain, au service  
 » solennel qui sera dit et célébré en ladite église, et le jour  
 » suivant y sera dit un service pour le repos des âmes des  
 » défunts maîtres dudit métier, auquel, comme aux autres  
 » services, seront tenus se trouver tous les maîtres de la  
 » communauté, à peine de 5 sols d'amende contre chacun  
 » défaillant; .... et, arrivant le décès d'un desdits maîtres  
 » du métier ou de leurs femmes, leur corps sera accompagné  
 » des maîtres jurés en charge, qui seront à cette fin avertis  
 » et tenus en avertir tous les autres maîtres de la communauté  
 » pour s'y trouver pareillement, et d'y faire porter les torches  
 » et luminaires accoutumés appartenant à la confrérie. »

Les articles suivants indiquent de quelle façon sera constitué le corps du métier des maîtres drapiers, tisserands et foulons. Tous ceux qui auront prouvé par acte authentique qu'ils ont travaillé avant le 4<sup>er</sup> janvier 1666, seront considérés comme maîtres, inscrits comme tels sur les registres de la communauté, prêteront serment, et prendront par écrit l'engagement de se conformer aux statuts; il leur en sera donné acte par le greffier de la ville, auquel ils paieront une somme de 40 sols pour tout droit. Ceux qui auraient négligé de remplir ces formalités un mois après la publication des statuts, ne seront plus admis comme maîtres, et devront faire

un apprentissage comme il est dit plus bas (art. 5). Les fils des maîtres seront dispensés d'exhiber aucun brevet d'apprentissage pourvu qu'ils aient travaillé deux ans chez leurs parents et qu'ils aient atteint l'âge de 15 ans. Ils seront reçus sans payer aucune rétribution (art. 7). Les veuves des maîtres jouiront des mêmes droits que leurs maris (art. 8).

Les maîtres et ouvriers étrangers qui viendront s'établir à Cherbourg, devront fournir la preuve qu'ils étaient déjà reçus maîtres dans une autre localité, sinon ils seront tenus de faire deux années d'apprentissage; lors de leur réception dans le corps, ils paieront à la confrérie une somme de 30 sols, plus une livre de cire, et 15 sols à chacun des maîtres jurés, « sans aucuns frais de festin ni de présents » (art. 6). Chaque maître ne pourra prendre qu'un seul apprenti par an et il devra, sous peine de 60 sols d'amende, présenter aux maîtres jurés le brevet d'apprentissage passé par devant notaire (art. 9). S'il vient à mourir avant que le temps de ses apprentis soit achevé, sa veuve pourra les garder chez elle; sinon elle les remettra entre les mains des jurés qui seront obligés de leur procurer un autre maître où ils finiront leur temps d'apprentissage (art. 11).

Après qu'il aura achevé ses deux années d'apprentissage, l'aspirant à la maîtrise présentera aux jurés son brevet sur lequel aura été apposée la quittance de son maître constatant qu'il a bien et dûment servi pendant ce temps; alors les maîtres jurés en charge lui ordonneront un chef-d'œuvre qui sera reçu par eux et par six autres anciens maîtres. Si le chef-d'œuvre est trouvé bien fait, l'aspirant sera reçu maître, et prètera serment en cette qualité (art. 10); mais avant d'être inscrit sur le registre du corps, il paiera 30 sols à chaque maître juré et 15 sols à chacun des six autres maîtres plus 4 livres pour le service de la confrérie; il paiera en

outre 15 sols au greffier pour délivrance de son brevet signé par les maires et échevins de la ville; « et ne pourront les » maîtres jurés et anciens prétendre recevoir ou accepter » dudit aspirant aucun don de festin ni présent, tant avant » la réception dudit maître qu'après, et seront tenus » lesdits maîtres en charge les refuser et même empêcher, » à peine de 48 livres parisis d'amende » (art. 12).

Chaque année, le jour de la fête du patron du métier, tous les maîtres s'assembleront pour procéder à l'élection de trois jurés, dont un maître drapier, un tisserand et un foulon, qui seront chargés de gérer les affaires de la confrérie, de faire célébrer les services religieux, d'inspecter les manufactures, et de visiter les pièces de draperie. Ces jurés prêteront serment par devant les maires-échevins; ils seront aidés dans leurs fonctions par trois maîtres-adjoints qui passeront jurés en titre l'année suivante (art. 13).

Les jurés feront leurs visites ordinaires tous les quinze jours, pour voir si les ouvriers n'emploient point des laines de mauvaise qualité, ou ne commettent point de fraude dans leur fabrication; ils visiteront également les magasins pour s'assurer qu'ils ne renferment point des laines ou des étoffes défectueuses, auquel cas ces marchandises seraient confisquées, et une amende infligée aux fabricants et aux détenteurs. Ils pourront faire ouvrir de force par le ministère d'un huissier, les magasins dont on leur refuserait l'entrée (art. 14). En outre les jurés feront chaque année six visites générales, tant en ville que dans les faubourgs et la banlieue, et dresseront un état de tous les ouvriers, ouvrières et apprentis employés dans les ateliers, ainsi que du nombre de métiers en activité de fabrication; chaque maître leur paiera 3 sols pour chacune de ces visites (art. 15).

Les jurés ne pourront entreprendre de procès: s'il leur

survenait quelque affaire extraordinaire, ils en référeront à six anciens maîtres et prendraient leur avis par écrit (art. 34). Ils s'assembleront avec leurs anciens deux fois par an pour examiner les affaires générales, arrêter leurs comptes et les communiquer aux maires et échevins (art. 35). Ils transcriront sur un registre les statuts, décrets et ordonnances concernant les manufactures, tiendront le rôle des maîtres et apprentis, et remettront les archives en bon état à leurs successeurs (art. 36). S'il leur arrivait de causer quelque désordre et de troubler les ouvriers dans leur travail, ils seraient interdits pendant six mois et paieraient 400 livres d'amende (art. 29).

Dans le cas où des différends s'élèveraient entre deux maîtres, ou entre ceux-ci et leurs ouvriers ou apprentis, les causes seront portées devant l'un des échevins et les jurés en charge et jugées au bureau du corps; et si l'une des parties veut appeler de ce jugement devant une autre juridiction, il versera auparavant une somme de 30 livres à la caisse de la communauté, somme qui lui sera cependant restituée en cas d'infirmité du premier jugement (art. 41 et 46).

L'art. 46 reproduit les prescriptions de l'ordonnance royale du 14 mai 1667. Un jour par semaine, il sera ouvert un bureau où toutes les pièces de draperies fabriquées, soit à Cherbourg, soit dans les environs, seront apportées et soumises à l'examen des jurés assistés des échevins. Toute pièce qui sera reconnue de bonne qualité, bien travaillée par le tisserand et par le foulon, et enfin conforme aux réglemens, sera marquée du sceau royal « où seront em- » preints d'un côté les armes de Sa Majesté, et autour » d'icelles gravés ces mots : *Louis XIV, restaurateur des » manufactures*; et de l'autre côté seront marquées les » armes de ladite ville de Cherbourg, et autour ces mots :

» *Fabrique de Cherbourg.* » Si la pièce d'étoffe est reconnue de mauvaise qualité ou mal confectionnée, elle sera immédiatement coupée en quatre morceaux et rendue au propriétaire qui ne pourra l'employer que pour son usage et celui de sa famille, sauf toutefois son recours contre le tisserand ou le foulon à qui la faute serait imputable. Les contestations qui pourraient s'élever à cette occasion seraient réglées séance tenante et sans frais par les jurés et les échevins. Ce même article défend expressément à tout fabricant de vendre aucune pièce avant qu'elle n'ait été soumise à la visite et marquée du plomb royal, à peine de confiscation de la marchandise pour la 1<sup>re</sup> fois, de 100 livres d'amende pour la 2<sup>e</sup> fois, et en cas de récidive, sous peine d'être dégradé de son titre de maître. « Et en outre, défenses sont » faites à toutes personnes, de quelque qualité et condition » qu'elles soient, de donner retrait, prêter leurs noms et » adresses, pour favoriser en ladite ville, faubourg et ban- » lieue de Cherbourg, aucunes marchandises de draperie » défendues, comme aussi empêcher ni faire empêcher » aucun maître ouvrier de travailler auxdites manufactures, » à peine d'être procédé extraordinairement contre lui, et » de 100 livres d'amende » (art. 16).

Les statuts s'occupent ensuite de la fabrication des étoffes, et règlent le nombre des fils de chaîne, la laize et la longueur que doivent présenter les pièces des diverses espèces de draps. Les draps blancs fins auront, suivant l'usage, 48 portées de 30 fils chacune, soit 1440 fils; les draps de seconde laine tant blancs que gris, 45 portées ou 1350 fils; ceux de troisième laine, 42 portées ou 1260 fils. Chaque pièce doit avoir 33 aunes de longueur d'attache au métier, et une aune trois quarts de largeur, pour conserver, au retour du moulin, une largeur d'une aune, y compris les lis (art. 17 à 20).

Les tisserands broderont au métier, sur le chef de la pièce, le nom du fabricant auquel elle appartient, et aucun drap ne pourra être envoyé au foulon avant qu'il n'ait été visité par les jurés, sous peine de 60 sols d'amende (art. 21). Diverses amendes sont formulées contre les tisserands qui « par négligence ou par malice » laisseraient tomber des fils (2 sols), ou feraient « de vilaines lisières » (5 sols), ou rendraient des pièces non convenablement parées (2 sols), ou n'auraient point bien tendu la chaîne ni frappé également le chef (5 sols); enfin contre ceux qui, tout en travaillant pour un fabricant, feraient des pièces de drap pour leur propre compte (art. 22, 23, 23, 26).

Les foulons doivent rendre les draps également foulés et couverts; il leur est formellement interdit de se servir de cardes au lieu de chardons pour le garnissage, et une amende de 60 sols sera infligée à ceux chez lesquels on trouverait des cardes (art. 31). Ils ne pourront mettre du droguet à fouler en même temps que des draps fins, de peur que ceux-ci ne se trouvent détériorés par suite de la mauvaise qualité de la laine et de la teinture du fil qui entre dans les droguets. Les contrevenants à cette prescription paieront 20 livres d'amende et leurs étoffes seront confisquées (art. 32). Enfin, s'il est reconnu que l'on a halé ou étiré des pièces de drap afin de les allonger, ces pièces seront également confisquées, et une amende de 20 livres prononcée contre le maître drapier qui aurait donné un pareil ordre; « et s'il se » trouve que ce soit la faute du foulon, outre qu'il sera privé » de son foulage, il sera condamné pour la première fois à » 60 sols d'amende, et en cas qu'il récidive, appliqué au » carcan deux heures entières au milieu de la place, attendu » la qualité du forfait » (art. 33).

Aucun tisserand ne peut quitter son maître qu'il n'ait

auparavant terminé l'ouvrage commencé, et par contre, un maître ne peut renvoyer un ouvrier sans l'avoir prévenu trois jours à l'avance (art. 27).

L'art. 28 mérite d'être cité textuellement : « Tous ouvriers » qui quitteront leur travail pour aller en débauche paieront » 10 sols d'amende. Défenses sont faites à tous cabaretiers » de leur donner à boire pendant les jours de travail hors » les heures de diner et de souper, à peine de 10 livres » d'amende et de tenir prison trois jours durant » (art. 28).

L'article 30 n'est pas moins remarquable : « Si aucun » manufacturier met une autre marque ou applique la sienne » à d'autre marchandise non fabriquée en ladite ville et » faubourg de Cherbourg, il sera mis au carcan pendant six » heures avec un écriteau au dos, contenant la fausseté par » lui commise, et condamné à 50 livres d'amende. » L'article 24 défend également à tout maître drapier de faire fabriquer chez lui des étoffes pour le compte d'un autre, à peine de confiscation de ces étoffes et de 20 livres d'amende.

Je dois encore transcrire en entier les articles suivants relatifs à la vente des laines : « Nul ne pourra acheter aucu- » nes laines dans les abords ni avenues de ladite ville de » Cherbourg ni dans les marchés, qu'après deux heures » après-midi, attendu que le marché n'ouvre qu'à midi, » pour donner lieu aux ouvriers d'acheter desdites laines ce » qui leur sera besoin ; et défenses sont faites aux regrestiers » de fabriquer ni faire fabriquer aucune pièce ni morceau » de marchandises, à peine contre le contrevenant de 50 » livres d'amende et confiscation de la dite marchandise » (art. 37). — Défenses très expresses sont faites à toutes » personnes, sous quelque prétexte que ce soit, d'exposer » aucun fil de laine ou laine prête à filer, en vente dans les » marchés et en tous autres lieux, soit dans des maisons

» particulières de la ville, fauxbourgs et banlieue de Cher-  
» bourg et environs d'icelle, sans en donner avis aux maîtres  
» jurés; et en cas qu'il en soit trouvé, ceux qui les auront,  
» tant l'acheteur que le vendeur, seront condamnés en 40  
» livres d'amende, et la marchandise confisquée sur celui  
» auquel elle appartiendra » (art. 38).

Les ouvriers, ainsi que les maîtres que leur indigence obligerait de travailler à façon pour compte d'autres maîtres, ne pourront s'approprier les marchandises et ustensiles qui leur seront confiés, sous peine d'être « punis corporellement comme voleurs domestiques. » Ces objets ne pourront non plus être saisis chez eux, soit pour cause de dettes, soit pour tout autre motif; mais les propriétaires auront le droit de les reprendre, nonobstant toutes saisies et oppositions (art. 39).

Conformément aux arrêts du conseil d'État des 4 juillet 1664 et 26 novembre 1665, les matières, outils et métiers servant aux manufactures, ne pourront être saisis sur les fabricants pour quelque dette que ce soit, si ce n'est pour le loyer des maisons qu'ils occupent; en conséquence, il est défendu expressément à tous collecteurs des tailles et de l'impôt du sel, comme à toutes autres personnes de faire saisir sous aucun prétexte les matières et ustensiles garnissant une manufacture en activité de fabrication, et à tous huissiers et sergents d'en opérer la saisie, sous peine d'interdiction, de 500 livres d'amende, et de tous dépens, dommages et intérêts (art. 40).

Comme il a été dit plus haut, les maîtres jurés sont chargés de la constatation de toutes les contraventions et de l'application des pénalités. Les amendes perçues en exécution des articles du règlement étaient partagées et distribuées comme suit : un quart pour la confrérie du métier, un quart à l'hôpital de la ville, le troisième quart aux maîtres jurés, et le dernier quart au dénonciateur art. 42.

Chaque mois, il sera tenu un conseil de police auquel assisteront les maires et échevins de la ville, les maîtres jurés en charge et 12 anciens maîtres. Les jurés y rendront compte de leur gestion et du résultat des visites qu'ils auront faites dans les ateliers, « pour le tout donner par la compa-  
» gaie son avis pour parvenir à perfectionner lesdites manu-  
» factures et empêcher les abus qui s'y commettent, et du  
» tout en informer Mgr de Colbert, conseiller ordinaire du  
» roi en son conseil royal et de tous ses conseils, commandeur  
» et grand trésorier de tous ses ordres, contrôleur-général  
» des finances, surintendant de Sa Majesté et des manufac-  
» tures de France » (art. 43). Ce dernier paragraphe indique clairement quel intérêt Colbert portait aux manufactures, et quelle influence il avait exercée sur les arrêts du conseil royal de commerce.

Telle est, Messieurs, l'analyse des statuts de la manufacture de draps de Cherbourg. Ces statuts nous montrent que cette fabrication était en pleine activité au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et qu'elle devait être importante et occuper un nombre assez considérable d'ateliers.

Le passage de la biographie du curé Paté, que j'ai rapporté en commençant, nous apprend d'ailleurs que le commerce des draperies était alors l'unique ressource de la population ouvrière de notre ville; et je citerai encore, comme preuve de l'importance de cette fabrique, un document inédit, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque communale, et dont je dois la communication à l'obligeance de notre collègue, M. Victor Le Sens.

« Valognes et Cherbourg furent autrefois renommés pour  
» leurs draps qui avaient du corps et de la finesse; il s'en  
» fabriquait il y a 30 ans 2,000 pièces à Cherbourg et presque  
» autant à Valognes. Présentement les deux villes en four-

» nissent encore ensemble trois ou quatre cents. On fait  
 » maintenant à Cherbourg une autre étoffe de laine appelée  
 » *Mélinge*, et qui vaut depuis 4 livres jusqu'à 4 livres 15  
 » sols l'aune. Les trois ou quatre cents pièces qui sortent  
 » annuellement de ces fabriques, sont consommées sur les  
 » lieux. Il s'y fabrique encore quelques toileries, comme  
 » coutils et mouchoirs, dont le principal débouché consiste  
 » dans la contrebande qui s'en fait aux îles de Jersey, Guer-  
 » nesey et Aurigny. — Cherbourg recevait autrefois de ces  
 » îles des laines qui passaient par contrebande; car elles  
 » jouissaient à droit de licence de cent milliers de laine que  
 » la métropole leur accordait; et cette faveur donnait lieu à  
 » l'exportation frauduleuse du double et même du triple.  
 » Cette laine étrangère, ajoutée à la nôtre en quantité et en  
 » qualité, se répandait à diverses fabriques de la Basse-  
 » Normandie. — Depuis le traité de commerce de 1782, les  
 » Anglais ont supprimé ce droit de licence, et nous sommes  
 » privés de cette ressource. »

Cette note, qui paraît avoir été écrite peu de temps après  
 la date de 1782, indique déjà à cette époque la décadence de  
 la manufacture de Cherbourg, qui finit par disparaître com-  
 plètement au commencement de ce siècle, et dont maintenant  
 il reste à peine un vague souvenir.

Il existe, je crois, à Saint-Pierre, aux Pieux et à Bricque-  
 bec, un petit nombre de tisserands qui fabriquent encore des  
 draps très grossiers pour la consommation locale; mais aux  
 environs mêmes de Cherbourg, on ne trouve plus d'autre  
 trace de cette industrie qu'un seul moulin à foulon situé à  
 Toullaville, et qui est employé uniquement au foulage des  
 droguets que font tisser les habitants de nos campagnes.





# NOTICE

SUR

## L'ARCHIPEL DE MENDANA

## OU DES MARQUISES,

1853 — 1854,

PAR

**M. EDELESTAN JARDIN,**

Aide-Commissaire de la Marine,  
Membre de plusieurs Sociétés savantes.



Depuis le commencement du siècle, les voyages sur mer dans toutes les parties du globe sont devenus tellement fréquents, que les points les plus éloignés ont déjà fait l'objet de nombreux volumes dans lesquels sont relatés avec les moindres circonstances, les mœurs et les costumes des peuplades sauvages.

J'essaierai cependant d'ajouter quelque chose à ce qui a déjà été écrit sur l'archipel de Mendana ou des Marquises, et en particulier sur l'île de Nouka-Hiva, la principale du groupe. Ayant habité cette île pendant plus de quinze mois, j'ai pu, grâce à la facilité des relations avec les indigènes, pénétrer souvent dans leurs cases, dormir sous leur toit, prendre part à leur repas, assister à leurs fêtes, à leurs cérémonies publiques, m'identifier pour ainsi dire avec eux. Bien que le contact des Européens ait modifié un peu dans la baie de Taïo-Haë, occupée par les Français, les habitudes de ces indigènes, cependant il y a trop peu de temps que nous nous trouvons au milieu d'eux, pour qu'ils aient pu les abandonner entièrement.

Je n'entreprendrai pas de faire l'histoire de l'archipel des Marquises, si toutefois on peut appeler histoire d'un pays la réunion de quelques faits isolés à grande distance les uns des autres, et rapportés par des voyageurs plus ou moins crédules, plus ou moins passionnés. Qu'il me suffise de dire que cet archipel, découvert en 1595, par Mindana, navigateur espagnol, envoyé à la recherche des îles Salomon, fut baptisé par lui du nom de Las Marquésas de Mendoce, en l'honneur du marquis de Mendoce, vice roi du Pérou, gouverneur général des possessions espagnoles sur la côte orientale d'Amérique. (1) Les îles furent ensuite reconnues par Cook en 1774, visitées en 1791 par Ingraham, américain de Boston, en 1792, par Hergest, qui faisait partie de la division de Vaucouvert, cinq ans après, par un navire américain chargé de missionnaire; en 1804, par le capitaine russe Krusenstern; en 1800, par Marchand; en 1813, par David

(1) Voir la note n° 1, à la fin de la notice.

Porter, qui fit la guerre aux naturels et s'établit dans la baie que nous occupons depuis 1843. Quant à l'histoire intérieure du pays, elle se résume en guerres de tribus à tribus, d'île à île, et ce qu'on raconte est tellement peu intéressant qu'il ne fait point regretter ce qu'on ne connaît pas.

Les îles de l'archipel sont, en commençant par le Nord, l'île Masse, l'île Chanal, Nouka-Hiva (on écrit aussi Nukuhiva et Nuhiva) et qui s'appelle également île Marchand, Upou ou île Baud, Roa-Huga ou île du Solide, O-Hitao ou île Cristina, dans laquelle se trouve la baie de Vaitahu, O-Hivaoa ou île Dominique, Onateya ou île San Pedro, enfin O-Hitaoya ou île Madelaine. Quelques îlots peu distant de ces îles sont peu ou point habités; ils servent de retraite aux nombreux oiseaux de mer qu'on rencontre dans ces parages de l'Océan Pacifique.

Il s'en faut également de beaucoup que toutes les parties des îles ci-dessus indiquées soient habitées par les indigènes; la constitution physique du pays s'y oppose d'une manière invincible, car elles sont toutes composées de hautes montagnes et de profondes vallées, et il est rare de trouver une surface unie d'un kilomètre carré. Ailleurs ce sont d'énormes blocs basaltiques qui s'élèvent perpendiculairement, et dont le sommet se perd dans les nuages, ce sont des quartiers de rochers entassés les uns sur les autres et présentant le chaos le plus complet. (1) Les flancs de ces montagnes sont quelquefois arides et sans aucune trace de verdure, quelquefois

(1) Nous parlerons de la géologie et de la minéralogie des Marquises dans un article spécial consacré à l'histoire naturelle de cet archipel.

couverts d'une brillante végétation. C'est au pied des hauts cocotiers, et à l'ombre des arbres à pain que s'élèvent les cases des naturels, disséminées au gré du possesseur, dans toute la vallée ou sur le versant de la montagne. C'est ce qui fait qu'il n'y a pas à proprement dire de villages, et que les localités se distinguent entre elles par le nom des vallées.

En 1843, la France avait établi à Vaitahu, dans l'île de O-Hitao ou Cristina, un poste sous la dépendance duquel était celui de Taïo-Haë dans l'île de Nouka-Hiva, Vaitahu a été abandonné à cause de son mauvais mouillage, et les naturels, dont quelques-uns avaient embrassé le catholicisme, ont sans doute oublié les leçons des missionnaires, qui ont quitté cette place pour Taïo-Haë, un an environ après l'abandon par les Français.

En même temps qu'on s'établissait à Vaitahu, on jetait aussi à Taïo-Haë les fondements d'une nouvelle colonie, qui n'eut guère plus d'existence que la précédente; le 17 décembre 1849, la *Sirène* emportait le pavillon français de l'île de Nouka-Hiva. On revint cependant à Taïo-Haë, et on s'y établit de nouveau le 28 mai 1850; en 1853, on fit de nombreux travaux, on éleva un pénitencier, on jeta les fondements d'une vaste église (1), des routes furent ouvertes, et les établissements déjà existants furent réparés, mais de nouvelles considérations politiques et surtout la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie vinrent encore modifier les vues du gouvernement sur Nouka-Hiva. La corvette l'*Aventure* emporta en Calédonie tout ce qui était susceptible d'être transporté, et lorsque nous revînmes sur l'*Artémise*, au commencement de 1855, nous eûmes la douleur de voir

(1) Voir le *Phare de la Manche* du 23 juillet 1854.

que presque tous les travaux qui avaient été exécutés pendant les seize mois de notre séjour dans la baie, n'existaient pour ainsi dire plus, les routes étaient abandonnées, et couvertes en partie de broussailles, le silence régnait là où l'on voyait une activité incessante, et partout la nature reprenait ses droits un moment usurpés.

Nous n'avons maintenant (en 1855) aux Marquises qu'un seul poste, celui de Taio-Haë, et l'on compte à peine dans les autres îles quelques européens, dont le commerce se borne à la vente de vivres frais aux navires baleiniers qui vont s'y ravitailler.

Il est inutile d'entamer une discussion sur la manière dont se sont peuplées les Marquises, ainsi que les archipels voisins; des volumes entiers seraient péniblement élaborés pour reproduire les preuves données par les savants, qui veulent que les habitants des archipels de la Polynésie soient venus d'Amérique, et par ceux qui soutiennent le contraire. Il vaut mieux rapporter des faits dont on peut reconnaître l'exactitude, sans se lancer dans le vaste champ des hypothèses, qui ne donnent aucun résultat.

Le naturel des Marquises, de même que celui des îles de la Société, marche en tête de sa race, qui paraît être la mongolique (1). Nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement le savant naturaliste Forster, lorsqu'il visita ces îles à la fin du siècle dernier.

« Les habitants des Marquises, dit-il, sont les plus beaux  
» hommes du grand Océan, après ceux des îles de la Société.  
» En général leur teint est plus bazané, parce qu'ils vivent  
» sous les 9° 57' sud, par conséquent plus près de la ligne.  
» Ils sont d'ailleurs plus accoutumés à ne point se couvrir

1) *Eléments de zoologie* par M. Milne Edwards.

» le corps : on voit cependant parmi eux des individus un  
» peu plus blancs; les femmes, qui sont communément cou-  
» vertes, sont presque aussi blanches que celles des îles de  
» la Société. En général les hommes sont forts, nerveux et  
» bien faits, mais aucun n'est aussi charnu que les Taïtiens.  
» Cette différence provient, je crois, de ce qu'ils ont plus  
» d'activité. Comme la plupart vivent sur les flanes et au  
» sommet des hautes montagnes où leurs habitations res-  
» semblent à des repaires d'aigles placés sur les cimes inac-  
» cessibles des rochers, ils doivent avoir naturellement le  
» corps grêle et mince, puisqu'ils gravissent souvent ces  
» montagnes élevées et qu'ils respirent un air fort vif, dans  
» des cabanes presque toujours enveloppées de nuages. Ils  
» ont la barbe noire et de beaux cheveux. Les femmes et les  
» jeunes gens ont des traits agréables et réguliers, et le visage  
» ovale, mais les hommes faits tatouent leur corps et leur  
» visage en bandes, en cercles, en lignes, en échiquier, et  
» ils serrent ces figures si près les unes des autres que,  
» malgré leur régularité, elles les rendent laids. Les jeunes  
» gens sont pour l'ordinaire très beaux; ils serviraient d'ex-  
» cellents modèles pour un Ganymède. La physionomie des  
» femmes est douce et intéressante, tout leur corps est de la  
» symétrie la plus parfaite, les extrémités des doigts, des  
» épaules, et les contours de toutes les formes sont admira-  
» bles. Leur taille égale la taille moyenne des hommes. Il y  
» en a très peu et peut-être n'y en a-t-il aucune qu'on puisse  
» appeler petite. Ces insulaires nous ont paru affables, civils  
» et hospitaliers. Ils ont beaucoup de légèreté qui forme le  
» caractère général des nations placées sous le tropique,  
» mais notre relâche parmi eux ayant été très courte, nous  
» ne pouvons donner des détails plus particuliers (1). »

(1) Observations faites pendant un voyage autour du monde, etc.

Cette description de Forster, bien qu'écrite il y a près de quatre-vingts ans, est encore très exacte et dépeint fort bien l'état physique et moral de la population des Marquises. Il est inutile d'ajouter que là, comme partout, il se trouve des êtres difformes, mais ils sont en moins grand nombre que parmi les nations civilisées. Cela tient sans doute à ce que le contact des Européens ne leur a pas encore communiqué toutes ces maladies, triste apanage d'une longue civilisation, et qu'ils ne tarderont pas à connaître, à cause de leur propension effrénée au plaisir et à la volupté.

L'indépendance est le propre du Noukahivien ; il n'a ni lois, ni réglemens, ni cet appareil fastueux que chez nous on décore du beau nom de justice. Si un naturel dérobe à son voisin quelques régimes de bananes, quelques fruits de l'arbre à pain, il est assez puni par la honte dont il se couvre en passant pour voleur. Le Tapou seul, dont nous parlerons plus loin, leur impose quelques obligations morales, et nul d'entre ceux qui ne sont pas encore convertis n'oserait en secouer le joug, ceux même qui ont abjuré leurs anciennes croyances ne s'en affranchissent qu'avec beaucoup de répugnance, *tantùm consuetudo valet*.

Les cases n'ont souvent pas de porte, on peut y entrer à toute heure du jour et de la nuit, et la plupart du temps, il suffit de soulever un méchant lambeau d'étoffe pour y avoir accès. Si vous n'êtes pas connu, le kanac (1) en vous voyant entrer, vous dira bonjour, sans se lever de dessus sa natte, si au contraire vous le connaissez, du plus loin qu'il vous

(1) Le mot Kanac vient du sandwichois Kanaka, qui signifie homme, peuple; ce mot est employé par les Européens pour désigner l'indigène des archipel des Marquises, des Paumotu, de la Société, des îles Sandwich, etc.

verra venir, il vous invitera à entrer, à vous reposer, et ira vous préparer un coco fraîchement cueilli.

Les indigènes sont aussi libres entre eux que le sont les étrangers à leur égard. Ils entreront dans la première case qu'ils trouveront sur leur passage, déposeront leur fardeau, fumeront leur pipe, et après s'être reposés, ils continueront leur route sans plus de cérémonie.

Leurs travaux se bornent à bien peu de chose, et chaque famille pourvoit à ses besoins. Les hommes élèvent la case, les femmes tressent les feuilles de cocotier ou enfilent à une longue branche les feuilles de l'arbre à pain qui doivent la couvrir, elles travaillent l'écorce d'arbre destinée à leur servir de vêtement, et tout le monde prend part à la récolte des fruits à pain. Si les kanacs élèvent des porcs, ce n'est que pour les fêtes, ils n'en tuent jamais pour leur usage particulier, quoiqu'ils en mangent volontiers. Ces animaux leur demandent peu de soin, ils trouvent une nourriture abondante parmi les goyaviers qui sont en grande quantité dans l'île; c'est à peu près la seule ressource des bâtiments qui viennent se ravitailler aux Marquises. Il serait cependant très facile d'avoir des troupeaux de bœufs et de moutons, et le pâturage ne leur manquerait pas. Le gouvernement en possédait un à Vaitahu, il a été transporté en partie à Taïti, lors de l'abandon de ce poste. Ce qui reste, et qu'on peut évaluer à cent têtes environ, est pour ainsi dire sauvage.

Depuis que nous sommes établis à Nouka-Hiva, le système de centralisation français a été essayé dans cette île; avant notre arrivée, chaque baie, chaque vallée, chaque groupe d'habitants pour ainsi dire, avait son chef plus nominal que réel, dont l'influence et l'autorité ne se faisaient sentir qu'en temps de guerre, système qui existe encore dans les autres îles. La France, en choisissant définitivement la baie de

Taio-Haë comme point principal de ses possessions aux Marquises, a fait également choix, pour roi de l'île, du chef d'une des vallées dont l'intelligence a paru supérieure à celle des autres chefs. A l'égard de la plupart des chefs des autres baies et vallées du centre, ils peuvent être comparés à nos rois de France au X<sup>e</sup> siècle.

Te Moana, roi de Nouka-Hiva, est âgé d'environ trente ans. Il a eu de fréquentes relations avec les Européens et les Américains des Etats-Unis. Il a visité plusieurs archipels de l'Océan Pacifique, et est même allé jusqu'en Angleterre sur un navire baleinier. Il parle toujours avec plaisir de ce voyage, des nombreuses choses qu'il a vues, nouvelles pour lui, et qu'il était et est encore loin de comprendre, machines pour la fabrication des étoffes, chemins de fer, bateaux à vapeur, gaz, imprimerie, etc. Ce qui l'a frappé le plus dans Londres, c'est la différence énorme dans la manière de vivre des habitants; c'est de voir les uns chaudement habillés, bien logés, bien nourris, les autres, au contraire, à peine vêtus de méchants haillons, habitant des repaires noirs et infects, et tendant timidement la main pour recevoir un morceau de pain ou une pièce de monnaie. On conçoit aisément son étonnement, car la mendicité est chose inconnue dans son île.

Te Moana a de grandes propriétés, mais il est loin de les faire valoir toutes à son profit, ou même d'en tirer quelque bénéfice. Il en fait concession aux autres kanacs, sans aucune redevance fixe. Seulement s'il a besoin de quelques-uns des produits de ses terres, cochons, bananes ou fruits à pain, il les demandent et on les lui apporte. La tribu des Happas venait jadis en masse chargée de provisions et les déposait dans sa case. Cette coutume paraît maintenant supprimée, ou du moins je ne l'ai pas vue mettre en pratique.

Vaêkehu, sa femme, âgée d'environ vingt-sept ans, est comme Te Moana, de race royale. Elle est de beaucoup supérieure aux autres femmes indigènes par l'intelligence dont elle a donné des preuves lors des discussions de son mari avec l'autorité française. Elle a beaucoup d'aptitude aux travaux de femme, sait coudre et repasser le linge, et si elle pouvait se trouver en contact journalier avec une européenne, elle ne tarderait pas à acquérir une foule de ces petits talents d'intérieur de ménage qui ne s'apprennent guère qu'en les voyant exécuter. Néanmoins, on trouve chez elle cette indolence qui caractérise si éminemment les peuples sauvages de la zone torride, et ce laisser-aller qui marque l'état primitif de ces nations.

Te Moana et Vaêkehu ont été baptisés avec leurs enfants et un grand nombre d'habitants de Taïo-Haë, le 29 juin 1853, et ont complètement renoncé à leurs superstitions religieuses; Te Moana a adopté le costume d'un officier de marine, Vaêkehu porte la grande robe sans ceinture, mais dans leur manière de vivre, ni l'un ni l'autre n'ont encore rien changé et ne changeront probablement pas.

Le système de gouvernement que notre présence à Nouka-Hiva a modifié, comme on vient de le voir, existe complètement dans les autres îles; mais si en temps de paix, les chefs des vallées ne se distinguent des autres habitants que parce qu'ils possèdent un plus grand nombre d'arbres à pain, de cochons et d'ornements de fêtes; en temps de guerre, au contraire, leur autorité est très grande. Le chef peut réclamer des victimes, s'il le juge nécessaire au succès de l'entreprise, réunit les hommes valides de sa circonscription, s'entend avec la tribu dont il est l'ami et l'allié, et donne des ordres pour l'agression ou pour la défense. Quand la royauté existait aux îles de Upou et à Vaitahu, si le roi voulait faire la

guerre à une île voisine, il réunissait les chefs des baies et des vallées, leur expliquait les raisons qui le déterminaient à la faire, prenait avec eux les dispositions convenables, et envoyait dans le pays un messenger, *kée*, chargé d'annoncer au peuple les résolutions du conseil; chacun alors s'armait et se réunissait au lieu du rendez-vous.

Le droit de succession, soit comme roi, soit comme chef, est ainsi réglé : après le décès du père l'héritage passe au fils aîné, ou, à défaut, à la fille aînée. Le chef peut également, à défaut d'héritier, adopter un enfant qui est considéré comme le fils propre et l'héritier présomptif. Les naturels appellent cette adoption *ikoa*. Ce mode d'adoption est très usité aux Marquises, non seulement parmi les chefs, mais encore parmi les autres habitants; souvent un kanac, bien qu'ayant des enfants, en adopte d'autres, même avant qu'ils soient nés. Ces enfants viennent dans la case, y sont nourris, soignés et mis sur le pied de la plus parfaite égalité avec les autres. La mère véritable se sépare de son nouveau-né avec la plus grande facilité. Cependant elle va le voir de temps en temps, mais elle ne s'occupe plus de lui. Cet usage bizarre et si différent de nos mœurs fait qu'il est très difficile de débrouiller la généalogie des familles et la parenté véritable de la parenté d'adoption, et l'on ne doit plus s'étonner de la multitude de parents que peut avoir un kanac, surtout quand il est Akaiki, c'est-à-dire chef.

L'usage subsiste encore, pour un étranger, de se choisir parmi les naturels un ami qu'ils appellent *Tayo*, nom qui vient sans doute des îles de la Société, lequel vous fait des cadeaux et vous reçoit chez lui, à charge de revanche. Il prend votre nom et vous prenez le sien. Pendant mon séjour à Nouka-Hiva, mon *tayo* appelé *Mioi*, qui était de la tribu des *Happas*, n'était plus connu que sous le nom de commis-

saire des happas; une redingote à boutons d'uniforme que je lui avais donnée ne contribua pas peu à lui faire donner ce titre.

Dans la case de votre ami indien vous êtes comme chez vous, et vous pouvez prendre la meilleure place, si cela vous convient, sans qu'il en soit nullement offensé; si vous voyagez avec lui, il portera votre léger bagage et vous servira de préférence aux autres; il vous défendrait au besoin en cas d'agression, ce qui n'arrive guère, surtout à Nouka-Hiva, car les naturels ont pour les blancs un respect dont ceux-ci abusent quelquefois.

Le domestique des chefs kanaes se compose d'hommes et de femmes, qui s'engagent facilement à leur service pour la nourriture et le vêtement qu'ils reçoivent en compensation; si ces serviteurs ne s'arrangent pas avec leur maître, qui vit avec eux et de la même manière qu'eux, ils le quittent sans plus de façon qu'ils sont venus chez lui.

Il n'y a pas, à proprement parler, de pauvres chez ces sauvages. Tous les habitants participent aux fruits que la nature répand dans ces pays en si grande abondance. La vieillesse est également respectée et secourue; un vieillard, un infirme se trouve-t-il réduit à n'avoir plus de famille, il n'en sera pas pour cela abandonné; il sera reçu dans telle case qu'il voudra habiter, sûr d'y trouver accueil, nourriture et place pour dormir.

Combien nous différons de ces peuplades que nous appelons sauvages, et l'on serait tenté de se demander lequel est le plus barbare, de celui qui ne voit dans son semblable qu'un autre lui-même, ou de celui qui ferme impitoyablement sa porte à la vieillesse et à la pauvreté.

Les idées cosmogoniques de ces peuples sont très peu étendues. Ils supposent qu'un homme, appelé Maui, fit sortir des

eaux la terre telle qu'elle existe maintenant. Ils croient que la teinte bleue de l'atmosphère est une matière solide et que le ciel touche à l'horizon, c'est ce qui leur fit prendre pour des Dieux les étrangers qui arrivèrent les premiers dans leurs îles.

Ils croient que le soleil tourne autour de la terre, et il sera difficile de parvenir à leur persuader le contraire, si toutefois on le veut essayer. Quoiqu'il en soit, les vieillards racontent qu'autrefois les naturels désirant conserver le soleil plus longtemps sur l'horizon, parce qu'il n'apparaissait que fort tard, et disparaissait de bonne heure derrière les montagnes, essayèrent de l'attacher sur le sommet de l'une d'elles, mais comme ils s'étaient servis de cordes faites avec des écorces d'arbres, la chaleur de l'astre ne tarda pas à les consumer. Ils se servirent alors de cheveux et crurent être parvenus à l'empêcher de disparaître trop vite.

Les indigènes de Nouka-Hiva conservent encore certaines traditions qui ressemblent assez à celles des peuples primitifs, et l'on croirait entendre quelques récits des sagas mythologiques des anciens scandinaves. Aux Naikis, tribus de l'intérieur de l'île, on montre une pierre sur laquelle une femme appelée Hakamoetupua divisa le ciel en plusieurs parties qu'elle distribua aux différentes tribus de l'île. Ainsi la tribu des Teis, dans la baie de Taïo-Haë eut en partage un ciel calme et sans vent; la tribu des Happas, un ciel couvert avec de grosse pluie en abondance; les habitants de Taïoa, baie à l'ouest de celle de Taïo-Haë, furent condamnés à un ciel toujours pluvieux; les Taipis-Moana, dans la baie du Controleur, à l'est, eurent un ciel gris et pomelé; les Taipis-Vai, dans la même baie, ne virent le bleu du ciel que par les rares intervalles d'un nuage général et épais; dans le nord de l'île, les Puas, les Atitokas n'eurent que des nuages; au centre, les Naikis, un temps continuellement brumeux.

Cette répartition fictive des différents états de l'atmosphère sur l'île de Nouka-Hiva, correspond effectivement à ce qui existe, car en général le temps est nuageux, et il pleut souvent dans certaines tribus qui habitent les montagnes ou les gorges profondes des vallées.

Les habitants des Marquises n'ont pas à proprement dire de religion, à moins qu'on ne veuille décorer de ce titre l'espèce de culte qu'ils rendent à leurs idoles de pierre ou de bois. Ils admettent plusieurs dieux, *Etua*, qui sont le plus souvent d'anciens chefs déifiés après leur mort. Chaque vallée a son dieu, n'en reconnaît pas de supérieur, bien que tous ne soient pas également puissants; seulement le dieu des étrangers est plus grand que les leurs. Il est du reste très difficile d'expliquer la mythologie des naturels des Marquises, point sur lequel ils sont loin d'être d'accord, ce qui du reste les intéresse fort peu.

Ils ont l'idée du bien et du mal, récompensé ou puni dans une autre vie; mais ils n'interprètent pas cette idée comme nous pouvons le faire; ainsi les plaisirs des sens, la débauche, l'ivrognerie, la paresse ne sont jamais considérés chez eux comme mal. Quant à leur état après leur mort, ils ne savent point le préciser; ils pensent cependant que tout ne périt point avec le corps, et que l'âme, *kuhané*, erre derrière les cases, si l'on ne rend au corps les devoirs funèbres; mais ils n'ont là dessus que des idées extrêmement vagues et indéterminées, et si on les presse un peu, ils répondent : Je ne sais pas.

Les habitants des Marquises ont des grands prêtres et des grandes prêtresses (ce sont le plus souvent des femmes), qui parviennent à cette dignité sans beaucoup de difficulté. Quand une place est vacante, par suite de décès ou autrement, il suffit à un homme ou à une femme de se déclarer

inspirée par le dieu, de faire quelques momeries, et surtout de propager le bruit qu'il succède au défunt, pour que les kanaes le croient et l'admettent. Ils ne demandent pas de plus grandes formalités pour reconnaître la supériorité et le pouvoir du nouvel intrus. L'autorité d'une prêtresse une fois établie, elle peut alors exercer son ministère, qui consiste à faire descendre le dieu au moyen d'invocations. Lorsqu'elle se sent inspirée, c'est le soir principalement, elle fait éteindre les lumières, elle parle ensuite au milieu des assistants, pour le dieu qui l'anime. Elle décide de la paix ou de la guerre, demande des victimes, expulse de la baie tel ou tel individu, en un mot elle prononce, et ses décisions sont irrévocables.

Les kanaes n'ont point de fêtes réglées et arrivant à des époques fixes. Suivant les circonstances, ils décident qu'ils donneront une fête à telle époque, invitent longtemps à l'avance les tribus voisines et s'occupent à réunir les provisions nécessaires pour faire la fête, cochons, bananes, fruits à pain, racines de kawa (1). Il y a fête pour commencer la guerre, fête pour célébrer la victoire, fête pour se réjouir du mariage, de la naissance, du premier tatouage du fils d'un chef. Ils ont des espèces d'autels en plein air, qui consistent en quelques figures laides et grimaçantes, peintes de diverses couleurs et entourées de pièces d'étoffes d'écorce d'arbre. Ils ont aussi des cases sacrées où les femmes n'entrent jamais; dans ces cases se trouvent des trones de bois, *tiki*, qui représentent d'une manière grossière un être humain. Quelques uns servent de supports à la toiture, comme des cariatides, d'autres sont appendus à la muraille. Il y a de

(1) Racine du *Piper methysticum*, L.

ces idoles qui sont sculptées dans une pierre dure et noirâtre; on en emporte dans les pirogues pour rendre la pêche favorable. Il s'en trouve aussi dans les moraïs, taillées dans une pierre rougeâtre et grossière, quelquefois en pied, quelquefois le buste seul dégrossi, quelquefois enfin la figure seule indiquée grossièrement par quelques lignes. Il existe à Taïo-Haë, dans un moraï désert, une de ces idoles fort bien conservée quoique couverte de mousse; elle est renversée de son piedestal et ne tardera pas à être entièrement cachée par les broussailles. Dans un autre moraï, construit à l'ombre de gigantesques tamanus (1), à mi-chemin de la vallée d'Avao, qui mène aux Naikis, j'ai trouvé des têtes sculptées, des ossements, des débris de cercueils, de tamtams, le tout couvert de lichens et de mousses développés par l'humidité de ces lieux où le soleil ne pénètre jamais.

Nous avons parlé de moraïs, ce sont des lieux sacrés, placés ordinairement dans des endroits écartés et qui servent de lieu de sépulture. Un enclos ombragé est entouré d'une palissade dont quelques poteaux représentent des figures humaines. Au milieu s'élève un tertre formé par des blocs de pierre superposés; au centre une case ou plutôt un toit supporté par des piliers couvre les cercueils, *papaku*, espèces de pirogues élevées sur des traverses au dessus du sol (2), et entourés de chevelures, d'armes et d'autres richesses de ce genre ayant appartenu au défunt.

Les moraïs sont nombreux dans certaines vallées et sont destinés à la masse du peuple. Les chefs font bâtir des cases

(1) *Calophyllum inophyllum*, L.

(2) L'usage d'élever les cercueils au-dessus du sol existait chez quelques peuples de l'antiquité. Elien et Appollonius de Rhodes rapportent que les habitants de la Colchide en agissaient ainsi.

qui servent de caveaux à leurs familles et sont sacrées. Le cercueil une fois déposé, les parents n'ont point terminé leurs devoirs envers le défunt, *tupapau*; ils lui portent dans des tasses de coco suspendues à la hauteur du cercueil, de la *popoi* (1), du porc cuit et d'autres aliments qui sont dévorés par les rats.

Les insulaires des Marquises font quelquefois des fêtes commémoratives en l'honneur des guerriers décédés dans les combats ou des autres morts de distinction. J'ai assisté à une de ces fêtes chez les Happas, tribu voisine de la baie de Taio-Haë.

Sur un des côtés de la Koika, ou place publique de cette tribu s'élève une grande case dans laquelle on grimpe au moyen d'une espèce d'échelle de dix à douze pieds. Dans cette case se trouvait une trentaine de kanacs, les uns couchés, les autres assis, ceux-ci mangeant, ceux-là dormant, d'autres fumant, et tous ornés plus ou moins de houppes de cheveux à la ceinture, aux poignets et aux jambes, de panaches de plumes et d'autres ornements.

Au centre de la case, le long de la paroi, étaient suspendus sur un bâton, des fusils, des lances, et d'autres armes de guerre, avec des pièces d'étoffe disposées d'une manière spéciale. Au pied de la terrasse qui existe toujours devant chaque case, et que les kanacs appellent *paé-paé*, se trouvaient des pores amenés là pour être sacrifiés, cuits et mangés par les assistants.

La fête du reste consistait comme toutes les fêtes kanaques, quel que soit le motif qui les provoque, à battre du *tamtam*, chanter des *ulaula* (2), frapper dans ses mains et sur ses

(1) Aliment dont on verra plus loin la nature.

(2) Chants de guerre, religieux ou licencieux.

bras, manger du porc, des bananes et de la popoi, et s'enivrer de kawa. C'est une occasion pour les femmes de mettre leurs tapas nouvellement confectionnées, et pour tout le monde, de se revêtir des ornements de fête.

Non loin de la case, à l'angle de la place ou koika, s'élève un massif de maçonnerie en forme de cube, dans lequel étaient enfoncés deux poteaux couverts de mousse et à moitié pourris. C'est là, me dit-on, qu'on attachait le patient, lorsqu'on immolait des victimes humaines, qu'on le sacrifiait et qu'on le découpait pour le distribuer ensuite à tous les assistants.

L'on peu affirmer, sans crainte de se tromper, que l'usage des sacrifices humains a à peu près disparu de Nouka-Hiva, et que les habitants ne reviendront pas à cette coutume barbare, tant que les Français résideront dans l'île (1). Mais il n'en est pas de même dans les îles voisines, et il y a peu de temps encore, à Roa-Huga, on cherchait une victime pour être offerte au dieu, afin de rendre la santé au chef qui était dangereusement malade. En admettant que les indigènes ne comprennent que très imparfaitement la religion

(1) On n'ignore pas qu'avant la venue de Jésus-Christ, les peuples même les plus civilisés immolaient des victimes humaines à leurs divinités. La Grèce avait son Bacchus Omestes, d'un mot grec qui signifie cruel, qui se nourrit de chair humaine; L'Italie avait Jupiter Latialis, la Gaule, son dieu Teutatès; Carthage, la Grande-Bretagne, des divinités non moins cruelles. Cette coutume barbare se prolongea plusieurs siècles après. Cicéron, Pline, Porphyre, Lactance, Saint-Clément d'Alexandrie et d'autres auteurs non moins dignes de foi en rapportent des exemples qu'on ne peut révoquer en doute. Juvénal, dans sa satire XV<sup>e</sup>, dit positivement qu'il est permis de manger de la chair humaine, « Carnibus humanis vesci licet » et Virgile, en parlant des Cyclopes : « Visceribus miserorum et sanguine vescitur atro. » E. liv. III, v. 622.

catholique, on doit cependant regarder comme un bienfait de la civilisation, la présence des missionnaires qui arrêtent ces barbaries et rendent les habitants plus susceptibles d'entrer en relations avec les étrangers qui abordent dans leurs baies.

La victime a quelquefois un moyen de se sauver, c'est de déclarer qu'elle porte le nom d'un chef tapou. Cette simple déclaration suffit pour arrêter le sacrifice, tant est grand le respect que les kanaes portent à la coutume du Tapou, respect qui tient de la crainte plutôt que de tout autre sentiment. Nous en parlerons plus loin.

La victime choisie est gardée dans une case particulière, jusqu'au jour de la cérémonie. Là elle est nourrie largement de popoi, et l'objet d'une foule d'observances religieuses. Avant le sacrifice, on introduit dans la bouche du patient un large hameçon recourbé en forme de faucille, fait d'écaille de tortue et garni de barbe blanche. On le conduit autour de l'autel, ensuite on l'assomme à coup de casse-tête, *huhu*, il tombe, et son sang n'a pas eu le temps de figer dans ses veines, qu'il est étendu sur des feuilles, au fond du four kanac, et recouvert de pierres rougies au feu, ainsi qu'on le fait pour faire cuire les porcs.

Il s'en faut de beaucoup que les sauvages des Marquises soient aussi cruels que l'étaient les Indiens de l'Amérique du Nord; on m'a assuré que l'on met la victime à mort en la frappant par derrière, afin de lui éviter la vue du coup qui doit terminer ses jours.

Une fois cuit, le malheureux est dépécé et divisé en autant de morceaux qu'il y a d'assistants, car il faut que chaque kanac qui participe à la fête, prenne sa part de cet horrible mêt. Les mains et les yeux sont conservés pour les chefs, comme étant la partie la plus délicate.

On conçoit parfaitement que des peuplades sauvages, n'ayant point de police organisée, ont cependant des besoins à satisfaire, des règles à suivre, afin d'éviter l'anarchie, et que les chefs, pour arriver à maintenir l'ordre parmi leurs sujets, doivent régler l'emploi des choses de la vie; afin de donner plus de pouvoir à leurs décisions, ils ont fait, dans l'intérêt public, cause commune avec les ministres des divinités, et se sont fortifiés mutuellement, en établissant une relation intime entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. C'est ainsi qu'on peut expliquer le pouvoir qu'ont les chefs aussi bien que les grands-prêtres de lancer des tapous (1), c'est-à-dire de régulariser les actes de leurs sujets.

On peut en distinguer trois espèces; le tapou qui exclut totalement l'usage de certaines choses, celui qui ne le défend que pendant un certain temps, enfin celui qui consacre des usages à nos yeux plus ou moins bizarres.

Chez quelques tribus, les étoffes rouges ne peuvent être portées, on ne peut s'asseoir impunément sur un meuble recouvert de cette couleur, chez d'autres, c'est le bleu, chez d'autres enfin, c'est le noir. L'usage de la viande de porc, des poules, de certains poissons, est défendu pendant un temps plus ou moins long chez quelques peuplades, il est perpétuel pour les femmes.

Il serait trop long d'énumérer tous les tapous qui existent encore chez les naturels des Marquises; il suffira d'en citer encore quelques-uns pour faire connaître en quoi consiste cette coutume et combien elle s'attache à des choses puériles. Il est défendu de cracher au milieu des cases, parce que, si quelqu'un veut vous faire mourir, il n'y a qu'à enlever votre

(1) D'autres écrivent tabous.

salive et la porter au grand-prêtre, celui-ci l'enveloppe dans des feuilles d'arbres et dans des morceaux d'écorces d'arbre, l'entoure de cordes faites avec le brou du coco et l'enfouit en terre ou le jette dans les broussailles, c'est ce qu'on appelle *kaha*. Dès ce moment, l'individu qui a craché commence à dépérir et, au bout de quelque temps, il meurt inévitablement. Cependant s'il peut parvenir à découvrir qui lui a enlevé cette expectoration, il essaie de se la faire rendre, en lui faisant des cadeaux, ou s'il trouve lui-même le *kaha*, il est sauvé.

La pipe qui sert habituellement à un chef kanac est sacrée, tapou. Les Français seuls ou les autres chefs kanacs peuvent s'en servir impunément. Toute pipe fumée dans une case tapou est tapouée par ce seul fait. Un kanac ne peut fumer qu'en dessous de ses vêtements, c'est-à-dire que s'il a un mouchoir, les coins d'une pièce d'étoffe noués autour de son cou, un collier ou toute autre chose, il passe le tuyau de la pipe en dessous. J'ai cependant remarqué que les kanacs habillés à la française, c'est-à-dire avec un pantalon et une chemise, ne se font pas scrupule de fumer dans cet état. Peut-être le port de vêtements étrangers affranchit-il de cette obligation. La femme, pour fumer, est obligée de tirer son bras droit de la manche de sa grande robe, si par hasard elle en porte une.

Il est défendu à un kanac d'allumer sa pipe à une lampe du pays. Si un européen a allumé la sienne de cette façon, le kanac, le sachant, ne permettra jamais de fumer dans cette pipe.

Lorsqu'on boit un coco, que l'on mange de la popoi ou du *kaku* (1), il faut faire attention à ne point verser l'eau de coco

(1) Aliment du pays. On en parlera plus loin. On doit prononcer la lettre *u* comme s'il y avait *ou*.

ni faire toucher de la popoi sur le pavé de la terrasse, qui est l'endroit où l'on mange le plus souvent. C'est une infraction aux tapous et qui est punie de la cécité. On cite la fille de Te Moana devenue aveugle pour ce motif.

Un chien ne peut passer impunément entre les jambes d'une femme kanaque, elle ou lui doit mourir; le choix n'est pas difficile à faire.

On demandera pourquoi dans une tribu, telle chose est défendue pour tout le monde, pendant que dans une autre, elle ne l'est que pour les femmes, et dans une troisième elle ne l'est pas du tout? Ces anomalies dont il est difficile de rendre compte existent également chez les peuples civilisés: Ainsi les Juifs ne mangent pas de porc, les Mahométants ne boivent pas de vin; des couleurs déterminées sont des marques distinctives de telle ou telle classe de la société, sont portées en signe de deuil dans cette nation, et en signe de réjouissance et de fête dans cette autre, et si nous ne nous expliquons pas certaines défenses chez ces peuples sauvages, c'est que nous ne pouvons remonter jusqu'à l'origine, et en connaître les motifs.

Le tapou relatif à la police du pays est appliqué par les chefs. Dès qu'il est connu, l'exécution en est plus rigoureuse que chez nous celle de la plupart des lois et règlements, car une simple amende est la punition la plus commune d'une infraction à un règlement de police, tandis que dans l'idée des kanacs l'inobservance d'un tapou est une cause de mort.

On m'a raconté qu'une jeune Indienne étant malade, avait reçu d'un Français habitant Nouka-Ihiva, un oreiller en plume, pour qu'elle eût la tête moins durement posée que sur le tronc du cocotier, qui lui servait de coussin. Pendant huit jours elle se servit de cet oreiller et s'en trouva fort bien,

mais par malheur une plume sortit par la couture, alors la jeune fille s'empressa de rejeter l'oreiller bien loin d'elle, et dit qu'elle allait mourir parce qu'elle avait dormi sur un coussin de plume. C'est ce qui arriva en effet. Est-ce la maladie dont elle était affectée qui fut la cause de son décès, ou ses parents et amis, fanatiques observateurs du tapou, lui auraient-ils fait prendre un breuvage mortel ? Quelques personnes nient cette dernière circonstance dans le cas de violation d'un tapou quelconque, d'autres en affirment la possibilité. Les indigènes sont loin de l'avouer, et disent simplement que le Dieu fait mourir celui qui n'observe pas les coutumes de ses ancêtres.

Ajoutons en terminant cet article sur le tapou que là où les Européens sont établis, les naturels commencent à s'affranchir de quelques-unes de ces ridicules exigences.

Les trois actes principaux de la vie de l'homme, la naissance, le mariage et la mort, sont marqués chez les kanacs par des fêtes et des réjouissances. La case d'une femme enceinte est indiquée par un signe particulier, c'est une grande coquille de nacre suspendue à l'extérieur, au poteau qui soutient le toit ; sous son lit et dans un angle de l'habitation est un amas de plantes particulières qui sont favorables à la conservation de l'enfant dans le sein de sa mère. La femme pendant sa grossesse jouit d'une considération particulière. On soutient sa pipe pendant qu'elle fume, elle ne se livre à aucun travail, reste dans sa case, soit accroupie, soit couchée sur sa natte ; on lui prépare la popoi qui est servie devant elle, on lui rend en un mot tous les services que réclame sa position.

L'accouchement des femmes n'est point laborieux. L'usage de ne point emprisonner leur taille dans un corset, mais de la laisser se développer librement, y contribue beaucoup.

Elles sont assistées par des femmes, et aussitôt après la délivrance, la mère et l'enfant vont se laver à la rivière. Ici commence une série de tapous : on ne peut allumer de feu dans la case pendant un certain temps, la mère ne peut sortir que quelques jours après sa délivrance, on reçoit les parents, les amis, on tue des cochons, on prépare du *kava* et de la popoi, on fait en un mot une fête proportionnée à la richesse du père de famille.

Si l'enfant a été adopté par une autre famille, il est quelquefois emporté dans sa nouvelle famille aussitôt après sa naissance, on l'accompagne en lui souhaitant les choses les plus estimées par ces peuples sauvages.

Il s'agit de donner une appellation quelconque au nouveau-né. Les kanacs n'ont pas ce que nous appelons des noms de famille ; cette nécessité de distinction chez les peuples civilisés ne s'est pas encore fait sentir parmi eux. Le nom donné à l'enfant n'est pas toujours celui qu'il portera plus tard, quelquefois on lui en donne plusieurs, et celui qui prévaut est celui qu'il garde. Ce nom a le plus souvent une signification particulière; une circonstance quelconque, soit avant soit après sa naissance, un fait relatif au nouveau-né, une qualité physique sont pris pour appellation. Cette coutume rappelle celle des peuples anciens et même de nos aïeux, dont le nom signifiait toujours quelque chose, Ainsi, pour en revenir à nos kanacs, Te Moana, nom du roi de Nouka-Hiva, signifie l'immensité, la grande mer, à cause du voyage qu'il a fait en Angleterre: Makaka, nom du chef d'une des vallées de Taïo-Haë, signifie méchant; Tuhuka, signifie savant; Tutai-Kivi, fiente d'oiseau; Opé-Vahiné, derrière de femme, à cause de sa poltronnerie dans une certaine affaire. Les kanacs convertis au catholicisme ont reçu d'autres noms tirés du calendrier, et qu'il a fallu accommoder à leur

langue, ce qui fait qu'on a souvent de la difficulté à les reconnaître. Il faut en effet quelque usage pour retrouver dans Kalolo, le nom de Charles que porte Te Moana; dans Tanilao, celui de Stanislas, son fils; dans Arekiko, celui de François, Francisco; dans Nakaré, celui d'Alexandrine.

L'enfant grandit, libre de ses actions, prenant sa nourriture là où il se trouve, peu embarrassé de ses vêtements et n'ayant d'autre précepteur que la nature et l'exemple de ceux avec lesquels il vit. Il imite d'abord ses parents dans les travaux qu'ils font, leur vient en aide, quand il est plus âgé, si toutefois cela lui convient, car il n'y est point forcé. Arrivé à l'âge de la puberté, il cherche à se marier, soit dans sa tribu, soit dans la tribu voisine, construit une case avec l'aide de ses parents et de ses amis et constitue ainsi un nouveau ménage.

Le mariage aux Marquises n'est consacré par aucun acte religieux ou civil. Un jeune homme trouve une jeune fille à son gré, il lui demande : Veux-tu vivre avec moi? Si elle consent, les parents sont avertis de part et d'autre, la jeune fille vient dans la case de son futur époux, et apporte avec elle des présents. Les familles se réunissent, invitent les amis, on tue des cochons, on fait une fête et le mariage est consommé.

Ces liens sacrés chez nous, se rompent chez les naturels, avec autant de facilité qu'ils se sont formés. La femme cesse-t-elle de plaire à son mari, soit qu'elle mène une vie licencieuse, ce qui n'est guère un motif parmi eux, soit pour toute autre cause, le mari la renvoie avec ce qui lui appartient et ne tarde pas à convoler à de nouvelles noces, la femme fait de même, et ces deux personnes qui unies par les liens du sang ne pouvaient s'accommoder ensemble, continuent, s'ils le veulent, à demeurer dans la même case,

et vivent en bonne intelligence dès que leur union a été dissoute.

Les kanacs se marient fort jeunes, une fille est nubile à douze ans, passé sa vingt-cinquième année, elle n'est guère plus susceptible d'engendrer, elle prend de l'embonpoint, et passe au rang des vieilles femmes. Les hommes se conservent un peu plus longtemps, mais en somme les générations se succèdent bien plus promptement dans ces pays là que dans notre zone tempérée.

Les maladies des kanacs sont peu nombreuses; les plus fréquentes sont les affections de poitrine, depuis le simple rhume jusqu'à la phtisie la plus invétérée. Les autres maladies internes sont assez rares. L'éléphantiasis, si commun dans les autres îles de la Polynésie ne se rencontre pas fréquemment. A quoi attribuer cette différence, si ce n'est à l'usage presque exclusif d'un régime végétal, car le fruit de l'arbre à pain est la base et pour ainsi dire la nourriture unique du kanac. Le poisson qu'il pêche est en petite quantité, et il ne mange de cochon que dans les fêtes publiques ou dans des circonstances exceptionnelles. Les maladies d'yeux ne sont pas rares, il en est de même des rhumatismes qu'ils traitent au moyen de frictions. Il faut attribuer la cause de ces deux maladies à la manière de vivre des sauvages. Leurs cases étant mal ou point closes, le vent frais de la nuit les saisit quand ils sont en sueur, quelquefois même ils s'endorment et passent la nuit sur les pierres de leur terrasse, enveloppés seulement d'un léger drap de coton ou d'écorce d'arbre, insuffisant pour les garantir.

Les plaies d'armes à feu, les contusions se guérissent au moyen de plantes macérées dans l'eau ou écrasées simplement, et appliquées en fomentations et cataplasmes; pour le mal de dents, ils prennent un vieux coco qu'ils râpent, sur cette

rapure, ils mettent un caillou rougi au feu, l'huile se dégage et du résidu ils font une petite boule, qu'ils appliquent sur la dent qui les fait souffrir (1).

La circoncision chez les kanacs s'opère à tout âge. J'ai connu un jeune homme de vingt-cinq ans qui n'avait pu se résoudre à cette opération auparavant. On observe à cette occasion de nombreux tapous. Le circoncis ne peut entrer de trois jours dans la case qu'il habite. Il ne peut manger seul, ses mains sont condamnées pendant ces trois jours à la plus complète inaction. Il ne peut mettre la ceinture dont il se sert habituellement, il s'enveloppe d'un pagne à la manière des femmes; l'infraction à un de ces tapous serait une cause inévitable de mort.

Dès qu'un kanac devient gravement malade, il déclare, par une espèce d'intuition que c'est sa dernière maladie, et son imagination lui faisant considérer comme réel ce qui au début ne pourrait bien être que très problématique, il s'occupe alors des préparatifs de ses funérailles, discute avec ses parents sur le nombre de coups de fusil qu'il sera tiré, la quantité de cochons à immoler; il fait travailler à son cercueil, en donne la forme et les dimensions et le fait apporter près de lui quand il est terminé. Les raisonnements de nos esprits forts du XVIII<sup>e</sup> siècle les ont-ils fait arriver à ce degré d'indifférence stoïque? Une singulière habitude existe chez les insulaires des Marquises: au lieu de faciliter à un malade la respiration quand elle est pénible, en lui donnant autant d'air que possible, dès qu'ils voient au contraire qu'il

(1) On verra dans une notice sur l'histoire naturelle des Marquises qu'elles sont les plantes dont se servent les naturels, dans leurs maladies.

ne respire qu'avec peine, ils lui mettent les mains sur le nez, sur la bouche, sur les oreilles, afin d'empêcher, disent-ils, le principe vital, l'âme, *kuhané*, de quitter le malade. Ces soins pressés sont funestes à ceux à qui on les prodigue, et le malheureux voit sa fin accélérée par l'ignorance de ceux qui l'entourent.

Il faut remarquer ici que les naturels n'acceptent qu'avec répugnance les secours de notre médecine; ils ne prennent de breuvages, ne font de remèdes prescrits par la science que quand ils ont eu sous les yeux des exemples de leurs bons résultats.

Les coups de fusil étant tirés et le repas des funérailles terminé, tout rentre dans l'ordre accoutumé dans la case, ce n'est qu'un habitant de moins. Si l'on n'a pas exécuté les ordres donnés par le défunt, son âme reste errante derrière la case, qui est le lieu où l'on jette les ordures; ainsi erraient autrefois sur les bords du Styx les âmes de ceux qui n'avaient pas d'obole à donner au sombre nocher.

Le caractère insouciant de ces peuples autorise le conjoint survivant à convoler à de nouvelles noces au bout de peu de temps, cependant quelquefois une affection véritable unit les deux époux; l'on cite la douleur de la grande prêtresse de Taio-Ha, Taoua-Mataeva, quand elle perdit son premier mari tué dans un engagement avec quelques Sandwichois qui étaient venus s'établir à Nouka-Hiva. Pendant huit jours entiers, elle courut nue et échevelée dans les sentiers de la baie qu'elle habite, et pendant ces huit jours, les habitants furent obligés de se tenir enfermés dans leurs cases, car malheur à celui qu'elle aurait rencontré, il eût été immolé aux mânes du défunt.

Pendant mon séjour à Taio-Haë, une baleinière appartenant à un chef de la tribu des Happas s'étant perdue dans un

voyage de Uapou à Roa-Huga, les femmes de cette tribu, pour pleurer leurs maris ou leurs enfants au nombre de dix, dansèrent, comme la grande prêtresse, une danse funèbre, nues et échevelées, pendant que les autres kanacs, donnaient à leur manière, un dernier souvenir à ceux qui n'étaient plus.

L'on cite enfin l'histoire de cette femme de O-IIivaoha (1) dont le mari avait été pris à Roa-Huga et sacrifié comme victime. Elle offrit jusqu'à quarante cochons pour qu'on la conduisît seulement en vue de l'île où son mari avait rendu le dernier soupir. En général, les femmes qui pleurent leurs maris se tracent avec des pierres tranchantes des sillons sur le front, sur les bras et sur la poitrine, mais il faut ajouter que ces témoignages extérieurs d'une vive douleur sont bien rares, et que, pour ma part, je n'en ai pas vu d'exemple.

Nous avons maintenant à parler des soins qu'on donne au cadavre qu'on veut dessécher, préparation dans laquelle excellent les habitants des Marquises.

Dès qu'une personne n'est plus, si c'est un chef ou un individu riche, on le revêt de ses ornements de fête, et il reste exposé pendant vingt-quatre heures dans le cercueil qu'il s'est préparé lui-même, la figure découverte, et quand la fête funèbre est terminée, on le place sur le *taou*.

Le *taou* est un tronc d'arbre de quatre pieds environ, creusé légèrement, et sur lequel est déposé le cadavre pendant le travail de la dessiccation. Le défunt y est placé assis, la partie supérieure du corps reposant sur les traverses de deux montants fichés en terre. La préparation du cadavre se fait de la manière suivante : on frotte continuellement la

(1) Autre nom de l'île de la Dominique.

peau avec la paume de la main, on fait sortir par l'anus les intestins quand ils sont arrivés à un commencement de décomposition; le ventre se ballonne, la peau se durcit et prend la consistance du parchemin par suite de ces frictions continuelles. C'est à la femme du défunt qu'est principalement dévolu le soin de préparer ainsi le cadavre, et elle fera preuve d'une grande affection si, après avoir travaillé pendant plusieurs heures à frictionner le corps de son mari, elle se met à manger la popoi sans se laver les mains. Elle reçoit néanmoins le plus souvent assistance de ses parents et de ses amis, et c'est la seule occupation des habitants de la case pendant tout le temps nécessaire à la dessiccation.

Ce travail qui réussit le plus souvent, vu la chaleur et la sécheresse de l'air, et le soin qu'on y apporte, est terminé au bout d'environ un mois. Le cadavre est alors mis dans le cercueil, entouré de tapas et déposé soit dans le moraï, soit dans la case construite dans ce but. Dans la vallée des Taio-Ha, entourée de montagnes, les cercueils sont déposés dans les anfractuosités des rochers les plus convenables. Mais les familles ne se séparent que le plus tard possible du cercueil qui contient l'objet de leurs regrets (1).

Les cadavres ainsi desséchés se conservent fort longtemps, seulement il arrive que n'étant enduits d'aucun préservatif, ils finissent par être attaqués par les insectes, et alors ils ne tardent pas à être réduits en poussière (2).

(1) Voir la note n° 2, à la fin de l'article.

(2) Il existe au cabinet d'histoire naturelle de Rio-Janeiro le corps d'un chef kanac ainsi préparé. Il est parfaitement tatoué et revêtu de ses ornements. On le voit dans une grande boîte de verre, au milieu d'une des salles; il a sans nul doute été recouvert d'un préservatif quelconque.

Une remarque doit être faite ici sur le caractère des habitants des Marquises, je veux parler de l'indifférence avec laquelle ils s'entretiennent de la mort, la voient venir sans la désirer, ni la craindre, et font, comme on l'a vu, leurs préparatifs à l'avance. Ils ont bien quelque idée d'une vie future, mais ils sont loin d'en faire le sujet de leurs conversations et de vouloir approfondir ce mystère, qui du reste ne les préoccupe pas beaucoup. Ils répondent, quand on les interroge là-dessus : *o hai hoi*, je ne sais pas.

Il est très rare que les kanacs se pendent; ils s'empoisonnent avec le suc de l'*éva* (1) qu'ils mêlent avec de l'eau de coco, mais ils le font encore rarement, car ils sont bien peu passionnés. Cependant on cite des exemples de maris qui se sont empoisonnés pour ne pas survivre à leurs femmes et quelques personnes prétendent que c'est ainsi qu'on donne la mort aux violateurs des tapous.

A Nouka-Hiva, les guerres sérieuses entre les différentes tribus de l'île ne sont pour ainsi dire plus possibles à cause de la présence des Français, mais dans les autres îles de l'archipel elles existent encore, et sont le plus souvent excitées par les prétextes les plus frivoles, des cochons volés ou autre chose semblable, une parole imprudente de la part d'un chef envers le chef d'une autre tribu, ou bien les motifs les plus barbares, la mort d'un grand-prêtre ou d'un chef, ou encore pour se procurer des victimes. Les kanacs n'ont point appris à ranger des armées en bataille; ils se font entre eux une guerre d'escarmouche, s'observent pendant des jours, des semaines, des mois entiers, en se portant derrière

(1) Cerbera manghas, L. Tanghin, de Madagascar. On en extrait un principe acre et vénéneux appelé Tanghine.

des massifs d'arbres ou de petits monticules, et attendent que leurs ennemis passent pour tirer dessus. Quelquefois aussi, ils combattent en plaine armés de bâtons, de cassètes et de frondes, mais ils préfèrent à tout les fusils et la poudre, qui sont pour eux d'une très grande valeur. Les baleiniers américains qui viennent aux Marquises pour rafraîchir leurs équipages et acheter des provisions fraîches, trafiquent avec les naturels au moyen de ces objets qu'ils savent leur faire payer fort cher.

En général la bravoure n'est point le propre du caractère noukahivien. Dès qu'un homme est tué, d'un côté ou de l'autre, les deux partis quittent le champ de bataille, le vainqueur cherchant à emporter le cadavre, et le vaincu, essayant de le lui soustraire. A Nouka-IIiva, où les armes à feu sont en plus grande quantité que dans les autres îles, j'ai vu quelques kanacs se boucher les oreilles pendant que l'un d'eux ajustait un oiseau, le canon du fusil appuyé contre un arbre à pain.

On a cité des traits de barbarie de la part de ces sauvages envers les étrangers, mais ce n'était le plus souvent que de justes représailles envers les équipages des bâtiments qui abordaient chez eux. J'ai entendu raconter le fait suivant, qui vient à l'appui de cette assertion : Il y a quelques années, un baleinier américain jeta l'ancre dans la baie du contrôleur ou des Taïpis, et engagea le chef à lui vendre des cochons, moyennant une redevance qui ne devait être payée que quand les animaux seraient à bord. Le chef ne soupçonnant pas le capitaine de mauvaise foi, apporte les cochons dans sa pirogue, les embarque à bord du navire et y monte lui-même avec les kanacs qui l'accompagnaient pour recevoir le prix convenu. Quoique l'on fût d'avance bien d'accord à ce sujet, cependant le capitaine trouve encore le moyen de

soulever des difficultés, afin de gagner du temps. Pendant la discussion, il fait appareiller son navire; une fois sous voiles, il démarre la pirogue, et fait jeter à la mer le chef et les kanacs qui étaient avec lui, et qui ne purent regagner leur pirogue que parce qu'ils savaient parfaitement nager. Voilà assurément un moyen bien commode de payer ses dettes; mais ces pauvres kanacs devaient-ils s'attendre à un traitement pareil de la part d'hommes qui se disent civilisés?

A quelque temps de là, le navire revient, et le capitaine croyant que les indigènes avaient oublié la supercherie dont ils avaient failli être victimes ou peut-être qu'ils ne le reconnaîtraient pas, descend à terre avec une partie de son équipage. Aussitôt reconnus par les indiens, les matelots sont entourés, serrés de près, les naturels s'en emparent, les massacrent et les mangent. En vérité étaient-ils bien coupables? Je ne le pense pas.

Un fait arrivé, vers la fin de 1854, dans une des îles du groupe, montre encore combien certains individus civilisés sont quelquefois plus cruels que ces naturels. Un navire américain avait relâché dans une de ces îles et deux matelots étaient descendus à terre avec des objets d'échange. Ils avaient été bien accueillis et se promenaient sans crainte au milieu des habitants de la baie. Ils remontèrent un petit ruisseau, suivis par quelques kanacs qui convoitaient les couteaux dont ils étaient porteurs et qu'ils ne voulaient pas céder. Ces kanacs renouvellent leurs instances, mais inutilement. Enfin, de guerre lasse, ils saisissent le moment où les matelots sont baissés pour boire au ruisseau, et leur lancent des pierres. L'un d'eux est tué sur le coup, l'autre, grièvement blessé, parvient cependant à regagner le rivage, et retourne à bord, apportant la triste nouvelle de la mort de son camarade.

Le capitaine, voulant tirer vengeance de cette mort, va trouver le chef de la baie et le menace de mettre le feu à son village, s'il ne lui livre pas les coupables. Le chef hésite pendant longtemps, enfin il cède à la peur. Les meurtriers, au nombre de deux, sont livrés et conduits à bord; le capitaine les fait mettre dans des barriques qu'il fit ensuite foncer, et les conserve ainsi jusqu'à son arrivée à Taïo-Haë. L'équipage non moins inhumain que son capitaine roule de temps en temps ces pauvres malheureux pour les rappeler au sentiment de leur propre existence, mais l'un d'eux refuse obstinément la nourriture qu'on lui fait passer par la bonde et meurt de faim, après cinq jours de souffrance. L'autre prend quelque nourriture et arrive en vie à Taïo-Haë.

Qu'on eût enchaîné ces naturels, je le comprendrais, mais les mettre ainsi dans des barriques, c'est une idée qu'un homme civilisé aurait dû repousser avec horreur. Ce renouvellement du supplice de Régulus a quelque chose d'atroce, et une nation qui compte parmi elle des êtres aussi barbares devrait les rejeter de son sein.

Les Noukahiviens sont en arrière de beaucoup de peuplades océanniennes sous le rapport de l'instruction. Ils n'ont été visités que fort tard par les Européens et n'avaient auparavant porté leur attention que sur les objets qui sont pour eux d'une utilité première. Les voyages qu'ils font d'une île à l'autre de leur archipel leur ont fait observer les étoiles et distinguer les principales constellations. Ils en ont déterminé environ vingt-cinq, parmi lesquelles on distingue : les Pléiades qu'ils appellent Matakai; Vénus, qu'ils appellent Fetu-Oatea, ou étoile du matin, et Fetu mahona puipui i te aihai, étoile du soir; le baudrier d'Orion, Taotohu; la voie lactée, Vao fetu, bande d'étoiles. Le Fetu kave cou cou est la

belle étoile, voisine de la lune, que les marins appellent sa chaloupe.

Ils font intervenir la divinité dans certains phénomènes célestes, comme les sauvages de l'Amérique au temps de Christophe-Colomb. Pour eux une éclipse de lune est la lune mangée par le dieu Makina kaikai ae te Etua, les étoiles filantes sont leurs excréments, tutai Etua. Ils croient que la saison sera abondante en fruits à pain, si le ciel est clair et si les étoiles brillent en grand nombre, peut-être la raison en est-elle de ce que la rosée est plus abondante par un temps clair que lorsque le ciel est chargé de nuages. La pêche à laquelle ils se livrent leur a appris à connaître les poissons; l'usage journalier des plantes comme aliments, ornements ou remèdes les a obligés à donner un nom spécial à chacune d'elles et à distinguer les espèces utiles de celles qui sont nuisibles ou de celles qui ne sont d'aucun emploi. J'estime que le nombre des espèces botaniques qui composent la flore de Nouka-IIiva ne dépasse pas cinq cents, tant phanérogames que cryptogames (1).

Les oiseaux sont en petit nombre, on n'en compte pas plus de quarante espèces. Quant aux mammifères, ils sont encore plus limités, le seul qu'on rencontre est le rat qui peut-être n'existait pas avant l'arrivée des Européens. Cook pense que les chiens ont toujours existé aux îles de la Société, l'espèce qu'on voit aux Marquises est la même que celle de l'archipel de la Société, et qui se rapproche du chien de berger. Les cochons sont très nombreux aux Marquises, il s'en trouve

(1) Dans ce chiffre je ne comprends pas les espèces microscopiques en algues, lichens, champignons, hypoxilons. Chaque jour, même en France, on en découvre de nouvelles. — Voir la note page 4.

de sauvages dans le fond des vallées. L'espèce est un peu différente de nos cochons d'Europe, ils ont le museau plus allongé et le corps moins trapu. Comme eux, ils se nourrissent principalement de végétaux et surtout de goyaves, leur chair est excellente.

Les chèvres qui ont été apportées, il y a une trentaine d'années par les Américains, ont pullulé dans les montagnes de la baie de Taio-Ha, où elles vivent maintenant à l'état sauvage. Il ne serait pas difficile d'acclimater à Nouka-Hiva les bœufs et les moutons; à Vaitahu, il en existe un troupeau assez considérable, et ce serait une grande ressource pour le poste de Taio-Haë, si l'on pouvait en transporter quelques têtes dans la baie.

Les insectes sont peu nombreux, la mer est plus riche en crustacés, en zoophytes et surtout en poissons dont les kanacs comptent plus de cent trente espèces ou variétés.

Il paraît que ces naturels connaissent assez bien l'anatomie du corps humain, je ne puis l'affirmer, n'ayant jamais eu l'occasion de mettre leur science à l'épreuve.

Le langage de l'habitant des Marquises se rapporte à la grande division polynésienne établie par les linguistes, et a beaucoup de ressemblance avec celui des habitants des Paumotu, des Sandwich, de Taïti, par les nombreuses particules qui modifient le sens de la phrase et qui sont l'écueil le plus difficile à franchir pour celui qui veut approfondir cette langue. Voici ce que dit Forster que nous avons déjà eu l'occasion de citer, au sujet de la langue de la Polynésie. « J'ai remarqué dit-il, qu'en général les langues des  
« cinq peuples désignés plus haut et qui sont ceux des îles  
« de la Société, des îles des Amis, des Marquésas, de l'île de  
« Pâques et de la Nouvelle-Zélande ne diffèrent qu'en un  
« petit nombre de mots, que la différence de ces mots ne

« consiste que dans le changement d'un petit nombre de  
« voyelles ou consonnes, et qu'il y en a beaucoup dans tous  
« les dialectes qui sont restés absolument les mêmes. Ces  
« nations descendent donc toutes de la même tribu. Les dif-  
« férences des dialectes proviennent seulement de la difficul-  
« té de prononcer des consonnes que quelques insulaires  
« articulent plus aisément, pendant que d'autres les ont  
« entièrement omises. »

La division géographique des Marquises en deux groupes a fait naître deux dialectes bien distincts ; celui du groupe nord, composé des îles Nouka-Hiva, Roa-Huga et Uapou, est beaucoup moins harmonieux et moins coulant que celui des îles du sud. Cependant les habitants de toutes ces îles se comprennent très-bien. Cette langue est encore à régulariser et le père missionnaire résidant à Taïo-Haë travaille avec ardeur, depuis qu'il est dans ce pays, à étudier les règles qui existent naturellement dans toute langue, quelque informe, quelque primitive qu'elle soit, et à la réunir en grammaire.

On remarque ici, comme dans tous les pays sauvages, que les indigènes ont une propension très-grande à adopter les mots étrangers, et cela, par la raison bien simple que, les employant pour se faire comprendre, ils finissent par s'en servir lorsqu'il parlent entre eux ; bientôt pour entendre le véritable langage de Nouka-Hiva, comme celui de Taïti, il faudra pénétrer dans l'intérieur, loin des établissements européens, sans quoi l'on n'entendra que ce qui a été appelé le langage de la plage, où figurent autant de mots français, anglais et espagnols que de mots propres à l'idiôme du pays (1).

Le système de numération des kanaes est le système décimal, qui est en effet le plus naturel ; mais ils s'arrêtent

1. Voir la note n° 3.

au nombre quarante, *tofa*, quatre fois dix. Ce chiffre est pour eux un autre point de départ, et ils comptent par quarantaines comme nous comptons par dixaines et centaines. Ils ont encore un autre point de départ pour les nombres plus élevés, c'est une unité de deux mille, après quoi ils ne comptent plus et se contentent de dire : beaucoup, beaucoup, *menui, menui*. Ils ne connaissent point leur âge; pour les enfants seulement, ils disent combien ils ont de lunes. Qu'ont-ils en effet besoin de savoir quel âge ils ont? Ils n'ont à observer aucunes lois, aucuns règlements, rien n'entrave leur liberté d'action, et la mort n'a pas plus que chez nous de respect pour la jeunesse.

Sous un ciel toujours clément, au milieu d'une riche nature, avec des besoins si restreints, il est naturel que le génie industriel des kanacs, naturellement portés à l'indolence, ne se soit pas développé d'une manière remarquable. Ils trouvent autour d'eux tout ce qui leur est nécessaire pour l'habitation, la nourriture et le vêtement. Quatre pieux fichés en terre au dessus d'une terrasse, recouverts d'une toiture en feuilles d'arbre à pain, ou de cocotiers tressées, font un abri suffisant pour beaucoup de familles. Celles des chefs sont plus soignées, j'en ai donné ailleurs la description (1). C'est là que les sauvages montrent leur savoir faire architectural, pour disposer les poteaux quelquefois sculptés les traverses, les chevrons, et lier entre elles ces différentes pièces avec des cordes de couleurs variées qui remplacent les chevilles et les clous de nos édifices. Du reste, partout même disposition dans l'intérieur, deux troncs de cocotier à moitié enfouis dans la terre et distants l'un de l'autre de quatre pieds environ, le milieu rempli d'herbes sèches

(1) Une fête chez les Noukahiviens.

recouvertes d'une natte, c'est là leur lit et l'endroit où ils sommeillent pendant la chaleur du jour.

Leurs vases et ustensiles de ménage consistent en de grandesalebasses, garnies de tresses et ornées d'ossements sculptés, dans des cocos plus ou moins richement ciselés et principalement dans des jattes, quelquefois très grandes, faites avec le bois du calophyllum. Quand ils ont à envelopper un objet de faible dimension, ils se servent de feuilles d'hibiscus ou de bananier, un bambou de plusieurs mètres de long leur sert à prendre de l'eau à la rivière, enfin une hache de pierre, qu'ils remplacent avec empressement par une hache en fer, et un méchant couteau, complètent leur mobilier. Leurs parures sont enveloppées et mises en place dans de grands paniers suspendus dans leurs cases, un coffre qu'ils se sont procuré pour quelques cochons, renferme leurs étoffes, qu'autrement ils suspendent le long des parois. L'inventaire de n'importe quelle habitation n'est pas, comme on le voit, long à faire (1).

Les naturels reconnaissant la supériorité des outils venant d'Europe ou d'Amérique les recherchent avec empressement, et beaucoup d'entre eux n'hésiteront pas à donner pour une hache ou tout autre instrument de ce genre, un cochon de belle taille, qui est leur monnaie courante.

Ils connaissent si peu la valeur de l'argent, que j'ai vu une jeune indienne me proposer jusqu'à quarante francs pour avoir un oiseau rouge, espèce de Tangara du Brésil, semblable à celui que j'avais donné au chef de sa tribu. Elle me montra d'abord quatre piastres, et voyant que je ne lui donnais pas l'objet de ses désirs, ce qui du reste m'eût

1 Voir la note n° 4.

été impossible, elle mit encore deux piastres sur la table. Enfin croyant que mon refus venait de ce que je ne trouvais pas la somme assez forte, elle demanda encore à son mari, qui était venu avec elle pour conclure le marché, deux autres piastres que celui-ci portait dans un nœud fait au bas de sa chemise. Elle s'est ensuite retirée tristement, et je ne suis pas encore bien sûr qu'elle n'ait pas supposé que je trouvais ses offres trop minimes.

Les chefs kanaes tiennent particulièrement à avoir des baleinières, dont la possession leur donne du relief parmi leur peuple. Celui qui n'en a pas encore fera tout son possible pour réunir la somme nécessaire à l'achat de cette embarcation à un navire baleinier. Il vendra des cochons, des cocos, des bananes, et livrera même sa femme et sa fille au premier venu. Ces baleinières sont payées fort cher et font peu de service, car les kanacs n'ont pas dans leurs îles ce qu'il faut pour les réparer, et d'ailleurs ils ne sauraient pas le faire. Un charpentier qui viendrait s'établir à Nouka-Hiva, avec les matériaux nécessaires, ne tarderait pas à faire ses affaires avec les indigènes.

Les kanacs recherchent encore avec empressement les étoffes européennes que leur apportent aussi les baleiniers; mais ils n'ont pas perdu pour cela l'habitude de confectionner eux-mêmes de quoi se vêtir. C'est pour cela qu'ils cultivent avec soin deux plantes qui croissent naturellement dans leurs îles. La plus communément employée est le *uté*, mûrier à papier (1), arbrisseau de 12 à 15 pieds de haut. Comme c'est l'écorce qu'on emploie, il importe qu'elle ne soit point crévassée par des branches latérales qui occasionneraient

(1) *Broussonetia papyrifera* (Vent.).

dans le tissu des solutions de continuité. Aussi les naturels qui cultivent les plantes ont-ils soin d'enlever les bourgeons qui paraissent le long de la tige principale, c'est ce qui fait qu'on ne le trouve jamais en fleur dans les îles du grand Océan, comme le fait observer le naturaliste Forster. Quand l'arbuste est arrivé à huit ou neuf pieds de hauteur, on le coupe, et on en détache l'écorce en faisant une incision longitudinale, on enlève ensuite les premières couches corticales qui n'ont pas la même adhérence entre elles que les couches plus voisines du centre, dont on se sert de préférence. Pour rendre ces bandes flexibles, on les met à tremper pendant trois jours, on les bat ensuite grossièrement et on les enveloppe dans des feuilles de bananier. Cette écorce réduite à l'état de pâte reste enveloppée pendant vingt-quatre heures, après quoi on la bat de nouveau dans tous les sens avec un instrument en bois jaune, dont la surface qui s'applique sur l'étoffe est sillonnée de lignes parallèles peu profondes. Les kanaes nomment cet instrument *koukou*. On se sert ensuite d'un rouleau en bois de fer, également cannelé, l'*iké*, pour donner encore plus d'adhérence entre les différentes parties.

Quand la surface d'étoffe a atteint le degré d'amincissement désirable, on la met à sécher au soleil, quelquefois on la teint en jaune avec l'*ekamo*, poudre préparée avec la racine de l'*eka* (1), et l'on s'en sert ensuite pour s'envelopper pendant le jour et pendant la nuit.

Comme cette étoffe ne supporterait pas longtemps une pluie abondante, sans se détremper et tomber en morceaux, les indigènes qui sont surpris en route par un orage et qui

(1) Espèce de *Maranta*.

ne peuvent se mettre à l'abri, s'empresment de plier leur vêtement et de l'envelopper dans des feuilles d'arbres, ne conservant que le strict nécessaire, pour cacher leur nudité.

Les tapas (c'est ainsi qu'on appelle les étoffes en général) que l'on fait pour envelopper la tête, sont plus étirées et par conséquent plus légères. On distingue parfaitement les fibres corticales dépoüillées de toutes les autres parties; ces étoffes, d'une blancheur éclatante, présentent l'aspect d'un tulle ou d'une gaze et en ont presque la légèreté.

La seconde plante que les indigènes cultivent pour faire des étoffes est le figuier des banians, *Ficus religiosa* L., appelé dans le pays *Doa*; mais ce n'est que quand cet arbre, qui atteint quelquefois des proportions gigantesques, est jeune et tendre qu'on l'emploie à cet usage. Il porte alors le nom de *hiapo*. Le procédé pour la confection des tapas avec l'écorce de cet arbre est le même que celui indiqué plus haut, seulement on rend l'étoffe plus épaisse et par conséquent plus solide, elle a une teinte grisâtre et n'a pas autant de valeur que celle qui provient de l'*uté*.

Deux autres plantes sont encore mises en usage aux Marquises pour la confection des étoffes : ce sont le *mei* jeune, *Artocarpus incisa* ou arbre à pain, et le *katea*, (1) arbrisseau assez commun dans l'île; mais leur usage est beaucoup moins fréquent.

Les habitants des Marquises aiment à se couvrir d'huile de coco, et à se peindre le corps de différentes couleurs, surtout lors des fêtes publiques, comme si le riche tatouage dont ils sont couverts ne suffisait pas pour déguiser leur nudité

1) Espèce d'Euphorbiacée.

presque complète. L'*eka* qui sert à teindre leurs étoffes leur sert aussi à cet usage. La racine de cette plante ressemble à celle du sceau de Salomon. On ne la trouve qu'en un petit nombre de localités. Elle est abondante au Mouaké, plateau très élevé dans l'île de Nouka-Hiva, et c'est là que l'on prépare avec mystère cette couleur. En pulvérisant la racine, on obtient une belle couleur d'un jaune orangé, qui, délayée avec de l'huile de coco, sert aux indigènes à se peindre le corps. L'*ekamo*a a pour eux une très grande valeur, et leur sert comme objet d'échange.

Ils font encore usage d'une autre couleur d'un brun clair, qui provient de la même plante, traitée par un autre procédé. Ils se peignent aussi en vert, mais ils ne vont pas loin pour chercher cette couleur; quelques feuilles tendres qu'ils écrasent sur une pierre et dont ils se barbouillent, voilà tout le secret de leur préparation.

Les instruments de musique des kanacs des Marquises sont peu variés; ils ont le tambour, fait avec un morceau du tronc d'un cocotier et recouvert d'une peau de requin. La hauteur de ces tambours varie depuis six pieds jusqu'à un pied et moins. Dans une fête, ils en réunissent plusieurs et frappent dessus à coups redoublés, le bruit s'en fait entendre de fort loin. Ils ont encore une espèce de flûte faite avec un jeune bambou; ils soufflent dedans avec le nez, en se bouchant une des narines. Cet instrument ne donne qu'un son faible et monotone. Je ne parlerai pas des morceaux de bois qu'ils frappent l'un contre l'autre en cadence, lorsqu'ils sont groupés et qu'ils chantent leurs chants de guerre ou d'amour. Je ne ferai que mentionner le bruit cadencé qu'ils tirent de trois morceaux de bois d'inégale longueur qu'ils placent sur leurs genoux et sur lesquels ils frappent en mesure. Ces indigènes n'ont pas le moins du monde l'oreille musicale, ils

sont loin de ressembler à leurs voisins de Taïti qui sont improvisateurs et chantent d'une manière fort agréable le moindre épisode de leur heureuse existence.

Il nous reste à parler de la manière dont ils pourvoient à leur existence. Leurs préparations culinaires en temps ordinaire sont aussi simples que possible, et ce n'est que dans leurs fêtes qu'ils préparent certains aliments, pour eux le nec plus ultra de la science. L'arbre à pain, le bananier, le *tao* (1) sont à peu près les seules plantes indigènes qu'ils cultivent pour se nourrir. Le premier surtout leur est aussi indispensable, que peut être le blé aux nations civilisées; avec les feuilles ils couvrent leurs cases, avec l'écorce ils se font des vêtements; le bois leur sert à confectionner des pirogues, de grandes jattes, les pièces principales de leur habitation, enfin le fruit fraîchement cueilli ou conservé, après avoir subi plusieurs préparations, est leur nourriture presque exclusive (2).

Il a été écrit des articles fort élégants et très exacts, pour démontrer que le cocotier seul peut suffire à tous les besoins du sauvage. L'arbre à pain cependant ne lui cède en rien sous tous les rapports, sous quelques-uns même, il doit avoir la préférence. On ne peut, il est vrai, contester la nécessité du cocotier dans certains archipels de l'Océanie, celui des Paumotous, par exemple, dont le sol d'une nature toute particulière n'offre pas la moindre source, le plus léger filet d'eau; mais quelle différence entre la saveur de la pulpe abondante du fruit de l'arbre à pain et celle de la noix du cocotier, qui ne fournit qu'un aliment chétif et peu apprécié

(1) *Arum esculentum*, L. C'est le taro des Taïtiens.

(2) Voir la note n° 5.

des naturels quand ils peuvent s'en procurer d'autres. Les étoffes faites avec l'écorce de l'arbre à pain sont beaucoup plus légères et moins solides que celles qui proviennent du brou de la noix du cocotier, et demandent bien moins de travail et de préparation. Le bois du cocotier, dur auprès de l'écorce, est beaucoup plus tendre au milieu et n'est pas de longue durée dans les constructions, celui de l'arbre à pain est également dur et solide. Les cases couvertes de feuilles de cocotier tressées résistent moins longtemps que celles qui le sont avec des feuilles d'arbre à pain passées à une longue Roche de bois; et comme il est rare en somme que la nature n'ait pas mis dans les lieux habités quelques filet d'eau, si mince qu'on veuille le supposer, ou n'ait donné les moyens de conserver les eaux pluviales pour le temps de la sécheresse, je pense qu'on est en droit de conclure que l'arbre à pain est plus précieux encore que le cocotier pour la masse des habitants de l'Océanie.

Voyons maintenant de quelle manière les habitants des Marquises en préparent les fruits. S'il s'agit de les manger aussitôt après leur récolte, il suffit de les faire cuire sur un feu clair de branches sèches; on enlève ensuite la partie charbonnée, et l'intérieur, cuit à point, offre une pulpe jaune et d'une odeur appétissante. Veut-on conserver ces fruits pour la saison où les arbres n'en donnent plus de frais, les hommes et les femmes se réunissent à l'endroit où la récolte doit se faire. Les hommes grimpent dans l'arbre pour en détacher les fruits, ou se servent de longues gaules pour atteindre les branches les plus éloignées. On passe ensuite, pour en hâter la maturité, un morceau de bois dans l'intérieur de la pulpe, après avoir enlevé la queue, et les femmes sont spécialement chargées de râcler avec un fragment de coquille la peau de ce fruit qui est plus ou moins

rugueuse, suivant la variété (1).

Le fruit râclé est mis en tas et couvert de feuilles; le lendemain on le coupe par morceaux et on enlève la partie centrale. Un trou préparé à l'avance a été garni de feuilles de cocotier tressées, recouvertes elles-mêmes de feuilles de *ti* (2) réunies entre elles au moyen de petits bâtons de bambou, là viennent s'entasser les fruits de l'arbre à pain découpés en morceaux, et qui restent en cet état de un à deux mois. Cette masse y subit une espèce de fermentation et se réduit en une pâte homogène. Au bout de ce temps, on l'enlève et on la transporte en paquets au lieu de réserve qui est un puits, dont la profondeur varie de deux jusqu'à dix mètres et même plus et garni également de feuilles. Quand le trou est rempli, on le couvre de plusieurs couches de feuilles et l'on met par dessus de grosses pierres. L'eau est loin de nuire à la conservation de ces fruits, puisque, si le trou est creusé dans un endroit trop sec, on en verse quelques jattes par dessus les feuilles.

Le fruit ainsi préparé peut se conserver plusieurs années; on cite quelques unes de ces caves de réserve dont on n'a pas vu le fond depuis longues années, et l'on m'a assuré qu'à Uapou, il en existe une dans laquelle on remet chaque année de nouveaux fruits, et qui n'a pas été complètement vide depuis plus d'un siècle. On en rencontre très fréquem-

(1) Les kanacs ne comptent pas moins de trente-cinq espèces ou variétés d'arbres à pain, par rapport à leur précocité, à la forme, à la grosseur et à la couleur du fruit, à la disposition des ramaux, etc. Dampier en a donné le premier une description assez mauvaise, en lui donnant le nom qu'il porte vulgairement. L'espèce la plus commune est l'*Artocarpus incisa* L.

(2) *Cordyline reflexa*, Endl.

ment dans des endroits fort éloignés des habitations, sur le lieu même où se fait la récolte; les indigènes n'ayant pas à craindre le vol de ces provisions, préfèrent aller chercher de temps en temps ce qui leur faut pour leur nourriture journalière, plutôt que d'apporter près de leurs cases une récolte complète, ce qui serait pour eux un travail pénible.

Le fruit de l'arbre à pain ainsi préparé prend le nom de *mâ*. Pour s'en servir, on en met une certaine quantité dans un de ces plats de bois d'arbre à pain, que les naturels appellent *koka*, on la pêttrit après avoir versé dessus un peu d'eau, pour faciliter la trituration. Dans cet état, la pulpe a la consistance et la couleur de la pâte faite avec la farine de maïs. On forme ensuite des pains de 40 à 50 c/m de longueur, 15 à 18 c/m de largeur et 10 environ d'épaisseur. Ces pains sont enveloppés dans des feuilles d'hibiscus, liées avec des lanières d'écorce du même arbre et mis au four kanac où ils restent environ deux heures. Ce sont là les pains que les naturels emportent avec eux quand ils vont d'un point à un autre de l'île ou de l'archipel.

Une nouvelle préparation est encore nécessaire avant que les naturels y plongent les doigts pour prendre leur repas. Les feuilles de l'hibiscus étant enlevées après la cuisson, on écrase le pain dans le plat au moyen d'un pilon en pierre et en y ajoutant un peu d'eau. La masse entière étant réduite en une espèce de bouillie et recouverte d'eau fraîche, la jatte est portée dans la cour, au devant de la case, et là, hommes et femmes se groupent à l'entour et mangent jusqu'à ce qu'ils soient rassasiés.

Dans quelques cases, tout le monde mange en même temps et au même plat; dans d'autres, les femmes et les enfants ne commencent leur repas que quand les hommes se sont retirés. S'il reste quelque chose dans le plat, on le

recouvre de feuilles, et le retardataire ou celui qui a faim trouve toujours de quoi satisfaire son appétit.

Voilà ce qu'on appelle la *popoi mâ*, nourriture habituelle des indigènes des Marquises, qui y ajoutent quelquefois un morceau de cochon à demi-cuit, qu'ils déchirent avec les dents ou avec les mains, quelques petits poissons crus, un morceau de requin pêché depuis plusieurs jours et, par conséquent, à demi putréfié, ou enfin quelques conferves recueillies sur les rochers.

On prépare encore le fruit à pain en le faisant cuire aussitôt qu'il a été cueilli et en le délayant grossièrement avec un peu d'eau et de la *popoi mâ*, c'est ce que les naturels appellent *popoi mei*, et dont ils font usage dans la saison des fruits. Elle est plus estimée que la précédente.

Le *kaku* est une autre préparation du fruit à pain et qui ne se fait guère que dans les cases des chefs. Le fruit étant cuit sur les charbons, on le pétrit fortement, on racle ensuite une noix de coco et l'on en exprime le jus qui sert à délayer la pulpe. On sert ensuite dans un plat à *popoi*, et ce mets est fort agréable. Quelquefois on laisse la partie du fruit durcie par le feu, qui donne à ce mets un goût de noisette. On l'appelle alors *kaku varao*.

Les naturels font encore avec de la *popoi* et du lait de coco un plat qu'ils appellent *koei*. Ils font aussi deux espèces de confitures : la première, appelée *makiko* est du fruit à parfaite maturité et cuit, on le bat avec un peu d'eau et on le met à cuire au four *kanac*, enveloppé dans des feuilles d'hibiscus; la seconde est appelée *heikai*, c'est du fruit à pain cuit dans du lait de coco, après avoir été enveloppé dans une feuille de bananier. Cette confiture est très estimée des naturels et même des étrangers. Le même fruit, cuit au fort *kanac* avec un cochon, absorbe les sucs qui provien-

ment de la chair de cet animal et remplace très bien le pain ou les pommes de terre.

La *popoi akahua*, se fait avec de la *popoi mâ* et du fruit frais. On délaie avec du lait de coco. On donne aussi à cet aliment le nom de *popoi koei* et *popoi voitea*.

Comme on peut le voir, le fruit de cet arbre est d'une immense ressource pour les indigènes des Marquises et d'un grand nombre d'autres îles de l'Océanie. Il remplace le couscous des nègres de la côte occidentale d'Afrique, et le riz des Indiens, et sa culture demande encore moins de soins que ces deux graminées, car les habitants de Taïo-Haë prétendent qu'on ne peut réussir en plantant l'arbre à pain, et qu'il faut le laisser venir naturellement. Le seul soin qu'ils prennent est de débarrasser le pied des jeunes plants des broussailles qui ne tarderaient pas à l'étouffer avant qu'il eût pris son entier développement.

Le taro ou tao, que j'ai vu cultiver sur une grande échelle aux îles de la Société et aux Sandwich, est aussi cultivé en quelques endroits dans l'île de Nouka-Hiva, mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit aussi précieux aux yeux des naturels, et d'ailleurs il exige des soins. Il en est de même de la patate douce (1) qu'ils vendent aux étrangers. S'ils rencontrent des ignames (2), qui ne sont pas rares dans les lieux montueux et ombragés; ils les déterrent pour les manger, mais ils ne cultivent pas cette plante.

La préparation du tao est assez compliquée. On racle la racine pour la réduire en farine qu'on délaie avec du lait de coco pour en former une pâte. Cette pâte une fois cuite est

(1) *Couvolvulus batatas*.

(2) *Dioscorea alata*, e *hoi* en kanac.

triturée comme le mâ pour faire le kaku. On a préparé à l'avance du jus extrait de la noix du coco, qu'on réduit en huile, au moyen de cailloux rougis au feu. Quand la pâte est cuite, on la met dans cette huile sans la mêler et ceux à qui ce mets est servi, opèrent le mélange avec leur doigt. On le sert indifféremment chaud ou froid. La *kai-kai-tao* est du tao cuit simplement dans du lait de coco.

Pour les ignames, on les réduit en farine et en pâte, avec de l'eau de coco. On enveloppe avec des feuilles d'hibiscus, et l'on fait cuir au four kanac.

Tous ces aliments étant préparés sans aucun des condiments dont nous faisons usage, nous paraissent assez fades et insipides, la popoi mâ a un goût aigre auquel on s'accoutume assez promptement, et j'ai entendu dire à un des missionnaires qui en fait sa nourriture à peu près habituelle, qu'il préférerait cette popoi à celle qu'on fait avec le fruit frais, et qui n'a pas la saveur aigre de la popoi conservée.

La boisson ordinaire des kanacs est l'eau de la rivière, ils aiment cependant passionnément les liqueurs fermentées, et souvent on obtient pour une bouteille d'eau-de-vie ce qu'on n'aurait pas pour toute autre chose. Aux jours de fête, ils préparent du hava avec la racine d'une plante de ce nom, le *Piper methysticum*. Ils mâchent cette racine, et lorsqu'elle est bien triturée, ils la mettent dans un plat de bois, dans lequel se trouve de l'eau en proportion avec la quantité de racines mâchées. Ils lavent bien le tout, et quand ils croient que l'eau est complètement saturée, ils jettent le résidu. Ils prennent ensuite la tige d'une espèce de *Cyperus*, qu'ils broient et dont ils se servent pour tamiser l'eau, afin d'enlever les parcelles de racine qui auraient pu rester lors du lavage. Ce travail terminé, ils obtiennent un liquide d'un blanc sale, d'un goût extrêmement acre et poivré, qu'ils

boivent immédiatement dans des coupes de coco. Dès qu'ils ont bu, ils se rincent la bouche avec de l'eau fraîche et vont se coucher dans les cases où les femmes n'entrent jamais.

Cette liqueur est très enivrante, stupéfiante, et l'on reconnaît facilement ceux qui en font un fréquent usage, à leur air hébété, à leurs yeux injectés de sang et à leur peau écailleuse. Haniau, chef de la baie des Taipis-Humi, est un exemple frappant des désordres que l'abus de ce breuvage peut causer dans l'organisme.

Le piper methysticum que les kanacs appellent *hava maoi*, est cultivé en certains endroits. Ils en distinguent trois autres espèces ou variétés dont ils ne font pas usage.

Quelques kanacs, mais en petit nombre, font de l'huile de coco qu'ils brûlent dans des lampes en verre ou dans des écales de ce fruit. Ils sont sous ce rapport tout à fait dans l'enfance et le plus grand nombre préfère enfile la graine d'un arbre qu'ils appellent *Ama* (1), à des brochettes de bambou. Cette graine très huileuse brûle assez facilement, quoique la clarté soit loin d'être brillante, et qu'elle donne beaucoup de fumée. Un autre inconvénient de ce luminaire est le soin continu qu'il faut en avoir, c'est pour cela que dans les cases où l'on s'en sert, chaque individu se passe la chandelle à tour de rôle, en enlevant les graines qui ont fourni toute leur huile, et jusqu'à ce que le temps de l'éteindre soit arrivé.

Ceux des indiens qui préparent de l'huile de coco en raclent la noix et la font bouillir en y mettant un peu d'eau. L'huile par la chaleur se sépare et surnage; on la recueille et on s'en sert ainsi. Cette huile est très limpide plus blanche

(1) C'est la noix de bancoul, *Aleurites triloba* L.

que l'huile d'olive, mais elle répand en brûlant une odeur désagréable, donne beaucoup de fumée et se congèle même à plusieurs degrés au-dessus de zéro, ce qui en rend l'usage impossible ailleurs que sous la zone torride (1).

Nous avons dit plus haut que le vêtement ordinaire de l'habitant des Marquises consistait, pour les hommes en une pièce d'étoffe qui leur ceint les reins en passant entre les jambes, et pour les femmes, en deux tapas dont l'une plus petite, appelée *ueu* (Nouk.) *pareo* (Taït.) sert de jupon et descend jusqu'aux genoux, tandis que l'autre, *kahu*, plus grande, est jetée négligemment sur leurs épaules, afin de s'en débarrasser facilement; mais quand ces naturels veulent se parer de leurs ornements de fête, les hommes surtout se couvrent d'ornements bizarres, dont la confection demande beaucoup de temps et de patience.

Le principal d'entre eux, complément nécessaire de toute toilette soignée, est le superbe *tavaa* composé de plusieurs rangées des plus belles plumes de la queue du coq, disposées en un demi-cercle dont la figure tatouée du sauvage forme pour ainsi dire le centre. Cette parure, que peu de kanacs savent composer, est pour eux d'un très grand prix, et vous offririez souvent une somme considérable, sans pouvoir en obtenir. On s'en procure au moyen d'échanges ou par suite d'une connaissance prolongée.

J'ai vu dans des fêtes kanaques, des indiens en porter

(1) Dans une traversée de l'*Artémise* de Taïti à Valparaiso, on s'est servi d'huile de coco pour l'alimentation des lampes, mais arrivé à 33° 29' de latitude sud, par une température de 12 à 15 degrés centigrades, on a été obligé d'avoir recours à l'huile à brûler que la corvette avait de France en approvisionnement de prévoyance.

deux, trois et même quatre sur la tête, les épaules et les reins. Lors de notre arrivée en Océanie, les chefs de Taio-Haé sont venus à bord de l'*Artémise* revêtus de ces ornements, et quand l'amiral Despointes y est arrivé avec la division anglo-française en juin 1854, le nombre des visiteurs était encore plus considérable, les autres tribus de l'île ayant été averties du jour où la visite devait avoir lieu. Pendant toute la journée, le pont, la batterie, le faux-pont de la frégate ont été remplis de kanaes, hommes, femmes et enfants, qui ont dansé tantôt au son de la musique du bord, tantôt au son des tamtams qu'ils avaient apportés dans cette intention, et après avoir bu et mangé à volonté, ils se sont retirés la plupart transformés en européens, ayant fait avec les officiers et les matelots échange de quelques-uns de leurs vêtements et portant le reste sous leurs bras.

Un autre ornement de tête, qui demande aussi beaucoup de travail est le *pehué hei pipii*, espèce de diadème composé de plumes de perruche vertes et rouges, collées sur une bande légère d'écorce d'arbre, au moyen de la gomme qui suinte de l'arbre à pain. Ce diadème est entouré d'une bande d'étoffe tressée blanc et noir ou d'une rangée de graines rouges de l'*abrus precatorius*, appelée vulgairement pois d'Amérique. Il en existe encore un autre genre, fait avec des écailles de tortues, découpées à jour, et avec des coquilles d'huitres à perles, mais on ne trouve guère ces riches ornements dans l'île de Nouka-IIiva, qui a été beaucoup plus visitée que les autres. Il faut aller à la Dominique et à la Madelaine, et avoir rendu un grand service à un chef kanae pour qu'il s'en défasse en votre faveur.

Il faut aux indigènes une patience à toute épreuve et surtout un temps considérable pour arriver, avec un manque complets d'instruments, à travailler aussi bien qu'ils le font,

l'écaïlle et surtout l'ivoire pour en faire les pipes, les manches des éventails, les ornements d'oreille, etc. Il y a de ces derniers qui sont si volumineux qu'ils ont besoin d'être soutenus par un cordon autour de la tête, sans quoi le lobe des oreilles serait déchiré par ce poids démesuré. Les petits sont découpés à jour et représentent des figures humaines assises sur des troncs d'arbre ou des dentelures plus ou moins composées. Les grands forment une plaque large comme le fond de la main, de près d'un pouce d'épaisseur, unie et parfaitement polie.

Les panaches que les kanacs composent avec les longues plumes caudales du Phaëton demandent moins de travail, mais n'en sont pas moins chers, parcequ'il faut de quarante à cinquante de ces oiseaux pour composer un panache bien fourni : un beau *tua* vaut encore quinze ou vingt francs.

Les hommes ajoutent encore à leur parure des espèces de hausse-cols dont la partie présentée à l'œil est couverte de pois rouges. L'agrément de ces ornements est quelquefois rehaussé par des étoiles, des croissants, des triangles d'écaïlle de tortue. Pour collier, ils portent soit deux ou plusieurs dents de cachalot ou des défenses de cochon, enfilées et garnies au pied avec des tresses de coco.

La réunion de plusieurs barbes blanches, forme un panache *parahina* dont la valeur est très grande, et qui ne voit le jour que dans des circonstances solennelles. Les barbes de cette couleur seraient un objet d'importation aux Marquises, dont on tirerait un joli bénéfice.

Il ne faut pas oublier un article indispensable à tout sauvage en costume de fête, ce sont les chevelures dont ils se chargent avec profusion les poignets, les reins, les pieds, ou qu'ils suspendent à leur ceinture, et qui sont disposées d'une façon particulière, suivant leur destination. Avaient-

ils jadis, comme les Indiens de l'Amérique du Nord, l'usage de dépouiller les crânes de leurs ennemis vaincus, et de s'en faire un trophée de leurs victoires, tout porte à le croire; la preuve la plus certaine qu'on puisse montrer du résultat heureux d'une bataille est la possession d'une partie de son ennemi terrassé; chez les anciens, c'était le bouclier, les étendarts; chez nous c'est le drapeau, ce sont les canons; en Asie ce sont les tentes; de là à la mode de porter des chevelures comme ornements, la transition est insensible.

Les femmes, partout ailleurs plus recherchées dans leurs parures que les hommes, ont chez les sauvages des Marquises, peu d'ornements qui leur soient propres, si ce n'est le *tokotoko-piioo*, bâton de 3 pieds de haut environ, fait en bois de fer et surmonté d'une houppe de cheveux tressés. Quelques femmes portent des panaches de barbe blanche, des diadèmes d'écaille de tortue et des boucles d'oreille. Quand elles n'en ont pas, elles roulent une feuille d'arbre dans le trou du lobe, afin de l'empêcher de se fermer. Elles aiment et recherchent les bijoux européens, bagues, colliers, anneaux, épingles, les étoffes légères pour se faire des espèces de robes, les mouchoirs de soie qu'elles portent étalés sur le dos et non pliés en triangle. Aucune d'elles ne porte de chaussure, pas même la reine Vaekeliu. Quelques kanacs en font usage, mais c'est le petit nombre; c'est pour eux un très grand luxe, et ils s'en débarrassent dès qu'ils le peuvent. S'ils vont assister à une fête dans une tribu voisine, la paire de souliers est attachée sur leurs épaules avec la chemise et le pantalon, et ils s'arrêtent à quelque distance du village pour faire leur toilette de cérémonie.

C'est aux Marquises qu'on peut voir les plus beaux tatouages, et les habitants de cet archipel ont un talent tout parti-

culier pour tracer sur leur peau les dessins qu'ils montrent avec orgueil aux étrangers. On peut s'en faire une idée, si l'on regarde ceux que la fantaisie et le désœuvrement font tracer sur les bras, les mains et la poitrine des matelots. Seulement il faut supposer ce tatouage couvrant le corps tout entier, et revêtant l'individu des figures les plus fantastiques et les plus bizarres. Les parties les plus sensibles du corps humain n'échappent pas à cette torture d'une nouvelle espèce, et c'est chez eux que doit s'appliquer mieux que partout ailleurs ce dicton populaire : qu'il faut souffrir pour être beau. Le tatouage remonte à une très haute antiquité, les prêtres de Bacchus se faisaient graver sur la peau une feuille de lierre, Lucien rapporte que ceux qui voulaient honorer la déesse Isis d'un culte particulier, se faisaient tracer sur le cou et sur les poignets des caractères mystérieux, c'est ce qui a autorisé plusieurs personnes à considérer les tatouages des peuplades indiennes comme analogues aux hiéroglyphes des anciens Egyptiens. Ils ont avancé que les chefs les plus tatoués étaient ceux qui étaient les plus illustres, ou par leurs ancêtres ou par leurs actions personnelles, mais nous nous sommes assurés qu'il n'en est rien, que les dessins que les sauvages s'impriment sur la peau n'ont aucune analogie avec l'histoire de leurs aïeux ou de leur pays, ou avec leurs histoires particulières; et bien qu'il y ait certains dessins que l'on trace de préférence sur telle ou telle partie du corps, cependant l'imagination de l'artiste fait seule les frais de la disposition des lignes, des zigzags, des triangles, des cercles qu'on voit tracés sur leur peau.

Voici du reste comment se fait cette opération : le *tuhukæ* ou *savant*, l'artiste indien délaie dans une écalle de coco du charbon d'*ama* ou *aleurites* et avec une baguette très fine il fait le dessin sur la partie du corps qu'il s'agit de

tatouer, il prend ensuite un instrument appelé *ta*, composé d'un os d'oiseau taillé en forme de peigne à dents très fines et fixé à une tige de roseau, et la main droite armée d'un petit bâton, comme celui dont se servent, les peintres pour appuyer leur main quand ils peignent, il frappe à petits coups sur l'instrument dont les dents sont également enduites de la composition noire, en suivant les contours dessinés sur la peau et font ainsi pénétrer la peinture assez profondément; le sang jaillit souvent. Il survient ensuite un gonflement de la partie tatouée, que le patient recouvre quelquefois de plantes écrasées.

On se fait tatouer tantôt une partie du corps tantôt une autre, il y en a quelques-unes pour lesquelles on est obligé de tenir fortement l'individu, et pendant qu'on le tatoue, le *tamtam* résonne, et les cris du patient sont perdus au milieu du bruit. Tant que dure le travail et le temps de la guérison le malade est *tapou* et tout ce qu'il touche est également *tapou*.

Les dessins que tracent les indigènes sur quelques-uns de leurs meubles de bois, pipes, manches de haches, flûtes, etc. se font avec des morceaux d'écale de coco taillés à angle très aigu et réduits à la flamme de la lampe en charbon incandescent. Ce travail n'est ni long ni difficile.

Les vêtements européens sont recherchés avec empressement. On obtient pour une chemise, une redingote ou un habit garni de boutons d'uniforme bien des choses qu'on n'aurait pas pour la valeur réelle du vêtement qu'on offre. Il n'est pas rare de voir un sauvage avec un habit, sans chemise ni pantalon, ou bien avec une chemise ou un pantalon seul. J'ai vu chez Hung-Hiai, chef de la tribu des Taipis-Vai, un *kanac* aller s'habiller lorsqu'il nous vit venir; sa toilette ne fut pas longue, il mit sur sa tête un chapeau de soie noire

et le conserva, pour nous faire honneur, pendant tout le temps de notre séjour dans la case. Tous ces vêtements européens ne paraissent que les jours de fête, et la cérémonie terminée le sauvage s'empresse de les quitter et de reprendre son *hami*.

« Tant de nos premiers ans l'habitude a de force. »

Les habitants des Marquises ne font guère de travaux d'association. Leurs routes ne sont que des sentiers, où deux personnes ne peuvent marcher de front, la case du chef est la case de réunion, elle est habituellement construite sur un des côtés de la place publique ou *koika*, qui est un espace de terrain en forme de parallélogramme, dont le niveau est inférieur à celui des terrains environnants, et entouré de gros blocs de pierre qui rappellent les constructions cyclopéennes; les *kanacs* d'une tribu se réunissent pour faire ce travail, mais cela n'arrive guère maintenant, car d'un côté ces constructions sont pour ainsi dire indestructibles, de l'autre la population des Marquises est loin d'augmenter et le besoin d'en créer de nouvelles ne se fait point sentir, au contraire, on en rencontre fréquemment qui sont entièrement abandonnées et envahies par les broussailles. Les seuls travaux d'ensemble qu'ils font actuellement sont les pirogues de guerre et de pêche. Chacun contribue à cette dernière industrie, les uns en allant abattre les arbres, en les creusant, pour faire le fond de la pirogue, les autres, en attachant avec des tresses de coco faites par les femmes, les planches qui doivent en augmenter la dimension; ceux-ci en sculptant la figure à placer à l'avant, ceux-là en travaillant le mât, les pagaies, les voiles, les cordages d'écorce d'hibiscus. Pendant ce temps, il se travaille ailleurs un grand filet d'écorce du même arbre, une petite case est construite exprès pour les travailleurs, ils y sont renfermés volontairement jusqu'à ce qu'il soit terminé

et les abords en sont sacrés, tapous pour les femmes. Quand la pirogue et le filet sont terminés, on fait une fête *koika-ika*; les hommes qui doivent s'embarquer dans la pirogue la lancent à la mer, et portant avec eux un dieu de pierre, ils vont pêcher le requin dont ils sont très friands, ou se rabattent sur d'autre poisson. Ils restent ainsi deux ou trois jours en mer, et à leur retour le produit de la pêche est rapporté religieusement et distribué entre toutes les familles de la baie.

Ils pêchent aussi aux flambeaux; quand la nuit est sombre et sans lune, ils vont au large dans leurs petites pirogues, allument des torches de roseaux secs et reviennent lentement vers le rivage, le petit poisson les suit et quand la pirogue touche à terre, un kanac prend la torche et les autres sont prêts et ramassent tout le poisson dans des espèces de filets emmanchés que nous appelons havanaux ou havenets. Ils le déposent dans de grands paniers de feuilles de cocotiers et la distribution s'en fait également par famille.

N'ayant eu, en écrivant cette notice, d'autre but que de faire connaître les mœurs et les coutumes des habitants des Marquises, je n'irai pas discuter les raisons politiques qui peuvent être mises en avant pour le maintien ou l'abandon de cette possession française en Océanie, qu'il me suffise de dire que si l'on voulait fortement coloniser ce groupe d'îles, et le mettre en culture, ce ne serait pas chose impossible, tant s'en faut, les Anglais à l'Ascension nous ont prouvé ce que peut la volonté de l'homme, mais il faudrait beaucoup de temps et de bras, la constitution physique du pays mettra toujours un obstacle très grand à une culture de denrées coloniales sur une grande échelle, enfin, avant de consacrer des capitaux considérables à une exploitation quelconque, de café, de sucre, de riz, de cacao, de l'indigo ou de coton,

il serait nécessaire de s'assurer auparavant si la vente de ces denrées sur une place de commerce soit en Europe soit en Amérique couvrirait à la fois et les frais de culture et ceux de transport, qui seront toujours fort élevés, eu égard à la position du groupe par rapport aux autres parties du monde où elles pourraient être achetées.

---

# NOTES.



## I.

On lit dans le supplément au t. XI de l'Histoire générale des Voyages, continuation de l'abbé Prévost, ce qui suit, relatif au second voyage de D. Alvare de Mindana, en 1595. Ce second voyage est intitulé : *Descubrimiento de las Islas de Salomon*. Mindana partit de Payta, ville du Pérou, avec Fernand Quiros. Il aborde à un groupe d'îles qu'il appela *Marquises de Mendoce*, et que Dudley croit être les mêmes que celles qu'on s'avisa d'appeler îles de Salomon, sur la ridicule supposition que c'était l'Ophir où les vaisseaux du roi des Hébreux allaient chercher de l'or. Le narrateur continue ainsi :

« ... Ils nous lançaient des pierres à coup de fronde, dont un soldat eut le bras cassé.... C'était une chose épouvantable que d'entendre le bruit et les cris de toute cette populace qui s'enbarassait dans les canots; les sauvages voulant tous se cacher les uns derrière les autres. ... Nous en découvrîmes trois autres que le commandant nomma St-Pierre, Magdelaine et Dominique.

» Les deux premières sont basses, bien boisées, et d'environ quatre  
 » lieues de circuit. — Je ne puis dire si elles sont habitées ou non.  
 » La Dominique est plus grande, elle a bien treize lieues de tour.  
 » L'aspect en est tout-à-fait agréable, plein de beaux arbres et de  
 » bonnes baies. Elle n'est séparée d'une quatrième nommée l'île  
 » Christine que par un canal limpide et profond, large d'une lieue.  
 » Le commandant nomma toutes ces îles réunies les Marquises de  
 » Mendocce... Cette île Christine est bien peuplée, haute dans le  
 » milieu, pleine de roches et de vallées, où les insulaires ont leurs  
 » habitations. Le port, faisant face à l'ouest, est en fer à cheval...  
 » Les naturels de cette île sont plus basanés que ceux de la  
 » Magdelaine, d'ailleurs, c'est à peu près le même jargon et les  
 » mêmes usages. L'habitation est disposée en équerre sur deux  
 » lignes, bien pavée d'un côté et de l'autre, disposée en place  
 » publique plantée d'arbres. Les maisons sont plus élevées que le  
 » sol, couvertes à deux eaux. Les portes sont basses et les fenêtres  
 » percées vis à vis dans le mur opposé; elles paraissent communes,  
 » du moins vîmes-nous un grand nombre de places à coucher  
 » marquées dans chaque cabaue. Les femmes ont le visage et la  
 » main très jolis, la taille fine, le corsage bien fait, le teint est  
 » passablement blanc, en un mot elles sont mieux que nos plus  
 » jolies femmes de Lima. Elles sont vêtues de la poitrine en bas,  
 » d'un fin tissu d'écorce. Nous vîmes près de la bourgade une  
 » espèce de temple ou sanctuaire, formé d'une enceinte de palissades  
 » où étaient quelques figures de bois mal travaillées, auxquelles les  
 » insulaires présentent pour offrande diverses choses comestibles.  
 » ... Leurs pirogues sont fort bien creusées, d'une seule pièce,  
 » quille, poupe et proue, recouvertes de planches et amarrées en  
 » cordages de cocotier. Il y en a qui tiennent jusqu'à 30 et 40  
 » rameurs. Ils travaillent avec des doloires d'os de poissons, et des  
 » herminettes de coquillages, qu'ils aiguisent sur de gros cailloux.  
 » Les forces, la stature et l'air sain des insulaires sont de bons  
 » indices de la température du climat (1)... »

(1) Pour plus de détails sur la partie historique de ces îles, on pourra consulter l'ouvrage de MM. Vincendon Dumoulin et Desgraz.

## 2.

On conserve encore les cercueils dans les cases en les plaçant sur des traverses, dans la partie supérieure. Il y a quelques tapous à observer dans cette circonstance : on ne peut se coucher sur la natte dans la partie de la case où se trouve le cercueil : on n'y met jamais la lumière, etc., etc. — Il faut signaler ici l'habitude qu'ont les indigènes d'emporter les morts avec eux, ou de les cacher pour qu'ils ne tombent pas entre les mains de leurs ennemis.

## 3.

L'un de nos premiers missionnaires aux Marquises, le P. Mathias G... a publié en 1843 (1), une grammaire dans laquelle il cherche à établir des règles pour le langage de ces peuples, mais je doute que celles qu'il pose soient bien constantes, d'abord parce qu'il a été trop peu de temps dans l'archipel pour pouvoir comprendre le génie de cette langue d'une manière complète, et qu'ensuite, malgré son désir d'être exact, il a pu être induit en erreur par les explications qui lui étaient données. Le chapitre de ses lettres où il traite du langage montre que ce missionnaire désirait faciliter l'étude de la langue marquisienne, et hâter la civilisation des indigènes; mais les règles qu'il donne ont besoin d'être confirmées par de nouvelles études.

Il a paru, la même année, (2) un Vocabulaire océanien-français et français-océanien des dialectes des îles Marquises, Sandwich, Gambier, etc., par l'abbé Boniface Mosblech. Si ce vocabulaire eût été fait avant notre arrivée aux Marquises, il n'aurait pas renfermé un aussi grand nombre de mots, car beaucoup d'objets dont nous nous servons étaient inconnus aux habitants de ces îles, et il a fallu créer des mots pour les exprimer dans leur langue. Pour les

(1) Chez Gaume frères.

(2) Paris, Jules Renouard et C<sup>ie</sup> libraires-éditeurs.

choses qui tombent sous les sens, la difficulté n'est pas très grande, mais pour les idées métaphysiques ou morales auxquelles ces indigènes n'avaient jamais songé, elle est quelquefois insurmontable; aussi nos missionnaires ont-ils beaucoup de peine à se faire comprendre quand ils veulent leur expliquer les dogmes du Christianisme.

Le P. Dordillon, qui est dans l'archipel des Marquises depuis plus de huit ans, travaille avec persévérance à un dictionnaire de cette langue. Il la connaît déjà fort bien, et cependant il avoue qu'il est souvent embarrassé pour s'exprimer dans les instructions religieuses qu'il leur fait, à cause de la difficulté de traduire sa pensée, l'expression propre manquant, et l'obligeant à se servir de périphrase. Le dictionnaire du P. Dordillon sera aussi complet qu'il est possible et comprendra les noms de toutes les espèces d'animaux, de végétaux et de minéraux déterminés par les naturels.

On remarque aux Marquises un assez grand nombre de mots qui tirent leur origine de l'anglais. Ainsi les naturels appellent *iepe*, navire (en anglais ship); *manua*, bâtiment de guerre (man of war); *tara*, pièce de cinq francs (dollar); *pele*, cloche (bell); *karai*, verre (glass); *pulue*, faire sortir (pull away). Le français et le latin leur en ont fourni aussi une grande quantité : glace, *kakala*; heure, *hora*; mitre, *mitera*; myrrhe, *mira*; myrte, *mureta*; vinaigre, *rineka*; vin, *vino*; anathème *anatemala*, etc.; le latin : encens, *libano*, et plusieurs mots de la liturgie. Ces noms modernes sont indiqués dans le dictionnaire de l'abbé Mosblech.

#### 4.

Les amateurs de curiosités ne seront peut-être pas fâchés de connaître les noms indigènes des différents objets qu'on peut se procurer aux Marquises, soit au moyen d'échanges, soit d'une autre façon. En voici la nomenclature : (1)

(1) On a déjà fait observer qu'il faut prononcer la lettre *u* comme s'il y avait *ou*.

- Casse-tête, *e uu.* (1)  
 Tambour, *e pahu.*  
 Hache en pierre, *e toki.*  
 Pagaie, *e hoe.*  
 Conque de guerre, *e patoka.*  
 Fronde, *e maka.*  
 Bâton de fête, *e tokotokopioo.*  
 Cocos sculptés, *e ipu a ehi* (Ketu ia).  
 Echasses, *e tapuvae.*  
 Plat à popoi, *e kooka.*  
 Râpe à coco, *e heka ehi.*  
 Pilon à popoi, *e kea tuki popoi.*  
 Instrument pour tatouer, *e taa patu tiki.*  
 Flûte ordinaire, *e pu.*  
 Flûte avec laquelle on joue à l'aide du nez, *e pu ihu.*  
 Ornement de tête en plumes, *e tavaha.*  
 Un autre, *e péué.*  
 Un autre, *e péué hei pipii.*  
 Un plumet en plumes de phaëton, *e tua.*  
     Id. en barbes blanches, *e pava.*  
 Des boucles d'oreilles grandes, *e hakai ei.*  
     Id. petites, *e putaiata.*  
 Ornaments des oreilles, *e Kouhau.*  
 Chevelures des mains, *e topepu.*  
     Id. des pieds, *e poe.*  
     Id. des reins, *e hope moa.*  
     Id. rondes, *e titi pakeki, e pohutu.*  
 Diadème en écaille, *e poékaha.*  
 Ornement en pois rouges, *e taki poniu.*  
 Un autre, *e tete poniu.*  
 Ornement en tresse d'écorce d'arbre, *e Kahu Koua ehi.*  
 Eventail, *e tahii.*  
 Bonnet, de savant, *pæ kouaehi.*  
 Ceinture d'homme ou langouti, *e hami.*  
 Etoffe en écorce d'arbre, *e ute hiapo.*

.1 La voyelle *e* se prononce comme dans bonté, charité.

## §.

L'arbre à pain, *Artocarpus* de Linné, *Soccus* de Rhumph., *Radamachia* de Thumb., *Tridaps* de Commerson, est originaire des îles de la Polynésie. Vers la fin de 1793, il a été transporté de Tonga-Tabou à Java par les frégates la *Recherche* et l'*Espérance*. La frégate la *Régénérée*, transporta l'espèce à noyau de Batavia à l'île de France. Sounerat, naturaliste et voyageur français, en avait apporté à l'île de France des pieds qu'il avait pris à Luçon. En 1793, la variété sans pépin a été transportée de Taïti, d'où elle est originaire, dans nos Antilles. Cet arbre existe maintenant dans presque toutes nos colonies; on pourrait peut-être le cultiver en Algérie où végètent à l'air libre des espèces voisines, les *ficus lævis*, *religiosa*, *elastica*, *rubiginosa*, *bengalensis*, et ce ne serait pas une acquisition de peu d'importance pour la colonie, car, comme on l'a vu, c'est du fruit de cet arbre que se nourrissent exclusivement des milliers d'individus; ce qui a fait dire à un de nos poètes :

Une plante sauvage,  
Des présents de Cérès peut remplacer l'usage.

CASTEL.



# RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR

## M. DESHAYES,

Ancien Conseiller du Roi en ses conseils, Commissaire Général de  
la Marine, Membre de la Société Académique de Cherbourg.



Lettre à MM. les Membres de la Société Impériale académique  
de Cherbourg.



Messieurs et chers confrères,

J'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements  
biographiques que vous m'avez demandés sur M. Deshayes,  
membre de notre Société en 1776.

Antoine Deshayes naquit à Rochefort le 21 février 1731.  
Il était d'une famille autrefois fort riche, mais que la banque  
de Law d'abord, et ensuite la faillite du père Lavalette,  
avaient complètement ruinée. Il remplissait les fonctions de  
commissaire des classes au département de Cherbourg,

lorsque, en 1776, il fut nommé membre titulaire de la Société académique. M. Deshayes y occupa dignement sa place. Il avait une instruction fort étendue; les hautes mathématiques et la physique étaient surtout, dans ses courts loisirs, ses études de prédilection. Il entretenait sur ces matières avec M. Dumouriez, alors directeur de notre Société, des conférences qui avaient un intérêt scientifique à cette époque. M. Deshayes était un des intimes du général Dumouriez, et lui était fort utile en rétablissant à chaque instant, par la douce persuasion de son esprit, la paix dans son mauvais ménage. L'amitié de ces deux hommes dura longtemps, car je les retrouve encore en relation épistolaire à la Restauration de 1816.

M. Deshayes, qui était devenu à Cherbourg commissaire ordinaire des ports et arsenaux le 2 décembre 1783, et conseiller du roi en ses conseils, commissaire général ordonnateur des travaux de la rade, à la suite du voyage de Louis XVI en 1786, quitta notre ville à sa demande en décembre 1792 (1). Le port de Cherbourg devait à cet administrateur éminent la création de sa première administration et d'importants travaux. Il alla à Paris, où il fut nommé l'un des adjoints du ministre de la marine Dalbarade (1793). Je suppose qu'il ne resta pas longtemps dans cette place, car tout changeait prodigieusement vite à cette époque de terreur, et M. Deshayes, par son caractère, ne pouvait être du nombre des hommes en faveur à cette date néfaste. Rentré dans la vie privée, il y demeura jusqu'aux jours meilleurs du Directoire, qui devaient précéder les jours glorieux de

(1) Il remit son service à M. Eustache, son successeur, le 19 novembre de cette année.

l'Empire. Vers 1797, le vice-amiral Pléville, ministre de la marine, lui proposa la présidence d'une commission de liquidation à l'administration centrale. Il accepta, et il était dans cette position au moment où le contre-amiral Decrès parvint au ministère (1<sup>er</sup> octobre 1801). Il se retira définitivement du service peu de temps après, et voici à quelle occasion. Un personnage, que j'ai connu conseiller d'Etat sous la Restauration, avait résidé quelque temps aux Etats-Unis comme chargé des affaires de France. Là, il avait eu le malheur d'encourir le mécontentement de l'un des ministres de la République française en refusant de donner à une affaire la suite indiquée. De retour à Paris, cet agent diplomatique eut des réclamations financières à présenter au ministère de la marine; M. Deshayes, chargé de les examiner, fit son rapport en conscience; mais M. Decrès, mû peut-être par des influences étrangères, montra de la mauvaise humeur et dit : « Je vous ai demandé un rapport sur l'affaire de M. Pichon, et vous m'apportez un plaidoyer en sa faveur. » M. Deshayes, piqué de l'observation, écrivit le lendemain à M. Decrès : « Je suis fort âgé et je veux mettre un intervalle de repos entre ma vie et ma mort; je prie donc V. Exc. de me donner un successeur. » Sa demande lui fut octroyée, et il quitta le service n'ayant de ressource pour vivre que sa pension et une petite rente viagère. Il n'était encore affligé d'aucune infirmité lorsque le 20 février 1816, âgé de 85 ans moins un jour, il fut atteint à Paris d'une fièvre catarrhale qui l'emporta en peu d'heures, malgré les soins dévoués de notre savant confrère le médecin en chef de marine Fleury, qui se trouvait en ce moment à Paris pour affaires.

M. Deshayes était de petite taille, mais avait beaucoup de dignité dans les manières. Il avait en trois sœurs et deux

frères : l'un capitaine de frégate, l'autre ingénieur mécanicien de la marine. Un cabestan dont on s'est longtemps servi était de l'invention de ce dernier. Ce fut à lui aussi qu'on dut de pouvoir opérer l'immersion des cônes qui avaient été construits pour la rade de Cherbourg, immersion que plusieurs ingénieurs distingués avaient tentée avant lui sans succès.

Agréez, etc.

L. DE PONTAUMONT.

Teurthéville-Hague, septembre 1854.



# FABLES ET CONTES

IMITÉS DE

## LESSING, GOETHE ET BOCCACE,

Lus à la séance de la Société Académique de Cherbourg,  
le 1<sup>er</sup> mai 1855,

PAR

**M. DE LAPPARENT,**

Associé titulaire.



### FABLES DE LESSING.



Lessing appartient à cette brillante pléiade d'écrivains qui, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, régénérèrent la littérature allemande, en la faisant sortir de la voie d'imitations serviles où elle s'était fourvoyée.

Lessing est surtout célèbre comme poète dramatique, et ses deux meilleurs ouvrages, *Emilia Galotti*, dont le sujet

a beaucoup d'analogie avec celui de la Virginie romaine ; et *Nathan le Sage*, éloquent plaidoyer en faveur du grand principe de la tolérance religieuse, sont des œuvres remarquables, autant par l'élévation de la pensée, que par la force et l'élégance du style.

Le même écrivain a laissé, en outre, de nombreux opuscules, au premier rang desquels figure un recueil de fables et d'apologues, qui jouissent de la même popularité, en Allemagne, que les fables de Lafontaine, en France.

Cette manière amusante d'administrer, qu'on nous passe l'expression, les leçons de la morale, a toujours été fort goûtée des nations, et, depuis Esope et Phèdre, chez les anciens, jusqu'au bon Lafontaine, obtenu un égal succès.

Les fabulistes que nous venons de citer ont, en grande partie, traité les mêmes sujets, chacun selon le génie de sa langue propre. Quant à Lessing, la plupart de ses fables se distinguent par un cachet particulier d'originalité, et quelques-unes nous ont paru si heureusement trouvées, que nous n'avons pu, malgré notre évidente insuffisance, résister au désir de les faire passer dans notre langue.

On remarquera, bientôt, qu'aucune d'elles n'est accompagnée de ce qu'on nomme la *moralité*.

Rousseau a reproché à Lafontaine de n'avoir pas laissé au lecteur, le soin d'extraire la morale de ses fables, et il est à présumer que telle était, également, l'opinion du poète allemand.

A cela on peut répondre que les fables étant destinées à graver des leçons dans l'esprit, il était nécessaire qu'elles le fissent d'une manière claire, concise et sous une forme qui facilitât leur impression dans la mémoire.

Qui, par exemple, les ayant lues une fois, oubliera ces charmantes *moralités* :

Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde,  
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Travaillons, prenons de la peine,  
C'est le fond qui manque le moins.

Ou encore :

Apprenez que tout flatteur  
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Ne soyons pas si difficiles,  
Les plus accommodants, ce sont les plus habiles.

Et tant d'autres.

Quoi qu'il en soit, arrivons aux fables de notre auteur.

La première a pour titre LE LOUP ET L'ÂNE et n'est pas sans quelque analogie avec celle si connue du LOUP ET AGNEAU. Toutefois, on ne pourrait lui appliquer le célèbre adage :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.  
attendu que notre loup, encore moins scrupuleux que son confrère, ne se donne pas la peine d'articuler une raison, même mauvaise.

## LE LOUP ET L'ÂNE.

3

Un loup que tourmentait la faim  
Rencontre un âne en son chemin.  
Ayez pitié de moi, seigneur loup, je vous prie,  
Dit Aliboron en tremblant,

Vous feriez, en me dévorant,  
 Un fort pauvre régal; voyez, la maladie  
 Et les coups de bâton m'ont mis en triste état.  
 — Attends, réponds le loup, et je vais, sans éclat,  
 Te guérir à jamais de toutes tes misères.

Il dit, et, malgré ses prières,  
 Le terrasse et dans la forêt,  
 Entraîne le pauvre benêt.

Cette fable, il est inutile de le faire observer, se rapporte à des temps bien différents de ceux où nous vivons. Il n'en est pas de même de la suivante qui, fondée sur la sottise et la vanité humaines, ne rencontrera, à toutes les époques, que de trop nombreuses applications :

#### LE POMMIER SAUVAGE ET LE ROSIER.

Dans le tronc d'un pommier sauvage,  
 Dont le vide, du temps, attestait le ravage,  
 D'abeilles un essaim nombreux  
 Avait pris gîte, et l'arbre glorieux  
 Du miel qu'il renfermait, méprisait ses semblables ;  
 Quand un rosier lui dit : — De tes fruits détestables  
 As-tu changé l'âcre saveur  
 Et leur amertume en douceur ?  
 A l'homme, si tu peux, cause cette surprise,  
 Jusque là, ton orgueil ne sera que sottise.

Que de gens n'ont, en effet, pour tout mérite, que le  
 hasard d'une fortune ou d'un nom !

On s'aperçoit déjà, que la manière de Lessing s'éloigne de la charmante bonhomie et de la douce malice de notre Lafontaine; c'est un maître armé de la férule et qui ne ménage pas les coups. Mais il dit de grandes vérités, témoin encore cette courte conversation entre le BUISSON D'ÉPINES ET LA PRAIRIE :

### LE BUISSON D'ÉPINES ET LA PRAIRIE.

La prairie, un jour, au buisson

Demandait et non sans raison :

— Voisin, quand un passant chemine

Auprès de vous, dans quel esprit

Faites vous tant d'efforts pour saisir son habit ?

Qu'en feriez-vous? — Rien, ma voisine ;

Mon but n'est point de m'en parer,

*Je ne veux que le déchirer.*

Que de buissons d'épines, dans nos sociétés, dont le seul et triste plaisir est de déchirer autrui, sans aucun profit pour eux-mêmes !

Dans la fable qui suit, Lessing a eu le tort de descendre à la satire personnelle, en attaquant une nation que son ancienne gloire et ses malheurs auraient dû lui faire respecter; c'est, d'ailleurs, dénaturer le véritable parfum de la fable, que d'enlever à celle-ci son caractère de généralité. Aussi avons-nous cru devoir modifier l'original, dans ce sens :

BUCEPHALE OU LE CHEVAL DE BATAILLE  
ET LES MOUCHERONS.

Après avoir dans maint combat  
Bravé la mort comme un soldat,  
Bucéphale perdit la vie.

Il gisait; une main amie,  
N'avait pu donner à son corps,  
La sépulture due aux morts.

— Nature, jamais ne repose  
Et sait à ses secrets desseins,  
Faire concourir toute chose;  
La mort revit entre ses mains. —

Bientôt des flancs gâtés de cette noble bête,

Un vif essaim de moucherons  
Jaillit et, portant haut la tête,

Ces petits animaux, infimes avortons,  
Osaient vanter leur origine.

— Du favori du Dieu qui règne sur la mer,

De cheval vif comme l'éclair,  
Nous sommes issus j'imagine,  
Bourdonnaient-ils tous à l'envi!

Que de moucherons aujourd'hui!

La fable du CHASSEUR ET SON ARC est une des plus ingénieuses que Lessing ait écrites.

« La civilisation doit polir les mœurs sans les énerver, » telle est la leçon qui en ressort et sur l'actualité de laquelle nous n'insisterons pas.

## LE CHASSEUR ET SON ARC.

Un chasseur possédait un arc en bois d'ébène ,  
    Qui lui servait, au bois et dans la plaine ,  
A tirer loin et juste : il en faisait grand cas.

— Cependant je ne trouve pas,  
    Disait-il, un jour, à son arme,  
Que l'on ait assez pris soin de te décorer ;  
    Le poli, voilà ton seul charme ;  
    Mais on peut y remédier  
    Et d'une belle ciselure,  
    Je veux te donner la parure. —

Ainsi fut fait ; un artiste en renom,  
Grava sur l'arme, à cette occasion,  
    Un sujet bien fait pour plaire,  
    C'était une chasse entière.

L'homme enchanté : — Qui de cet ornement,  
Etait plus digne, ô mon arc ! — Cependant,  
Pour l'essayer il le tend, ô surprise !  
Entre ses mains l'arc affaibli se brise.

Nous donnerons, sans commentaires, ce dernier apologue  
du même auteur.

## LES FURIES.

Pluton voulut changer ses antiques furies ;  
 Il les trouvait sans force et par l'âge affaiblies.  
 Dans leurs débiles mains, les terribles serpents,  
 Ne faisaient plus ouïr ces affreux sifflements ,

La terreur des ombres damnées.

— Ami Mercure , au pied léger,

Dit-il au divin messenger,

Je voudrais trois femmes bien nées,

Mais dont la sévérité

Soit un point bien constaté,

Je les destine à l'emploi de Furie ;

Sur la terre, va donc contenter mon envie. —

Il dit, Mercure part. Junon au même instant,

A sa suivante Iris : — Cette Vénus prétend

Que toute la gent féminine

Obéit à ses lois ; son orgueil me chagrine,

Je voudrais pouvoir l'abaisser.

Sur la terre, Iris, va chercher

Deux ou trois vierges renommées

Par leur vertu, leur chasteté

Et leur grande sévérité

Que je puisse opposer. — A travers les nuées

Iris s'élançe. Où n'alla-t-elle pas

Et du globe quel coin fut négligé par elle !

Partout elle porta ses pas

Mais en vain ; à tire d'aile

Elle retourne seule au céleste parvis.

Junon s'écrie : — O ciel ! pas une seule, Iris !

O chasteté! vertu! — Des Dieux puissante reine,  
Répond Iris, j'avais trouvé, mais non sans peine,  
Trois modèles de vertu,  
Qui jamais n'avaient connu  
D'amour le séduisant empire;  
Mais, hélas! j'arrivai trop tard. —  
Trop tard, Iris, que veux-tu dire?  
— Pour Pluton, Mercure avec art,  
Les retenait. — Quelles folies!  
Et que fera Pluton de ces hautes vertus,  
Rebelles jusqu'alors au pouvoir de Vénus?  
— Il en veut faire des furies!



## CONTE IMITÉ DE GOETHE.

---

Parmi les nombreuses chansons de Goethe se trouve une chanson, très populaire, que l'illustre poète a composée pour se divertir, et que les nombreux amateurs de l'art, mais surtout les amateurs de la poésie, ont plus généralement

### LE MAGICIEN ET LA BLANCHISSEUSE.

Rien n'est plus dangereux qu'une demi-science,  
Mieux vaut une entière ignorance.

Un sombre et vieux logis d'un faubourg écarté,  
Par un magicien se trouvait habité  
Et par Margot la blanchisseuse.  
La donzelle fort curieuse  
Était sans cesse aux aguets,  
Pour surprendre les secrets  
De son voisin. Un soir, à la serrure,  
Elle avait l'œil collé, par une nuit obscure.

Le sorcier enfoncé dans son grand fauteuil vert,  
 Besicles sur le nez, lisait un livre ouvert  
 Et posé devant lui sur un bahut de figure  
 Tout chargé de creusets, d'écuelles et de fioles,  
 Quand soudain, sur un bruit, il se leva d'un bond,  
 Entra en branle sa robe et son bonnet de nuit,  
 Va, se démaie, arrange la boutique,  
 Fais le ménage et, du pouvoir magique,  
 Docile serviteur, bientôt rentre en repos  
 Margot se dit : si je savais les mots  
 Qui d'un manche à balai vous font une servante  
 Que de peines de moins ! Alors si je m'abuse,  
 Mon balai me remplace et va puiser mon eau.

A tout prix il me faut ce mot !

Chacun sait ce que peut l'esir ardent de femme !  
 Elle en vint à ses fins et la joyeuse dame  
 Voulut de suite essayer son pouvoir  
*Salam!* ami balai, dépêchons ! au travail !  
 Prends deux seaux et rempli ce cuvier à ma place.  
 Le manche obéissant aussitôt se déplace ;  
 Il part, revient, part encore empressé ;  
 Chaque seau venu plein est aussitôt versé ;  
 Encor quelques instants, la vaste et large panse  
 Va se trouver remplie. — Assez, cessons la danse,  
 Mon brave serviteur, c'est bien pour cette fois.

Mais, voyez donc le sournois,  
 Qui fait la sourde oreille ! Arrête, misérable,  
 Ou tu vas me noyer ! — Mais le manche implacable,  
 Toujours armé de l'un et l'autre seau,  
 Sans cesse d'apporter et de verser d'autre eau.  
 Alors, dame Margot guette son adversaire,  
 Le saisit au passage et le brise en colère !

Mais, ô stupeur ! les deux morceaux,  
S'emparant chacun de deux seaux,  
Volent ensemble à la rivière.

Pour le coup notre lavandière

Folle de peur et tremblant pour ses jours,  
Jette des cris d'alarme, appelle à son secours.  
Le nécromant arrive avec le voisinage,  
Devine d'un coup d'œil la cause du tapage,  
Prononce *l'autre mot*, que la sotte ignorait  
Et met fin au tumulte en calmant le balai;  
Puis, sans rien dire plus, se dérobe à la vue  
De la pauvre Margot, honteuse et morfondue.

N'est-ce pas ainsi que se font, trop souvent, les révolutions, par des politiques à courte vue, ne connaissant que le mot qui met en mouvement un peuple égaré ? Trop heureux quand le *magicien* arrive, à temps, à leur secours et *rétablit la pyramide sur sa base !*



**CONTE IMITÉ DE BOCCACE.**

---

**LE CUISINIER ET LA GRUE.**

La frayeur quelquefois donne aux gens de l'esprit.  
A ce sujet, voici ce que l'on trouve écrit  
Dans le *Decameron*, ouvrage de Boccace,  
Conteur naïf et plein de grâce.

A Florence vivait un opulent seigneur,  
Guido Cavalcanti, passionné chasseur.  
Un matin, son faucon lui ramène une grue  
Grasse, potelée et dodue  
Un mets de prince ; à son cuisinier  
La bête est envoyée et doit, de son diner,  
Etre le plat d'honneur ; par les ordres du maître,  
Notre artiste fera paraître  
Dans ce rôti tout son talent.

Du signor Guido, cependant,  
L'humeur agréable et civile  
Le fait aller hors de la ville

Visiter de nombreux amis ;  
Il ne doit que le soir , retourner au logis .

Depuis une heure et plus , à la broche fixée ,  
La volaille , en tournant , d'une odeur embaumée  
Parfumait la maison et tous les alentours ,  
Quand Brunette survient , Brunette les amours

Du despote de la cuisine .

Du rôti , cuit à point , la succulente mine  
Fit sur la signora si grande impression ,

Que succombant à la tentation ,

Elle exige que d'une cuisse

Son soupirant lui fasse don .

Moi , dit l'autre , que je périsse

Si j'y consens , pour qui me prendrait-on ?

Brunette soyez raisonnable ,

Ne me rendez pas misérable

En exigeant ce que je ne puis vous donner .

Mais elle , de l'abandonner ,

Jure , s'il ne fait droit à cette fantaisie .

Bref , le pauvre craignant de perdre son amie ,

Plus encore que le bâton ,

D'une cuisse fait l'abandon .

Du dîner , cependant , l'heure était arrivée ;

Sur la table bientôt la grue est apportée .

— Que veut dire cela ? quel est l'impertinent

Qui , de cette volaille , a pris , impudemment ,

Un membre ! s'écrie en colère

Le maître de céans . De notre pauvre pauvre hère ,

On peut se figurer et le trouble et l'effroi .

— Monseigneur... écoutez... Monseigneur.. croyez-moi...

Le bon Dieu n'a donné qu'une cuisse à la grue ? —  
 Qu'une cuisse, maraud !... mais demain à ta vue,  
     J'en veux exposer un troupeau  
     Et prends garde, alors, à ta peau  
 Si de plus d'un seul pied nous les trouvons pourvus. —

Or il faut savoir que les grues  
 Se rassemblent, le soir, sur le bord des étangs,  
 Par un épais taillis mis à l'abri des vents,  
     Et qu'ayant ramené sous elles  
     Un de leurs pieds et sous leurs ailes  
 Inséré leur long col, elles passent la nuit  
 Debout sur un seul pied. — De grand matin, sans bruit,  
     Maître et valet arrivent à portée  
     D'une troupe encore plongée  
 Dans un profond sommeil. — Voyez, maître, voyez,  
 Elles n'ont qu'un seul pied et si vous m'en croyez,  
 Il fait froid, retournons de ce pas à la ville. —

Le détour n'est pas malhabile,  
 Répond Guido, mais attends un moment,  
 Observe quel sera d'un eri l'événement. —  
 Enflant alors sa voix : Ha ! Ha ! Ha ! Chaque grue,  
 Baissant son autre pied, disparaît à la vue  
     Du coupable déconcerté.  
 — Eh bien ! maître fripon, comment sera traité  
     L'auteur d'un si hardi mensonge ?  
     — De grâce... un moment... mais j'y songe !  
     Hier quand j'apportais le plat,  
     Vous ne criâtes pas Ha ! Ha !  
 Rien d'étonnant que la cuisse cachée  
 A vos regards ne se soit pas montrée ! —

Ce trait d'esprit, arraché par la peur,  
Mit Guido de si belle humeur  
Que de son maître queux il pardonna l'offense  
Et le bon mot, bientôt, circula dans Florence.



RENSEIGNEMENTS

SUR

**L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ**

**DE CHERBOURG,**

**AVANT 1794.**

**RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE,**

PAR

**M. Victor LE GENS.** (1)

---

L'église Sainte-Trinité fut pillée et dévastée le 19 janvier 1794. — Bouret (des Basses-Alpes, représentant du peuple, fut envoyé à Cherbourg pour y abolir le culte du Christ. La veille du pillage, il avait ordonné à tous les citoyens de se

1. Nous devons ces précieux renseignements à M. Victor Asselin, frère du savant orientaliste.

rènnir le lendemain à l'église, afin d'y tenir une assemblée fédérative. Dès sept heures du matin, il fut ordonné à toutes les personnes qui en avaient les clefs, de les remettre à la maison commune. La municipalité et les membres du district se rendirent à l'église avec Bouret et Delisle, son secrétaire. Le cortège et le peuple étant assemblés dans le temple, le syndic du district monta en chaire, et, après avoir donné lecture des journaux de la Convention et de ceux de Hébert, connu aussi sous le nom de père Duchesne, il arracha le saint Esprit qui était placé sous le couronnement de la chaire, en disant : Que fait ici ce pigeon ? Alors la dévastation commença. Des forcenés s'élançant vers le chœur, en brisent les portes et les balustrades, renversent l'aigle et le vautour qui couronnaient le lutrin, montent sur l'autel et en enfoncent le tabernacle. Les uns prennent les ciboires et mangent les hosties ou se les jettent à la tête, les autres s'emparent de l'ostensoir et s'en partagent les débris. Les autels furent renversés. On abattit les images. On lacéra les tableaux, les draperies des chapelles, les bannières, les ornements des prêtres. On mit en pièces le monument nommé vulgairement *le Paradis*, les orgues, les stalles, les bancs, les confessionnaux, les cloches, les vitraux des fenêtres. On renversa le calvaire. Enfin, quelques jours après, on dépava l'église et des maçons furent appelés pour anéantir de nombreux bas-reliefs et pour piquer des inscriptions qui se trouvaient çà et là, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église.

On doit attribuer la plus grande partie de ces désastres aux jeunes conscrits de Valognes, qui tenaient alors garnison à Cherbourg.

**I. Le Chœur.** — Le chœur était fermé par des balustrades en bois de chêne, façonnées en bâtons de vigne et couronnées par une frise à jour. Il y avait quarante-huit stalles aussi en chêne, richement sculptées. Les volutes des accoudoirs figuraient des langues de bœuf, et le dessous, qui était à jour, formait une belle dentelle. Le lutrin, d'un travail grossier, était couronné par un aigle déchirant un vautour. On voyait sur l'autel une chaire d'exposition entourée de quatre colonnes unies, percées à jour et dorées. Le tableau de contre-table, qui était d'un grand mérite, représentait deux anges annonçant à Sara qu'elle enfanterait un fils. L'autel était surmonté des trois personnes de la sainte Trinité (1). Il était peint en noir, et toutes les sculptures en étaient dorées. Aux deux côtés du chœur, et au-dessus de chacune des portes latérales, il y avait un fort beau tableau : celui de droite représentait saint François-de-Sales, et celui de gauche, saint Charles-Borromée. Le derrière de ces tableaux était peint et couvert de fleurs de lis d'or. Au-dessous des embases des colonnes, sur les crédences, étaient les portraits de Jésus et de la Vierge : on les attribuait à Raphaël. Les piliers du chœur étaient ornés du portrait de sainte Cécile et de tableaux représentant les quatre fins de l'homme : la mort, le purgatoire, le paradis et l'enfer.

**Jubé, crucifix.** — Le jubé se composait de trois panneaux, dont deux, de forme carrée, étaient ornés d'une guirlande; le troisième, celui du milieu, était cintré et

(1) Le jour si habilement ménagé pour éclairer le triangle rayonnant qui surmonte le maître autel est l'ouvrage de M. Freret, sculpteur. Ce travail a été exécuté en 1809. Avant cette époque, les balustrades à claire-voie faisaient le tour du chœur, dont deux petites fenêtres ogivales éclairaient le chevet.

représentait en bas-relief la Madeleine à demi-couchée élevant sa tête vers le Christ.

Le crucifix était un chef-d'œuvre de sculpture. Deux socles, l'un à droite et l'autre à gauche, portaient, comme aujourd'hui, les statues de saint Jean et de la Vierge.

**II. Chapelle Saint-Jean-Baptiste.** — En dehors du chœur, du côté de l'épître, et en avant de l'un des deux piliers de l'entrée, se trouvait l'autel de saint Jean-Baptiste. Au-dessus de la corniche, on voyait ce saint, une croix à la main, revêtu d'une peau de mouton et accompagné d'un agneau couché à ses pieds. A ses côtés, étaient les évangélistes saint Jean et saint Mathieu. Le tableau de contre-tableau représentait la nativité de saint Jean-Baptiste. Sur les gradins de l'autel, il y avait deux petites statues, l'une de saint Zacharie et l'autre de sainte Elisabeth.

**III. Chapelle de la Sainte-Vierge.** — De l'autre côté de l'entrée du chœur, était l'autel de la Vierge, établi parallèlement à celui de saint Jean-Baptiste. Sur la corniche on voyait Marie tenant l'enfant Jésus, et ayant auprès d'elle les prophètes Isaïe et Jérémie. Le couronnement de l'autel portait quatre petits anges posant sur sa tête un diadème de douze étoiles. Le tableau de contre-tableau, représentant sa nativité, était accompagné des statues de saint Joachim et de sainte Anne.

**IV. Chapelle Saint-Jacques.** — Près du Lanc actuel des marguilliers, était l'autel de saint Jacques (1). Ce saint, qui portait le costume des pèlerins, tenait un bâton

(1) A cette chapelle tenait un banc qui fut, en 1778, l'objet d'un long débat entre M. Dumouriez, commandant à Cherbourg, et le curé, les échevins, les marguilliers et les confrères de la Vierge de l'église Sainte-Trinité.

d'où pendait une gourde. Il avait un chapeau à la Henri IV, orné d'une coquille. A sa droite, on remarquait la statue de sainte Appoline et à sa gauche celle de saint Maur, abbé; auprès de ce dernier se trouvait saint Gilles, ayant à ses pieds l'attribut qui le caractérise.

**V. Chapelle Sainte-Catherine.** — Parallèlement à l'autel Saint-Jacques, près de la chaire, était l'autel de sainte Catherine. Cette sainte tenait les instruments de son martyre et avait à ses côtés saint Sever et saint Nicaise. Le premier de ces saints était le patron des tisserands. Celui des tisseurs qui faisait la toile la plus fine, déposait aux pieds de sa statue une *canette* ou fuseau de fil. Saint Nicaise était le patron des drapiers.

**VI. Chapelle du Saint-Sacrement (1).** — Dans la nef de gauche, en entrant par le grand portail, on voit encore la chapelle du Saint-Sacrement; mais, avant 1794, il y avait, au lieu de la corniche actuelle, une frise sculptée en dentelle. On y remarquait trois tableaux dont les personnages étaient de grandeur naturelle. Celui du milieu représentait la cène de J. C. avec ses apôtres. A droite, on remarquait le sacrifice d'Abraham, et à gauche le prophète Elie dans le désert, couché sous un arbre. L'autel, à la romaine comme celui d'aujourd'hui, avait un tabernacle d'une grande simplicité, en bois de chêne. Un ange adorateur était placé de chaque côté. Une balustrade en fer fermait le sanctuaire.

**VII. Chapelle de Jésus.** — En montant sur la gauche, on trouvait la chapelle de Jésus. Elle supportait un

(1) La construction d'une chapelle pareille à celle du Saint-Sacrement aurait été exécutée sans la refonte générale des cloches qui eut lieu en 1774, et qui avait épuisé les ressources de la fabrique. (Note tirée d'un mémoire portant la date du 11 octobre 1778.)

couronnement représentant un *Ecce Homo* accompagné de deux anges à genoux : chacun d'eux tenait un coussinet chargé des divers instruments de la passion. Sur les embases des colonnes, en dehors, on voyait la statue de sainte Marguerite, celle de saint Clair et un bas-relief de sainte Avoie dans sa prison. Jésus au jardin des Oliviers était le sujet du tableau de contre-table. Au-dessus de la porte latérale de cette chapelle, sur l'entablement existant encore aujourd'hui, on remarquait d'énormes statues en pierre calcaire, représentant les deux premières personnes de la sainte Trinité; un triangle en fer, scellé derrière le dos de ces statues, soutenait le saint Esprit. Sur les piliers, à droite de l'autel, était adossé saint Clément, pape, ayant une ancre à ses pieds, et au devant de lui une petite frégate du nom d'*Eole*, suspendue à la voûte.

**VIII. Chapelle Saint-Sébastien.** — Plus loin, du même côté, était une chapelle dédiée à saint Sébastien, et connue aussi sous le nom de chapelle de saint François. On y observait la statue de l'illustre martyr, accompagnée de celle du patron des cordeliers et d'un groupe remarquable. Une tour à la porte de laquelle se tenait debout sainte Barbe consternée à la vue de son père fondroyé à ses pieds, tel était le sujet de ce groupe. Au-dessus des gradins de l'autel, il y avait deux rangs de bas-reliefs, en albâtre, représentant des chevaliers. Contre l'un des piliers de l'arcade qui formait l'entrée de la chapelle, se trouvait la statue de saint Crépin.

**IX. Chapelle Saint-Pierre.** — La dernière chapelle de la nef du Nord, située à l'endroit où est actuellement la porte de la sacristie, était dédiée à saint Pierre. Sur le haut de la corniche, assis sur un trône et revêtu des insignes de la papauté, les autres apôtres, l'entouraient avec leurs attributs. Le tableau de contre-table représentait saint Pierre à

genoux pleurant ses péchés. Sur le pilier de droite, à l'entrée même du chœur, on voyait saint Nicolas bénissant des enfants; on y remarquait aussi la statue équestre de saint Martin coupant un pan de son manteau et le donnant à un pauvre. En face de l'autel, était suspendue à la voûte une petite barque de pêche du bord de laquelle pendait un filet, allusion à l'état primitif des disciples du Sauveur.

**X. Chapelle Saint-Michel.** — Dans le haut de la nef de droite, et près du chœur, se trouvait la chapelle de saint Michel. Sur la corniche, on remarquait le prince de la milice céleste, armé d'une lance et perçant Satan, qu'il tenait sous ses pieds. A ses côtés étaient les statues de saint Côme et de saint Damien. Le tableau de contre-table représentait l'Archange foulant aux pieds l'ennemi du genre humain. Sur les gradins de l'autel, il y avait deux rangs de petits bas-reliefs en albâtre, dans le genre de ceux de la chapelle Saint-Sébastien. On y voyait encore les statues de saint Denis et de saint Remy.

**XI. Chapelle du Saint-Sépulcre.** — En descendant du même côté, on arrivait à la chapelle du Saint-Sépulcre. Le couronnement portait le relief de la Résurrection. Le tableau de contre-table avait pour sujet la visite des saintes femmes au tombeau de Jésus. Ce tableau, actuellement placé à l'autel des morts, fut sauvé des mains des vandales de 1794 par les soins du sieur Robin, luthier, qui s'empressa de le rendre à l'église, aussitôt que le culte y fut rétabli. Il a été restauré et modifié dans sa forme, primitivement plus large que haute, par le peintre Langevin, qui y a ajouté de la toile pour y faire une terrasse et un ciel. Sous l'embrasure de la croisée, il y avait un petit caveau, en forme de tombeau, avec des statues en pierre calcaire, qui représentaient Jésus mort et couché dans un linceuil, Joseph

d'Arimathie et Nicodème tenant les coins du suaire, et accompagnés de la Vierge, de saint Jean et des trois Madeleines.

M. l'abbé Demons nous apprend, dans son *Histoire religieuse de Cherbourg*, qu'il existe aux archives de l'église Sainte-Trinité un contrat, portant la date du 16 juin 1644, relatif à la chapelle du Saint-Sépulcre. Cette pièce constate que par un accord fait entre Charles Le Sens, seigneur et patron de Cosqueville, d'une part, et le clergé, les marguilliers, le maire et les échevins de Cherbourg, d'autre part, ledit seigneur de Cosqueville, ses hoirs et descendants en ligne droite, auront leur séance et sépulture avec tous droits honorifiques en ladite chapelle, par préférence à tous autres (1).

**XII. Chapelle Saint-Etienne.** — Plus bas, du même côté, on trouvait la chapelle de Saint-Etienne, vulgairement connue sous le nom du Rosaire. Sur la corniche, on voyait saint Etienne montant au ciel. Le tableau de contre-table représentait la Vierge et l'enfant Jésus distribuant des chapelets à saint Dominique et à sainte Thérèse. Dans l'embrasure de la croisée, il y avait une statue de saint Eloi. Le tabernacle renfermait un ange en argent, portant une petite châsse contenant un morceau du bois de la vraie croix. Le jour de Pâques et la semaine suivante, on exposait cet ange sur l'autel de saint Jacques. Entre les offices, un enfant de chœur criait de temps en temps aux fidèles : Venez adorer le bois de la vraie croix; et chacun s'empressait d'y aller déposer son offrande.

**XIII. Chapelle Sainte-Anne.** — Enfin, la dernière chapelle de la nef du sud était dédiée à sainte Anne. La mère

(1) Demons, *Hist. civ. et rel. de Cherb.*, p. 81.

de la Vierge enseignait à lire à sa fille, qui était à genoux à ses pieds, et saint Joachim se tenait debout derrière elle (1).

**Monument de l'Assomption.** — Dans le haut de la voûte de la grande nef, devant la croisée, on apercevait un monument appelé bizarrement par quelques-uns *la Grippée*, et par d'autres *Notre-Dame-Montée* ou *le Paradis*. Ce monument représentait le paradis terrestre. On y remarquait Adam et Eve parmi des arbres, et, à une certaine hauteur, on voyait des personnages de médiocre grandeur, mus par des ressorts et figurant l'Assomption de la sainte Vierge et son couronnement dans le ciel. Marie était environnée d'une infinité de petits anges tenant des flambeaux, qui, lorsqu'ils étaient allumés, donnaient à ce mécanisme un aspect tout-à-fait merveilleux. Les démolisseurs de 1794 eurent beaucoup de peine à détruire cette machine construite avec une extrême solidité.

**Orgues.** — Les buffets d'orgues, composés d'un quart de jeu, étaient placés à l'entrée de l'église comme ceux d'aujourd'hui. Le premier prenait les deux tiers de la nef, et le second, placé au-dessus, occupait une grande partie de sa largeur et s'élevait presque jusqu'au haut de la voûte. Le couronnement consistait en une statue représentant la résurrection du Sauveur, tenant sa croix ornée d'une banderole. Deux anges, à genoux à ses côtés, sonnaient de la trompette.

**Chaire.** — La chaire d'aujourd'hui est celle qui existait avant la première révolution. On la conserva dans le but de servir à la lecture des journaux, les jours de décade. Cette chaire, exécutée par Pierre Freret, est pleine de goût et d'élégance.

1. Toutes les statues de l'église étaient peintes de diverses couleurs

**Chapes.** — Il y avait dans notre église treize jeux de chapes, dont une surtout, de velours amaranthe avec broderies d'or, se faisait remarquer par sa rare beauté et par sa grande richesse; sur son dossier, d'un bleu d'azur, étaient brodées les trois personnes de la Trinité. On pensait communément qu'elle avait été donnée à l'église par François I<sup>er</sup>, lors de son voyage à Cherbourg, en 1532.

**Bannière.** — La bannière, de damas rouge, représentait la sainte Trinité, patronne de Cherbourg.

**Balustrades intérieures.** — La claire-voie du chœur en faisait autrefois le tour, mais la portion qui se trouvait au chevêt fut démolie en 1809, pour la construction du nouvel autel. La balustrade de la grande nef, du côté de l'évangile, était décorée d'une superbe danse macabre. Parmi les personnages, on en remarquait qui portaient la tiare et la mitre. Il n'en reste plus pour indice aujourd'hui que le tambour du squelette qui les conviait à la mort. Les grands bas-reliefs qui ornaient la claire-voie du côté de l'épître, représentaient Adam et Eve dans le paradis terrestre et des scènes de la passion, notamment Jésus au Jardin des Oliviers, puis devant Pilate, le Sauveur traversant le torrent de Cédron, etc., Judas pendu à un arbre, enfin une ville fortifiée, que nous voyons encore et qui est Jérusalem.

**Balustrades extérieures.** — L'une des claires-voies extérieures, au sud de l'église, offrait une série de médaillons, de forme ovale, représentant les bustes des saints apôtres Pierre et Paul et d'autres illustres personnages.

**Clefs de voûte.** — Quelques clefs de voûte portaient des blasons ciselés; d'autres, des anges et divers attributs. L'une de ces clefs, dans la nef du sud, représente une forteresse. A cause des quatre tours dont elle est flanquée, nos pères y voyaient, dit-on, le donjon du château de

Cherbourg. En effet, cet édifice avait quatre tours, et le relief dont nous parlons peut bien, si l'on veut, en être l'image.

**Cloches.** — Il y avait six cloches (1). Cinq ont disparu dans la révolution. La première, qui est aujourd'hui la seconde de notre église, fut conservée pour l'annonce des décades. Elle portait l'inscription suivante : L'an 1774, nommée Charles, par M<sup>sr</sup> Charles Maurice, prince de Monaco, comte de Valentinois, grand d'Espagne, gouverneur de la ville et citadelle de Cherbourg, en Basse-Normandie, représenté par M. Jean Dutot, subdélégué, porteur de sa procuration. Jean le Thérrouilly, licencié ès-lois, nous a bénites (sic), étant marguilliers en charge MM. Demons de Garantot, Couey-du-Couaysel, négociant, et de Laire, directeur de la poste.

Dubosq l'aîné nous a faites (sic) (2).

**Ostensoir.** — L'ostensoir était en vermeil, et la croix qui le surmontait avait une couronne enrichie d'un beau brillant du prix de 3000 fr. Ce diamant avait été donné à l'église par M. Deshayes, commissaire général, ordonnateur de la marine à Cherbourg (3).

**Croix, Lampes, Chandeliers, etc.** — Il y avait cinq croix en argent. Trois appartenaient au trésor de l'église, et les deux autres aux confrères de Jésus et de la Vierge. Il y avait encore deux lampes et deux chandeliers

(1) Ces cloches avaient été fondues à Cherbourg, en 1774, dans le jardin des frères des Écoles chrétiennes, transformé depuis en cour de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Nous devons la copie de cette inscription à M. l'abbé Demons.

(3) Ce renseignement est dû à M. Auguste Fontalne, ancien bijoutier.

d'acolyte, enfin des encensoirs et deux paix. Tous ces objets furent remis à la commune par ordre du syndic du district, pour être convertis en monnaies.

**Fonts baptismaux.** — Les fonts baptismaux étaient placés sur la droite de la grande nef, entre les deux premiers piliers, proche du portail principal (1).

**Vitraux.** — L'église se faisait remarquer par ses vitraux peints, offrant un grand nombre de sujets religieux. Le vitrail de la seconde des fenêtres de la nef de droite représentait le baptême de Notre-Seigneur. On se rappelle que les fonts baptismaux étaient placés devant cette fenêtre.

**Clergé.** — Le clergé de l'église Sainte-Trinité était composé d'un curé, d'un vicaire, de vingt prêtres habitués, de deux sacristains tonsurés, de six enfants de chœur et d'un bedeau.

**Confréries.** — Indépendamment des confréries de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Vierge, dont parlent nos historiens, il en existait encore trois autres fort utiles à l'église. c'étaient celles de Jésus, de saint Pierre et du Saint-Sacrement.

**Confrères de Jésus.** — Les confrères de Jésus portaient les morts. Leur bannière, de damas rouge, représentait Jésus au jardin des Oliviers. Ils étaient revêtus, dans les fêtes solennelles, d'un chaperon de damas blanc, orné du monogramme du Christ. Quand ils assistaient aux inhumations, ce chaperon était noir et brodé des mêmes insignes. Les confrères, dans leur chapelle, avaient un banc d'œuvre surmonté d'une croix accompagnée de deux chandeliers.

**Confrères de saint Pierre.** — Les confrères de saint Pierre portaient les lanternes aux processions du Saint-

(1) Voyez la note sur ce petit monument, p. 101.

Sacrement, et lorsqu'on allait administrer le viatique aux malades. Ils avaient des chaperons de damas rouge, ornés de deux clefs brodées en fil d'or, posées en sautoir et surmontées d'une tiare. Ils s'assemblaient dans la chapelle de leur saint patron.

**Confrères du Saint-Sacrement.** — Les confrères du Saint-Sacrement avaient un chaperon de damas blanc, orné d'un ostensor brodé en fil d'or. Ils portaient le dais à la Fête-Dieu et lorsqu'on sortait pour donner la communion aux malades. Leur bannière, de la même couleur que leurs chaperons, offrait le même dessin. Leur banc-d'œuvre, semblable à celui des confrères de Jésus, faisait face au banc actuel des marguilliers.

Toutes les confréries sortaient, bannières en tête, aux processions de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de l'Assomption, ce qui faisait le plus bel effet, lorsqu'un peuple tout entier y assistait avec les sentiments de la plus sincère piété, et chantait, comme le clergé, les hymnes sacrées, avec l'accent du plus vif enthousiasme.

**Fête de la Pentecôte.** — A la fête de la Pentecôte, il était d'usage dans l'église Sainte-Trinité de donner la liberté à un pigeon, et de jeter, par les ouïes des voûtes, des étoupes enflammées, pendant l'office divin. La colombe, comme on le sait, figurait la descente du saint Esprit sur les apôtres, et les langues de feu signifiaient que par la prédication de l'Évangile l'Esprit-Saint allait éclairer et embraser l'univers.

**Fête de saint Jean-Baptiste.** — La veille de la fête de saint Jean-Baptiste, on entassait, en forme de pyramide, sur la place du Rempart, du bois de corde et des fagots auxquels le curé, accompagné du clergé, des marguilliers et du trésorier de l'église, venait processionnellement mettre le

feu, après les premières vêpres, en chantant l'hymne du jour Saint-Jean.

Cette cérémonie, qui avait aussi lieu presque par toute la France, remontait aux plus anciens temps de la monarchie; c'était un reste de la fête solsticielle du soleil dans sa plus grande exaltation. A Paris, le roi lui-même, accompagné des grands de sa cour, venait mettre le feu au bûcher. L'historien Dulaure nous apprend que le plus ancien témoignage de la participation des rois à cette cérémonie remonte à l'an 1471. « Louis XI, dit-il, en cette année, vint satisfaire à cet usage, à l'imitation des rois ses prédécesseurs. Presque tous les rois, dans la suite, suivirent cet exemple. Henri IV et Louis XIII y manquèrent rarement. Louis XIV ne s'y trouva qu'une seule fois, en 1648 (1). » De nos jours, il ne nous reste plus de la Saint-Jean que la danse sous la couronne de fleurs des champs, où se réunit, par les soirs d'été, une bruyante jeunesse.

**Le clocheteur des trépassés.** — Lorsqu'une personne était décédée, un enfant de l'hospice civil, armé d'une sonnette, couvert d'un bonnet carré, vêtu d'une soutane et d'une tunique noire, sur le dos de laquelle étaient brodés deux tibias placés en sautoirs et surmontés d'une tête de mort, faisait retentir les rues de sons lugubres, et criait : Priez Dieu pour les fidèles trépassés et particulièrement pour l'âme de N.... Après avoir énoncé les noms, prénoms, qualités et demeure du défunt, il faisait connaître l'heure de l'inhumation et n'omettait pas de dire si le déféd appartenait à une confrérie quelconque (2).

(1) Dulaure, *Histoire de Paris*.

(2) Sur la demande de la famille du défunt, on tendait de noir la porte de sa demeure. Cette tenture extérieure était ornée d'un

Cet usage est fort ancien. Une pièce de vers, intitulée *les Crieries de Paris*, composée au XIV<sup>e</sup> siècle par Guillaume de La Ville-Neuve, en fait mention.

Cette coutume, établie dans plusieurs villes de France, s'est conservée dans celle de Paris jusqu'au règne de Louis XIV (1).

**Ancien portail de l'ouest.** — L'ancien portail principal, plein d'élégance et de légèreté, n'avait été élevé que jusqu'à la première galerie. Il se composait de trois entrées exécutées dans le style ogival. La première occupait le centre, la seconde faisait face au nord et la troisième au sud. On remarquait, entre les nervures de l'arcade centrale, de charmantes ciselures, entre autres, un petit centaure et d'autres figures bizarres. Le dessin qui nous est resté de ce portail et qui est déposé à l'Hôtel-de-Ville, ne nous présente que l'arcade latérale sud, qui, comme celle du nord, n'offrait rien de particulier. Au-dessus de l'entrée principale, on voyait, comme aujourd'hui, une statue en pierre calcaire, représentant le Sauveur du monde (2).

Christ et de larmes brodées en laine blanche. On tendait aussi de noir l'appartement du décédé. Voici les frais que la famille avait à payer dans ce cas :

Pour la tenture placée à la façade de la maison	0 f. 25
Dans l'intérieur.....	0 75
Pour le drap mortuaire.....	0 25
	<hr/>
Total.....	1 f. 25

Cette rétribution appartenait à la confrérie de Jésus. On l'employait à l'entretien de la chapelle des confrères et au paiement, pour ceux-ci, d'une messe basse, qui se célébrait tous les dimanches, à sept heures du matin, à l'autel de Jésus.

(1) Dulaure, *Histoire de Paris*.

(2) Quoique ce portail n'ait été démoli qu'en 1824, nous avons cru devoir en parler ici, parce qu'il n'est nulle part aussi complètement décrit.

**Portail du sud.** — Autrefois ce portail avait deux belles portes ogivales d'une grande richesse d'ornementation, qui s'ouvraient sur la nef même de l'église, c'est-à-dire, à l'endroit où sont placés maintenant les bénitiers. Elles venaient se fermer sur un pilier carré, festonné dans le même goût que les murs d'alentour et surmonté d'une Vierge assise tenant sur ses genoux le Christ mort. Le porche, garni de chaque côté d'un banc en carreau, était pavé de pierres tumulaires, dont la plupart servent actuellement de marches à la chapelle de Jésus et à la sacristie.

**Pierres tumulaires.** — Nous ne parlons pas ici des pierres tumulaires, parce qu'elles sont décrites dans l'*Histoire de Cherbourg*, de M. l'abbé Demons; dans les *Guides du Voyageur*, de MM. de Berruyer et Fleury, et enfin dans la *Revue archéologique du département de la Manche*.



# CONSTATATION

DE LA NATURE D'UNE

## PARCELLE MICROSCOPIQUE D'ACIER

Dans l'os d'un remplaçant soupçonné d'amputation volontaire de  
l'index droit,

**Par M. BESNOU,**

Pharmacien en chef de la marine,  
Membre de plusieurs sociétés savantes.



En temps de guerre, il n'est pas rare de voir des hommes, qui, pour se faire exempter ou réformer du service militaire, ont recours à tous les moyens les plus compromettants, soit en excitant des plaies d'aspect hideux et repoussant, soit même en allant jusqu'à la mutilation.

Deux exemples viennent tout récemment de se présenter dans le service de la marine. Je crois utile d'éveiller l'attention sur l'un d'eux. Il a donné lieu à une observation assez

curieuse et à la constatation matérielle du délit, constatation qui ne me semble pas sans importance en raison de la masse sur laquelle j'avais à agir, et du mode employé pour arriver à la preuve.

Le nommé M., récemment admis comme remplaçant, entre à l'hôpital présentant une section de l'index de la main droite opérée un peu au-dessous de l'articulation de la première et de la seconde phalange.

Il attribue cette mutilation à un accident, à l'action d'une roue de voiture mise en mouvement par lui en jouant avec deux individus qu'il déclare ne pas connaître.

D'après ce militaire, le doigt se serait trouvé saisi entre l'angle d'une maison et cette même roue tournant avec rapidité.

Les caractères qu'offrent la section éveillent de suite l'attention du prévôt de chirurgie et laissent supposer que cette mutilation est volontaire.

« La partie détachée m'est remise à l'effet d'examiner une  
 » petite parcelle brillante, d'éclat métallique ou micacé.  
 » Cette partie devant être conservée comme pièce à conviction et la description devant en être faite par les chirurgiens appelés à donner les premiers soins à M., je me  
 » bornerai à établir qu'il existe vers la partie de l'os mis à  
 » nu une petite parcelle visible à l'œil, brillante, d'un aspect  
 » qui rappelle l'éclat de l'acier ou du mica.

» *La détermination de la nature chimique de cette  
 » parcelle brillante ne me semblant pas avoir pour but  
 » unique de constater si elle est constituée par du fer,  
 » dans le cas spécial dont il s'agit, je me pose cette  
 » question.*

» *Si cette particule est du fer à l'état métallique, est-elle constituée par du fer doux tel que celui qui sert à*

» *ferrer les roues de voitures ou bien est-elle formée*  
» *d'acier et alors pouvant provenir de l'ébréchage d'un*  
» *instrument tranchant ?*

» Pour résoudre cette grave question, je procède aux  
» essais qui vont suivre et qui ont donné lieu à un rapport  
» dont je vous présente ici la substance.

» Après avoir avec la pointe d'un cure-dent détaché la  
» petite parcelle anguleuse entrée en partie dans le tissu de  
» l'os, j'approche un aimant artificiel pour la saisir, à l'ins-  
» tant elle se précipite sur cet instrument, ce qui me fait  
» déjà pressentir sa nature que l'examen chimique devra  
» venir confirmer plus tard.

» Tout devait faire penser que c'était du fer métallique et  
» rien ne peut faire supposer que ce puisse être du cobalt  
» ou du nickel.

» Pour le savoir positivement et déterminer même si cette  
» parcelle est de fer doux ou bien d'acier trempé, j'ai tenté,  
» malgré la petitesse extrême (1/20 de milligramme au plus)  
» de mettre à profit la propriété coercitive de l'acier pour le  
» fluide magnétique, et l'expérience directe, faite avec toutes  
» les précautions qu'exige une pareille masse, m'a démon-  
» tré avec netteté qu'après avoir subi le contact de l'aimant,  
» elle avait conservé la propriété magnétique et qu'elle atti-  
» rait alors la limaille de fer.

» L'essai comparatif de la limaille de fer doux dont je me  
» suis servi est venu confirmer par ses propriétés négatives  
» une action contraire; cette petite parcelle, que j'ai conser-  
» vée, comme pièce à conviction, se présente sous la forme  
» d'une petite plaque, d'épaisseur inégale, comme cunéi-  
» forme, très mince, très brillante, quand on l'a bien essuyée  
» et ayant peut-être quelque chose d'analogue à une dent de  
» scie très fine.

» Examinée à la loupe et au microscope, sa cassure est  
» grenue comme celle de l'acier, tandis que la limaille de  
» fer doux soumise aux mêmes instruments offre une sorte  
» de transparence à travers laquelle on distingue l'aspect  
» fibreux et tordu d'une corde à boyau ou d'une petite  
» masse de chlorure ammonique gris.

» *Ces propriétés physiques me permettent de penser*  
» *que cette parcelle est de l'acier et non du fer doux*  
» *corroyé par le martelage et le laminage.*

» Ne voulant pas détruire cette pièce de conviction pour  
» en démontrer la nature chimique, je recherche avec soin à  
» l'aide de la loupe s'il ne serait pas encore resté quel-  
» qu'atôme de ce métal, et je découvre enfin un petit point  
» noir, moins brillant, que je détache et enlève avec une  
» aiguille aimantée.

» Soumise à l'examen chimique, cette seconde particule  
» microscopique, d'un poids et d'un volume inappréciable  
» (au plus de 4/100 de milligramme), est traitée dans une  
» capsule de porcelaine neuve par deux gouttes d'acide  
» chlorhydrique pur. Cet acide concentré la noircit de suite,  
» l'attaque ensuite, lui fait perdre son brillant métallique,  
» comme il le fait avec l'acier, tandis que le fer doux, essayé  
» comparativement, conserve son éclat ordinaire et est aussi  
» plus vivement attaqué.

» L'addition d'une goutte d'acide azotique rend l'action  
» vive et le liquide évaporé avec précaution prend une belle  
» couleur jaune d'or qui laisse une teinte semblable sur la  
» surface de la capsule; repris par l'eau distillée, ce résidu  
» du traitement est soumis aux réactifs appropriés et donne  
» les résultats suivants :

» *Cyano ferrure de potassium.* — Précipité bleu franc,  
» bien net.

- » *Acide taunique.* — Précipité bleu franc, bien net.
- » *Sulfocyanure potassique.* — Couleur rouge sang,  
» bien nette.
- » *Ammoniaque liquide.* — Précipité jaunâtre, sans que  
» la liqueur qui surnage prenne de teinte bleue.
- » *Conclusion.* — D'après les doubles caractères physi-  
» ques et chimiques qui précèdent, je dois conclure :
- » 1° *Que les deux petites parcelles métalliques sont de*  
» *même nature, de même provenance.*
- » 2° *Qu'elles sont constituées par de l'acier trempé et*  
» *non par du fer doux.*
- » 3° *Qu'en conséquence il n'est nullement probable*  
» *qu'elles puissent provenir d'éclat de fer doux ayant*  
» *servi au ferrement d'une roue de voiture.*
- » 4° *Qu'il y a lieu de supposer qu'elles doivent pro-*  
» *venir d'un instrument tranchant en acier trempé.* »



**EXTRAIT**

**D'UN RAPPORT MÉDICO-LÉGAL**

**SUR UN CAS**

**D'INFANTICIDE PAR COMBUSTION DANS UN FOUR**

**D'UN ENFANT NOUVEAU-NÉ,**

PAR

**M. BESNOU,**

Pharmacien en chef de la Marine,  
Membre de plusieurs Sociétés savantes.



La constatation de l'existence du sang sur les vêtements d'un assassin et de sa victime, constitue l'un des problèmes les plus délicats de la chimie judiciaire. Le criminel, en effet, a intérêt à apporter la plus grande promptitude à anéantir un élément souvent fort utile, s'il n'est parfois essentiel, de l'accusation qui pèse sur lui. Il se hâte de laver ses vêtements, afin de faire disparaître les indices de son crime.

Tel est le point de départ d'une note fort intéressante, présentée par M. Morin, professeur de l'école de médecine de Rouen, à l'académie de cette ville.

Une affaire médico-légale, un infanticide par suite de la combustion d'un enfant nouveau-né dans un four, m'a fourni l'occasion de remarquer qu'il n'est pas toujours impossible, non après le lavage, mais plus encore après la carbonisation d'un tissu de fibre ligneuse, de fournir à la justice, sinon une preuve irréfragable, du moins des indices accusateurs d'un meurtre, alors que l'on aurait à opérer sur un tissu d'essence ligneuse, s'il était imprégné de sang ou de matières albuminoïdes riches en sang. Pour mieux faire comprendre le mode opératoire, apprécier les difficultés qui peuvent surgir, je crois convenable de donner littéralement le cas dans lequel je me suis trouvé et dont j'ai pu sortir avec bonheur, puisque les débats et l'aveu de l'inculpée ont apporté la confirmation absolue de l'induction que j'avais tirée.

Mais comme cette affaire est locale, qu'elle est peut-être unique en son genre, je vous demande la permission de vous donner l'extrait détaillé des phases de ce drame.

Il s'agissait d'examiner : 1° deux charbons qui ont paru formés, l'un de matières animales et végétales, l'autre, de matière purement animale; 2° les débris d'un tissu brûlé; 3° de petits fragments d'os calciné à blanc, et de rechercher quel était le véritable caractère de toutes ces matières saisies dans l'affaire de la fille N..., accusée d'avoir donné la mort à son enfant et d'en avoir brûlé le cadavre dans le four de ses maîtres.

J'entre en matière.

## EXAMEN DU PAQUET N° 1.

Ce paquet contient moins d'un gramme d'une substance grise, moitié en poudre, moitié encore masse caverneuse, fort légère, qui ne peut provenir de la combustion imparfaite d'un morceau de bois : au contraire, son aspect laisse supposer qu'elle peut être le résultat de la combustion d'une substance qui a éprouvé la fusion avant de se carboniser, puis s'est tuméfiée, comme le ferait une substance animale; elle est actuellement inodore, insipide; la portion caverneuse est très friable. La partie pulvérente est un peu plus grise; elle paraît en partie de même provenance, et elle laisse voir à l'œil nu des parcelles blanchâtres, comme organiques, ayant de l'analogie avec des débris d'os calcinés et ne ressemblant guère aux résidus que peuvent donner les fibres ligneuses semi-incinérées.

La loupe et le microscope y laissent apercevoir des parcelles allongées, cavernuses, analogues à des débris d'os calcinés en poudre grossière.

Pour m'assurer de la nature chimique de la cendre, il est procédé aux expériences qui vont suivre.

## DÉTERMINATION DE LA NATURE DES SELS SOLUBLES.

*Action de l'eau distillée.* — L'ébullition prolongée avec l'eau distillée pure donne, après filtration, un liquide complètement limpide et incolore, comme le dissolvant employé. Il est extrêmement alcalin aux papiers réactifs, eu égard à la quantité minime (0<sup>sr</sup>, 1) sur laquelle j'ai pu opérer. Soumise aux réactifs appropriés, ce liquide donne les résultats qui suivent.

*Papier jaune de curcuma.* — Rougit fortement

*Courant d'acide carbonique.* — Pas de précipité de carbonate calcaïque.

*Acide perchlorique et alcool.* — Précipité grenu, notable.

*Oxalate d'ammoniaque.* — Rien de sensible.

*Azotate d'argent.* — Précipité blanc, insoluble dans l'acide azotique, soluble dans l'ammoniaque.

*Azotate de baryte.* — Rien.

*Ammoniaque.* — Précipité blanc, léger, en flocons, analogue à un sel de magnésie.

*Eau de chaux.* — Trouble notable.

*Déduction.* — De la limpidité de la liqueur, de son alcalinité prononcée, il résulte :

1° Que la décomposition organique a été complète ;

2° Qu'il ne reste que la partie minérale mêlée d'un peu de charbon ;

3° Que les réactions qui précèdent dénotent la présence des sels habituels des cendres de végétaux ;

4° Que l'alcalinité prononcée de la liqueur, la notable proportion de potasse décelée par l'acide perchlorique, la précipitation par l'eau de chaux, feraient croire à la présence d'une proportion notable de carbonate de potasse ;

5° Que ce dernier élément laisserait supposer par la réaction alcaline prononcée qu'il produit avec le papier jaune de curcuma, qu'il y a eu combustion d'une substance riche en potasse, tel que du genêt à balais ou de l'ajonc que l'on emploie le plus ordinairement pour chauffer les fours dans les campagnes.

#### EXAMEN DE LA PARTIE INSOLUBLE.

*Incinération incomplète, lente comme une substance*

*azotée fortement et phosphatée.* — Environ un décigramme de cette cendre est placée sur une plaque de platine laminé recourbée en capsule plate pour compléter l'incinération et déterminer la nature du charbon et en déduire l'origine.

La plaque étant portée au rouge, au lieu de scintiller comme le fait le charbon de bois, de se consumer avec rapidité et de laisser pour résidu une cendre fine, très divisée, ce produit change peu d'aspect, s'incinère avec la plus extrême lenteur et même l'action est encore incomplète après une heure de chauffe au rouge vif. Il laisse une cendre grenue, anguleuse, comme le produit employé.

Pareil essai est fait concurremment avec du charbon de bois en fragments bien plus volumineux. L'incinération marche avec la plus grande promptitude; elle se termine en quelques minutes en brûlant avec de vives scintillations. La cendre n'a rien de grenu, elle est homogène, blanc-grisâtre, très ténue, très légère.

Le produit saisi qui constitue le paquet n° 4 dans cette expérience présente, au contraire, toutes les phases d'incinération d'une substance organique fortement azotée, également riche en phosphate, qui, par la demi-fusion qu'il éprouve, forme, à bien dire, vernis à la surface des molécules charbonneuses, les préserve ainsi de l'action oxydante de l'air et enraie la marche de l'incinération.

Cette manière de se conduire de cette sorte de cendre me donne lieu de rechercher de suite les éléments essentiels des os et des matières albuminoïdes qui les accompagnent dans l'organisme.

D'après l'état de décomposition complète de l'élément organique ainsi que me l'a prouvé la limpidité de la liqueur de traitement par l'eau distillée, il ne me reste qu'à rechercher la présence de l'azote dans le charbon, élément qui ne se

trouve pas dans le charbon de bois, ainsi que de constater la présence d'un phosphate qui existe en grande abondance dans les tissus animaux et qui est au contraire peu abondant dans le règne végétal.

*Recherche de l'azote.* — Pour cela, je dispose dans un tube fermé d'un bout, par couches successives, un petit fragment de potassium et une partie de cendres dont j'emploie environ cinq centigrammes. Je soumetts ce mélange ainsi stratifié à la lampe à alcool jusqu'à ce qu'il ait atteint le rouge obscur. Je laisse refroidir.

Après avoir brisé le tube, j'ajoute un peu d'eau distillée pour opérer la dissolution du sel soluble. A l'instant je suis frappé de l'odeur alliagée qui se dégage et qui est due à la décomposition d'un phosphore alcalin formé qui se dissocie en hydrogène phosphoré qui s'échappe.

Aucune lueur phosphorique ne se manifeste. Je néglige à dessein de la provoquer en acidulant la liqueur et cela à cause du but que je me proposais dans cet essai de constater la présence de l'azote en formant ainsi un cyanure potassique simple que pourrait décomposer l'acide.

La solution est jetée sur un petit filtre, et la liqueur limpide et transparente, sans couleur aucune, qui en résulte, est additionnée d'une goutte de persulfate de fer, lequel, en raison de l'excès de potasse formé, précipite l'oxyde de fer sous la forme d'un dépôt ocracé que l'instillation de quelques gouttes d'acide chlorhydrique dissout. La liqueur reprend alors sa transparence, mais bientôt elle passe au vert, puis au bleu-verdâtre. Par la concentration sur une plaque de porcelaine, il se forme une zone jaunâtre avec l'excès de persulfate, puis au centre une série de zones d'un bleu franc et vif.

Un second essai identique est fait sur environ un déci-

gramme. La liqueur qui en résulte est réunie au résidu de la première opération dans un tube fermé portant le n° 4 et destinée à servir de pièce de conviction.

Du charbon de bois divisé, traité de la même manière et avec les mêmes précautions, ne donne lieu à aucune des manifestations ci-dessus relatées. Point d'odeur phosphorée, point de couleur bleue, point de dépôt. La liqueur reste légèrement jaunâtre comme la colore le persulfate ajouté.

*Recherche d'un phosphate.* — La manifestation de l'odeur alliagée ou phosphorée me conduit tout directement à y démontrer la présence d'un phosphate.

Pour cela, je prends le résidu de mon incinération première; je le traite par un léger excès d'acide azotique pur. Je le fais bouillir quelques minutes, j'étends d'eau distillée, je filtre et évapore presque à siccité pour chasser l'excès d'acide, mais laisser l'acide phosphorique à l'état trihydrique. Je reprends par l'eau distillée; le liquide qui en provient est parfaitement limpide et transparent. J'ajoute quelques gouttes d'azotate d'argent ammoniacal, qui y détermine de suite un précipité jaune pâle abondant; j'ajoute deux à trois gouttes d'acide acétique pur, pour dissoudre le phosphate de chaux ou ammoniaco-magnésien qui pourrait s'y trouver. Par la dissolution, qui en est opérée, la belle teinte jaune du phosphate d'argent apparaît. L'addition d'un excès d'acide azotique en opérant alors la dissolution de ce sel, vient prêter un nouveau concours à la constatation dont il s'agit.

*Phosphate d'argent jaune.* — Ce dépôt n'est point conservé comme pièce de conviction, parce que, comme la plupart des sels d'argent insolubles, il perd sa couleur jaune à la lumière qui le rend olivâtre.

*Phosphate de plomb.* — *Globule à facettes.* — Enfin une autre petite portion de cette cendre est traitée par l'acide

acétique pour dissoudre le phosphate de chaux et de magnésic; la liqueur acide étendue d'eau distillée est traitée par l'acétate de plomb qui y détermine un précipité blanc fort abondant. Jeté sur un filtre, puis lavé, le dépôt soumis au chalumeau donne lieu à la formation du globule blanc, fusible, cristallisé à facettes, qui caractérise le phosphate de plomb.

De ces diverses expériences chimiques résulte :

1° Que l'incinération de cette matière charbonnée, au lieu de marcher avec la promptitude qu'offre le charbon végétal provenant du bois, est au contraire lente et même incomplète au bout d'une heure; que cette action semble attester de la présence d'un charbon azoté, pouvant provenir de matières animales;

2° Que l'action du potassium vient confirmer avec la plus grande netteté l'opinion qui précède et de plus, elle fournit la certitude qu'il y existe un charbon azoté, que ne donne pas la combustion du bois des landes, des fougères, etc. qui pourraient avoir servi à chauffer un four;

3° Qu'il est probable que cette espèce de cendre ou de matière demi incinérée a dû provenir, en grande partie, de la présence simultanée d'un élément organique animal;

4° Que la manifestation de l'odeur de gaz phosphoré qui s'est produite vient corroborer cette manière de voir ;

5° Que les moyens chimiques les plus caractéristiques des phosphates en attestent la présence à des doses anormales, comparativement à celles que donneraient des cendres des bois de chauffage ordinaires;

6° Que cette réunion de caractères donne lieu de penser que la petite masse charbonneuse et pulvérulente a été en partie formée par la combustion simultanée de fibres ligneuses et de matières animales riches en phosphore;

7° Qu'en tenant compte de l'observation microscopique qui est apportée au début, en outre de la matière animale qui a dû éprouver la fusion par suite de sa décomposition au feu, il y existe des parcelles blanches, cavernueuses qui ressemblent à des portions d'os complètement calcinés.

NOTA. L'aspect de ce charbon et les essais qui précèdent peuvent laisser supposer qu'il provenait de la combustion de la tête de l'enfant; mais bien que les éléments phosphorés y soient abondants, il n'était pas possible, en raison de l'alcalinité de cette cendre d'oser avancer, même avec doute, une telle provenance.

#### PAQUET N° 2.

L'ouverture du paquet nous laisse voir une sorte de cendre blanc-grisâtre, mêlée de portions encore adhérentes, noires, charbonneuses, réticulées, à mailles régulières, carrées, qui laissent voir bien nettement qu'elles proviennent d'un tissu organique assez fin.

*Eau distillée.* — *Rien de spécial.* — Cette cendre est légèrement alcaline, se dissout en notable proportion dans l'eau distillée et cette solution essayée aux réactifs appropriés n'a donné lieu à aucune remarque spéciale. L'on y reconnaît la présence des sels alcalins, carbonates, hydrochlorates, sulfates de potasse, de soude, de chaux, etc.

*Acide azotique.* — *Pas de phosphate nettement démontré.* — Traitée par l'acide azotique pur en léger excès, elle donne une effervescence considérable; reprise par l'eau distillée la solution concentrée avec précaution, puis traitée par le nitrate d'argent ammoniacal, il ne se manifeste aucune nuance jaune, qui puisse faire supposer la présence d'un phosphate.

Toutefois l'affusion de l'ammoniaque liquide y détermine un nuage blanc, d'une matière fort légère qui, vue au microscope, simule un dépôt de phosphate ammoniaco-magnésien, mais ce seul caractère ne nous permet pas d'avoir une conviction assez nette pour affirmer d'une manière absolue que c'est un phosphate, et la quantité est tellement petite que, malgré la sensibilité des autres réactifs habituels des phosphates, il n'y a pas à songer à y avoir recours, surtout obligé que nous serions de fractionner la liqueur déjà en quantité bien minime.

*Action du potassium.* — *Azote parfaitement caractérisé.* — Une petite portion est soumise à l'action du potassium comme le paquet n° 1; elle donne lieu dans les circonstances convenables à un dépôt fort notable de bleu de Prusse, lorsqu'on y instille quelques gouttes d'un sel ferrique.

De la cendre de tissu organique traitée de la même manière ne nous fournit, au contraire, aucune réaction analogue, qui, comme nous l'avons dit, caractérise les substances organiques quaternaires plus spéciales au règne animal.

La présence de l'azote étant donc bien constatée comme il vient d'être rapporté, il reste donc à savoir si ce tissu provient d'une substance animale, de laine, par exemple, ou bien si ce tissu étant en lin, chanvre ou coton, il se serait trouvé taché ou imprégné de matières albuminoïdes animales telles que de l'albumine, de la fibrine, du sang, etc.

Tout difficile qu'il soit de résoudre ce problème qu'aucune démonstration directe ne peut éclairer, voyons si l'induction ne peut, au contraire, par exclusion, nous permettre d'arriver au moins à des probabilités.

*Est-ce un tissu de laine ou de fibres ligneuses? — L'induction conduit à rejeter la présence de la laine. —*

Nous rappelant que les parties charbonneuses noires, adhérentes encore, laissent parfaitement distinguer les mailles du tissu, l'on est de suite porté à exclure la possibilité de l'existence d'un tissu de nature animale, laine, poils, etc. En effet, un tel tissu en brûlant, se fût tourmenté, recroquevillé, fût resté sans souplesse, se fût énormément boursoufflé, eût même éprouvé la fusion, fût devenu caverneux, comme la petite masse entière du paquet n° 4. Il n'aurait jamais pu conserver la netteté des mailles que l'on distingue encore parfaitement. L'aspect du charbon serait aussi tout différent et il ne serait pas noir mat comme celui-ci.

Ce tissu a-t-il pu être mi-partie laine, mi-partie fibres ligneuses? Les observations qui précèdent déjà conduisent à la négation. En effet, on ne file pas, généralement, ensemble les fibres végétales et animales. Dans les tissus mi-l'un, mi-l'autre, la chaîne et la trame sont de deux matières différentes, de sorte qu'alors la fibre animale en se tordant, en se décomposant, ne pouvait laisser voir nettement le fil dont elle faisait la base. L'on ne verrait tout au plus que le fil du ligneux en suposant encore (ce qui me semble inadmissible) que l'influence de la décomposition animale n'eût pas fait un tout, une masse dans laquelle les éléments organiques des deux règnes se seraient confondus.

*Incinération.* — L'absence complète d'une substance textile animale étant admise, nous continuons nos recherches à l'effet d'élucider la seconde phase de la question, et arriver à démontrer si ce tissu étant de fil végétal a dû être imprégné de quelques substances azotées, devant expliquer la présence de l'azote à dose élevée que nous a fourni la réaction au potassium.

Pour cela, nous procédons à l'incinération complète d'une portion de la matière charbonneuse noire, et d'après la

marche de l'opération, nous sommes portés à penser que ce tissu n'a pu être formé de laine ou produit analogue, mais qu'en jugeant par la lenteur de la réaction, ce charbon en fil tenu ne saurait être de fibre végétale seule et pure.

L'essai au potassium permettrait donc en outre de penser que ce tissu a pû et dû être imprégné de quelques matières albuminoïdes du règne animal.

Une nouvelle portion de cendre est encore traitée par l'acide azotique, lessivée à l'eau distillée, évaporée avec précaution, elle donne une liqueur d'un beau jaune d'or dans laquelle l'affusion d'une goutte d'une solution très étendue de sulfocyanure alcalin détermine une belle et riche couleur rouge sang, qui est tellement prononcée que l'on se demande si ce fer provient de la teinture de ce tissu en brun ou en noir (quoique la cendre pure soit assez blanche) plutôt que d'oser l'attribuer au fer normalement existant dans le sang.

C'est ce que l'instruction pourra éclairer en s'assurant dans l'interrogatoire si ce tissu était en laine, et dans le cas de la négative, si le tissu végétal était ou non teint soit en bleu, soit en noir ou brun, ou en couleurs mêlées.

Pour nous assurer si ce tissu n'aurait pas été teint en bleu au moyen du bleu de Prusse (ce qui n'est guère probable) nous tentons les essais suivants :

Si ce tissu a pu être teint au bleu de Prusse, il eût peut-être pu se faire que l'action des alcalis existant normalement dans les fibres ligneuses, ou provenant de la teinture ou encore du lessivage, eût par suite de leur mise en liberté par la décomposition ignée, réagir postérieurement sur le bleu de Prusse employé comme matière colorante, alors il se serait formé un cyanure triple, jaune (cyanoferrure alcalin). Mais l'addition d'un peu de solution de persulfate de

fer, en restant muette, vient démontrer que cette transformation ne s'est pas produite.

Nous avons fait de nouveau bouillir une autre petite portion de cendre avec de la potasse à l'alcool bien pure, dans le cas où contre toute espèce de probabilité, le cyanure ferrique (bleu de Prusse) n'eût pas été décomposé, malgré la chaleur élevée qui avait dû être produite par la combustion dans le four. Quoique ayant pris toutes les précautions qu'exigent des recherches aussi délicates, nous n'avons rien constaté qui nous puisse faire croire à l'emploi du bleu de Prusse comme élément de teinture.

Enfin l'ébullition de cette cendre avec l'alcool absolu a donné lieu à un résidu parfaitement blanc qui, par le sel ferrique, est encore resté absolument muet; d'où ces trois essais nous forcent à rejeter l'idée d'une teinture au bleu de Prusse.

En résumant les diverses inductions et expériences qui précèdent, nous sommes conduits à penser : 1° que le paquet n° 2 est constitué par une partie de cendre grise, mêlée à des portions noires, charbonnées, qui annoncent qu'un tissu organique lui a donné naissance; 2° que ce tissu devait être en fibre ligneuse; 3° que le potassium prouve avec la plus grande évidence qu'il y existe de l'azote en quantité très notable, qui doit provenir d'une substance riche en cet élément, ayant constitué ou imprégné ce tissu; 4° qu'il y existe en outre du fer en notable proportion, mais non à l'état de composé cyanuré; 5° que s'il était démontré que le tissu azotifère eût été en fibres ligneuses (lin, chanvre, coton), la présence de l'azote en aussi notable proportion ferait penser qu'il a dû être imprégné de matières organiques animales, albumine, chair musculaire, sang, etc.; 6° que dans le cas où il serait prouvé que ce tissu était d'origine

végétale, non teint en bleu, brun ou noir, surtout qu'il fût blanc, il y aurait lieu de penser que cette matière albuminoïde serait du sang ou riche en sang, mais que cette dernière induction ne saurait être émise qu'avec la plus grande réserve.

*Paquet n° 3.* — Après avoir rompu les scellés et ouvert l'enveloppe l'on trouve une petite boîte très plate en carton gris, carrée, dont la couverture est séparée. Elle contient des fragments d'os profondément altérés par la calcination, blancs à l'extérieur pour la plupart et laissant encore voir au centre du charbon provenant de la décomposition de la matière organique qui entre dans leur constitution.

Aucun d'eux n'est entier, soit qu'ils aient été recueillis en cet état, soit que pendant le transport, ils se soient brisés en se heurtant mutuellement.

Malgré leur état de division, j'ai procédé à l'examen de ces portions d'os afin de voir si par comparaison, l'on ne pourrait arriver à découvrir les os principaux d'un squelette d'enfant.

Ayant sous les yeux un squelette d'un enfant de 9 mois, j'ai cru remarquer suffisamment d'analogie dans les formes encore existantes, dans la grosseur proportionnelle ou presque égale pour tenter d'en faire une sorte de classement, sur la vérification duquel il est de mon devoir d'appeler l'attention de la justice et l'opinion des hommes plus compétents.

Pour faciliter ce dernier travail j'ai recueilli et isolé chaque élément à examiner en lui donnant un n° d'ordre et l'ordre qui suit le détail :

- N° 1. Partie inférieure des deux fémurs.
- N° 2. Extrémité supérieure d'un tibia.
- N° 3. Parties du corps des deux humérus.
- N° 4. Partie d'un des os iliaques.

- N<sup>o</sup> 5. Portion de l'orbite.
- N<sup>o</sup> 6. Portion supérieure d'un humérus.
- N<sup>o</sup> 7. Portions de côtes.
- N<sup>o</sup> 8. Os du rocher droit et gauche.
- N<sup>o</sup> 9. Extrémité supérieure et interne du tibia gauche.
- N<sup>o</sup> 10. Portion d'os du crâne.
- N<sup>o</sup> 11. Extrémités inférieures des deux tibias.

Ces divers éléments de conviction ont ensuite été emballés isolément avec une précaution extrême puis renfermés dans une boîte commune.

L'état actuel de ces divers organes ne pouvant laisser aucun doute sur leur essence, leur aspect ne pouvant faire supposer que la défense puisse contester la nature chimique de ces débris de charpente animale, j'ai pensé que l'analyse chimique ne pouvant pas apporter une bien grande lumière sur l'origine de ces os et par rapport à la position dans l'échelle animale de l'être dont ils constituaient la charpente, je n'ai pas cru devoir y procéder et je crois de mon devoir d'en déduire les motifs.

L'analyse des os d'adulte et d'enfant a été faite, mais non pas du tout sous le point de vue de la différence dans la proportion des substances minérales entre elles, notamment des phosphates et carbonates calcaires et magnésiens qui en font la base essentielle.

Reess n'a, en effet, établi que la proportionnalité de la matière organique et de la partie minérale incrustante.

Dans le cas dont il s'agit ici, toute la partie organique a disparu. Pour déduire de l'examen chimique, attentif, quelque chose de concluant, il faudrait analyser concurremment les os d'un squelette d'un enfant de 9 mois, pour comparer entre eux les os supposés correspondants et également privés de leur matière organique.

Mais ne deviendrait-il pas fort difficile de se procurer un squelette semblable ?

Je dois faire observer que si l'identité de composition chimique fournissait un élément de plus à la conviction, la dissemblance dans les résultats ne devrait pas faire exclure d'une manière absolue la similitude d'origine, car il est certain qu'il peut se trouver des anomalies, des variantes dans la composition chimique d'après l'état de santé, de constitution de l'enfant et de la mère ; l'on serait donc conduit à juger surtout d'après le mode que j'ai employé ci-dessus, la reconstitution partielle du squelette.

En résumé, je dois donc me borner à établir ici :

1° Que le paquet n° 3 contient des fragments d'os dont la matière organique a été enlevée par une chaleur très forte ;

2° Que certaines parties de ces débris de l'organisme animal me semblent présenter de l'analogie de forme, de grosseur avec les os d'un squelette d'enfant de 9 mois, mais que si ma spécialité m'interdit de prononcer et d'affirmer, ma conscience me fait un devoir d'éveiller à ce sujet l'attention de la justice ;

3° Que l'examen chimique n'apporterait un élément essentiel de conviction que s'il était fait comparativement avec des os d'un enfant nouveau-né ;

4° Que les résultats obtenus dans des conditions aussi absolues pourraient encore donner lieu à discussion sur les inductions à en tirer, en raison des variantes qu'auraient peut-être pu leur faire éprouver les diverses phases de la grossesse, la constitution organique de la mère et par suite de l'enfant.

#### *Conclusions générales.*

1° Le paquet n° 1 est une matière charbonnée et demi

incinérée qui ne saurait être attribuée à la combustion imparfaite d'une substance ligneuse, conséquemment elle n'est point de charbon de bois.

La partie grise n'est point non plus constituée par des cendres de bois seulement.

L'examen chimique approfondi y démontre avec netteté la présence des éléments plus essentiellement constitutifs des tissus animaux, phosphates et azote.

Le microscope y fait apercevoir des débris fins qui ressemblent à des parcelles minimales d'os calcinés.

Tout concourt pour faire penser que cette matière a dû en grande partie être produite par la décomposition d'une matière organique animale, chair et partie d'os.

2° Le paquet n° 2 contient une sorte de cendre qui ne saurait provenir de la combustion seule de bois divers; mais les parties noires, encore adhérentes prouvent nettement par la conservation des mailles qu'elle provient d'un tissu d'essence végétale.

Si l'instruction arrivait à prouver que ce tissu n'a pas été teint, ce qui a toutes les probabilités d'être, il y aurait lieu d'affirmer qu'il était imprégné de matières organiques fortement azotées, telles que les substances albuminoïdes de l'organisme animal, peut-être même de sang.

Que tout concourt à prouver que ce tissu n'a pu être fait de matières animales textiles, laines, etc. (1).

3° Le paquet n° 3 me semble contenir des fragments d'os calcinés qui ont de l'analogie avec ceux d'un enfant nouveau-né.

---

(1) La déposition d'un témoin oculaire, la déclaration de l'accusée ont justifié complètement l'induction de la présence du sang sur un linge blanc.

**MÉMOIRE**  
**SUR UN PROCÉDÉ**  
**EMPLOYÉ EN ANGLETERRE**

Pour la conservation des bois, toiles et cordages.

PAR  
**M. A. MANGIN,**

Ingénieur de la marine,  
Associé titulaire.

---

Bien des recherches ont été faites jusqu'ici, surtout dans ces dernières années, afin de trouver un procédé qui préservât les bois de la prompte détérioration à laquelle ils sont sujets dans les usages, pour ainsi-dire universels, auxquels ils sont employés. Parmi les nombreux moyens qui ont été soumis au public, trois méritent d'être cités, qui semblaient avoir des chances de succès : 1<sup>o</sup> le procédé d'immersion dans une solution de sublimé corrosif, inventé, je crois,

par un M. Kyan en Angleterre, procédé coûteux, dangereux pour les hommes chargés de la préparation des bois et aussi, assure-t-on, pour les personnes qui vivraient dans des habitations construites avec des bois ainsi préparés; 2° le procédé d'injection d'un sel conservateur dans les arbres sur pied, au moyen de la force naturelle qui fait circuler la sève, procédé dû à M. Boucherie et qui a l'inconvénient de ne pas atteindre le cœur des arbres de fortes dimensions; 3° enfin, un procédé dû à M. Payne, en Angleterre, et qui consiste à injecter dans les bois deux sels dont la double décomposition donne lieu à la formation d'un sulfate de chaux insoluble, qui bouche en quelque sorte hermétiquement tous les pores et les rend inaccessibles à l'humidité. Ce moyen détruit la cohésion des fibres et, dès que la pièce préparée est soumise à un effet quelconque, l'adhérence des cristaux de sulfate de chaux disparaît et le bois redevient, comme auparavant, accessible à l'humidité.

Le procédé dont j'ai à rendre compte, et qui est dû à Sir William Burnett, directeur général du service de santé dans la marine anglaise, a été éprouvé par plusieurs années d'expérience et, s'il ne résout pas complètement le problème, au moins a-t-il sur tous les autres des avantages positifs qui le rendent digne d'être expérimenté en grand.

Ce procédé consiste à introduire dans les bois, au moyen d'une forte pression, une dissolution de chlorure de zinc et à remplacer autant que possible la sève par cette dissolution. Les pièces de bois à préparer sont placées dans un grand cylindre en tôle, dans lequel on commence par faire le vide, puis on introduit la dissolution et on la force jusqu'à une pression de 10 à 12 atmosphères.

Pour les toiles et cordages, une simple immersion suffit.

D'après des témoignages authentiques et des expériences

nombreuses et de natures très-diverses, dont j'ai été à même de juger les résultats, j'ai dû acquérir la conviction que le chlorure de zinc jouit réellement de la propriété de préserver de toute détérioration des substances ligneuses placées dans des conditions où les mêmes substances non préparées auraient été rapidement détruites. Cet effet préservateur est moins sensible sur les cordages de chanvre que sur les bois et sur la toile, mais il existe cependant.

J'ai vu des planches minces et des pièces en toile à voiles qui, après avoir subi la préparation, avaient été placées, pendant plusieurs mois, sur le sol d'une cave très-humide, (1) à côté d'autres planches de mêmes dimensions tirées des mêmes madriers et d'autres morceaux de toile découpés dans la même pièce qui n'avaient point été préparés. Les premiers étaient parfaitement sains, les seconds offraient des traces évidentes de détérioration; quelques parties, même, étaient complètement pourries.

Le contact même d'une pièce pourrie est sans effet sur une pièce préparée, ainsi que me l'a démontré le résultat d'une expérience faite à cet effet par le chirurgien en chef de l'arsenal de Portsmouth.

*Incombustibilité corruptive des bois.* — La dissolution de chlorure de zinc jouit de deux autres propriétés importantes; elle rend le bois très difficilement inflammable et si, dans un bâtiment en bois, on la mélange avec les eaux de la cale, elle les préserve pour longtemps de toute corruption et empêche ainsi la production de cette odeur repoussante qui est un des fléaux des marins. Cette dernière propriété a été mise à profit à bord du yacht royal *Victoria*

(1) Cette cave fait partie du palais de Sommerset-House et est située en contre-bas du niveau de l'eau à une petite distance du bord de la Tamise.

*and Albert* et j'ai vu à Southampton le paquebot à vapeur *l'Oriental*, de 450 chevaux, à bord duquel ce procédé est appliqué aussi avec succès. Quant à la première propriété, elle n'est pas moins précieuse et on pourrait éviter de grands sinistres en l'utilisant dans la construction des toitures, hangars, etc.

Pour me rendre compte de l'action du chlorure de zinc sur le bois, action à laquelle est dû l'effet préservateur, j'ai fait moi-même une expérience dont voici le résumé :

*Expérience.* — De petits morceaux de bois de pin préparés et d'autres exactement semblables, non préparés, ont été plongés séparément dans une décoction de bois de campêche que l'on a fait bouillir pendant  $1/4$  d'heure ; puis ils ont été retirés et lavés. La teinture avait à peine mordu sur le bois non préparé ; celui, au contraire, qui avait été imprégné de chlorure de zinc, avait pris une couleur d'un rouge brun très foncé.

Des morceaux semblables aux précédents, après avoir été teints et lavés de la même manière, ont été plongés pendant un quart d'heure environ dans l'eau bouillante. La couleur du bois non préparé a été trouvée presque entièrement effacée, celle du bois préparé avait à peine changé.

Enfin, de petits morceaux de bois préparés et en tout semblables à ceux des expériences précédentes ont été lavés d'abord, puis plongés dans l'eau bouillante, où on les a maintenus  $1/4$  d'heure. Après quoi ils ont été teints comme les précédents et lavés à l'eau bouillante. Néanmoins, la couleur en est restée sensiblement la même que si tous ces lavages n'avaient point eu lieu.

*Conclusion.* — On semble être en droit de conclure de ces faits que le chlorure de zinc se combine chimiquement avec la matière ligneuse du bois et que, bien que ce sel soit

soluble dans l'eau en énormes proportions, le composé qu'il forme avec le bois est complètement insoluble, même dans l'eau bouillante. Il n'y a donc pas à craindre qu'une pièce de bois ou une voile une fois préparées perdent, par un séjour prolongé dans l'eau, les qualités que leur a communiquées le sel préservateur, et l'on conçoit comment la matière ligneuse ayant changé de nature, devient capable de résister à des causes de destruction auxquelles elle n'eût pu résister auparavant.

*Dépenses.* — Quant aux dépenses qu'occasionnerait l'emploi du procédé de Sir W. Burnett, elles sont de peu d'importance et si l'on considère l'économie qui résulterait pour la marine de l'usage d'un procédé efficace de conservation, il y a peu à s'en préoccuper. Voici, néanmoins, quelques chiffres qui donneront une idée de ce que ces dépenses pourraient être. Il résulte d'un assez grand nombre d'opérations faites sur diverses natures de bois, dans les ateliers de la compagnie qui exploite le brevet de sir W. Burnett, à Londres, que :

Un mètre cube de chêne sain absorbe en moyenne 60 litres de la dissolution; un mètre cube de pin d'Ecosse sain absorbe en moyenne de 90 à 120 litres de la dissolution; un mètre cube de pin d'Ecosse, atteint d'un commencement de décomposition, absorbe en moyenne de 180 à 200 litres de la dissolution.

Or, la dissolution de zinc se compose de 1 kilogramme de chlorure pur pour 100 litres d'eau; un mètre cube de chêne absorberait donc 600 grammes de chlorure de zinc et un mètre cube de pin du nord environ 1 kilogramme. J'ignore quel serait le prix du chlorure de zinc fabriqué en grand; ce prix doit être peu élevé. Les propriétaires du brevet de Sir W. Burnett le vendent 2 f. 55 le kilogramme. Mais il y

a sur ce prix au mois 70 p. % de bénéfice, et il n'est pas douteux qu'en France on se procurerait ce sel, à moins de 4 franc le kilogramme.

On peut donc, pour être sûr de rester au-dessus de la vérité, admettre que chaque mètre cube absorberait l'un dans l'autre un kilogramme de sel, c'est-à-dire coûterait, en matières, un franc de préparation, somme infiniment petite, si on la compare à celle qui représente le prix du mètre cube de bois.

Les dépenses en outillage, installation et main-d'œuvre, sont peu élevées aussi; j'en parlerai après avoir décrit un des ateliers des arsenaux anglais.

*Application en Angleterre.* — L'amirauté Anglaise a adopté le procédé de Sir W. Burnett, et dans les deux ports de Portsmouth et de Chatam, elle a donné des ordres pour que tous les bois employés, soit aux constructions navales, soit aux constructions des ateliers, hangars, etc., fussent désormais préparés d'après ce procédé. Un atelier a été établi pour cet objet dans chacun des ports que je viens de citer. Voici en quoi il consiste :

*Appareil.* — Un grand cylindre en tôle, fabriqué comme une chaudière à haute pression, d'une longueur de 43 à 46 mètres et d'un diamètre de 1<sup>m</sup> 80 environ, est placé horizontalement sous un hangar. L'une de ses extrémités, au moins, doit se trouver devant un espace libre assez vaste pour qu'on puisse aisément faire entrer dans le cylindre et en retirer les plus longues pièces de bois. Cette extrémité est terminée par une plaque de fonte fortement boulonnée au cylindre et dans laquelle se trouve une porte que l'on peut fermer hermétiquement. Un rouleau en fonte porté sur deux supports fondus avec la plaque de tête, permet de manœuvrer avec facilité les pièces que l'on veut préparer. Le cylindre est

placé sur le sol, il y est maintenu sur un lit de maçonnerie ou de toute autre manière. A côté, on a creusé une fosse revêtue en maçonnerie hydraulique d'une capacité au moins double de celle du cylindre. C'est dans cette fosse, dont le fond communique avec celui du cylindre, par un tuyau muni d'un robinet, que l'on conserve la dissolution de chlorure de zinc. On la recouvre d'un plancher volant qui fait partie du sol de l'atelier. Deux systèmes de pompes sont établis dans cet atelier, savoir, un système de deux petites pompes à air conjuguées et une double pompe foulante. Si l'emplacement qu'on a choisi se trouve dans le voisinage d'une machine à vapeur qui marche toute la journée, on peut emprunter à cette machine la force nécessaire pour manœuvrer les pompes, car ce travail ne dure que fort peu de temps, sinon une petite machine de 4 à 6 chevaux est nécessaire. Enfin, le cylindre doit être muni, en outre, d'un baromètre, d'une soupape de sûreté et d'un robinet pour chasser l'air, et la fosse d'un moyen de jaugeage quelconque.

*Opération.* — Voici maintenant comment on opère pour préparer le bois. Les pièces à préparer ayant été introduites dans le cylindre, on ferme la porte de la plaque de tête et on l'assure solidement de manière à ce qu'elle résiste au vide et à la pression. Cela fait, on embraye le mouvement des pompes à air de manière à faire dans le cylindre un vide de 67 à 68 centimètres de mercure. Lorsqu'on a obtenu ce vide, on ouvre le robinet du tuyau qui fait communiquer le fond de la fosse avec le cylindre et la dissolution se précipite dans ce dernier. On laisse travailler les pompes pendant tout le temps que le cylindre met à se remplir et l'on est assuré qu'il est plein lorsque les pompes à air commencent à cracher de l'eau. On ferme alors le robinet de la fosse et la

communication avec les pompes à air que l'on arrête et on met en mouvement les pompes foulantes qui forcent dans le cylindre l'eau d'une bûche que l'on remplit aux dépens de la dissolution de la fosse. On a soin en même temps d'ouvrir le robinet à air pour chasser l'air provenant de l'imperfection du vide et qui a dû s'accumuler dans la partie supérieure du cylindre. Lorsque la soupape de sûreté, chargée à 40 atmosphères, commence à se lever, on arrête, et si l'on n'a eu à préparer que des bois de faibles dimensions, comme des bordages, des planches etc., on peut ouvrir le robinet qui ferme la communication avec la fosse, laisser écouler la dissolution et retirer le bois pour le mettre à sécher. Si le bois contenu dans le cylindre est de fort équarrissage, il faut maintenir la pression pendant deux heures. Dans le premier cas, l'opération tout entière, le bois supposé en place dans le cylindre, ne dure guère plus d'une heure.

*Outillage.* — Je me suis informé du prix auquel pourrait revenir l'outillage d'un atelier comme ceux de Chatam et de Portsmouth. En comprenant la machine dans cet outillage, la dépense totale atteindrait à peine en Angleterre 4,000 livres sterling. Mais en France, il faudrait s'attendre à ce que cette somme ne fut pas moindre que 30,000 francs, somme insignifiante si l'on considère l'immense économie qui résulterait pour la Marine de l'emploi d'un procédé efficace pour la conservation des bois.

*Chatam et Portsmouth.* — Je viens de décrire la manière d'opérer usitée dans l'atelier de la compagnie à Londres; elle diffère un peu de celle que l'Amirauté a ordonné de suivre à Chatam et à Portsmouth. Dans ces deux ports, les mouvements de bois se font dans la journée; le matin, on vide le cylindre rempli la veille, et dans l'après-midi on le remplit de nouveau de bois à préparer, de sorte que l'opération ne

se fait que dans les deux dernières heures de la journée de travail et la pression est maintenue, pendant toute la nuit, dans le cylindre qu'on ne vide que le matin, à l'arrivée des ouvriers. L'Amirauté anglaise s'est sans doute préoccupée de la question de savoir si, en suivant la méthode recommandée par la compagnie, on parvenait à faire pénétrer la dissolution jusqu'au cœur des plus fortes pièces de bois. Cette question est, en effet, d'une haute importance et il y a tout lieu de croire qu'aux yeux de l'Amirauté, elle n'a pas été résolue d'une manière satisfaisante; il est peu probable, en effet, qu'une pression de 10 atmosphères maintenue pendant deux heures seulement suffise, même avec un vide préalable, pour pousser la dissolution jusqu'au centre d'une pièce d'un fort équarrissage, surtout si cette pièce est en chêne dur.

*Cœur des arbres.* — J'ai dû chercher à éclaircir mes doutes sur ce sujet: Une pièce de chêne anglais, parfaitement saine, et d'un grain compact, longue de 4 à 5 mètres et d'un diamètre de 0<sup>m</sup>45 environ, après avoir subi la préparation au moyen du chlorure de zinc, a été sciée devant moi par le milieu, et au cœur des deux bouts fraîchement coupés, deux fragments de bois ont été détachés. L'un a été analysé devant moi, dans le laboratoire attenant aux ateliers de la compagnie, et le résultat de cette analyse ne m'a pas paru concluant; j'ai rapporté l'autre en France et je l'y ai analysé moi-même, avec l'aide d'un homme compétent, sans pouvoir y trouver les moindres traces d'un sel de zinc. Cette dernière analyse, ayant été faite avec tout le soin possible, est devenue pour moi une preuve positive que la dissolution de chlorure de zinc n'atteint pas le centre des fortes pièces de bois, lorsque la pression n'est maintenue que pendant quelques instants. Réussit-on complètement lorsqu'on la maintient pendant 12 heures? Je n'ai jusqu'ici pour m'aider

à répondre à cette question que l'exemple de l'Amirauté anglaise, qui offre une grande présomption pour l'affirmative, mais qui ne saurait tenir lieu d'une preuve certaine. Du reste, cette preuve, si elle existe, il est facile de l'obtenir; que l'on introduise, à défaut de cylindre, dans une chaudière à haute pression, un tronçon de plançon de 50<sup>c/m</sup> d'équarrissage, puis, qu'après y avoir fait le vide par un moyen quelconque, on y force avec une presse hydraulique une dissolution de chlorure de zinc, faite dans les proportions voulues, il sera facile d'y maintenir, pendant 42 heures, une pression de 10 atmosphères et d'analyser, après cette épreuve, une portion du cœur de la pièce. Si l'analyse ne dénote pas la présence du zinc, cela prouvera que douze heures de pression ne suffisent pas et on pourra recommencer l'expérience en gardant la pression pendant 24 heures, car, à mes yeux, la question n'est guère qu'une question de temps. Dans le cas où l'on reconnaîtrait qu'il faut, pour réussir complètement, maintenir pendant 24 heures le bois sous une pression de 40 atmosphères, on pourrait adopter ce laps de temps sans augmenter beaucoup les dépenses: un second cylindre devrait être joint au premier et la fosse qui contient le liquide devrait être faite plus grande. Mais il ne serait utile ni d'avoir d'autres pompes, ni d'augmenter la force motrice, et le nombre d'homme attaché à l'atelier resterait le même, chaque cylindre n'étant plus vidé et rempli que de deux jours l'un. Je crois aussi que, dans tous les cas, il serait bon de garder le vide pendant quelque temps dans le cylindre avant d'y introduire la dissolution de zinc, afin de permettre à l'air contenu dans les pores du bois de s'échapper plus complètement en entraînant la sève.

*Etat du bois soumis au procédé.* — Une question intéressante qui se présente ici, c'est celle de savoir dans quel

état on doit choisir le bois pour le soumettre à la préparation; doit-il être pris vert encore ou tout-à-fait sec? Selon moi, le bois, pour subir une préparation efficace, doit être de coupe assez récente, car alors les pores en sont ouverts et il est plus facile d'en extraire la sève et de la remplacer par un autre liquide; un bois bien sec dont les fibres se sont resserrées de manière à faire disparaître, pour ainsi dire, tous les canaux de la sève, doit offrir de grandes difficultés à une pareille préparation et il y a certains bois durs avec lesquels elle devient impossible. Le bois employé doit donc être de coupe récente; de plus, il doit être travaillé ou au moins dégrossi; cela est économique, car le cube en est considérablement réduit; en outre, on est bien plus sûr de saturer complètement les pièces dont l'équarrissage est beaucoup moindre. J'ai vu à Chatam, en magasin, la membrure complète d'une frégate destinée à être mise sous peu sur chantiers; cette membrure avait été préparée par le procédé Burnett, après avoir été travaillée, et elle était déposée sous un hangar afin de s'y sécher pendant six mois, avant d'être montée. Ce temps suffit, à ce qu'il paraît, pour qu'il n'y ait plus aucun inconvénient à employer le bois préparé, et en séchant, il travaille assez peu pour que le parage ordinaire soit suffisant, lorsqu'on vient à monter le bâtiment en bois tors. Quant aux bordages, leur épaisseur étant comparativement faible, on peut les préparer longtemps à l'avance, tels qu'on les débite pour le magasin.

Dans le cas où l'on reconnaîtrait qu'avec les précautions présentées par l'Amirauté anglaise, on réussit à saturer complètement des bois de fort équarrissage, il deviendrait intéressant d'appliquer le procédé à la conservation des bois de mâture, et alors, pour éviter de fausses dépenses, il conviendrait de porter tout d'abord les dimensions du cylindre à

ce qu'elles devraient être pour qu'il pût recevoir la plus forte pièce de bois de mât. A Chatam, lorsque j'ai visité cet arsenal, l'établissement d'un cylindre supplémentaire de 95 pieds anglais, destiné à répondre à ce besoin, était en projet.

Je terminerai, en énonçant d'une manière concise les conséquences principales à tirer des considérations qui précèdent :

*Conclusions.* — 1° Le procédé dû à Sir William Burnett est réellement efficace pour la conservation des bois, toiles, etc., lorsqu'on peut saturer complètement ces substances du liquide préservateur :

2° Ce procédé est facile à employer une fois que les appareils convenables sont établis, et il ne donne lieu qu'à une dépense insignifiante, si on en compare le chiffre à celui qui représente la valeur du bois préparé ;

3° Il n'est pas suffisamment établi que les moyens mécaniques employés suffisent pour saturer jusqu'au centre les plus fortes pièces de bois ; mais une expérience facile est proposée pour éclaircir ce point important ;

4° Enfin, l'exemple donné par l'Amirauté anglaise est un argument puissant en faveur de l'adoption du procédé, sinon d'une manière générale, au moins pour les bois de moyenne et petite dimensions.

Paris, le        Novembre 1845.

*L'Ingénieur de la Marine,*

Signé : AM. MANGIN.

P.-S. — *Application en France. Marine.* — Bien que les conclusions de ce mémoire fussent favorables au procédé de

Sir W. Burnett, il n'y a pas été donné suite : la compagnie qui exploitait ce procédé avait des prétentions infiniment trop élevées pour qu'on pût songer à entrer en arrangement avec elle. Il n'a même été fait depuis aucune expérience dans les arsenaux de la marine, ni pour constater les propriétés préservatrices du chlorure de zinc, ni pour déterminer le meilleur mode de saturation des bois.

*Chemin de fer.* — Aujourd'hui, le brevet que Sir W. Burnett avait pris en France est expiré et son procédé, qui est tombé dans le domaine public a reçu la sanction de l'expérience. L'usage s'en est répandu, et des compagnies de chemin de fer (entr'autres celles d'Orléans et de Bordeaux) l'ont adopté pour la préparation des traverses, poteaux de télégraphe, etc.

Ce procédé, ainsi qu'on a dû le remarquer, se compose de deux parties distinctes :

1° De l'emploi de moyens mécaniques particuliers pour saturer les bois

2° De l'emploi de chlorure de zinc comme agent préservateur.

*Autres procédés.* — Bien que depuis 1845 de nombreux essais aient été faits dans le but de trouver un mode de préparation des bois à la fois efficace et économique, les moyens adoptés par Sir W. Burnett sont encore ceux qui me paraissent devoir être préférés. On trouve dans les annales des Ponts-et-Chaussées de Mars et Avril 1850, le rapport d'une commission d'inspecteurs divisionnaires des Ponts-et-Chaussées, chargée de constater les résultats des essais faits par M. Boucherie pour la préservation des bois, rapport dans lequel sont décrits avec soin les divers moyens d'injection successivement tentés par cet inventeur. Aucun ne paraît sûr, économique, expéditif, comme le procédé anglais. Ce

sont des moyens pour ainsi dire primitifs.

Quant à la liqueur à injecter dans les bois pour les préserver de la pourriture, elle peut être autre que la dissolution de chlorure de zinc. Il résulte en effet du rapport que je viens de citer que le sulfate de cuivre dissous dans la proportion de 4 k. 508 par hectolitre d'eau, jouit de propriétés conservatrices très positives. L'effet préservateur de ce sel est-il de plus longue durée que celui du chlorure de zinc? C'est une question que l'expérience n'a pas, à ma connaissance, encore résolue, et, tant qu'elle restera indécise, cette dernière substance aura sur le sulfate de cuivre un avantage qui n'est point à négliger, celui du prix de revient.

Cherbourg, le 40 Février 1855.

*L'Ingénieur de la marine,*

Signé : AM. MANGIN.



CATALOGUE MÉTHODIQUE  
DES LICHENS

RECUEILLIS DANS L'ARRONDISSEMENT

**DE CHERBOURG.**

PAR

**M. P.-A. DELACHAPELLE.**

1853.

Quelque petits que fussent ces objets, ils étaient dignes de mon attention, puisqu'ils avaient mérité celle de la nature.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.



Lorsque, en 1826, je fis imprimer à Caen le catalogue des lichens que j'avais recueillis dans l'arrondissement de Cherbourg, j'annonçai que j'étais loin d'avoir la prétention de donner la liste de tous ceux qui croissent dans nos environs :

non seulement un grand nombre avaient échappé à mes recherches, mais encore j'avais omis volontairement ceux dont la détermination était restée pour moi incertaine.

Quoique, depuis cette époque, j'aie considérablement augmenté le nombre des Espèces de ce catalogue, soit dans mes excursions, soit d'après les indications qui m'ont été données, je pense qu'il reste beaucoup de végétaux de cette famille à trouver dans notre localité.

J'avais adopté la nomenclature de la *Flore française*, de Decandolle, et indiqué la synonymie d'Acharius, célèbre lichénographe suédois, mais, dans ce nouveau travail, ayant adopté la nomenclature du *Botanicon Gallicum*, de Duby, qui a paru depuis, j'ai supprimé tous les noms d'auteurs: ce dernier ouvrage, qui est entre les mains de tous les botanistes, donnant une synonymie assez complète des auteurs qui ont traité cette matière.

Comme dans mon premier catalogue, je donne d'abord un tableau analytique des Genres, et, de plus, pour faciliter autant que possible la détermination des Espèces, j'ai joint à chaque nom de genre l'analyse des espèces qu'il contient (1). Par ce moyen j'espère rendre agréable une étude qui a été longtemps négligée, surtout à cause de la difficulté de distinguer par la seule description, et sans en avoir des échantillons sous les yeux, les lichens qu'on rencontre à chaque pas.

Dans la famille des lichens, comme dans les phanéroga-

(1). Cette analyse étant un travail plutôt élémentaire et usuel que rigoureusement scientifique, je ne l'ai pas fait entrer dans le présent volume, dans la crainte de trop le grossir, et d'abuser du bon vouloir de la société impériale académique. Voir, dans la notice biographique sur mon père, la liste de ses opuscules et mémoires.

mes, il y a des Espèces voyageuses ou passagères, remarque que j'ai consignée dans le Catalogue des Phanerogames de l'arrondissement de Cherbourg, ouvrage commencé il y a plusieurs années, et que j'ai continué en y ajoutant chaque année les Espèces qui m'avaient échappé auparavant.

Des observations faites pendant deux et trois ans sur quelques lichens dont j'ai pu suivre la végétation, il résulte que plusieurs disparaissent peu-à-peu ou tout-à-coup des localités où ils se trouvaient en abondance. Ainsi le *Stereocaulon Paschale*, que j'ai récolté dans une anfractuosité de rochers sur les falaises de Flamanville, a disparu totalement.

Le *Placodium fulgens* qui, pendant deux années, était très commun sur les dunes de sable près de la redoute de Tourlaville, n'a pas tardé à en disparaître, et, malgré mes recherches dans des localités analogues, je n'ai pu retrouver aucune trace de ce beau lichen.

Le *Variolaria Rosea*, que j'ai signalé dans mon premier catalogue comme une Espèce nouvelle et qui ne se trouve décrite dans aucun auteur, s'est reproduit plusieurs années de suite sur un mur de terre au pied de la montagne du Roule. Depuis quelque temps il en a disparu : M. Bertrand Lachénée l'a retrouvé sur un terrain analogue, dans la commune de Hardinvast. Le même botaniste a retrouvé sur les rochers du Roule l'*Urceolaria Acharii*, que j'avais recueilli en abondance sur un rocher schisteux près de la Cavée de la Loge, et qui maintenant ne s'y trouve plus.

Le *Parmelia Pseudosinuosa* de mon catalogue est le même que le *Parmelia Despreauxi*, décrit dans le *Botanicon Gallicum*. Ce lichen que MM. Lenormant, Despreaux et moi avons recueilli en abondance, il y a plus de vingt ans sur les rochers au revers nord de la montagne du Roule, devient de plus en plus rare dans cette localité, et probable-

ment finira par en disparaître tout-à-fait.

‡ Réceptacle pulvérulent ou nul, placé sur une croûte pulvérulente.

### LEPRA. (Bot. Gall.)

Croûte irrégulière, pulvérulente, réceptacle nul.

L. Chlorina. Poussière épaisse, velue, d'un jaune verdâtre; Croît sur les rochers humides et ombragés aux environs de Cherbourg.

L. Flava. Poussière étalée en plaques minces, d'un jaune éclatant. Sur l'écorce des arbres. Rare.

L. Leiphœma. Croûte irrégulière d'un blanc grisâtre, paraissant lisse à cause de la ténuité de la poussière qui est plus abondante sur les bords. Sur l'écorce des arbres, principalement du chêne et du hêtre.

L. Sulphurea. Croûte d'un glauque verdâtre, composée de granules glabres. Croît sur l'écorce des arbres, particulièrement sur le chêne. Vallée de Quincampoix. B. Lachénée.

L. Botryoides. Croûte mince, puis devenant épaisse, composée de granules rugueux, agglomérés, formant des plaques vertes: au pied des arbres et des murs humides.

L. Rubens. Croûte mince, floconneuse, d'un rouge pâle étant fraîche; cendrée étant sèche. Ecorce des arbres.

L. Antiquitatis. Croûte très mince, noire, composée de granules glabres, agglomérés, s'étendant en plaques larges sur les murs et les rochers.

### CONIOCARPON.

Croûte mince à peine grenue, réceptacles tuberculeux,

irréguliers, recouverts d'une poussière colorée, peu adhérente.

C. *Cinnabarinum*. Croûte très mince, blanchâtre; pustules arrondies irrégulièrement, recouvertes d'une poussière rouge: sur l'écorce des arbres.

### VARIOLARIA.

Croûte arrondie ou irrégulière, portant des réceptacles d'abord recouverts d'une poussière abondante, puis se creusant en coupe concave.

V. *Communis*. Croûte d'un blanc sale, plus ou moins étendue; réceptacles d'abord tuberculeux, recouverts d'une poussière abondante, qui, après sa chute, montre une cupule irrégulière, sans bords distincts, et de la couleur de la croûte. La Var. *saginea* ne se distingue que par l'arbre où elle croît. La Var. *Aspergilla*: croûte d'un gris glauque; poussière très blanche: croît sur les rochers au pied de la montagne du Roule.

V. *Discoidea*. Croûte irrégulière d'une saveur très amère; réceptacles à rebords bien déterminés dont le disque prend une couleur plombée qui la distingue des espèces précédentes: sur les vieux arbres. La Var. *Amara*, Ach. sur l'écorce des arbres.

V. *Rosea*. Nob. Croûte d'un blanc verdâtre en plaques déterminées, irrégulières; tubercules nombreux, petits, convexes, et recouverts d'une poussière blanche lavée de rose. A la chute de cette poussière les tubercules s'affaissent, et présentent une coupe à bord mince et comme déchirée, d'une couleur analogue à la croûte. Cette Espèce croit sur la terre, au pied de la montagne du Roule, près du Maupas.

V. *Cœrulescens* (Bot. gall. suppl<sup>l</sup>), Ach. syn. p. 335, croûte d'un blanc sale, ridée, formant une plaque arrondie;

réceptacles confluent, d'un gris bleuâtre : vieux murs, au Roule : B. Lachênée.

V. Dealbata. Croûte épaisse, fendillée, blanche : sur les rochers, Hardinvast.

†† Réceptacles tuberculeux, pédicillés, placés sur une croûte pulvérulente.

### BÆMICES.

Réceptacle presque globuleux porté sur un pédicule charnu.

B. Tricetorum. Croûte mince, blanchâtre; réceptacles pédiculés d'une belle couleur rose : croît sur la terre dans le bois de Barnavast, près de l'église du Theil. D.

B. Rufus. Croûte d'un brun verdâtre; réceptacle et pédicule d'un brun roux : croît sur la terre aride et sur le revers des fossés. C.

### CALYCIUM.

Croûte mince et indéterminée, quelquefois nulle. Réceptacles subéreux, noirs, sessiles ou pédiculés, d'abord convexes, puis s'évasant au sommet en une espèce de godet.

C. Quercinum. Croûte grenue, cendrée; réceptacles pédonculés, d'abord convexes, ensuite presque planes: sur l'écorce des chênes; bois près de la Glacerie.

C. Sessile. Croûte blanchâtre; réceptacles sessiles, pyriformes, à disque concave, entouré d'un rebord plus pâle : écorce de différents arbres.

La Var. *Turbinatum*, en forme de toupie aplatie au sommet : croit parasite sur le *perturaria communis*.

C. *Trachelinum*. Achar. Botan. Gall. Croûte blanche; réceptacles allongés, turbinés, d'un brun foncé : sur l'écorce des arbres, à Octeville; B. Lachênée.

††† Réceptacles punctiformes ou plus ou moins allongés, insérés sur une croûte lisse ou grenue.

### OPEGRAPHIA.

Réceptacles plus ou moins allongés, isolés ou rameux, noirs ou recouverts d'une poussière glauque, presque toujours enfoncés dans la croûte. (Lirelles).

† Réceptacles noirs, simples, peu allongés.

O. *Radiata*. Croûte lisse d'un blanc devenant olivâtre; réceptacles (lirelles) blancs, sans rebords, isolés, ou souvent rayonnant en étoiles, se rapprochant, quoique irréguliers, de la forme ovale : croit sur l'écorce lisse de différents arbres.

O. *Notha*. Croûte blanchâtre, pulvérulente; lirelles planes à rebords proéminents : croit sur les arbres, principalement sur les ormes et les figuiers. B. Lachênée.

La Var. *Vulvella* présente les lirelles plus ou moins rondes ou ovales, ayant une petite fente élargie au fond, ce qui fait paraître la lirelle concave : même habitat.

O. *Macularis*. Sur une croûte blanche peu marquée croissent en groupe les réceptacles ou lirelles. Elles sont tellement rapprochées qu'elles ne présentent à la vue qu'une tache noire ou rugueuse : sur la peau lisse des jeunes

branches des arbres. On a divisé cette espèce en deux variétés : l'une, *faginea*, en plaques larges et arrondies ; l'autre, *quercina*, en taches plus petites, à lreilles plus distinctes.

O. *Herpetica*. Croûte déterminée, d'un brun olivâtre ; lreilles ovales, allongées, plus nombreuses au centre : sur l'écorce des arbres.

O. *Saxatilis*. Croûte très mince, un peu roussâtre, très souvent nulle ; réceptacles arrondis, simples, plus ou moins allongés, souvent rapprochés de manière à former une tache noire sur les roches : croît sur le grès quartzeux à Herqueville : assez rare : Bertrand-Lachênée.

†† Réceptacles noirs, allongés, souvent rameux.

O. *Atra*. croûte déterminée, arrondie, lisse, blanche ; réceptacles longs, étroits, flexueux, souvent disposés en étoile. Dans la variété *A. denigrata*, les réceptacles sont rapprochés, entremêlés, et disposés en tache arrondie. La Var. *Stenocarpa* a les réceptacles espacés, convexes, rugueux, et le disque presque invisible à cause du rapprochement de la croûte. L'espèce et la variété sur l'écorce des arbres.

O. *Lithyga*. réceptacles droits ou flexueux, isolés ou agglomérés, saillants, à bords relevés et ne laissant qu'une fente longitudinale. La croûte, lorsqu'elle existe, est d'un blanc sale : commune sur les pierres et les rochers.

O. *Calcaria*, ne se distingue de la précédente que par la couleur de la croûte qui est d'un blanc très pur : se trouve sur les murs de l'église de Querqueville.

O. *Epipasta*. croûte très mince, luisante, blanchâtre ; réceptacles très espacés, les uns punctiformes, les autres allongés ou rameux, ne dépassant l'écorce sur laquelle ils

croissent que dans leur vieillesse : sur l'écorce du châtaignier : B. Lachênée.

††† Réceptacles noirs , recouverts d'une poussière glauque.

O. Sulcata. Croûte blanchâtre, lisse, quelquefois grenue ou ridée ; la réceptacles, simples, quelquefois rameux, sont proéminents, convexes : ce qui les distingue facilement, ce sont les stries parallèles qui se font remarquer sur la surface du disque : sur l'écorce lisse des houx, à Hardinvast : B. Lachênée.

O. Cœsia. Croûte épaisse, blanche, pulvérulente ; réceptacles enfoncés, planes, ovales, allongés dans leur vieillesse, et devenant d'une couleur grise : sur les jeunes branches des vieux chênes : B. Lachênée.

O. Dentritica. Croûte très blanche ; réceptacles disposés en rameaux, divergents et fourchus : Cherbourg : B. Lachênée.

O. Scripta. Croûte mince, membraneuse, blanchâtre ; réceptacles simples ou rameux, enfoncés dans la croûte.

La Var. a. Limitata diffère par une ligne noire qui borde la croûte.

La Var. b. Cerasi se distingue par sa croûte lisse, comme vernissée, disposée en plaques transversales : les réceptacles également placés et proéminents, parallèles entre eux.

La Var. Pulverulenta, une des plus communes de ce genre, a une croûte rugueuse.

La Var. Serpentina a une croûte déterminée, fendillée ; les réceptacles sont longs, étroits, flexueux et entrelacés.

L'Espèce et les Variétés se trouvent généralement sur l'écorce des jeunes branches de différents arbres.

O. Betuligna. Cette espèce à beaucoup de rapport avec l'O. Cerasi : on remarque que le disque des réceptacles est

plus noir, et moins chargé de poussière glauque : se trouve sur l'écorce lisse du Bouleau.

O. Mutabilis. (Cheval.) Croûte mince, d'un blanc glauque, non limitée; réceptacles courts, oblongs, linéaires, les uns isolés et épars, les autres rapprochés et groupés : sur le tronc des vieux arbres : B. Lachênéc.

O. Minuta. (Cheval.) Croûte fendillée, d'un gris blanchâtre; réceptacles simples, punctiformes ou ovales, à bordure très prononcée, nombreux et rapprochés : même habitat : B. Lachênéc.

### STIGMATIDIUM. (Bot. gall.)

Réceptacles enfoncés, punctiformes, sans bordure.

S. Crassum. (Bot. gall.) *Opegrapha crassa*. (D. C.) — Environs de Cherbourg.

†††† Réceptacles tuberculeux ou en écusson (Scutelles) placés sur une croûte adhérente, plus ou moins grenus.

### PERTUSARIA.

Croûte lisse ou grenue, blanchâtre; réceptacles tuberculeux, de la couleur de la croûte, et percés de plusieurs pores au sommet.

P. Communis. Croûte mince; réceptacles rapprochés, séparés par des fissures anguleuses, gros, irréguliers, percés au sommet de 3 à 5 petits trous noirs: commune sur tous les arbres.

P. Leioplaca. Cette espèce se distingue de la précédente

par sa croûte plus lisse, par ses réceptacles plus espacés, et se déchirant au sommet en ouverture irrégulière : sur les troncs d'arbres, au pied du Roule ; rare.

### VERRUCARIA.

Croûte mince ; réceptacles noirs, globuleux ou hémisphériques, d'abord fermés, puis percés d'un pore au sommet.

† Espèces qui croissent sur le bois, ou sur l'écorce des arbres.

V. Galactites. Croûte mince, d'un blanc de lait ; réceptacles petits, orbiculaires, un peu aplatis, espacés : commune sur l'écorce des jeunes branches d'arbres.

V. Epidermidis. Croûte blanche, lisse, se confondant avec l'écorce ; réceptacles écartés, oblongs, très petits, paraissant sortir de dessous l'épiderme : sur l'écorce lisse du bouleau.

V. Punctiformis. Croûte d'un brun clair, indéterminée ; réceptacles presque globuleux, petits : sur l'écorce lisse des branches d'arbres.

La Var. *Hyloica* ne diffère de l'espèce que par son habitat : elle croît toujours sur le bois dénudé, ou sur l'écorce qui commence à s'altérer.

La Var. b. *Atomaria* : croûte mince, grise, se confondant avec l'écorce ; réceptacles très petits, globuleux et luisants : sur l'écorce lisse.

V. *Cinerea*. Croûte lisse, blanchâtre, puis fendillée ; réceptacles petits, hémisphériques, rassemblés, presque continents : sur les écorces ; souvent mêlée avec le *Patellaria parasema*.

B. *Lachénée*.

V. *Alba*. Croûte très mince, blanche, devenant grise et à

peine visible dans sa vieillesse ; réceptacles réunis, hémisphériques, un peu luisants : rare.

V. *Glabrata*. Cette espèce, dont les réceptacles sont un peu coniques est rapportée par quelques auteurs à la précédente. Sur l'écorce des chênes, bois de la Prévallerie, à Octeville.

V. *Olivacea*. Croûte lisse, olivâtre, déterminée ; réceptacles espacés, ombiliqués au sommet : sur l'écorce lisse des jeunes arbres.

V. *Nitida*. Croûte épaisse, luisante, souvent fendillée, d'un blanc-roussâtre ; réceptacles nombreux, hémisphériques, enfoncés dans la croûte : sur l'écorce de différents arbres.

†† Espèces qui croissent sur les pierres ou les rochers.

V. *Cœrulea*. Croûte d'une couleur gris de plomb ; réceptacles hémisphériques, aplatis au sommet et enfoncés dans la croûte : sur les rochers, à la grande Fauconnière, Cherbourg.

V. *Dufourii*. Croûte épaisse, irrégulière, d'un gris-blanchâtre, fendillée ; réceptacles convexes, ouverts par un pore au sommet, et placés sur un renflement de la croûte. Les réceptacles sont plus rapprochés dans toutes les espèces de ce genre. Sur les rochers, à la grande Fauconnière de Cherbourg ; rare.

V. *Elongata*. Croûte mince, un peu pulvérulente ; réceptacles presque globuleux, percés au sommet : croît sur les pierres de clôture, rivage de Tourlaville. B. Lachénée.

V. *Muralis*. Croûte mince, blanche, à peine distincte ; réceptacles presque globuleux, enfoncés : croît constamment sur les vieux mortiers.

V. *Nigrescens*. Croûte indéterminée, d'un brun noir ; réceptacles protubérants, gros, coniques, souvent percés au sommet, un peu luisants : croît sur les rochers, à la grande Fauconnière.

V. *Hydrela*. Croûte cendrée, quelquefois devenant brune; réceptacles petits, presque globuleux, enfoncés dans la croûte : croît sur les schistes humides, chemin de l'Amont-Quentin. B. Lachênée.

V. *Mucosa*. Croûte gélatineuse, d'un vert noir lorsqu'elle est humide, très lisse étant sèche; réceptacles petits, un peu enfoncés : croît sur les pierres humides, au moulin de Diélette, à Flamanville.

V. *Maura*. Croûte noire, lisse, fendillée; réceptacles petits, hémisphériques, ombiliqués : croît sur les roches au bord de la mer; commune. B. Lachênée.

V. *Glaucina*. Croûte grise, fendillée; réceptacles confluent d'un bleu noirâtre : commune sur les pierres, dans le chemin de l'Amont-Quentin.

#### URCEOLARIA.

Croûte formée de tubercules planes ou concaves, s'ouvrant à leur sommet en une scutelle enfoncée, entourée d'un rebord formé par la croûte.

U. *Acharii*. Croûte irrégulièrement arrondie, mince, très adhérente, d'une couleur ochracée, plus ou moins foncée : les réceptacles sont presque toujours rapprochés, au nombre de 2-3, et paraissent à l'œil nu comme une légère dépression de la croûte : croît sur un rocher schisteux, chemin de la Loge.

U. *Cinerea*. Croûte d'un gris cendré, fendillée en aréoles ; chacune d'elles porte 1 à 3 points noirs, qui s'ouvrent en scutelles entourées d'un bourrelet formé par la croûte : croît sur les rochers de granit, à Flamanville.

La Var. *Polygonia* contient plusieurs réceptacles dans une aréole.

*U. Scruposa*. Croûte d'un gris blanchâtre, inégale, grenue, tendant à se fendiller; scutelles d'un noir bleuâtre, entourées d'un rebord saillant, crénelé, pulvérulent, formé par la croûte: commun sur les murs couverts de terre.

La Var. *Bryophila* croît sur les mousses dans la Mielle de Tournaville.

*U. Gibbosa*. Ach. Syn. p. 439. Considéré comme un synonyme de l'*U. Scruposa* par Duby, doit être regardé au moins comme une variété de cette espèce: il en diffère par sa croûte verruqueuse.

### PATELLARIA.

Réceptacles (scutelles) sessiles, concaves étant jeunes, puis planes et convexes, sans bordure, ou avec un rebord qui n'est qu'une protubérance de la circonférence de la scutelle.

† Scutelles noires en dehors et en dedans.

*P. Petrea*. Croûte d'un blanc grisâtre, quelquefois bleuâtre, fendillée en aréoles; scutelles un peu enfoncées, planes avec un rebord proéminent: croît sur les rochers et les murs.

*P. Nigra*. Croûte grenue, formée de papilles gélatineuses à l'état frais, noire, fendillée en aréoles étant sèche; scutelles rapprochées, d'abord planes, puis convexes. Croît sur les bords de la Retenue, à Cherbourg.

*P. Murina*. Croûte continue, d'un gris foncé; scutelles luisantes, d'abord planes, à rebord renflé, puis convexes sans rebords: sur les rochers schisteux, chemin de la Loge. Trouvé par M. B. Lachêné.

*P. Alba*. Croûte membraneuse, blanche, souvent un peu

verdâtre, d'un aspect pulvérulent; scutelles très petites, planes, sans rebord: croît sur les mousses et les troncs d'arbres.

P. Parasema. Croûte mince, grise ou verdâtre, ceinte d'une ligne noire, à la manière des cartes géographiques; scutelles planes à bordure peu élevée.

La Var. b. Punctata a les scutelles très petites, nombreuses et convexes: se trouve, ainsi que l'espèce, sur l'écorce des arbres.

P. Carphina. Diffère du P. Petraea par ses scutelles qui, d'abord hémisphériques, deviennent planes et sans rebord en vieillissant: sur les murs d'un jardin, Passage n° 2, rue de la Duchée, à Cherbourg.

P. Fulgiana. *Lecidea Fulgiana*. Chevall. (Fl. Par.) Cherbourg. B. Lachênée.

P. Sabuletorum. Croûte étendue, d'un gris blanchâtre, quelquefois verdâtre, grenue; scutelles d'abord planes et bordées, puis hémisphériques, sans bordure: croît sur la mousse au pied des arbres.

P. Citrinella. Croûte grenue, d'un jaune verdâtre: sur la terre et les mousses; Cherbourg. B. Lachênée.

†† Scutelles noires, cornées à l'intérieur.

P. Premnea. Croûte d'un blanc grisâtre, épaisse; scutelles éparses; d'abord planes, munies d'un rebord, puis irrégulièrement convexes et sans rebord. Cette espèce, qui a de l'analogie avec le P. Parasema, en diffère par la largeur de ses scutelles. Sur l'écorce des arbres, bois de la Prévallerie, à Octeville.

P. Confluens. Croûte épaisse, grise, fendillée; scutelles grandes, rapprochées, confluentes, devenant irrégulières,

presque globuleuses, sans rebord : croît sur les rochers granitiques, à Flamanville.

La Var. b. *Delisei* a les scutelles un peu enfoncées, et conservant quelques traces de rebord : a été trouvée sur un mur à la Polle, près Cherbourg, par M. B. Lachénée.

*P. Immersa*. Croûte unie, blanche, peu apparente ; scutelles un peu enfoncées dans la pierre, planes avec un rebord, puis un peu convexes : sur les rochers, à la petite Fauconnière, Cherbourg.

*P. Lapidica*. Croûte d'un blanc cendré, mince, unie, fendillée en petites aréoles ; scutelles éparses, incrustées dans la croûte, d'abord planes et à rebord proéminent, puis convexes, sans rebord : sur les rochers quartzeux.

La Var. *Lithophila*. Croûte presque nulle, scutelles planes et anguleuses : sur les pierres de clôture à Tourlaville. B. Lachénée.

*P. Elæochroma*. Croûte grenue, fendillée, d'un jaune verdâtre, grisâtre par places : sur l'écorce des arbres, le long du Trottebec, à Cherbourg. B. Lachénée.

††† Scutelles noires à l'extérieur, blanches à l'intérieur.

*P. Enteroleuca*. Croûte mince, grise, grenue ; scutelles d'abord planes et bordées, puis convexes et rugueuses, sans bordure : sur l'écorce des arbres. B. Lachénée.

*P. Synothea*. Croûte d'un vert noirâtre : sur les vieilles barrières, à Cherbourg. B. Lachénée.

†††† Scutelles noires à l'extérieur, rouges intérieurement.

*P. Sanguinaria*. Croûte grenue ou ridée, grise, plus ou moins glauque. En ouvrant une des scutelles, on remarque

un point rouge à la base, ce qui distingue facilement cette espèce : croît sur les rochers.

††††† Scutelles noirâtres, recouvertes d'une poussière plus ou moins glauque.

P. Albo-Cœrulescens. Croûte blanche ou grise, fendillée. Les scutelles, dont le disque est recouvert d'une poussière glauque, ont le rebord privé de poussière et parfaitement noir : croît sur les pierres de granit, à Flamanville.

La Var. b. Turgida; à Octeville.

P. Silacea. Croûte mince, unie, d'un rouge d'ocre; scutelles d'abord planes avec un rebord, puis convexes ou difformes : croît sur les roches schisteuses, chemin de la Loge; trouvé par M. B. Lachênée.

P. Margaritacea. Croûte d'un blanc grisâtre, entourée d'une ligne noire; scutelles à rebords proéminents, recouvertes d'une poussière blanche : même localité. B. Lachênée.

P. Epipolia. Croûte blanche, épaisse, grenue, fendillée; les scutelles sont hémisphériques, presque globuleuses, recouvertes d'une poussière grise, très adhérente : sur un mur près de la chapelle St-Sauveur. B. Lachênée.

P. Sulphurea. *Lecanora Sulphurea*, Botan. gall. Croûte jaune, épaisse; scutelles convexes, difformes, recouvertes d'une poussière d'un jaune bleuâtre : roches granitiques à Fermanville, côte du Val-de-Saire.

†; Obs. La bordure formée par la croûte manquant souvent dans cette espèce, je l'ai conservée dans le genre Patellaria.

P. Cretacea. D. C. fl. fr. P. *Speirea*, Var. *Cretacea*. Dub. Bot. gall. Croûte continue, pulvérulente, d'un blanc de lait : sur les pierres, à Octeville.

††††† Scutelles de couleur fauve ou brune.

*P. Incana.* Croûte épaisse, d'un aspect velu, blanche, glauque lorsqu'elle est humide, grise étant sèche. Les scutelles, qui sont très rares, sont d'une couleur brune, avec un rebord entier et plus pâle que le disque. Cette espèce, commune au pied des vieilles souches, se rencontre presque toujours sans scutelles : à cet état, elle a été décrite par différents auteurs sous le nom de *Lepra incana*.

*P. Viridescens.* Croûte grenue, verdâtre, d'un aspect pulvérulent, s'étendant irrégulièrement sur les vieilles écorces, et même sur les mousses. Les scutelles sont d'abord convexes et sans rebord, puis hémisphériques et ridées. Croît sur les vieux pommiers, environs de Cherbourg.

*P. Vernalis.* Croûte grenue, inégale, d'un vert gris; scutelles planes ou concaves, à rebord proéminent dans leur jeunesse, puis convexe et sans rebord. On remarque des points noirs épars sur le disque des scutelles. Croît sur l'écorce des vieux arbres, à Octeville.

La Var. *b. Sphaeroïdea*, *P. Rosella* de D. C., se distingue par ses scutelles devenant globuleuses et agglomérées. Trouvé sur de vieux arbres à Digosville. B. Lachèné.

*P. Rivulosa.* Croûte d'un brun cendré, entourée d'une ligne noire; scutelles brunes, noircissant par la dessiccation, planes dans leur jeunesse, devenant convexes et irrégulières en vieillissant. Conville, sur les roches quartzenses.

La Var. *Decussata*, Achar.; montagne du Roule.

*P. Decolorans.* Var. *Granulosa*, Dub. Bot. Gall. Croûte continue, grenue, d'un gris blanchâtre: montagne du Roule.

††††† Scutelles rouges ou rouge-brun.

*P. Pachycarpa.* Croûte grenue d'un vert pâle, blanchissant

par la dessiccation, et s'étendant irrégulièrement sur les mousses, où elle croît. Les scutelles sont concaves, avec un rebord proéminent dans leur jeunesse; grandes, un peu bombées et sans rebord, en vieillissant. Croît sur la mousse, forêt de Briquebec et au Vretot.

P. *Æruginosa*. Croûte mince, couleur d'un vert de gris pâle; scutelles, d'abord planes, devenant dans leur vieillesse convexes et ridées, sans bordure. Croît sur la terre, parmi les vieilles souches : montagne du Roule.

P. *Ferruginea*. Croûte arrondie, cendrée, un peu grenue; scutelles d'un rouge brique, concaves à rebord proéminent, puis convexes, déformées, avec un léger rebord persistant : sur l'écorce des arbres.

P. *Lamprocheila*. Cette espèce, qui ressemble à la précédente, croît toujours sur les rochers, ce qui la distingue suffisamment.

La Var. *Cæsio-ruffa* B. g. a été trouvée sur un mur de la rue des Maçons, à Cherbourg, par M. B. Lachênée.

P. *Microphylla*, Var. *Picina*. Croûte d'un aspect noirâtre, gélatineuse, formée de granules pressés, comme imbriqués. Les scutelles sont noires, planes. Donjon de Briquebec, mai 1846. B. Lachênée.

†††††††† Scutelles jaunes.

P. *Lucida*. Croûte pulvérulente, d'un jaune verdâtre; scutelles un peu enfoncées dans la croûte: croît sur les rochers, à la grande Fauconnière, et sur les falaises de Gréville. B. Lachênée.

#### RHYZOCARPON. S. C. (*Patellaria*, Bet. gall.)

Les espèces de ce genre ne se distinguent de celles du pré-

cèdent que par les lignes noires qui se croisent à la surface de la croûte : elles croissent toujours sur les pierres.

R. Geographicum. D. C. — *Patellaria geographica* Bot. gall. Taches jaunes, brillantes, placées sur une croûte noire, tellement mince qu'elle ne paraît qu'une coloration de la pierre, et servant de bordure à ces taches. Les scutelles, d'un noir mat, avec un léger rebord, viennent toujours sur la partie noire de ce lichen. Commun sur les rochers.

R. Confervoides. D. C. — *P. Atro-Alba*. Bot. gall. Dans cette espèce, une croûte d'un gris blanchâtre se développe sur la pellicule noire qui sert à la plante de base et de bordure. Les scutelles, noires, sont un peu bombées, avec un rebord peu apparent. Rochers sur la montagne du Roule.

Le *Rhizocarpon asteriscum*, D. C. — *Patellaria Atro-Alba*, Bot. gall., *var. Dentritica*: une à deux scutelles, petites, au centre d'une tache noire, de la base de laquelle rayonnent des filets noirs, rameux, qui donnent à ce lichen la forme d'un astérisque. Croît sur les rochers quartzeux, lande de Bruneval. B. Lachénée.

R. Armeniacum. Cette espèce ne diffère du *Rhizocarpon geographicum* que par ses écailles qui sont d'un jaune orangé: sur les pierres.

#### LECANORA.

Scutelles sessiles, planes ou convexes, entourées d'une bordure formée par la croûte.

‡ Scutelles jaunes.

L. Vitellina. Croûte grenue, éparse, d'un jaune brillant; scutelles de même couleur, d'abord planes, puis convexes: croît sur les rochers, à la Fauconnière.

*L. Citrina*. Croûte d'un aspect pulvérulent, indéterminée, d'un jaune vif. Cette espèce, très-commune sur les murs, est presque toujours privée de scutelles, lesquelles sont d'un jaune plus foncé que la croûte.

Le *Lecanora Linckii*, Chevall., croissant sur les arbres, trouvé à Brix, par M. Lachênée, sur un vieil arbre, doit être considéré comme une variété du *L. Citrina*.

*L. Luteo-Alba*. Croûte nulle; scutelles d'abord planes, puis convexes, avec une bordure du même jaune que le disque: croît sur l'écorce des arbres.

La variété *b. Aurantiaca* diffère du type par la couleur des scutelles, qui sont d'un jaune plus foncé que la bordure: celle-ci souvent blanchit sur les bords.

*L. Cerina*. Croûte indéterminée, blanche ou grise; scutelles d'un jaune de cire, avec une bordure d'abord recouverte d'une poussière blanche, puis devenant grise: croît sur l'écorce des vieux saules. B. Lachênée.

*L. Lutescens*. Croûte pulvérulente, d'un vert jaunâtre; les scutelles, qu'on trouve rarement sur cette espèce, sont d'une couleur carnée, brunissant par l'âge: croît sur les arbres, aux environs de Cherbourg. B. Lachênée.

*L. Ehrartiana*. Croûte ridée, grenue, fendillée, d'un blanc verdâtre: sur l'écorce des arbres, montagne du Roule.

La var. *Polytropa*, sur les pierres.

*L. Chloroleuca*. Croûte grenue, blanchâtre; scutelles agglomérées, concaves, d'un jaune verdâtre. Rare.

†† Scutelles d'un brun fauve.

*L. Subfusca*. Croûte plus ou moins grenue, grisâtre; scutelles planes à bordure entière et épaisse; commun sur l'écorce des arbres.

La var. a. *Argentata*, Ach. Syn. Lich. p. 457, a la croûte orbiculaire, blanche, très lisse, et les scutelles planes avec une bordure très entière: se trouve sur les arbres, près de la Glacerie.

La var. *Atrynea*, croît sur les pierres.

L. *Scrupulosa*. Croûte déterminée, grise, verruqueuse, fendillée; scutelles de couleur cire jaune, brunissant en vieillissant; bordure entière, puis sinueuse. Cette espèce, qui a beaucoup de rapport avec la précédente, est la Var. b. du *Lecanora sulphurea* d'après Achar. méth. p. 169. Croît sur les vieux arbres, au Maupas. B. Lachênée.

L. *Varia*. Croûte irrégulière, à surface inégale, d'un jaune verdâtre; les scutelles à disque variant du jaune au roux brun, sont nombreuses, à bordure flexueuse et crénelée. Sur le bois dénudé et les vieilles barrières. B. Lachênée.

L. *Craspedia*. Croûte blanche, grenue, inégale; scutelles d'un rouge-brun en vieillissant: sur les rochers granitiques, Cosqueville et Angoville.

L. *Epibryon*. Croûte blanche, irrégulièrement étendue sur les mousses; scutelles d'un brun marron, planes: à la Jouannerie, à Oeteville. B. Lachênée.

L. *Retorrída*. Croûte d'un gris verdâtre, grenue; sur les pierres. Environs de Cherbourg. B. Lachênée.

††† Scutelles rouges ou roses.

L. *Hæmatomma*, Ach. Syn. p. 178. Croûte épaisse, fendillée, pulvérulente, couleur de soufre; scutelles enfoncées, d'un rouge sanguin, d'abord planes, puis convexes: sur les rochers, à la grande Fauconnière.

†††† Scutelles fauves, devenant brunes ou noirâtres.

L. *Brunnea*. Croûte grenue, gélatineuse, d'un brun noi-

râtre; scutelles fauves, devenant d'un brun foncé en vieillissant: sur la terre et les fossés, au village de la Loge.

†††† Scutelles couleur de chair, pâles, ou recouvertes de poussière.

L. *Turneri*. Croûte grenue, pulvérulente, d'un blanc sale, verdâtre; scutelles espacées, grandes, épaisses, à disque un peu concave, d'un rouge pâle. La bordure, épaisse, est d'abord entière, puis crénelée: sur l'écorce des vieux arbres, à Flamanville.

L. *Albella*. Croûte blanche, mince, cartilagineuse: sur l'écorce des arbres, montagne du Roule.

L. *Parella*. Croûte très blanche, grenue, verruqueuse, fendillée; scutelles de la couleur de la croûte, larges, à bordure entière et épaisse: sur les troncs d'arbres et les pierres.

La Var. b. *Tumidula* diffère de l'espèce par sa croûte plus mince, par ses scutelles plus convexes, et par la bordure moins épaisse: croît sur l'écorce des arbres.

La Var. *Palescens*, beaucoup plus rare, croît sur les rochers et sur l'écorce des arbres, à Flamanville.

L. *Tartarea*. Croûte épaisse, grenue, blanche, un peu cendrée; scutelles larges, planes ou un peu bombées, de couleur de brique pâle, à bordure ondulée: sur les rochers, montagne du Roule.

L. *Glaucoma*. Croûte grenue, d'un gris blanchâtre, fendillée; scutelles enfoncées dans la croûte, d'abord planes, puis bombées, à disque poudreux, variant de couleur depuis le rouge jusqu'au brun noir: sur les rochers, à Flamanville.

L. *Angulosa*. Croûte membraneuse, grise, d'abord lisse, puis rugueuse et fendillée; les scutelles, à disque pâle, recouvertes d'une poussière glauque, se trouvant déformées par leur rapprochement: croît sur l'écorce des arbres.

L. Subcarnea. Cette espèce, qui croît sur les rochers, a beaucoup de rapport avec la précédente. B. Lachénée.

L. Hageni. Croûte très mince, membraneuse, d'un blanc grisâtre; scutelles devenant brunes en vieillissant: sur l'écorce des arbres. •

††††† Scutelles noires.

L. Coarctata. Ach. Syn. p. 149. Croûte étendue, irrégulière, un peu rugueuse, grise, fendillée en petites arroles; scutelles à disque enfoncé dans la croûte, à surface plane, à bordure élevée, un peu poudreuse, étranglée de place en place, de manière à former comme un chapelet autour du disque. Croît sur un mur, chemin de la Loge; très rare.

L. Atra. *P. Tephromelas*, fl. fr. Croûte arrondie, grenue, un peu ridée; scutelles éparses, à bordure un peu proéminente. Cette espèce est commune sur les rochers et l'écorce des arbres; elle diffère du Lec. Subfusca par la couleur noire de ses scutelles.

La Var. b. Confragosa, Ach. se distingue par la teinte verdâtre de sa croûte: croît sur les vieux troncs d'arbres, à Virandeville. B. Lachénée.

La Var. Grumosa, Ach.; croûte d'un gris-blanchâtre.

††††† Réceptacles placés sur une croûte formée par des écailles ou folioles plus ou moins appliquées, mais libres, au moins sur le bord de la croûte.

## PSORA.

Écailles planes ou convexes, distinctes, croissant sur une croûte pulvérulente très légère.

*P. Vesicularis*. Croûte pulvérulente, noirâtre, croissant sur la terre ou parmi les mousses; portant des tubercules foliacés, distincts, à lobes obtus et renflés d'un gris sale; scutelles noires placées sur le côté de ces tubercules: commun dans les mielles de Cherbourg.

*P. Lurida*. Croûte formée de folioles rondes ou lobées, imbriquées, se relevant à leur extrémité supérieure, de couleur livide, brune en dessus et moins foncée en dessous. Scutelles d'un brun devenant noir. Sur un mur près de la chapelle Saint-Sauveur à Cherbourg. Mur près le manoir à Equeurdreville. Chemin de l'église, à Querqueville. B. Lachénée.

*P. Candida*. Diffère du *P. Vesicularis* par ses tubercules foliacés, recouverts d'une poussière blanche, adhérente. Moins commun.

#### SQUAMARIA.

Croûte large, irrégulière, formée d'écaillés ou folioles épaisses, souvent imbriquées, portant à leur surface des scutelles qui ne sont point enfoncées dans la croûte.

*S. Crassa*. Ecaillés épaisses, planes au centre, lobées sur les bords, d'un vert jaunâtre, blanches sur les bords, en dessous; scutelles nombreuses, rousses, à rebord blanchâtre. Falaises de la Hague, juin 1852. B. Lachénée.

#### PLACODIUM.

Croûte orbiculaire, adhérente, grenue au centre; les scutelles naissent sur la partie grenue; les folioles qui rayonnent du centre à la circonférence ne sont visibles que sur les bords.

*P. Ochroleucum*. Croûte d'un jaune verdâtre, orbiculaire, n'étant souvent visible que sur les bords, le centre se détruisant par l'âge. Les scutelles sont d'un brun fauve, à bordure moins foncée en couleur. Croît sur les roches de granit, à Flamanville.

*P. Albescens*. Croûte rugueuse, pulvérulente, d'un blanc sale; scutelles ramassées au centre de la croûte, pressées, anguleuses, couleur de chair devenant brune. Commun sur les pierres et les murs.

La Var. *b. Dispermum* diffère de l'espèce par sa croûte presque nulle, par ses scutelles éparses, et devenant presque noires par la vétusté : même habitat, mais plus rare.

*P. Canescens*. Croûte blanchâtre, farineuse, arrondie; scutelles d'un noir bleuâtre, à bordure blanche dans leur jeunesse, et sans bordure lorsqu'elles sont vieilles. Commun sur l'écorce des arbres et sur les pierres.

*P. Fulgens*. Croûte d'un jaune citrin, en rosette orbiculaire; scutelles d'un rouge orangé, éparses sur la croûte. Cette espèce, que j'ai trouvée croissant sur la terre, dans les dunes, près de la redoute de Tourlaville, se fait remarquer par la couleur brillante des scutelles, et la belle teinte jaune de la croûte.

*P. Murorum*. Croûte verdâtre étant humide, d'un jaune obscur étant sèche, grenue, à folioles étroites et convexes, visibles seulement sur les bords; scutelles nombreuses, ramassées au centre de la croûte : se trouve sur les murs.

La Var. *Obliteratum*, plus commune que le type.

*P. Elegans*. Cette espèce diffère de la précédente par la couleur rouge-orangé de la croûte, par les folioles écartées les unes des autres, et par les scutelles petites, planes et éparses : sur les rochers, à Flamanville.

*P. Candicans*. Croûte rugueuse, blanche, à folioles ridées,

dilatées sur les bords; scutelles noirâtres, recouvertes d'une poussière glauque. Rare.

*P. Candelarium*. Ne doit pas être confondu avec le *Parmelia Candelaria*. M. Chevallier, fl. parisienne, l'en sépare avec raison : il se rapproche du *Placodium Murorum*.

### COLLEMA.

Folioles de forme variable, d'une consistance gélatineuse; d'un vert noirâtre étant fraîches, raides et fragiles étant sèches; quelquefois libres, imbriquées ou dressées, quelquefois indistinctes, et ne présentant à la vue qu'une croûte grenue et gélatineuse.

Feuilles libres, peu épaisses.

† Scutelles brunes.

*C. Nigrescens*. Folioles translucides, molles, flexibles et papyracées, formant une rosette ridée; scutelles d'un brun roussâtre: commun sur l'écorce des arbres.

*C. Furvum*. Cette espèce diffère de la précédente par ses folioles couvertes, en dessus, de petits grains nombreux et opaques: sur l'écorce des arbres. B. Lachênée.

*C. Jacobaeifolium*. Folioles membraneuses d'un vert foncé, crépues, déchiquetées; scutelles d'un brun pourpre, à bordure analogue aux folioles: sur les murs couverts de terre, à Tourlaville.

†† Scutelles rouges.

*C. Lacerum*. Folioles d'un vert glauque étant humides,

grises étant sèches, minces, dressées, irrégulièrement dentelées, crépues; scutelles peu nombreuses, petites et rouges: parmi les mousses, chemin des Ruettes au télégraphe, Cherbourg.

2 Folioles épaisses, formant un gazon de folioles redressées, imbriquées ou peu distinctes.

C. Fasciculare. Croûte d'un vert foncé, formée de folioles courtes, lobées ou crénelées, plissées; scutelles à disque plane, rougeâtre, un peu pédiculées: sur les fossés, à Sur-tainville: Murs du fort de Vauville; oct. 1844.

C. Crispum. Folioles lobées, crénelées, arrondies, dressées, formant une rosette d'un vert foncé; les folioles, distinctes seulement sur les bords, le centre n'ayant l'aspect que d'une croûte grenue. Les scutelles sont éparses, rougeâtres, planes et très grandes. Sur la terre, dans les Mielles de Cherbourg.

La Var. a. Pulposum se distingue par la réunion de ses scutelles au centre de la croûte.

Dans la Var. v. Cristatum, toutes les folioles sont distinctes. Ces deux variétés se trouvent sur la terre humide et parmi les mousses.

La Var. Granulatum, sur un mur près de la chapelle Saint-Sauveur.

C. Tenuissimum. Cette espèce forme un petit gazon ras, imbriqué; les folioles sont linéaires, multifides, dentelées, très serrées: les scutelles sont éparses, planes, d'un roux brun: croît sur les murs et la terre humide. B. Lachénée.

C. Nigrum. Voyez Patellaria nigra.

#### ENDOCARPON.

Frondes cartilagineuses, dures, arrondies presque en bou-

elier, le plus souvent séparées, quelquefois rassemblées, lisses en dessous; réceptacles renfermés dans l'épaisseur de la fronde, et ne s'annonçant à l'extérieur que par une petite élévation terminée par un orifice.

E. Fluviatile. Cette espèce forme sur les pierres inondées de larges plaques de folioles, à lobes arrondis, relevés, d'un gris-verdâtre à l'extérieur, roussâtre en dessous : croît sur les pierres au fond de la rivière Divette, près le pont du Roule, et dans un ruisseau, au pied de la falaise, à Gréville.

E. Tephroïdes. Folioles petites, d'une couleur grise en dessus, noire en dessous, un peu enfoncées dans la terre, à rebord irrégulier, crénelé : sur la terre et parmi les mousses, sur le donjon de Bricquebec, et dans les environs.

E. Pulchellum. Hook. *Lenormanda Jungermania*, Delise. Folioles d'un blanc-grisâtre, à lobes crénelés, relevés sur les bords, isolées ou réunies, et formant une espèce de rosette irrégulière : croît sur les mousses ; assez commune sur les arbres et les rochers, sur les touffes de la *Jungermania Tamarixi*, à Herqueville. B. Lachênée.

Obs. Le genre *Lenormanda* a été formé aux dépens du genre *Endocarpon*. Acharius, *synon. Lichen.* p. 400, regarde l'*Endocarpon viride* qui sert de type à ce nouveau genre, comme une espèce douteuse, n'y ayant aperçu aucune trace de fructification.

#### PELTIGERA.

Feuille simple, lobée ; scutelles planes, adhérentes par toute leur face inférieure, placées à l'extrémité des lobes, ordinairement divisés en forme d'ongle.

‡ Scutelles réniformes, placées sur le bord inférieur des lobes, et recourbées en dessus.

*P. Resupinata.* Foliolles lobées, incisées, d'un vert-grisâtre en dessus et de couleur pâle en dessous : croît au pied de la montagne du Roule, au pied des vieux arbres, parmi les mousses.

*P. Parisis.* Feuille plissée, lobée, parsemée au centre de pulvinules graniformes : la face supérieure est d'un brun clair, l'inférieure, nue, d'un brun-noirâtre au centre, se fondant vers les bords en une nuance plus pâle que la face supérieure : croît parmi les mousses, près du hameau Quevillon.

*P. Lœvigata.* Cette espèce, qui a beaucoup de rapport avec la précédente, en diffère surtout par sa structure plus petite : même localité : se trouve aussi à Brix, au pied des arbres.  
B. Lachénée.

†† Scutelles placées sur le bord supérieur des lobes.

*P. Horizontalis.* Feuilles larges, lobées, d'un vert-bleuâtre étant humides, gris-blanchâtre étant sèches. Les lobes portant les scutelles à leur extrémité ont la forme horizontale : sur les rochers, parmi les mousses, au pied de la montagne du Roule.

*P. Polydactyla.* Dans cette espèce les scutelles sont plus nombreuses que dans la précédente ; elles sont portées sur des languettes redressées et verticales : dans le bois de la Pierre-Butée.

*P. Canina.* Cette espèce, très commune, diffère de l'*horizontalis* par des scutelles ascendantes, et des espèces *Peltigera* et *Polydactyla* par ses lobes arrondis, et des scutelles moins nombreuses.

*P. Scutata.* Feuilles à lobes arrondis, sinueux, crépus, d'un gris cendré sur la face supérieure, l'inférieure blanche,

presque sans veines; les lobules portant les scutelles sont courts et redressés : croît sur les vieilles souches, parmi les mousses, près du hameau Quevillon.

## STICTA.

Feuille membraneuse, lobée ou incisée plus ou moins profondément. La face supérieure est nue, réticulée, ou couverte d'aspérités pulvérulentes, portant des scutelles fixées seulement par le centre; la face inférieure est garnie d'un duvet plus ou moins épais, laissant apercevoir des points glabres, enfoncés (Cyphelles), ou des veines anastomosées.

## † Cyphellées.

*S. Sylvatica.* Feuilles redressées, sinuées, lobées irrégulièrement, brunes en dessus, recouvertes en dessous d'un duvet noirâtre entourant des cyphelles blanches. L'odeur désagréable qu'exhale ce lichen le fait aisément reconnaître : croît au pied des arbres, parmi les mousses, près de la Glacière.

*S. Dufourii.* Feuilles à lobes arrondis, déchiquetés sur les bords : la face supérieure est d'un brun olivâtre, avec des taches de grains noirs; la face inférieure est garnie d'un duvet, brun vers le centre, devenant d'un jaune sale vers les bords : les cyphelles sont blanches. Cette espèce rare a été trouvée dans la forêt de Bricquebec, et parmi les mousses, au pied de la montagne du Roule.

*S. Fuliginosa.* Feuilles arrondies, peu divisées, d'un gris cendré en dessus et marquées de grains noirs nombreux, couvertes en dessous d'un duvet noirâtre : commun parmi

les mousses, sur les rochers, au pied de la montagne du Roule.

*S. Limbata.* Feuilles entières ou divisées en lobes courts et arrondis, formant une rosette orbiculaire : leur face supérieure est lisse, d'un gris roussâtre, et marqué de pulvinules grises, presque pulvérulentes, disposées principalement sur les bords ; la face inférieure garnie d'un duvet brun entourant des cyphelles blanches : au pied des vieux arbres, dans les bois près de la Glacerie.

*S. Aurata.* Feuille étendue, divisée en lobes arrondis, sinueux, crépus et redressés ; la face supérieure nue, lisse, d'un vert sombre à l'état frais, devenant d'un rouge de brique par la dessiccation. Le bord des lobes est recouvert d'une poussière d'un jaune brillant, qui en dessine les contours ; la face inférieure est garnie d'un duvet brun au centre, se fondant et devenant fauve aux extrémités des lobes. Les cyphelles sont nombreuses, et de la même couleur brillante que la poussière dont les lobes sont recouverts. Troncs de vieux hêtres, dans un petit bois près du château de Flamanville.

Cyphelles douteuses, ou nulles.

*S. Herbacea.* Feuilles divisées en lobes courts et arrondis, sinués et crépus sur les bords, formant une rosette orbiculaire, qui atteint jusqu'à 45 centim. de diamètre ; la face supérieure est d'un vert gai étant humide, d'un brun olive étant sèche ; la face inférieure, blanchâtre et cotonneuse : croît sur les arbres, sur le revers nord de la montagne du Roule.

*S. Glomulifera.* Cette espèce, qui a beaucoup d'analogie avec la précédente, soit par la division et la disposition des feuilles, soit par son étendue, s'en distingue facilement par la

couleur, qui est d'un vert glauque, à l'état frais, et surtout par les paquets d'un vert-brun, assez gros, composés de filaments rameux, serrés et entrecroisés que l'on remarque aux aisselles et sur les bords des lobes : sur le tronc des arbres, même localité que le *S. Herbacea*.

*S. Scrobiculata*. Feuille large, étalée en lobes arrondis, bosselée, réticulée, glauque en dessus, garnie de paquets pulvérulents d'un gris blanchâtre ; la face inférieure à duvet court, noirâtre au centre, et jaune chamois vers les bords : commun sur les arbres et les rochers, parmi les mousses ; au pied de la montagne du Roule, Cherbourg.

*S. Pulmonacea*. Feuille grande, étalée, à lobes profonds, anguleux, rameux, tronqués au sommet, creusée en réseaux nombreux ; la face supérieure d'un vert olive ou brun, l'inférieure d'un roux clair, glabre sur les saillies, noire et poilue dans les creux. On remarque souvent des paquets farineux, d'un gris de plomb, sur les bords des feuilles, et les lignes brillantes de la surface supérieure. Commun sur les arbres, et parmi les mousses, sur les rochers.

*S. Linita*. Ach. syn. Lich. p. 234. Feuilles à lobes courts, arrondis, à surface réticulée, un peu luisante, d'une couleur olivâtre, devenant d'un brun marron par la dessication ; la face inférieure garnie d'un duvet, brun au centre, devenant plus pâle sur les bords.

Acharius fait observer que cette plante, à cause de la forme arrondie qu'offre son ensemble, et par d'autres différences, doit être séparée du *S. Pulmonacea*. Troncs d'arbres dans la forêt de Bricquebec. B. Lachénée.

## PARMELIA.

Feuille disposée généralement en rosette adhérente, libre

sur les bords, imbriquée du centre à la circonférence, divisée en lobes plus ou moins arrondis, ou laciniée, souvent munie en dessous de fibrilles radicales. Les scutelles sont fixées sur la face supérieure par un point central.

‡ Scutelles rouges, rouge-brun, ou brun-foncé.

*P. Perinata*. Feuille étalée, divisée en lobes courts et arrondis, crépus sur les bords, formant une large rosette, d'un blanc-grisâtre étant sèche, d'un glauque verdâtre étant humide, sur la face supérieure, l'inférieure d'un brun clair, plus foncé sur les bords. Cette espèce est très commune sur les arbres et sur les rochers.

La Var. *Ciliata* se distingue par les poils noirs qui bordent le dessous des lobes.

La Var. *Cetrarioides* est plus irrégulièrement arrondie; la couleur de la face supérieure, d'un blanc glauque, la face inférieure noire et luisante, parsemée de points tuberculeux, remplaçant les fibrilles dont on n'aperçoit aucune trace: sur les rochers, parmi les mousses, près du hameau Quevillon, à Tournaville.

*P. Caperata*. Feuille divisée en lobes larges et arrondis, formant une large rosette, irrégulière, ridée et froncée dans le milieu, d'un vert-jaunâtre en dessus, noire et presque glabre en dessous: commune sur les arbres et sur les rochers.

*P. Borreri*. Feuille divisée en lobes peu saillants, plissés, arrondis et creusés aux extrémités, formant une rosette presque adhérente, d'un gris-bleuâtre, recouverts au centre de pulvinaules grises. La face inférieure est nue sur les bords, de couleur pâle, plus foncée et munie de nombreuses fibrilles brunes vers le centre. Ce lichen est rare dans nos environs.

*P. Saxatilis*. Feuilles imbriquées, divisées en lobes sinués,

découpés, arrondis au sommet; la face supérieure est marquée de lignes anastomosées, grenues, imitant une espèce de broderie. Ce lichen, qui est d'un gris cendré dans sa jeunesse, devient, en vieillissant, d'un brun-noirâtre. Commun sur les rochers.

La Var. Aizoui, Delise, plus rare dans nos environs, se distingue par les pulvinules grisâtres qui recouvrent presque partout la face supérieure de ce lichen.

P. Omphalodes. Cette espèce diffère de la précédente, par sa surface lisse, sans lignes de poussière, et par sa couleur d'un brun-olivâtre : commun sur les rochers.

La Var. Panniformis se reconnaît aux nombreuses folioles, courtes, en forme d'écailles, imbriquées, un peu redressées, et recouvrant la totalité de la plante : croît sur les rochers granitiques, à Flamanville.

P. Olivacea. Feuille d'un brun olive, étalée en rosette, pulvérulente au centre, luisante sur le bord des lobes : commun sur les rochers.

La var. Fuliginosa se fait remarquer par la poussière noire et grenue qui recouvre presque la face supérieure du lichen.

Dans la Var. Delisei, les lobes de la feuille sont étroits, entremêlés et non adhérents. Cette variété croît à Martinvast, près de la Landelle. B. Lachênée.

P. Conspersa. Feuille divisée en folioles étroites, découpées, sinueuses, planes, arrondies au sommet, imbriquées en une rosette orbiculaire, quelquefois irrégulière, d'un jaune verdâtre lisse. Cette espèce ressemble par sa couleur au *Parmelia Caperata*, mais elle est beaucoup plus petite dans toutes ses parties. Très commune sur les rochers maritimes, à Sciottot, falaises de Flamanville.

La Var. b. *Stenophylla* se fait reconnaître par sa forme

irrégulière, et par ses folioles allongées, pinnatifides, flexueuses, et entremêlées : croit sur les rochers de la montagne du Roule.

*P. Recurva*. Cette espèce forme sur les rochers une rosette adhérente de toutes parts ; la feuille est découpée en lobes rameux, linéaires, convexes en dessus, d'un gris jaunâtre, d'un aspect pulvérulent : environs de Cherbourg.

*P. Sinuosa*. Expansion irrégulière, peu adhérente ; feuille divisée en lobes allongés, pinnatifides, à sinus larges et arrondis : les lobes s'élargissent aux extrémités et se découpent en lobules crépus ; la face supérieure est lisse, d'un blanc glauque ; en vieillissant l'extrémité des lobes s'arrondit, se boursoufle et se couvre d'une poussière grise ; la face inférieure est noire, recouverte de fibrilles nombreuses. Croît sur les rochers de la montagne du Roule.

*P. Despreauxi*. B. g. *P. Pseudosinuosa* (Nob.). Cette espèce nouvelle, que j'ai signalée dans mon Catalogue des Lichens, Caen, 1826, se fait remarquer par son expansion peu adhérente, en rosette formée d'une feuille divisée en lobes linéaires, sinueux, planes, de couleur jaune-verdâtre sur la face supérieure ; le sommet des lobes se renfle dans un âge avancé, et se couvre d'une poussière jaune. La face inférieure est noire et recouverte de fibrilles de même couleur, qui dépassent les bords de la feuille.

Cette espèce, très-voisine du *Parmelia sinuosa*, en diffère par sa couleur qui ne change pas sensiblement par la dessiccation, et par sa taille qui n'atteint jamais plus de 2 à 3 pouces de diamètre. Croît sur les rochers de la montagne du Roule.

*P. Lœvigata*. Ach., est considéré par le Bot. gall., comme une forme du *P. Sinuosa* : se trouve avec le précédent.

*P. Physodes*. Feuille imbriquée, d'un jaune glauque en

dessus, glabre et d'un beau noir en dessous, à folioles étroites, découpées, convexes, obtuses, renflées au sommet : commun sur les rochers de la montagne du Roule.

La Var. *Vittata* se distingue par ses folioles pinnatifides, diffuses, planes, linéaires : même localité.

*P. Diatrypa*. Cette espèce se distingue bien du *P. Phytodes*, en ce que les folioles sont percées d'un rang de trous arrondis, et que la face inférieure est ordinairement blanche et fibreuse : commun dans la même localité que le précédent.

*P. Lanuginosa*. Cette espèce, disposée en rosette irrégulière, d'un blanc jaunâtre, est recouverte d'une poussière grenue de même couleur, qui ne laisse distinguer les lobes de la feuille qu'à leur sommet : la face inférieure est recouverte d'un duvet noir bleuâtre. Ce lichen croît sur la terre, parmi les mousses, sur les rochers humides, vallée de Quincampoix.

*P. Clementiana*. Ce lichen forme une rosette orbiculaire et quelquefois irrégulière, blanche, grenue : les lobes, qui ne sont distincts qu'à la circonférence, sont laciniés, crénelés et planes ; la face inférieure est aussi blanche, munie seulement de quelques fibrilles noires : croît sur le tronc des vieux pommiers, à Herqueville, canton de Beaumont. B. Lachênée.

*P. Aleurites*. Feuille en rosette irrégulière, ridée, plissée, à folioles planes, arrondies, crénelées, d'un blanc verdâtre dans sa jeunesse, brunâtre en vieillissant, couverte, excepté sur les bords, d'une poussière grenue, adhérente ; la face inférieure est de la même couleur, et porte quelques fibrilles noirâtres : se trouve sur les vieilles barrières et sur le bois dénudé.

*P. Speciosa*. Feuille divisée en folioles longues, incisées, rameuses, d'un gris blanchâtre, glabres ; les bords des lobes

relevés, crépus et bordés d'une poussière grisâtre; la face inférieure, brune au centre et garnie de fibrilles, nue et blanche sur les bords : sur les rochers, parmi les mousses, à Tourlaville, près du hameau Quevillon.

*P. Aquila.* Feuille divisée en lobes allongés, convexes, formant une large plaque imbriquée, dont les folioles sont élargies au sommet; en dessus, de couleur brun marron, glabre; en dessous, de couleur pâle, et souvent munie de fibrilles : commun sur les rochers, à Flamanville.

†† Scutelles noires.

*P. Cyclosetis.* Feuille divisée en folioles étroites, linéaires, non ciliées, disposée en rosette assez régulière, d'un gris glauque, souvent pulvérulente; la face inférieure est spongieuse, fibreuse et noire : croit sur les troncs d'arbres, sur la route du Roule.

††† Scutelles saupoudrées d'une poussière grise.

*P. Pulverulenta.* Cette espèce forme une large rosette, à folioles imbriquées, découpées, planes, obtuses, un peu élargies au sommet; d'un gris roux étant sèches, d'un vert gai étant fraîches, ou lorsqu'on les humecte; la face inférieure est couverte d'un duvet noir; la bordure des scutelles est d'abord entière, puis crénelée : très commune sur les arbres, route de Querqueville.

*P. Aipolia.* Cette espèce forme une rosette irrégulière; sa couleur est gris-cendré : ce qui la distingue de la précédente, c'est qu'elle ne change point de couleur par l'humidité : croit sur le tronc des arbres, à Tourlaville.

*P. Stellaris.* Feuille découpée en folioles linéaires, incisées,

planes ou convexes, d'un gris-cendré en dessus, blanchâtre et à fibrilles; noirâtre en dessous. Cette espèce est disposée en une rosette orbiculaire, au centre de laquelle sont placées les scutelles, à bordure entière, proéminente, et de la couleur de la feuille. Croît sur les arbres, à Tourlaville.

*P. Cœsia.* Feuille adhérente, divisée en folioles linéaires, découpées, portant sur leurs bords des paquets de poussière grenue, bleuâtre : la face supérieure est d'un blanc cendré, l'inférieure, hérissée de poils noirâtres; les scutelles, à rebord blanc : croît sur les pierres et parmi les mousses; rochers au pied de la montagne du Roule.

OBSERV.—Je n'ai jamais vu ce lichen sur l'écorce des arbres.

*P. Albinea.* Rosette irrégulièrement arrondie, à folioles étroites, à lobes nombreux, convexes, crénelés et fasciculés au sommet; la face supérieure est blanche et nue; l'inférieure est de la même couleur, et munie de fibrilles également blanches: j'ai toujours trouvé ce lichen privé de scutelles. Mur près de la grande Fauconnière; peu commun; trouvé aussi à Bretteville et à Hardinvast par M. B. Lachénée.

*P. Farrea.* Cette espèce forme une rosette orbiculaire d'un gris blanchâtre; les folioles sont laciniées, à lobes courts, incisés, crénelés, à bords relevés, recouverts d'une poussière grenue; la face inférieure est blanche, munie de fibrilles d'un brun noir : sur les vieux murs, à Bretteville, rare. B. Lachénée.

†††† Scutelles jaunes.

*P. Parietina.* Ce lichen forme une rosette assez régulière, et se distingue facilement par sa belle couleur jaune; c'est un des plus communs : on le trouve sur les arbres et sur les

pierres. Sur les rochers maritimes des falaises de Flamanville, il se fait remarquer par ses larges plaques d'un jaune orangé très brillant : serait-ce une Var. ?

P. *Candelaria*. Plaque peu étendue, adhérente, d'un jaune pâle, à folioles distinctes, seulement à la circonférence ; à lobes larges et obtus, planes et un peu ondulés : croît sur les murs du château de Tourlaville.

La Var. s. *Lychnea* (*Phycia Pygmea*, Bory de St-Vincent?). Ce lichen, par sa petitesse, peut échapper à l'observation, et, au premier aspect, ne paraît qu'une tache jaune, mais en l'examinant à l'aide d'une loupe, on reconnaît aisément qu'il est formé de feuilles rampantes, presque imbriquées et libres, découpées profondément en lobes linéaires s'élargissant aux extrémités, qui sont crénelées et renflées : la face supérieure est d'une belle couleur citrine ; l'inférieure, blanche : je n'y ai jamais vu de scutelles : croît sur l'écorce des arbres, près de Cherbourg, rare.

### PANNARIA.

Diffère du genre *Parmelia* par les scutelles, qui, dans le genre *Pannaria*, sont adhérentes par toute leur face inférieure.

P. *Rubiginosa*. Feuille adhérente, imbriquée, divisée en lobes divergents, sinueux et à bords crispés ; d'un gris sale à la surface supérieure ; l'inférieure couverte d'un duvet bleu noirâtre ; scutelles centrales nombreuses, à disque brun et à bordure blanchâtre et crénelée : sur le tronc des arbres, à Octeville, près de la Jouannerie.

P. *Plumbea*. Feuille disposée en rosette orbiculaire, régulière, de couleur de plomb sur la face supérieure, l'inférieure

garnie d'un duvet épais d'un bleu noirâtre; les lobes de la feuille arrondis, crénelés, planes, rayonnant du centre à la circonférence; scutelles éparses, brunes, à bordure de même couleur et très entière: commun sur les arbres, au Vretot et dans la forêt de Bricquebec.

La Var. *Myriocarpa* se distingue par ses scutelles plus petites, très nombreuses et rapprochées: sur les troncs d'arbres, à Virandeville et aux environs de Cherbourg: très rare.

*P. Conopsea*. Feuille découpée en lobes courts, crénelés, relevés et crépus, recouverts d'une poudre de couleur gris de plomb; les scutelles, d'un brun fauve, sont irrégulièrement convexes, souvent tuberculenses, et sans bordure apparente: la face inférieure de ce lichen est couverte d'un duvet laineux, épais et d'un bleu noirâtre: sur les troncs d'arbres, parmi les mousses, dans le bois de la Prévallerie, à Octeville.

†††††† Foliolles libres, plus ou moins dressées et disposées en gazon, glabres sur les deux faces, divisées en lanières qui portent des réceptacles scutelliformes, et sur leurs bords des paquets farineux.

### PHYCIA.

Feuilles membranées ou cartilagineuses, souvent bosselées irrégulièrement, planes ou canaliculées, nues ou ciliées sur leurs bords.

† Feuilles ciliées, scutelles visibles.

*P. Chrysophthalma*. Feuilles d'abord blanches, puis deve-

nant jaunes, profondément découpées en folioles, déchiquetées et ciliées ; les scutelles sont jaunes dans leur jeunesse ; en vieillissant, elles deviennent d'un rouge doré. Ce lichen, rare, croît sur les branches d'arbres, dans un bois taillis sur la montagne du Roule.

*P. Ciliaris.* Feuilles blanches en dessous, vert glauque en dessus, divisées en lanières étroites, rameuses, canaliculées en dessous ; les scutelles, à disque noirâtre, plane, à bordure blanchâtre : commun sur l'écorce des arbres.

*P. Tenella.* Cette espèce, qui a de l'analogie avec la précédente, est beaucoup plus petite dans toutes ses proportions ; la couleur de son feuillage est d'un gris cendré sur les deux faces : même localité que la précédente.

La Var. *Leptalea.* Feuillage vert étant humide, gris et un peu pulvérulent étant sec ; imbriqué et formant, ainsi que le *P. Tenella*, des rosettes comme les *Parmelia*, mais leurs feuilles ne sont pas adhérentes : sur les arbres, dans les jardins, à Cherbourg.

†† Feuilles ciliées, scutelles manquant ordinairement.

*P. Flavicans.* Ce lichen forme une touffe serrée, à feuilles dressées, menues, très rameuses, à lanières dichotomes, à rameaux aigus, divergents et irréguliers, légèrement concaves en dedans : sa couleur est d'un jaune doré, la face inférieure un peu plus pâle : commun sur les rochers, à Flamanville.

*P. Leucomela.* Feuilles diffuses, se divisant en folioles allongées, cunéiformes, élargies et bifurquées au sommet ; d'une couleur blanc glauque sur la face supérieure ; l'inférieure, d'un blanc mat : croît parmi les mousses, dans les bois, rare.

††† Feuilles non ciliées, scutelles manquant ordinairement.

P. Prunastri. Feuille molle et membranuse, pendante, ridée et bosselée irrégulièrement; d'un blanc cendré en dessus, plus blanche en dessous; divisée en lanières droites et linéaires, garnies sur leurs bords de petits paquets pulvérulents, blancs, nombreux : commun sur tous les arbres.

P. Glauca. Feuille large, étalée, lisse, glauque en dessus, noire en dessous; à lobes très larges, presque imbriqués, crépus, farineux à l'extrémité : croît sur les rochers, au revers nord de la montagne du Roule.

La Var. B. Fallax, ne diffère de l'espèce que parce qu'elle est blanche par places, en dessous.

### RAMALINA.

Ce genre, détaché du précédent, en diffère seulement en ce que, dans le Ramalina, les scutelles sont formées entièrement par la substance même de la feuille, et très souvent d'une couleur analogue.

† Scutelles visibles.

R. Fraxinea. Feuille cartilagineuse, d'un vert gris sur les deux faces, ridée et bosselée, ordinairement simple, à folioles qui vont en s'élargissant; on n'y remarque point de paquets farineux : les scutelles, qui sont d'une couleur analogue à la feuille, sont nombreuses et éparses sur les deux faces. Commun sur les arbres,

R. Fastigiata. Cette espèce ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle est plus petite, plus touffue, et que ses scu-

telles sont placées au sommet des rameaux : croît sur les arbres, dans nos environs.

La Var. *Calicaris*, plus rare, se distingue par les appendices foliacés qui se trouvent sous les scutelles.

La Var. *Exasperata* se fait remarquer par ses rameaux comprimés, dilatés, et par ses scutelles concaves et même en forme de coupe : cette variété a été trouvée sur le tronc des arbres, à Bretteville, par M. B. Lachénée.

R. *Scopulorum*. Les feuilles, comprimées, lisses, planes, linéaires, un peu lacuneuses, d'un blanc cendré, divisées en rameaux entiers, amincis au sommet, naissent par groupes serrés; les scutelles, de la même couleur que la feuille, sont éparses vers l'extrémité des feuilles. (La saveur très amère de ce lichen le fait aisément reconnaître). Commun sur tous les rochers de nos côtes.

La Var. *D. Cornuata* se fait remarquer par la couleur noire de la base des feuilles.

Le *Ramalina Calicaris* de Linn. est le R. *Scopulorum* dont les réceptacles sont munis d'un éperon en dessous.

La Var. *Divaricata*, B. gall., sur les rochers maritimes, à Fermanville, trouvée par B. Lachénée.

†† Scutelles manquant ordinairement.

R. *Farinacea*. Feuille cartilagineuse d'un gris cendré, glauque ou blanche des deux côtés, allongée, et divisée en folioles bifurquées, larges à leur base et pointues au sommet, garnies sur les bords de gros paquets pulvérulents : commun sur les arbres.

R. *Polymorpha*. Cette espèce forme sur les rochers de petites touffes serrées; les feuilles sont planes, d'une couleur pâle, cendrée, le plus souvent munies de petites

cavités longitudinales, divisées en rameaux linéaires aigus, le plus souvent terminés par un petit renflement couvert de poussière : commun sur les pierres et sur les murs.

††††† Réceptacles tuberculeux ou en écussons, placés sur des tiges nues ou garnies d'écailles ou folioles.

### ROCCELLA.

Tiges pleines, cylindriques, un peu comprimées, d'une consistance coriace, portant des paquets épars de poussière blanche; réceptacles hémisphériques, sessiles, (manquant ordinairement).

R. Phycopsis. Tiges nombreuses arquées et fasciculées au sommet, à rameaux courts et divergents, formant un gazon serré : les tiges et les rameaux sont munis de paquets farineux. Ce lichen est d'une couleur brun clair, lie de vin, mais la poussière blanche qui le recouvre lui donne un aspect gris blanchâtre : se trouve sur les murs des maisons, à Querqueville et à Flamanville, quelquefois sur les rochers.

### USNEA.

Tiges rameuses, faibles, axifères, à écorce crustacée. Les réceptacles, en forme de bouclier, sont souvent ciliés sur leurs bords.

U. Florida. Tige ferme, en branches capillaires, divergentes, hérissées de fibrilles perpendiculaires à l'axe des branches, qui portent à leur extrémité de larges scetelles munies sur les bords de cils rayonnants. Ce lichen est d'un vert

cendré ou jaunâtre; il présente une touffe droite : commun sur les arbres et les rochers.

La Var. *Rubiginea*, Achar. *Synon.* p. 305, se fait remarquer par la couleur rougeâtre des tiges et des rameaux, principalement à la partie inférieure de la plante : commun au pied de la montagne du Roule.

U. *Plicata*. Tiges longues, pendantes, à rameaux entrelacés, blanchâtres, munis de fibrilles, inclinés sur leur axe; les scutelles portent de longs cils rayonnants : sur les branches d'arbres.

U. *Ceratina*. Tiges rugueuses, couchées, pendantes, à rameaux et fibrilles la plupart inclinés à leur axe; la couleur de ce lichen varie du gris verdâtre au rouge brique : croît sur les troncs d'arbres. B. Lachênée.

U. *Barbata*. Tiges très rameuses, courtes, branchues, à filets simples et perpendiculaires à leur axe; les scutelles sont convexes, à rebord entier, sans cils rayonnants; la couleur de ce lichen est le jaune verdâtre : se trouve sur les vieux arbres.

### SPHÆROPHORUS.

Tiges libres, rameuses, lisses, croissant en groupes arrondis sur la terre et sur les rochers : les réceptacles, qui sont globuleux, sont placés au sommet des rameaux.

S. *Fragilio*. Dans cette espèce, les tiges forment un petit gazon arrondi, se divisent par bifurcation, et leurs rameaux atteignent le même sommet. Commun sur la terre et les rochers; falaises de Flamanville.

S. *Globiferus*. Les tiges sont irrégulièrement rameuses, les rameaux, étalés; les supérieurs, un peu divergents, ce qui donne à ce lichen l'aspect d'un petit arbre : croît avec le précédent, et au pied de la montagne du Roule.

*S. Compressus*. Cette espèce se distingue facilement des précédentes par sa couleur plus blanche et surtout par ses tiges et ses rameaux, qui sont visiblement comprimés : rochers près du hameau Quevillon, à Tourlaville.

### STEREOCAULON.

Tiges libres, rameuses, arrondies, chargées de paquets grenus, d'un aspect plus ou moins pulvérulent.

*St. Paschale*. Tige tortueuse, rameuse, ferme, blanchâtre, à rameaux divergents, chargées de papilles pulvérulentes; réceptacles aplatis, irréguliers, noirs, placés au sommet des rameaux. J'ai trouvé cette espèce dans une crique de rochers, sur les falaises de Flamanville.

*St. Nanum*. Tiges filiformes, rameuses, surtout vers le sommet : toute la plante est recouverte d'une poussière blanche, cotonneuse. Cette espèce croît en abondance entre les pierres des vieux murs de clôture, près des falaises, à Flamanville.

*St. Condyloideum*. Tige d'un blanc-jaunâtre, à rameaux courts et difformes, recouverts de protubérances graniformes qui masquent presque partout la tige et les rameaux. Les réceptacles, qui sont convexes, sont placés au sommet : croît sur les pierres, dans une ancienne carrière de schiste, au Roule, chemin de la Loge.

### CENOMYCE.

Tiges creuses, simples ou ramifiées, nues ou garnies d'écaillés ou folioles, évasées au sommet en entonnoir, ou terminées en pointes aigües : Réceptacles subéreux, convexes,

solitaires ou agglomérés, placés à l'extrémité des tiges ou rameaux.

† Tiges nues, fistuleuses, simples ou rameuses, à rameaux tous terminés en pointe aigüe : les réceptacles sont charnus, portés sur des pédicules très courts et cylindriques placés à l'extrémité des rameaux (*Cladonia*).

*C. Rangiferina*. Tige très rameuse, rameaux divisés vers le sommet en espèces de pinceaux courbés du même côté : commun sur la terre parmi les mousses.

La Var. *y. Tenuior* (Delise) est beaucoup plus petite dans toutes ses parties; l'extrémité des rameaux rayonnante et penchée : parmi les rochers, au pied de la montagne du Roule.

*C. Sylvatica*. Tige rameuse, droite, de la même couleur que l'espèce précédente; rameaux fasciculés au sommet, dressés ou à peine penchés : parmi les mousses et les rochers au pied du Roule.

*C. Racemosa*. Tige droite, rameuse, à rameaux fourchus et divergents : les rameaux sont subulés, presque toujours redressés, mais jamais penchés du même côté. On remarque sur la tige des écailles foliacées : la couleur de ce lichen est un blanc-verdâtre. Même localité que le précédent.

La Var. *Foliosa* se fait remarquer par ses tiges munies d'écailles foliacées, par le sommet de ses rameaux, fourchus lorsqu'ils sont stériles, et presque en corymbe dans les fertiles.

*C. Furcata*. Cette espèce qui a beaucoup de rapport avec la précédente, en diffère par ses tiges allongées, subulées et peu rameuses : croît parmi les mousses, dans les bois de la montagne du Roule, ainsi que les variétés suivantes : Subu-

lata, tige rameuse, lisse, rameaux filiformes, entremêlés, fouillis et recourbés au sommet; B. Spinulosa, rameaux épanouis à ramules aigus, redressés; Y. Spadicea, tige et rameaux de couleur brune, munis d'écaillés foliacées, glauques en dessus et blanches en dessous.

C. Papiilaria. Croûte grenue d'un blanc cendré, surmontée de petites tiges fructifères, ventruës : sur la terre, à Martinvast, aux environs du Dolmen, B. Lachênée.

C. Pungens. Tiges et rameaux raides, nombreux, formant une touffe de couleur gris-cendré, brunissant à l'extrémité des rameaux. Y Var. Nivea, se distingue par ses tiges et ses rameaux grêles, lisses et d'un blanc assez pur : croît sur la terre des vieux murs.

C. Uncialis. Tige droite, d'un blanc jaunâtre, à rameaux dichotomes, courts, se terminant ordinairement en deux pointes divergentes.

La Var. b. Adunca, Achar. Syn. p. 277, en diffère par l'extrémité de ses rameaux, radiés et terminés en crochet croissent sur le revers nord de la montagne du Roale.

†† Tiges fistuleuses, naissant sur des feuilles radicales; épanouies au sommet en un entonnoir portant sur ses bords des réceptacles tuberculeux souvent agglomérés (Sphærophorus).

† Réceptacles fauves ou bruns.

C. Turgida. C. Parecha, Ach; C. Candelabrum, Ehrh. Sphærophorus diffusus, D. C. fl. fr.

Feuilles pinnatifides, étroites, arrondies, formant sur la terre un gazon épais, d'un vert glauque en dessus, blanches

en dessous : les réceptacles sont placés autour de l'entonnoir qui termine les tiges.

C. Gracilis. *C. Lemocyna*, Ach ; *Sciphophorus Cornutus* D. C. fl. fr. — Tiges cylindriques rameuses, se terminant, les unes en pointe, et alors stériles; les autres, en entonnoir étroit, et portant des réceptacles d'un brun foncé : revers nord de la montagne du Roule.

La Var. *Elongata* se distingue par ses tiges plus longues et moins rameuses.

C. Squamosa. *C. Sparassa*, Achar. ; *Scyph. Pixidatus*, Var. *Ventricosus*, D. C. fl. fr. — La tige, écailleuse et grenue, se divise en rameaux renflés, ayant à leurs principales divisions des ouvertures d'où partent leurs dernières ramifications, et forment autour de ces ouvertures une espèce de couronne ; même localité.

C. Delicata. Cette espèce, qu'on ne trouve que sur le bois pourri, forme de petits gazons de feuilles, vert-pâle en dessus, blanchâtres en dessous ; les pédicelles, ouverts au sommet, un peu comprimés ; les réceptacles, globuleux, fauves, deviennent noirs dans leur vieillesse.

C. Cornuta. Var. *Radiata* ; *Scyph. Pixidatus*, Var. *radiatus*, fl. fr. — Tige allongée, cylindrique, blanchâtre, pulvérulente, évasée en entonnoir portant sur ses bords des digitations rayonnantes : dans les bois et les rochers.

C. Coniocreia. Feuilles petites, arrondies, crénelées, tiges peu rameuses, la plupart simples, glabres et verdâtres à la base, pulvérulentes et blanches au sommet : rare, croît sur la terre, parmi les mousses. B. Lachênée.

C. Pixidata. D'une rosette de feuilles lobées, crénelées, quelquefois détruites, et alors ne consistant qu'en une base granulée, s'élèvent des pédicelles simples, courts, s'évasant,

de la base au sommet en un entonnoir presque entier sur les bords, et portant des réceptacles de forme très variées: commun.

La Var. *fimbriata*. *C. fimbriata*, Ach. Diffère par les bords de son entonnoir qui, au lieu d'être entiers, sont déchiquetés.

*C. Pocillum*. Thale ayant l'apparence d'une croûte homogène, composée de folioles épaisses, laciniées, imbriquées, luisantes, de couleur olive rougeâtre: tiges courtes, minces, évasées en entonnoirs étroits, non percés; les tubercules fructifères, petits et d'un brun noir. Cette espèce se rapproche de la précédente, et peut en être considérée comme une variété. Croît sur les pelouses sèches, dans les Mielles de Tourlaville.

*C. Verticillata*. Folioles nombreuses, redressées, découpées et crénelées, d'un vert pâle en dessus, blanches en dessous: toutes les tiges sont évasées en entonnoirs larges et denticulés; dans un âge avancé, le bord des entonnoirs se garnit d'écailles foliacées. D'après Poirer, suppl. *Encycl. méth.* p. 364, ce serait une variété du *Scyphophorus pixidatus* ou *Cornutus* s. D. C. fl. fr. Croît dans les Mielles, rare.

*C. Endiviæfolia*. *Scyphophorus convolutus*, D. C. fl. fr., feuilles en touffe large, recoquillées et redressées vers le sommet; blanches et concaves en dessous, d'un vert jaunâtre et convexes en dessus: les entonnoirs sont simples, en forme de toupie allongée. Croît dans les lieux arides.

*C. Cœspititia*. Feuilles nombreuses, serrées, toutes dressées, formant sur la terre un gazon ras et épais, duquel s'élèvent des tiges simples, très courtes, lisses, évasées au sommet en entonnoirs peu marqués, couronnés par des tubercules convexes, souvent agglomérés. Croît sur la terre, parmi les rochers, au pied de la montagne du Roule.

†† Réceptacles rouges ou rouge-brun.

*C. Coccifera*. Tiges très courtes, de couleur blanc verdâtre, évasées en entonnoirs ; les réceptacles sont d'un rouge vif, un peu pédicellés : croît sur les vieux murs de clôture, aux environs de Cherbourg.

*C. Deformis*. La tige est plus haute que dans l'espèce précédente ; elle est d'un blanc jaunâtre, se termine en un entonnoir, étroit, crénelé, puis s'agrandissant et se lacérant en lanières larges et portant des réceptacles d'un beau rouge, souvent agglomérés : croît dans les bruyères.

*C. Bacillaris*. Tiges grêles, simples ou rameuses au sommet, quelquefois stériles ; les fertiles s'évasent et deviennent rayonnantes, d'un blanc cendré et d'un aspect poudreux ; réceptacles d'un beau rouge : croît sur les vieilles souches, montagne du Roule.

*C. Bellidiflora*. Tiges cylindriques, raides, d'un blanc rembruni, couvertes d'écailles foliacées, ces tiges toutes évasées en entonnoirs étroits, garnis sur leurs bords de réceptacles très rapprochés et rougeâtres.

La Var. *Polycephala*, se distingue par le sommet de ses tiges, qui se divise en rameaux courts, surmontés de réceptacles agglomérés : même localité.

### ISIDIUM.

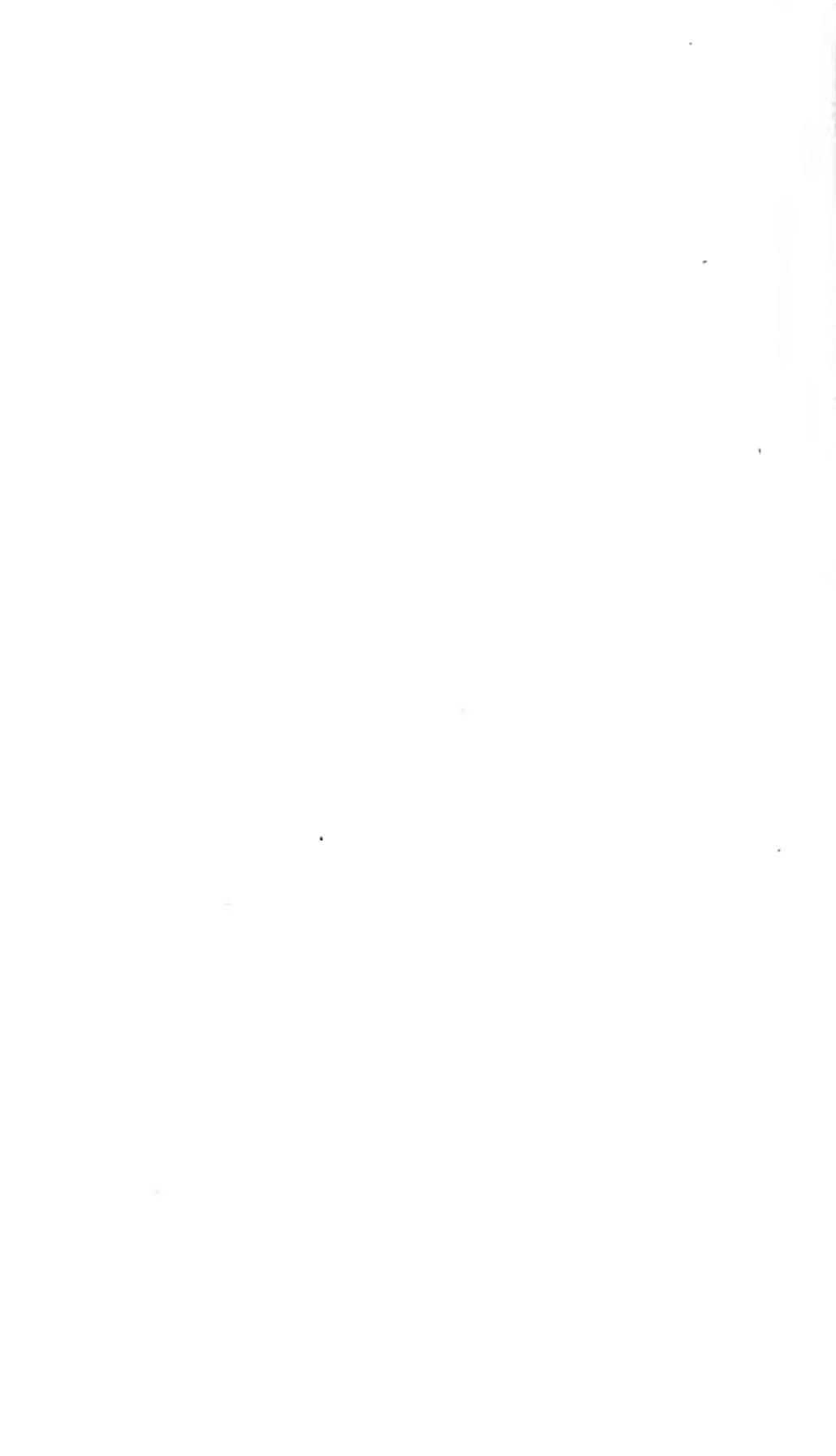
Tiges très courtes, réunies et formant une croûte épaisse, mamelonée en dessus.

*I. Corallinum*. Croûte épaisse, grenue, comme mamelonée à la surface, d'un blanc grisâtre : croît sur les rochers granitiques à Flamanville.

I. *Westerlingii*. Cette espèce, que j'ai trouvée dans la même localité que la précédente, en diffère par sa croûte fendillée en aréoles nombreuses et par la couleur rougeâtre de cette croûte.

I. *Coccodes*. Croûte mince, fendillée, irrégulière, d'un gris jaunâtre, formée de grains très rapprochés : croît sur l'écorce des arbres.





COMPARAISON DES DISTANCES  
**PAR L'ARC DE GRAND CERCLE,**  
ENTRE  
**NEW-YORK**  
ET LES PORTS DE  
**CHERBOURG ET BREST,**  
ET TRACÉ DES ARCS:

---

L'arc de grand cercle de New-York à Cherbourg est de  $49^{\circ} 48' 40''$  qui, pour 20 lieues marines par degré, font 996 lieues pour la plus courte distance de ces deux points.

L'arc de grand cercle de New-York à Brest est de  $48^{\circ} 25' 40''$ , ou 968 lieues; différence 28 lieues en faveur de Brest. Mais, d'autre part, de Paris à Brest il y a 90 lieues marines, et seulement 54 de Paris à Cherbourg; différence 36 lieues en faveur de Cherbourg; en sorte qu'en définitive, la distance de New-York à Paris serait encore plus courte par Cherbourg que par Brest.

Sans doute, le port de Brest est le plus occidental de France, mais l'arc de grand cercle de New-York à Paris passe fort au nord de Brest, puisqu'il coupe son méridien ( $6^{\circ} 49'$  O.) par plus de  $50^{\circ}$  de latitude nord, traverse la province de Cornouailles dans la partie méridionale de l'Angleterre, et passe même au nord de Cherbourg. A cause de leur construction particulière, les cartes marines donnent une idée très fautive des lignes de plus courte distance, dans les latitudes élevées, et c'est seulement sur un globe terrestre qu'on peut se faire une idée exacte des arcs de grand cercle, ou lignes les plus directes.

Sans doute, on ne navigue pas toujours en suivant les arcs de grand cercle, surtout l'hiver, même avec des vapeurs; mais enfin, il est bon de connaître mathématiquement les distances et les routes directes, pour qu'au moins certains ports ne se prévalent pas des apparences, au détriment d'autres qui, par le fait, sont plus sur la route. C'est dans ce but que nous présentons à la société Académique les calculs de trigonométrie sphérique dont nous avons donné les résultats; ce globe et ces cartes marines sur lesquelles nous avons tracé les arcs de grand cercle dont nous venons de parler.

Depuis qu'il est question de paix, on se préoccupe des paquebots transatlantiques et nous avons voulu éclaircir ce point spécial des lignes de New-York et du Canada établies récemment, et qui plus particulièrement intéressent Cherbourg.

### CALCULS DES DISTANCES.

Connaissant la longitude et la latitude de deux lieux comme Cherbourg et New-York, on demande l'arc de la

terre supposée sphérique, intercepté entre ces deux lieux, ou ce qui revient au même leur distance (voir le problème XXXIV dans Gueprate, révolution d'un triangle sphérique obliquangle A B C). Cette question donne lieu au cas dans lequel connaissant deux côtés  $b$  et  $c$ , et l'angle compris A, il s'agit de trouver le troisième côté  $a$ .

Abaisant l'arc perpendiculaire P'' sur le côté  $c$ , on calculera le segment S par cette proportion

$$R : \cos. A :: \text{tang. } b : \text{tang. } S.$$

le segment S' est donc connu puisqu'il est égal à  $c + S$ ; puis on obtiendra le côté  $a$ , par cette proportion

$$\cos. S : \cos. S' :: \cos. b : \cos. a.$$

Latitude { de Cherbourg N. 49° 38' 31''  
          { de New-York N. 40° 40'

Complément de latitude { de Cherbourg ou  $b = 40° 21' 29''$   
                              { de New-York ou  $c = 49° 20'$

Longitude { de Cherbourg O. 3° 57' 48''  
              { de New-York O. 76° 18' 52''

Différence en longitude = 72° 21' 34''

Angle au pôle ou A = 72° 21' 34''.

Log. cos. A = 9,481507      Log. cos. S' = 9,913938

Log. tang.  $b$ . = 9,929320      Log. cos.  $b$  = 9,881962

Log. tang. S = 9,440827      Comp. log. cos. S 0,013944

S = 44° 26' 30''      Log. cos.  $a$  = 9,809844

$c = 49° 20'$        $a = 49° 48' 40''$

$S' = c - S = 34° 53' 30'' \times$  par 20 lieues marines.

Brest { latitude N. = 48° 23' 14''      996<sup>l</sup>, 05 de  
          { longit<sup>de</sup> O. = 6° 49'      Cherbourg à New-York.  
 $a = 48° 25' 20''$  968<sup>l</sup>, 44  
          de Brest à New-York.

## DU TRACÉ DES ARCS DE GRAND CERCLE.

1° Connaissant deux côté  $b$  et  $c$  et l'angle compris A, on calculera l'angle B ;

2° Avec les deux angles A et B, et le côté  $b$  opposé à l'un d'eux, on calculera le troisième angle.

Pour déterminer la position des points intermédiaires, soit  $x'$  ou  $x''$ ,  $x'''$  etc. du côté  $a$ , on formera autant de triangles A Cx', A Cx'', etc. dont les deux données  $b$  et C sont constantes et la troisième, l'angle au pôle, A', ou A'' ou A''' etc. est fournie par la différence en longitude du point C avec les points  $x'$ ,  $x''$  etc.

Il suffira que les angles au pôle soient de dix en dix degrés, et ce sera l'affaire de quelques minutes seulement.

3° On calculera donc le côté  $c'$ , etc., avec les deux angles C et A', et le compris  $b$ .

Les côtés  $c'$ ,  $c''$ ,  $c'''$  etc. ainsi obtenus, étant autant de compléments de latitudes, on aura les latitudes des points intermédiaires  $x'$ ,  $x''$ ,  $x'''$  etc., dont on avait choisi les méridiens, en adoptant les angles A' A'' A''' etc., déduits des différences en longitude (de dix en dix degrés).

On aura ainsi le *tracé* (si nous pouvons nous exprimer ainsi) de l'arc de grand cercle, qu'on pourra porter sur toutes espèces de cartes géographiques ou marines.

Ainsi, nous avons trouvé pour le tracé de l'arc du grand cercle de Cherbourg à New-York :

	Points $x'$	$x''$	$x'''$
Long. O. =	<u>40°</u>	<u>20°</u>	<u>30°</u>
Latit. N. =	50° 47' 28"	51° 35' 38"	52° 44' 28"

<u>X<sup>o</sup></u>	<u>X<sup>v</sup></u>	<u>X<sup>vi</sup></u>	<u>X<sup>viii</sup></u>
40°	50°	60°	70°
51° 36' 5"	50° 6' 31"	47° 35' 16"	43° 49' 18"

L'arc de grand cercle de New-York à Paris, coupe le méridien (3° 57' 18" O.) de Cherbourg, par 49° 47' 18" de latitude Nord; et celui de Brest par 50° 22' 10" N.

Cherbourg, le 7 mars 1856.

*Le Capitaine de Frégate,*

E. DE ROSTAING.





## TABLE.

Liste des membres de la Société.....	1
Statuts du 5 juin 1854.....	XIII
Notice biographique sur M. P. A. Delachapelle, par M. de Pontaumont.....	XIX
Notice biographique sur M. l'abbé Auger, par M. de Pontaumont.....	XXIII
Notice biographique sur M. le D <sup>r</sup> Obet, par M. le D <sup>r</sup> Dufour.....	XXVI
Notice historique sur la Société impériale académique de Cherbourg, par M. Noël.....	1
Discussion historique sur la digue de Cherbourg, par le même.....	29
Paléographie de Cherbourg et de ses environs, par M. de Pontaumont.....	45
Médailles et monnaies recueillies dans le département de la Manche (1852-53), par M. Denis-Lagarde....	85
Fragments d'histoire locale, par M. le Sens.....	97
Notice historique sur Barthélémy Picquerey et sur les ermitages de St-Sauveur et de St-Achard, par M. Lesdos.....	107

Notice sur la foire St-Clair, par M. Le Jolis.....	127
Voyage d'Alger à Smyrne, par M. le Dr Dufour.....	143
Notice sur les anciennes fabriques de draps de Cherbourg, par M. Le Jolis.....	157
Notice sur l'archipel de Mendana, par M. Jardin.....	174
Recherche biographique sur M. Deshayes, commissaire général de la marine, par M. de Pontaumont.....	239
Fables et contes, par M. de Lapparent.....	243
Renseignements sur l'église Sainte-Trinité de Cherbourg avant 1794, par M. Le Sens.....	259
Constatation de la nature d'une parcelle d'acier etc. par M. Besnou.....	275
Extrait d'un rapport médico-légale, par le même.....	280
Mémoire sur un procédé employé en Angleterre pour la conservation des bois, etc., par M. Mangin.....	297
Catalogue méthodique des Lichens de l'arrondissement de Cherbourg, par M. P. A. Delachapelle.....	309
Comparaison des distances par l'arc de grand cercle entre New-York et Cherbourg et Brest, par M. Rostaing.....	365













